

Paroisse de Marie

RECUEIL DES LETTRES

DE LA

Vénérable Anne-Marie Javouhey

TOME SECOND

Nihil obstat.

Angelus MARIANI, s. c. Adv.

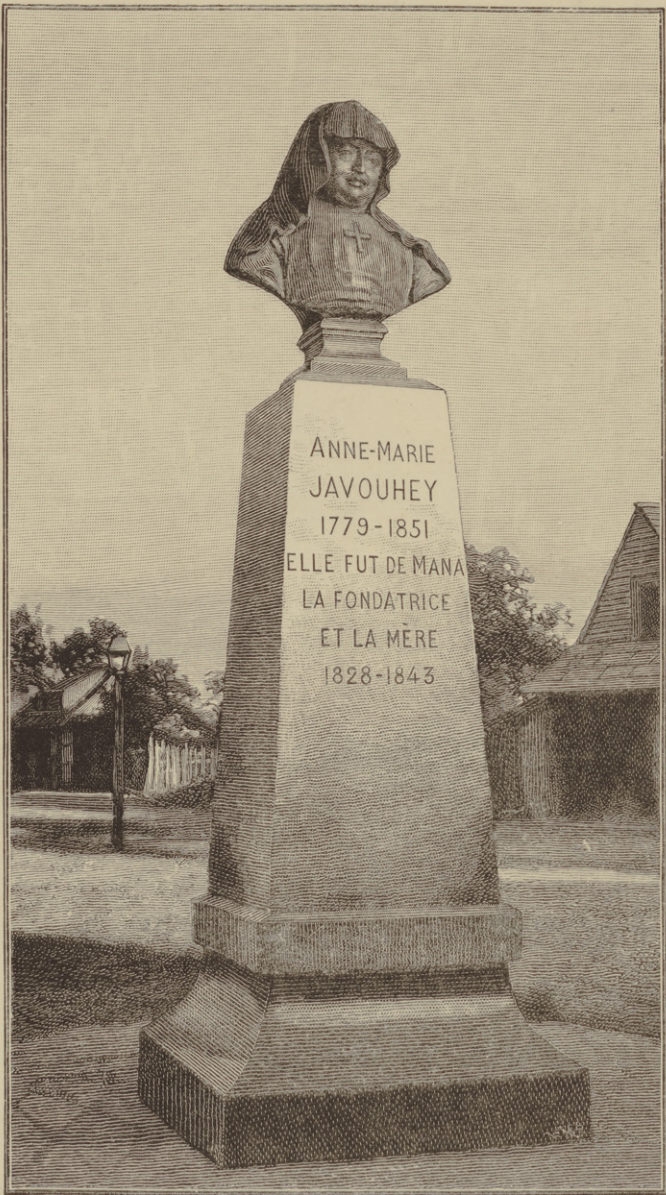
Sacr. Rit. Congregationis Assessor.

Imprimatur.

Parisiis, die 15^a Aprilis 1912.

H. ODELIN,

v. g.



MONUMENT ÉLEVÉ A MANA (GUYANE FRANÇAISE), EN 1910
A LA MÉMOIRE
DE LA VÉNÉRABLE ANNE-MARIE JAVOUHEY
(Souscription d'un Comité colonial.)

RECUEIL DES LETTRES

DE LA

Vénérable Anne - Marie JAVOUHEY

Fondatrice et première Supérieure Générale

DE LA

Congrégation de Saint-Joseph de Cluny



TOME SECOND

PARIS

J. MERSCH, IMPRIMEUR

17, VILLA D'ALÉSIA, 17

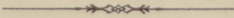
1911

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le second volume des Lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey commence en 1828, à son premier départ pour Mana (Guyane), et se termine en 1833, à la date de son second départ pour cette colonie.

Sa correspondance devient de plus en plus intéressante, instructive et édifiante. « La voie du juste est comme la lumière du jour; son éclat va grandissant jusqu'à la splendeur du plein midi. » (*Prov.*, IV, 18.) Cette progression dans la sainteté se remarque aussi dans les Écrits de la Vénérable qui étaient d'ailleurs la si fidèle et si constante image de son âme et de sa vie. On y trouve des conseils de plus en plus précieux, des appréciations de plus en plus éclairées, exprimés dans ce style ferme et précis dont elle avait le secret.

Ses cinq premières années de laborieuse et méritoire solitude à Mana ont, comme elle le dit elle-même à plusieurs reprises, « mûri son âme et trempé sa foi » — 1828 à 1833. Les deux années de continuel labeur qu'elle passe ensuite en France et l'énergique impulsion qu'elle y imprime à sa Congrégation seront le fruit de cette solitude féconde, patrie des grandes âmes — 1833 à 1835.



LETTRE 44^{bis} DU PREMIER VOLUME

Lettre qui aurait dû trouver place dans le 1^{er} volume des Lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey, mais qui n'a été livrée à la Maison-Mère qu'après l'impression. Elle portera le n^o 44^{bis}. Ce fut, en effet, de Rochefort — janvier 1822 — où elle attendait le moment propice pour partir au Sénégal, que la Vénérable écrivit à son neveu pour l'engager à l'accompagner dans cette colonie.

A M. LÉONOR JAVOUCHEY (1)

Maison de la Providence, Barrière des Martyrs, 90, à Paris.

L'invite à venir la retrouver à Rochefort.

Rochefort, 26 janvier 1822.

Mon cher neveu,

Depuis quelques jours, je suis bien tourmentée du désir de vous voir. Si vous aviez quelque intention de voyager, j'ai une très belle occasion qui peut être utile et à votre éducation et à votre fortune, mais dans tous les cas qui ne peut pas vous nuire. Je vous engage à vous rendre par la diligence à Rochefort; votre sœur (2) vous remettra cinq ou six cents francs, nous vous ferons ici votre trousseau. Venez en toute assurance; seulement écrivez-moi de suite si je peux y compter, afin que j'arrange tout en conséquence. Vous ferez rafraîchir votre passe-port pour venir à Rochefort, près de votre tante, la Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph. Vous conserverez ma lettre qui pourrait vous servir dans le besoin; vous nous amènerez, en venant, Sœur Théophile et Sœur Scholastique, et prendrez place dans la rotonde de la diligence où vous serez bien. Votre sœur ne voudra peut-être pas, mais dites-lui que c'est pour votre bonheur, et

1. Fils de son frère Étienne. Devint père de Léonard Javouhey qui mourut religieux du Saint-Esprit, en 1861.

2. La Mère Clotilde Javouhey.

puis vous reviendrez avec votre tante Rosalie. Si vous pouviez être ici dans huit ou dix jours ! Venez toujours, cela vous fera voir du pays.

Mon cher ami, dites à ma Sœur Clotilde qu'elle soit bien tranquille sur votre compte, que vous retournerez à Chamblanc d'ici, si cela ne va pas comme vous le pensez.

Adieu, mon cher neveu, je vous attends dans le plus prompt délai. Surtout écrivez-moi deux mots par la première poste ; nous allons faire votre trousseau en vous attendant, ainsi ne craignez rien.

Je suis plus que je ne peux vous le dire

Toute à vous.

SŒUR JAVOUHEY.

LETTRE 162^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUEY (1)

à Bailleul-sur-Thérain

La Révérende Mère Fondatrice étant arrivée à Cayenne vers le 10 août 1828 (2), n'y resta que le temps de pourvoir aux affaires de la colonisation de Mana ; mais avant de partir à ce poste, elle écrivit à la Mère Marie-Joseph une lettre que la Sœur Élégie, Supérieure des Sœurs de Cayenne, était chargée de compléter et d'expédier par la première occasion favorable.

Cayenne, 23 août 1828.

Ma bien chère fille,

Je suis bien heureuse de vous annoncer notre arrivée en bonne santé ; depuis treize jours nous sommes à Cayenne ; nous trouvons le pays charmant et les gens très bons. Je suis accablée d'occupations à cause de notre installation, mais toutes les autorités nous sont si favorables que je ne puis que bénir la divine Providence qui nous comble de ses bienfaits. J'admire la beauté des productions de ce pays. Notre neveu Javouhey (3) est bien content d'être ici, il dit souvent : « Si tout ce qui se perd ici était en France ! »

1. C'est à la Mère Marie-Joseph, Assistante générale, conjointement avec la Mère Clotilde, Supérieure à Limoux, qu'avait été confié le soin de l'Institut durant l'absence de la Mère Fondatrice.

2. Elle s'était embarquée sur « la Ménagère », commandant Dalican, et les engagés sur « la Bretonne », commandant Galmiche. Les deux navires, partis en même temps de Brest, se perdirent de vue pendant la traversée. A la suite d'une vive altercation avec le commandant Dalican, plus ancien que lui de grade et son chef en la circonstance, le commandant Galmiche s'était écarté de sa route, sous prétexte de donner la chasse à un navire suspect. « La Ménagère » arriva seule à Cayenne le 10 août 1828, après quarante-cinq jours de mer ; « la Bretonne » n'arriva que le 25 août.

3. M. Louis Javouhey, cousin germain de la Vénérable, troisième enfant de Jean-Baptiste Javouhey, et qu'il ne faut pas confondre avec son frère aîné, également appelé Louis, qui accompagna la Chère Mère Rosalie à Bourbon. La Mère Fondatrice confia à celui-là la surveillance des constructions à Mana et la coupe des bois. Au second voyage que fera la Vénérable en Guyane, M. Louis Javouhey sera nommé officier de l'état civil à Mana. Il devint père du général Javouhey.

Je vais laisser cette lettre à ma Sœur Élégie qui vous donnera quelques détails, parce que je pars avec toute la communauté pour Mana; c'est de là que je vous écrirai plus longuement sur la colonisation et sur les affaires de France; tranquillisez-vous, je ne négligerai rien pour votre repos. Je compte sur la divine Providence pour vous éclairer et pour soutenir toute la Congrégation. M. l'abbé Fournier rentre en France, je le charge de commissions pour vous les faire passer.

Nous emmenons un saint prêtre à Mana; nos Sœurs sont enchantées, et moi j'ai grande confiance. Vous recevrez le second numéro de ma correspondance presque aussitôt que le premier, parce qu'il partira dix jours après par le bâtiment qui nous a amenés et qui nous conduit à Mana. Donnez de mes nouvelles à toutes nos chères filles. J'écris à Sœur Clotilde, je pense que ma bonne Sœur Bathilde est près de vous et qu'elle vous aide de tous ses moyens; dites-lui, et à toutes nos chères filles, mille choses aimables. Écrivez à Cluny, à Chamblanc; dites à l'oncle Javouhey que son fils se porte très bien, qu'il est content, il le dit tous les jours.



LETTRE 163^e

A M. MILLOT, ORDONNATEUR DE LA GUYANE (1), A CAYENNE

Arrivée à Mana sans doute début Sept; 10 jours, dit-elle vers la fin d'août avec sa nombreuse communauté et M. l'abbé Mariani, prêtre de Cayenne, la Vénérable s'empresse d'écrire à l'Ordonnateur de la Guyane.

Mana, fin août 1828.

*le 17
p. 14
= éditorial*

Monsieur l'Ordonnateur,

Mon premier soin, en arrivant à Mana, est de vous dire l'impression que m'a faite la vue d'un pays que nous devons regarder comme notre nouvelle patrie; l'aspect n'en est pas brillant.

1. Le gouverneur de la Guyane était alors M. de Freycinet, précédemment à Bourbon.

Le sable me rappelle sans cesse mon cher Sénégal, avec la différence que celui-ci est bien plus fertile. Mais, grand Dieu! dans quel désordre est cette pauvre colonie! il était temps d'arriver pour pouvoir un peu organiser l'ensemble de l'établissement avant les pluies. Ma « jolie maison » est la plus laide et la moins bien de la colonie; aussi je vous demanderai la permission de la faire réparer... on dirait une guinguette du faubourg Saint-Marceau, mais je ne fais qu'en rire.

Je voudrais qu'il fût possible de loger le commandant militaire dans l'une des maisons neuves qui se trouve un peu éloignée de nous; il serait vis-à-vis la caserne et au delà de la petite crique. Notre jardin se trouve derrière la maison qu'il occupe actuellement, ce qui est bien gênant pour que nos Sœurs y travaillent, c'est même inconvenant. Je pense aussi que jusqu'à nouvel ordre nous pourrions y faire la cuisine générale, c'est le seul local passable; je me bornerai à cette seule observation, elle est essentielle et je vous prie d'en parler à M. le Gouverneur, si vous le jugez bon. Il y a là de quoi faire un poste intéressant, mais il y a de l'ouvrage. Les bestiaux sont dans le meilleur état.

Nous avons eu la sainte messe aujourd'hui. J'espère que Dieu bénira notre entreprise et qu'elle réussira; je le désire pour la satisfaction de tant d'amis qui nous portent intérêt. Parmi eux, je mets en première ligne M. le Gouverneur et M. l'Ordonnateur, malgré ses plaisanteries. Qu'il nous sera agréable de vous recevoir lorsque vous viendrez nous visiter! Je vous écrirai longuement par la première occasion.



LETTRE 164^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY

Supérieure à Bailleul

Les colons amenés d'Europe par la Mère Fondatrice l'avaient rejointe à Mana peu après son arrivée. Elle écrit à sa sœur ses premières impressions et donne des détails sur la situation.

Mana, 7 septembre 1828.

Ma bien chère fille,

Je veux vous dire un mot qui vous apprendra l'heureuse arrivée de notre chère colonie, tous en bonne santé. Nous sommes dans une charmante et profonde solitude; nos voisins sont à six lieues de nous. Comment vous dire l'émotion que j'ai éprouvée en mettant le pied sur cette terre après laquelle je soupirais depuis si longtemps, l'objet de tant de sollicitudes, d'où dépendait le repos ou la peine de tant de personnes qui me suivaient avec une confiance presque aveugle!... Tout cela m'occupait beaucoup...

J'ai tout trouvé bien au-dessus de ce que j'espérais : les maisons sont dans une jolie position, nous les rendrons un peu plus confortables en les arrangeant à l'euro péenne. On nous a fait la remise de tous les magasins bien fournis, de tout le mobilier des anciennes familles, de l'hôpital qui est assez bien monté pour le pays. On nous a remis aussi 200 têtes de bétail dans le meilleur état. Les prairies qui les nourrissent ont cinq lieues de long, nos troupeaux seuls les paissent; aussi nous nous proposons d'en porter le nombre à 4.000 têtes; c'est le plus grand bénéfice que peut procurer notre habitation, et ce qui donnera le moins de peine pour nos chers colons. Nous avons près de nous des forêts vierges qui renferment des bois superbes de toutes couleurs; nos scieurs de long vont faire des planches en quantité pour les vendre à Cayenne qui en prendrait par milliers si elles étaient faites. On les vend trois francs pièce; en France, elles en vaudraient six par leur beauté. Les cultures sont très belles; elles consistent en bananes, fruits excellents qui remplacent le pain et en toute sorte d'autres fruits dont nous avons la plus grande quantité; le manioc nous sert déjà pour notre souper tous les soirs.

Mon Dieu, voilà le bâtiment parti!... on va courir après avec l'embarcation. Adieu.



→ est-ce 1^{er} sept -

→ vient d'arriver $\frac{9}{m}$ $\frac{d}{a}$ il y

99⁺
jours

LETTRE 163^e

A M. MILLOT, ORDONNATEUR DE LA GUYANE, A CAYENNE

Détails sur l'œuvre et installations à faire.

Mana, septembre 1828.

Monsieur l'Ordonnateur,

Je ne sais si cette lettre vous parviendra, l'occasion n'est pas très sûre; c'est la goëlette du pauvre Malvin — lequel est dans son éternité depuis hier — qui vous la porte. Nous perdons beaucoup, c'était un homme précieux par son dévouement et son obligeance... Voilà ses travaux suspendus, il est à désirer qu'on puisse les continuer. Son commandeur (1) est très capable de continuer l'ouvrage; je pense que M. Roger vous en a parlé.

Nous avons de grands travaux à faire pour clore les cultures qui ne peuvent rien rapporter si elles ne sont garanties des bestiaux. Si vous n'aviez pas emmené tous les noirs, on aurait pu faire ces travaux de première nécessité avant les pluies. Faites donc venir ceux du chantier le plus tôt possible; tâchez de laisser le poste de « chasseurs » qui est ici, ils valent mieux que ceux que vous nous enverriez.

Nous sortons de la première messe solennelle qui se soit dite à Mana. Notre chapelle est quatre fois plus belle que celle de Cayenne. Nos Frères (2) et nos Sœurs ont chanté à merveille; il me semblait être dans un pays enchanté où Dieu faisait sentir sa présence d'une manière toute particulière.

Nous allons faire achever le mieux que nous pourrons la maison commencée. J'ai exigé que l'on continue à faire travailler les « chasseurs » à celle qui m'est destinée. Le commandant Roger ne le voulant pas, j'ai promis de payer les journées, si vous ne les payez pas; mais j'espère que vous ne me laisserez pas cette charge, j'en aurai assez d'autres.

1. Dans les anciennes colonies, on appelle ainsi celui qui surveille et commande les ouvriers pour l'accomplissement de leur tâche.

2. La Révérende Mère appelait ainsi les jeunes colons, les considérant en quelque sorte comme membres de sa grande famille religieuse.

Nos jeunes gens travaillent bien, ils ont zèle et courage; nos Sœurs jouissent d'une très bonne santé malgré les fatigues d'un début où tout est en désordre. Nous commençons à nous y reconnaître un peu et dans deux ou trois mois on pourra y voir clair. Nous couchons toutes au grenier, faute de chambres, et les colons de même. Il est impossible d'habiter la maison ancienne avant qu'elle soit réparée; les mouches et les fourmis s'en sont emparées, de manière qu'on ne peut y entrer qu'avec précaution. Le désordre et la malpropreté étaient à leur comble chez ces malheureux. Nous allons, de tous leurs jardins, en faire un seul, et de la maison de la mère Brive, nous ferons notre magasin à farine et à vin; c'est près du four et de la rivière; nous y ferons les réparations nécessaires et puis mon frère et le boulanger coucheront là.

.



LETTRE 166^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La vénérée Mère compte sur elle pour donner partout de ses nouvelles. Détails sur Mana. Intérêt qu'elle porte aux noirs. Affaires temporelles.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 17 septembre 1828.

Ma bien chère fille,

C'est à vous que j'écris toujours, comptant sur votre obligation pour donner de mes nouvelles à nos chères filles, même dans les colonies. J'ai tant d'ouvrage que je ne sais auquel aller le premier.

Nous sommes à notre cher Mana depuis dix jours, je ne m'attendais pas à trouver tant de ressources pour le bien. C'est une solitude qui ressemble à la Thébàïde. Nous avons établi la chapelle tout en arrivant, elle est charmante; nous avons un saint prêtre qui est la bonté même. On a chanté la grand'messe dimanche. Nos jeunes gens sont pleins de courage, la ferveur

est-ce 20 d.?

un peu plus

+

pourrait augmenter. Nos chères Sœurs me donnent beaucoup d'espérances; elles ne se plaignent pas de la chaleur, et leur santé est meilleure qu'en France. Mon frère nous rend les plus importants services (1); il jouit d'une bonne santé et se trouve heureux d'être utile. Pour moi, le temps s'écoule si vite que je n'ai pas le loisir de m'ennuyer; ma santé est parfaite.

Nous avons trouvé des troupeaux superbes, composés de 200 bêtes à cornes, deux ânes, un cheval et huit porcs, tout cela nous est donné par le gouvernement. Les plantations de manioc et de bananes sont magnifiques; on nous a remis les magasins remplis de ce que nous n'userons pas dans trente ans pour ce qui est outils, fer, cuivre, etc. L'hôpital est charmant; nous y mettrons dix personnes, tant religieuses qu'infirmières et cuisinières; il y a de 10 à 17 malades, sur 150 personnes dont se compose la colonie. Tout ce monde-là travaille pour nous; aussi si vous voyiez comme la colonie change, comme tout s'améliore! J'espère que nous ferons un nouveau Paraguay où le Seigneur sera servi et glorifié. Oui, j'espère que nous serons une société de bons chrétiens. X

J'envoie par M. l'abbé Fournier 2.000 francs que je devais à Mlle Schmaltz; je dois encore au même abbé 1.000 francs pour des meubles qu'il nous a laissés; ayez la bonté de lui en écrire.

.....

Par la première occasion, je vous ferai passer tout ce qu'il me sera possible, pour vous ôter des ennuis d'argent. Ce sera pour moi une grande consolation de pouvoir alléger les peines de toutes mes Sœurs. Je me trouve bien heureuse dans l'espérance de faire beaucoup de bien. S'il n'y avait pas la mer à passer, je vous ferais venir voir un si beau pays, si éloigné du monde et de ses usages. Nos braves colons de Bailleul vont très bien. Le pauvre tailleur s'est noyé en voulant apprendre à nager; ses chers parents auront un grand chagrin, nous en avons eu beaucoup

1. M. Pierre Javouhey, frère de la Vénérable, était chargé de diriger les cultures. Après avoir indiqué aux cultivateurs blancs le travail de la journée, il faisait exécuter aux noirs, dans les terres basses, le plan de drainage qu'il avait tracé.

à passer



F. Marie Bernard, sculp.

BIENHEUREUSE
ANNE-MARIE JAVOUHEY

O Bienheureuse Anne-Marie Javouhey, qui, à l'exemple du Christ, avez fait de la Volonté du Père votre nourriture, et du salut des âmes l'objet constant de votre zèle, obtenez-nous votre foi ardente qui nous fasse reconnaître, aimer, accomplir toute Volonté de Dieu; votre confiance héroïque et votre abandon à la Providence, votre amour souverain pour Dieu et les âmes. Ainsi soit-il.

A votre puissante intercession nous confions... (telle intention), pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de nos âmes.

1 Pater, Ave et Gloria.

Bienheureuse Anne-Marie Javouhey, priez pour nous (3 fois).

Nihil obstat
Rome, 13 Juin 1950
Salvatore Natucci
Prom. Gén. de la Foi.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,
21, rue Méchain, Paris.

nous-mêmes ; il était pieux, nous l'aimions bien ; il est au ciel, je l'espère.

Notre société est bien composée ; nous tâcherons de l'améliorer avec la grâce de Dieu. Combien je remercie la divine Providence de m'avoir choisie pour une si belle entreprise ! Que font nos pauvres enfants noirs ? C'est pour eux que je travaille ; c'est pour leur pays, leurs compatriotes, pour les rendre à la religion qui les réclame. Ah ! soignez le petit nombre qui vous est confié. Je pense à eux autant qu'à vous, ma bien chère fille.

Avez-vous fait revenir près de vous ma Sœur Bathilde ? il me semble qu'elle vous serait d'un grand secours pour les affaires ; elle les connaît et sait la manière de les traiter. Vous iriez ensemble à Paris pour ce qui serait nécessaire et vous consulteriez M. Roger qui vous éclairerait. Faites-la venir si elle n'est pas encore arrivée ; ma bonne Sœur Clotilde n'en a pas besoin.

Allons, ma bien chère fille, ne vous tourmentez pas, faites de votre mieux et soyez bien tranquille. J'approuve d'avance tout ce que vous ferez. J'écris au ministre de la Marine afin qu'on vous paye ce qui est dû pour six mois de notre entretien à Mana ; sur cette somme, vous payerez 4.000 francs à M. Bertout, Supérieur du séminaire du Saint-Esprit. Je lui écris pour cela. J'écris aussi à M. Tabourot pour vous faire payer cette somme ; soyez donc tranquille.



LETTRE 167^e

PROBABLEMENT A LA SŒUR SÉRAPHINE ROUSSOT

Supérieure à Fontainebleau

Détails sur Mana : hôpital, maison d'éducation, offices divins.

Mana, fin d'octobre 1828.

Ma bien chère fille,

Il me reste un petit moment, j'en profite pour vous dire un mot de consolation, quoique je sois un peu fâchée que vous ne m'ayez pas écrit une ligne. Nos santés sont très bonnes, notre

solitude devient charmante ; tous les jours, nous l'embellissons par de nouvelles constructions, ce sera une petite ville religieuse dont les habitants mangeront de la même cuisine, vivront comme les enfants d'une même famille. Toute la société se lève à la même heure, prie en même temps, fait toutes ses actions selon le règlement. Que c'est édifiant, n'est-ce pas, de voir des hommes remplir si bien leurs devoirs ! Quelquefois, je suis si contente qu'il me semble que c'est un rêve. Dans deux ou trois ans, ce sera un excellent asile pour les malheureux qui voudront vivre en bons chrétiens, car nous ne les recevrons que comme cela. Nous ressemblons aux anciens patriarches : nos richesses sont en troupeaux ; déjà nous en avons plus de 300 dans nos prairies qui pourraient en nourrir de 1.000 à 1.500, sans avoir besoin de récolter ni foin, ni paille ; cependant ils sont bien gras. Nos vaches donnent beaucoup de lait, mais nous n'en tirons qu'une petite partie, on laisse téter les veaux tant que les mères ont du lait ; mais nous voulons faire, comme dans notre pays, du beurre et du fromage ; cela fera du bien à notre grande famille. Le gouvernement nous a fait de très grands avantages qui nous mettront dans le cas de faire beaucoup de bien (1). On nous a donné tout le village composé de plus de quinze jolies maisons meublées simplement, de magasins remplis d'outils de toute espèce pour tous états et en quantité suffisante pour occuper trois fois plus de monde pendant dix ans. Il y a aussi 52 paires de persiennes neuves pour une communauté neuve que nous allons faire ; elle aura 120 pieds de long et 30 de large, sans les galeries ; deux étages. Tous les bois sont préparés, les ouvriers que nous avons à notre disposition sont payés par le gouvernement. Auguste Ménard est bien content et courageux, il est père depuis un mois : sa femme et

1. Élisée Reclus a écrit, en parlant de la colonisation à la Guyane française : « Mana rappelle les tentatives de colonisation qui furent dirigées avec le plus d'énergie et de persévérance. Une religieuse, Mme Javouhey, entreprit et accomplit cette œuvre avec une singulière force de volonté, presque sans contrôle du gouvernement, mais soutenue par lui. Aidée des Sœurs de sa communauté, d'un certain nombre d'engagés et d'une centaine d'esclaves, elle fonda divers établissements, plantations, asiles, écoles, hôpital, léproserie. Le village actuel, l'un des plus salubres de la colonie, était autrefois le grenier à riz de la Guyane. »

lui sont d'excellentes gens. Nous avons trouvé un magasin de vaisselle en faïence, de la batterie de cuisine, des torchons, serviettes, fil à coudre, lits en fer, matelas; un hôpital bien monté où le gouvernement nous paye trois francs dix sous par jour, pour soulager nos Sœurs et nos Frères malades; les trois Sœurs qui sont à l'hôpital reçoivent chacune 4.200 francs d'appointements et la ration, et puis, il y a cinq Sœurs qui ont le même traitement. Douze ouvriers en divers métiers reçoivent 500 francs chacun par an, nourris et entretenus; les vingt cultivateurs sont payés 300 francs par an par la communauté, nourris et entretenus par le gouvernement. Tout le travail est pour la communauté. Que j'aime cet esprit d'association volontaire où l'on s'engage librement et où l'on peut rester tant qu'on se trouve bien! Si on quitte, on vous donne ce qui vous revient, et l'on n'a rien à dire.

Nous avons la maison d'éducation où chaque colon reçoit deux heures de leçons tous les jours; il y a trois classes: les petits enfants, les Frères ou jeunes gens, et puis les Sœurs converses. L'office divin se fait avec beaucoup de pompe; on chante très bien.



LETTRE 168^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, SUPÉRIEURE A LIMOUX

La Vénérable a attendu en vain des réponses à ses lettres. Elle voudrait la savoir heureuse et tranquille. Détails sur Mana. Désir d'y avoir de bons prêtres. Questions temporelles.

Cayenne, 14 novembre 1828.

Ma bien chère fille,

Bien

J'ai attendu en vain les réponses aux lettres que je vous ai adressées avec tant d'empressement. Je ne sais rien de ce qui vous regarde et m'intéresse si fort. Il me semble que vous m'avez entièrement oubliée. Je voudrais vous savoir heureuse et tran-

quille, je le désire si ardemment! J'ai confiance que le Seigneur exaucera les vœux que je fais sans cesse pour vous.

Je regrette sincèrement que le bon M. Figeac ne soit pas venu avec nous. Que de bien il aurait fait! que de jeunes gens il aurait convertis! tâchez donc de nous l'envoyer; je crois qu'il se trouverait heureux.

La société paraît avoir bonne volonté, tous remplissent leurs devoirs de chrétiens. Ah! si nous avions un prêtre zélé et qui eût du talent, tout irait à merveille; celui qui est près de nous est un saint, mais il n'a pas le don de la parole et il s'exprime d'ailleurs difficilement en français; malgré cela, on s'adresse à lui avec confiance. Nous avons de très bons chantres parmi les colons, de sorte que l'office se fait avec beaucoup de pompe et de piété; c'est une grande consolation. Que de bien à faire ici!

Recevez des Sœurs converses, nous pourrons en augmenter le nombre dans un an. Mon frère ira les chercher dans quelque temps. Oui, Mana deviendrait un nouveau Paraguay, si nous avions deux bons prêtres; tâchez donc d'en décider quelques-uns. Que j'aime ce système de communauté! on vit comme les anciens solitaires de la Thébaïde; nous ne connaissons pas l'argent, on trouve sur le sol tous les besoins de la vie. Nos Sœurs se portent bien; ma Sœur Rose de Limoux a eu une fluxion de poitrine, mais elle va bien à présent; la petite Théréssette s'est toujours bien portée, c'est elle qui est chargée de faire la classe aux petits enfants de nos familles, ils sont au nombre de 41; les Sœurs du Midi se conduisent très bien, et les autres aussi. Si vous voyiez l'ordre qui règne, vous seriez enchantée! Notre communauté est comme une petite ville, nous allons bâtir une église en même temps que la communauté; le gouvernement nous fournit tout.

Je délègue à ma sœur Marie-Joseph 7.000 francs à prendre sur notre entretien, qui lui seront payés par le ministre; ainsi j'ai la ferme confiance que nous mettrons tout au niveau cette année et que chaque maison de France sera tranquille; c'est le vœu le plus ardent que je forme en ce moment.

Ma Sœur Élégie vient de partir à Mana avec mon neveu Javouhey et six autres personnes ; elle arrivera demain, et moi j'irai dans dix jours. Elle va très bien, elle remplit ses fonctions au contentement de tout le monde, on l'aime beaucoup dans le pays.

Je vous écrirai par le bâtiment qui nous a amenés et qui partira dans un mois. Pourquoi Florence ne m'a-t-elle pas écrit ? Je pense bien à elle, je travaille pour sa patrie ; ma Sœur Bathilde non plus ne m'a rien dit, c'est bien mal.

Adieu, je suis toute à vous.



LETTRE 169^e

PROBABLEMENT A LA SŒUR SÉRAPHINE ROUSSOT

à Fontainebleau

L'œuvre de Mana est vraiment l'œuvre de Dieu. Détails sur le pays. Occupations de la Vénérable ; elle demande qu'on lui écrive.

Du port Saint-Joseph, sur la Mana, 18 décembre 1828.

Ma bien chère fille,

Je vous ai déjà écrit deux fois depuis mon départ de France. Je vous parlais de notre début dans notre grande entreprise, de nos difficultés, de nos succès, et surtout de l'appui constant du gouvernement. Je vais continuer à vous entretenir des grâces que le ciel nous accorde et qui m'affermissent dans cette douce pensée que c'est vraiment l'œuvre de Dieu.

Il y a quatre mois que nous sommes arrivées, et vous croiriez qu'il y a quatre ans si vous voyiez l'établissement. Tout marche d'un pas ferme vers le bon ordre : les travaux s'avancent, les cultures grandissent à vue d'œil, la religion s'affermi dans les cœurs de ceux qui n'en avaient qu'une idée superficielle, et cela par le secours du bon exemple ; je vous le dis l'âme remplie de consolation.

Nous avons 32 Sœurs converses qui sont des anges, aucune ne nous a donné la moindre peine jusqu'à présent. Elles travaillent comme les meilleurs cultivateurs; celles qui n'en ont pas l'habitude sont à la lingerie, à la buanderie, à la cuisine, à la boulangerie. Songez que nous sommes 91 personnes ! Les matériaux sont préparés pour bâtir la « ville Saint-Joseph » ; il y aura, de distance en distance, des villages qui tous auront une maison de Sœurs. Le gouvernement s'en rapporte à nous et nous permet de faire tout le bien que nous pourrons. Il serait difficile d'obtenir plus que nous n'avons obtenu en si peu de temps. Chacun est content, que peut-on désirer de plus ? Je vous le répète, oui, c'est l'œuvre de Dieu.

Les offices se font avec beaucoup de majesté ; les Sœurs et les Frères chantent à merveille ; les colons se conduisent fort bien. Mon Dieu, que de personnes malheureuses en France trouveraient ici une existence paisible, heureuse, chrétienne !

La plus grande richesse du pays consiste en belles forêts. Notre salon est déjà meublé de meubles faits par nos colons, en beau bois indigène. Un seul arbre de courbaril donne 300 planches de douze pieds de long sur un de large, et il y en a de plus gros encore. Nous avons beaucoup de bois équarri pour l'église et la grande communauté que nous allons bâtir incessamment.

Un joli bâtiment, huit belles embarcations, grandes et petites, font le voyage de Cayenne pour notre service. Nous avons amené quinze ouvriers bien choisis pour les métiers les plus utiles. Je visite leurs chantiers quatre fois par jour et même plus. Je commence chez les menuisiers et ébénistes, je passe chez les tourneurs, j'entre chez les sabotiers, ce qui me conduit chez les cordonniers ; je visite les charpentiers et en même temps les scieurs de long ; je vais à la forge, ensuite chez les serruriers et chaudronniers. Quand j'ai fait la visite des arts mécaniques, je viens aux cultivateurs ; là, je me trouve dans mon centre ; je vais d'abord voir les jardiniers, puis après avoir vu les travaux des hommes, je viens me reposer près du chantier des Sœurs qui ne le cède en rien à celui des hommes ; c'est avec ces bonnes Sœurs que je sarcle et plante des haricots, du manioc ; je sème du riz,

du maïs, etc., en chantant des cantiques, racontant des histoires, regrettant que nos pauvres Sœurs de France ne partagent pas notre bonheur. Notre solitude est arrosée par deux belles rivières navigables pour les bâtiments, elles sont aussi très poissonneuses ; tous les jours nous mangeons du poisson, plus ou moins, selon l'adresse des pêcheurs. C'est une grande ressource pour la cuisine que le poisson quand il ne coûte rien. Je vous ennuie avec toutes mes histoires, mais c'est pour vous mettre bien au fait une bonne fois. Nous avons encore des fruits en très grande quantité ; hier j'ai fait cueillir vingt-quatre gros régimes de bananes, et cela toutes les semaines, et plus souvent.

Allons, ma bien chère fille, dites-nous aussi tout ce que vous faites ; allongez vos lettres en nous donnant des détails, j'aime tant à vous lire ! Je ne compte pas retourner en France avant deux années. Ma Chère Mère de Cluny viendra me remplacer ici ; il serait difficile de faire autrement : les colons ne veulent que nous pour chefs. Mon frère s'embarquera dans ce mois d'avril pour France, il fera une nouvelle levée de colons.

Adieu, ma chère fille, priez et faites prier pour moi.



LETTRE 170^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Sa reconnaissance envers Dieu. Nouvelles de la colonie de Mana. Saint-Marcel, Angers, Paris. Famille de Saint-Germain. Conseils et détails divers.

Mana, 31 décembre 1828.

Ma bien chère fille,

Les occasions pour France sont bien rares au gré de mes désirs. Je voudrais vous écrire souvent, vous faire part de tout ce qui nous intéresse ; mais enfin, je profiterai de toutes celles qui se présenteront. Notre grande famille va bien, à part des clous dont beaucoup sont couverts, ce qui les fait bien souffrir, mais c'est sans danger. Pour moi, je me porte à merveille, je me trouve

si heureuse de pouvoir faire le bien et d'être utile ! J'entrevois que nous pourrions donner une existence tranquille à grand nombre de jeunes gens sans fortune, de l'un et de l'autre sexe, qui seront éloignés des scandales et des mauvais exemples. Si vous saviez ce qui se passe en mon âme en voyant tout ce que Dieu veut bien faire pour notre chère Société ! Je reste confondue. Remerciez donc cette divine Providence de tant de bienfaits.

Quand nous sommes au foin, il me semble être en France, avec la différence qu'il fait plus chaud, car bien qu'aux derniers jours de l'année, nous avons plus chaud qu'en France au mois de juillet. Je viens de recevoir votre première lettre ; je l'ai reçue en tremblant, craignant les mauvaises nouvelles, mais grâce à Dieu, elles sont passables et presque bonnes, j'en remercie la divine Providence.

Je vois que vous vous tirez assez bien d'affaire ; je regrette que vous n'ayez pas ma Sœur Bathilde près de vous, elle connaissait toutes les affaires mieux que toute autre, parce qu'elle écrivait à toutes les personnes avec qui nous avions quelques relations. Peut-être l'avez-vous fait revenir ? Et puis, la pauvre Florence, vous ne m'en dites pas un mot ; que je la regrette ! Ma Sœur Clotilde a le cœur bien dur de ne pas répondre à mes lettres ! Que je la trouve ingrate et cruelle, moi qui lui écris par toutes les occasions ! Enfin, je souffrirai cela pour l'amour de Dieu.

Je trouve que vous avez bien fait pour la maison de Saint-Marcel ; je crois que Sœur Marie-Thérèse fera l'affaire pour M. le Curé, mais cela ne durera pas longtemps, ils se brouilleront, vous le verrez. Sœur Angélique se trouvera bien à Senlis, j'en suis persuadée. Je voudrais que vous ayez accepté la maison d'Angers, je la connais, j'ai été près de l'acheter avant d'avoir Brest, mais il vaut mieux que le département fasse les frais. Il me semble que personne ne peut mieux convenir pour commencer que Sœur Alphonse, mais pour un an seulement. Mettez-y une économe. J'ai confiance ; si c'est la volonté de Dieu, cela sera ; vous pourriez l'installer ainsi provisoirement jusqu'à mon arrivée. Quand vous avez quelque proposition à faire à une administration, mettez vos idées sur le papier, et puis allez trouver

M. Roger ; il vous mettra tout en ordre et vous donnera les meilleurs conseils. Si j'ai fait quelque chose de bien, c'est à lui que je le dois, et quand j'ai fait des fautes, c'est pour ne l'avoir pas consulté.

Ce que vous me dites de la bonne Mme de Saint-Germain et de sa famille me fait la plus grande peine. Ah ! tâchez de leur être utile ; les propositions qu'on vous fait sont acceptables ; adoucissez leur sort le plus que vous pourrez par tous les égards possibles. N'écoutez pas les petits rapports de domestiques ; évitez tout bavardage ; que chacun se mêle de ses affaires. Que je voudrais être près de vous pour vous aider à faire cette bonne œuvre ! Pour ce qui est de la maison de Paris, mon intention est de la garder, de laisser à Mlle Schmaltz son petit logement, et quand les dames seront obligées d'aller à Paris pour leurs affaires, qu'elles puissent y coucher. Gardez pour nous le salon, le cabinet à côté et la chambre près de la cuisine. [Ces dames auront les trois pièces qui communiquent, et quand nous n'y sommes pas, elles peuvent occuper le salon. Vous serez toujours chargée du loyer, mais vous pouvez compter sur l'abonnement. Je me charge ici du remboursement de la maison de Brest.

Je viens d'acheter pour nos colons un superbe troupeau de vaches composé de 100 têtes petites et grosses ; de plus, la prairie qui les nourrit, avec le jardin ; le tout pour 9.000 francs que je paye comptant. J'ai pensé que cette mesure était sage, afin de ne pas être embarrassée pour payer nos colons à la fin des trois ans d'engagement. C'est la meilleure spéculation qu'on puisse faire en ce pays, car les troupeaux demandent peu de soin et rendent beaucoup. Vous voyez donc déjà nos colons propriétaires ! Quant à notre troupeau de Mana, il appartient à la Congrégation et il se compose de près de 200 têtes. Nous allons le porter à 250, parce que des personnes qui nous doivent nous en donnent en paiement : vous voyez que nous ne manquerons ni de viande de boucherie ni de lait ; nous pourrons vivre comme les patriarches dans la simplicité primitive ; puissions-nous aussi imiter l'innocence de leur vie ! C'est à quoi se bornent mes désirs.

Je voudrais bien que la bonne Sœur Agnès soit près de nous ;

mais je pense que vous avez besoin d'elle pour Bourbon. Il faut qu'elle prenne des leçons avec zèle et courage. D'après la lettre de Sœur Xavier, il me semble qu'elle ne pouvait guère agir autrement avec cette jeune fille ; seulement, elle a eu tort de l'envoyer. Écrivez-lui que je lui défends de se charger de personnes dont la vocation n'est guère assurée. Si ma Sœur Xavier continue d'agir ainsi, nous serons obligées de la rappeler ; il faut lui dire aussi qu'elle rend mal ses comptes et lui envoyer un modèle. Il ne lui est pas permis de disposer des fonds de la Congrégation qui a tant de charges : toutes les maisons doivent aider à la soutenir.

La nouvelle que vous me donnez des Sœurs Alphonse et Colombe m'a fait le plaisir le plus grand. La première est capable de tout ce qu'elle voudra.

J'ai la ferme confiance que dans le courant de cette année, vous pourrez aider Cluny et Limoux. Je crois que nous serons assez pourvus pour deux ans en rachetant quelques pièces de toile bleue ; c'est le costume général, il dure plus longtemps. Je vais faire un petit voyage, et vous en rendrai compte à mon retour ; c'est pour un très grand bien. Le gouvernement fait pour nous bien des sacrifices. Sur nos rations de trois mois, nous avons économisé huit barriques de lard et bœuf salé, une barrique d'eau-de-vie, une de riz et beaucoup d'autres choses. Je viens d'acheter du gouvernement 200 paires de draps. L'hôpital est à notre compte, ainsi nous pouvons soigner nos Sœurs. Si vous voyiez comme c'est bien, vous vous y plairiez ; nous n'avons point d'administrateurs, nous sommes nos maîtresses pour faire le bien.

Je vous écrirai dans un mois. Adieu, ma bonne fille, mille respects à M. le Curé. Toute à vous.

Mon frère se porte bien ; il est content, Annette aussi.



LETTRE 171^e

A M. LE BARON ROGER

Directeur des Colonies

Au sujet d'un plan de colonisation pour Mana, à présenter au ministre de la Marine. Eloge de l'établissement de la Martinique.

Martinique, 1^{er} février 1829.

Monsieur le Baron,

J'ai eu l'honneur de vous écrire longuement de Surinam par la voie d'Amsterdam ; j'espère que vous aurez reçu la note que je vous ai adressée relativement à nos heureux projets de bien réalisés. Je vous priais de rédiger vous-même mon Rapport au ministre de la Marine (1) et, d'après notre position, de faire les nouvelles propositions en développant le plan de colonisation présenté par nous pour établir à Mana des asiles pour les orphelins des deux sexes. Je vous disais que tout me paraissait prêt et me donnait la ferme confiance de réussir.

Je suis depuis deux jours à la Martinique, au milieu de cette maison si vantée, je dirai même si digne de l'être sous bien des rapports. L'éducation y est portée aussi loin, sous le rapport des choses qui conviennent à des mères de famille, qu'en aucune autre maison d'éducation de France.

La suite manque.



LETTRE 172^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Voyage de la vénérée Mère aux Antilles. Affaires temporelles. Ses sollicitudes touchantes pour les Africains et le Sénégal. Prendre conseil en affaires. Communiquer aux principales maisons un extrait des nouvelles qu'elle donne. Saint-Pierre et Miquelon. Elle encourage et excite à la confiance.

1. M. Hyde de Neuville.

Guadeloupe, 12 février 1829.

Ma bien chère fille Marie-Joseph,

C'est de la Guadeloupe que partira cette lettre. Elle vous apprendra que je suis dans l'admiration de ce beau pays et surtout de notre charmant établissement, de nos chères filles et de leurs élèves qui surpassent de beaucoup l'idée que je m'en étais faite. Ma Chère Mère de Cluny (1) est ici aimée et respectée comme elle mérite de l'être. Je l'ai trouvée qui m'attendait à la Martinique, où j'ai passé trois ou quatre jours à visiter cet établissement qui ne le cède en rien aux meilleures maisons d'éducation de France. Tout y est réuni : piété, sagesse, science, modestie, bonne tenue ; que vous dirai-je ? tout m'a paru bien et très bien. J'ai terminé les affaires de manière que l'établissement est tout à la Congrégation ; les Sœurs en conserveront mieux l'esprit de leur état, car il y avait bien quelque chose à perfectionner dans la manière de vivre de mes chères filles. Je dois dire à leur louange que j'ai trouvé partout la docilité et le plus grand désir de bien faire ; aussi, tout était préparé par notre Chère Mère de Cluny. Ma bonne Sœur Louise se conduit à merveille, vous l'aimerez beaucoup ; elle va en France en congé pour un an ; elle vous rendra de grands services auprès des autorités supérieures, si vous en avez besoin, mais elle aime la dépense ; il faut y prendre garde et tenir ferme pour conserver la simplicité de notre état. Je désire que vous visitiez ensemble toutes les maisons de l'Ordre, si vos occupations vous le permettent ; autrement, elle ira seule près de ma Sœur Clotilde qu'elle désire si vivement voir et obliger.

Nous allons faire tous nos efforts pour rembourser nos acquisitions de France dans le courant de l'année 1829. D'après l'état des choses, je vois que les trois maisons des Antilles peuvent donner une assez forte somme à la Congrégation en France cette année. Après cela elles enverront peu, parce qu'il faut agrandir

1. Mère Marie-Thérèse Javouhey avait été Supérieure de la maison de Cluny, depuis les commencements, 1812-1827, et l'on avait toujours continué à la désigner sous ce titre. En 1827, elle avait été envoyée comme Supérieure principale aux Antilles.

les trois établissements, les pensionnats prenant un accroissement bien consolant. Ici, le « concours » a fait le plus grand bien ; les autorités ont manifesté leur contentement d'une manière satisfaisante. Nous devons travailler à mériter le tribut d'éloges dont elles nous honorent. Nous avons besoin de bonnes maîtresses ; celles d'ici sont bien, mais il nous faut une maîtresse de dessin et de musique, afin de n'avoir jamais recours à des étrangers qu'on est obligé d'introduire dans la communauté. Faites les sacrifices nécessaires pour conserver Mme Diez.

Si nos chers Africains avaient au moins un bon maître de dessin ! Dites à ces chers enfants avec quelle satisfaction j'ai lu leur charmante petite lettre. Combien je suis heureuse de pouvoir leur être utile ! Le même jour que nous avons reçu leur lettre, nous avons pris la résolution de mettre dans un dépôt les cadeaux qu'on fait aux Sœurs, et qui ont quelque valeur, pour être employés à payer leur pension au séminaire. On m'en a fait à moi qui ont du prix. Nous allons vendre toutes ces beautés et nous vous enverrons l'argent qui sera dans la caisse des enfants. Je désirerais bien augmenter le nombre de nos chers Africains ; c'est pour eux que nous travaillons. Ah ! dites-leur bien qu'ils prient sans cesse pour moi, pour leur pays, afin que le ciel jette un regard de pitié et de miséricorde sur ce malheureux peuple. Ma chère fille, joignez-vous à ma bonne Sœur Élisabeth pour bien diriger tous ces pauvres enfants. Je vous prie de donner aussi beaucoup de soins aux deux fils de M. Naudin (1) ; ne les laissez manquer de rien ; payez leur pension s'il le faut. Un jour ces enfants travailleront à la gloire de Dieu dans les colonies ; j'espère que Dieu leur donnera cette belle vocation. Dites à leur bon père mille choses pour moi. Je voudrais bien lui être utile, j'ai en lui une grande confiance.

Lorsque vous avez quelque chose à faire, consultez notre

1. M. Naudin fut pour la Vénérable un collaborateur judicieux dans la fondation du séminaire africain, à Limoux. Mais la R. Mère ne manquait pas de générosité et elle lui aida à bien élever ses propres enfants. Un de ceux-ci, Charles Naudin, grand chrétien et illustre naturaliste, qui mourut à Antibes en 1899, garda toujours pour sa bienfaitrice une profonde reconnaissance.

digne protecteur M. le baron Roger. Je suis tranquille depuis que j'ai vu toute la confiance qu'il vous inspire ; vous ne pouvez trop en avoir.

Je n'ai pas le temps d'écrire à tous ceux et celles qui désirent savoir de nos nouvelles, j'ai tant à faire ! mais vous qui pouvez faire un extrait des nouvelles que je vous donne et qui peuvent se dire à tout le monde, faites-le, et vous les ferez ensuite copier aux petits garçons, afin de les envoyer aux principales maisons et à ceux qui en désirent.

Je vous adresse une lettre que j'écris à Bourbon, prenez-en copie ; et puis, aussitôt après, mettez-la sous enveloppe en y joignant la vôtre, et adressez-la à quelqu'un qui la remettra à notre bon M. Tabourot pour Bourbon.

Ce que vous me dites de Saint-Pierre et Miquelon est ce que j'avais pensé. Je crois, comme vous, qu'il est temps de changer la Supérieure, quoique cependant on pourrait différer une année si le besoin l'exigeait, afin de faire partir deux Sœurs en même temps. Pour la jeune personne qu'elle a envoyée en France, si vous ne lui trouvez pas de vocation, congédiez-la. Je suis bien fâchée de ce qu'elle a donné l'habit de son propre chef ; cependant ne vous faites pas de peine de tout cela, il y a plus de légèreté que de malice.

J'ai bien peur que ma Sœur Victoire ne fasse pas bien au Sénégal ; les Sœurs ne l'aimeront peut-être pas, mais je mets ma confiance en Dieu. J'aurais préféré que ma bonne Sœur Madeleine fût repartie ; elle connaît mes intentions pour les enfants et pour tout ; pourtant je sens comme vous qu'il était difficile de changer si vite. Ma chère fille, vous faites pour le mieux, ainsi le bon Dieu bénira vos bonnes intentions et tout ira bien. Soyez toujours calme et tranquille, reposez-vous sur Dieu même qui ne vous laissera pas agir seule.

Je vous adresse un journal de la Guadeloupe, vous le ferez passer à Bourbon après avoir relevé le discours qui concerne notre maison, et en enverrez copie à Fontainebleau. Je vous ai adressé un gros paquet de Surinam par « la Hollande » tant pour vous que pour M. le Gouverneur ; ne mettez aucun retard à le

lui envoyer après l'avoir lu, afin qu'il fasse le Rapport à Son Excellence.

Adieu, ma bonne fille, toute à vous en Notre-Seigneur ; dites bien aux enfants et à ma bonne Sœur Élisabeth que je les remercie de m'avoir écrit.



LETTRE 173^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Départ pour France de la Supérieure de la Martinique. Maison de Cluny. Établissements des Antilles. Demande qu'elle lui écrive. Projet de départ de son frère. Besoin de nouveaux colons.

Basse-Terre, 18 février 1829.

Ma bien chère fille,

Avec quel bonheur vous recevrez ma bonne Sœur Louise qui ne respire que le désir de vous voir ! Elle veut commencer ses stations par chez vous. Comme vous allez causer ! Quelle satisfaction pour notre digne et bon père M. Figeac ! Elle lui dira tout le bien qu'il pourrait faire parmi nous. Je crois vous envoyer par ma Sœur Louise les fonds nécessaires pour faire le voyage à Cluny ainsi que le paiement de votre maison et les réparations de celle de Cluny. On dit que le noviciat y est bien nombreux ; cela me fait grand plaisir, car nous avons besoin de bonnes religieuses et surtout de Sœurs converses. Nous allons en demander pour les trois maisons d'éducation de la Martinique, de la Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre. Ces trois maisons sont des plus nombreuses et des plus intéressantes. L'éducation y est parfaite et les enfants d'une docilité admirable. Depuis l'arrivée de ma Chère Mère de Cluny tout a bien changé. Il y a près de 80 pensionnaires à la Martinique, plus 40 orphelines pour qui l'on paye une petite pension. La maison est entièrement à nous depuis le 1^{er} janvier. Les Sœurs y sont aussi bien et mieux qu'en France, sous le rapport de la religion et du bien que l'on

peut faire, et les jeunes personnes se conduisent parfaitement quand elles sont sorties de pension. La maison est pour ainsi dire cloîtrée comme les Dames du Sacré-Cœur que vous connaissez ; on ne reçoit qu'au parloir.

Nous allons avoir M. Jubelin comme gouverneur à Cayenne : cela nous fait bien plaisir. Vous savez comme il nous aime ; c'est le protecteur de notre cher Mana. Je viens d'envoyer les détails les plus exacts à ma bonne sœur Marie-Joseph pour vous être adressés, après qu'elle en aura pris connaissance. Dites à Éliisa et à ma bonne Florence que je les aime de tout mon cœur ; je pense souvent à elles. Qu'il me sera doux de les trouver bien sages et bien grandies ; donnez-moi de vos nouvelles et des leurs. Je vous en supplie, ma bien chère fille, ne me mettez pas dans un éternel oubli.

Mon frère partira les premiers jours d'avril pour aller recruter 60 colons dont 30 hommes et 30 religieuses. Dans ce nombre il y aura 5 ouvriers en bois et un peintre en bâtiment. Je voudrais bien que le peintre qui a fait les cours voulût venir ; nous lui donnerions 2.000 francs par an ; il pourrait s'engager pour trois ans et déléguer 1.000 francs à sa bonne mère ; nous lui donnerions encore la ration comme aux colons, tâchez donc de le décider ; il donnerait des leçons de son art à nos jeunes colons, puis il peindrait et décorerait nos jolies habitations. Nous aurions besoin aussi de jardiniers, mais travailleurs et bons sujets ; de bons menuisiers, maçons et charpentiers ; tous viendraient avec M. Figeac. Nous préparerons des habitations pour 500 personnes, tant orphelins qu'orphelines, et nous recevrons le même nombre pendant dix ans, ce qui composera cinq grands villages à trois lieues les uns des autres. Dans chaque village il y aura une maison de Sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui élèveront les jeunes filles et auront sous leurs ordres les directeurs des garçons. Je ne veux pas entrer dans des détails que je vous donne ailleurs.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 174^e

A LA R. MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Départ de la Supérieure de la Martinique. Nouvelles sollicitudes de la Vénérable pour le petit séminaire africain.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Saint-Pierre, Martinique, 10 mars 1829.

Ma bien chère fille,

Je vous écris souvent, j'espère que vous recevez mes lettres comme je reçois les vôtres. Celle-ci vous sera remise par ma bonne Sœur Louise qui va passer une année en France pour y visiter toutes nos maisons avec ma bonne Sœur Clotilde, afin d'y répandre la bonne odeur de Jésus-Christ et s'édifier des vertus qu'elle y verra pratiquer. Elle pourra donner de très bons conseils pour l'éducation ; elle emporte l'excellente méthode qu'elle a suivie dans cette maison qui va à merveille. Si vous voyiez le charmant pensionnat composé de 120 élèves, tant pensionnaires qu'orphelines ! Celles de la Guadeloupe vont très bien aussi. J'ai bien de la joie dans cette visite ; je m'en retourne satisfaite dans nos déserts de Mana ; j'espère y faire la sainte volonté de Dieu.

Mon Dieu, si nous avions de bons, de saints prêtres, élevés parmi nous, qu'ils feraient de bien ! mais la plupart de ceux que nous connaissons par ici ne songent qu'à l'intérêt : ramasser de l'argent pour aller en France est en général leur ambition ; cela me fait compassion. Espérons que Dieu les éclairera ou les remplacera par de meilleurs. Soignez nos chers enfants africains et travaillez à en augmenter le nombre. Bientôt je voudrais qu'ils fussent quarante, c'est pour eux que nous travaillons ici, je le répète ; je pense à eux continuellement. Priez M. le Curé de redoubler ses bons soins et soyez reconnaissante pour ce qu'il fait pour nous. J'approuve tout ce que vous ferez pour lui.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.

Ma bonne Sœur Élisabeth, combien vos lettres me font plaisir, recevez ici l'expression de ma vive reconnaissance pour tout le bien que vous faites à mes pauvres enfants. Je pense beaucoup à eux, et je voudrais si bien qu'ils fussent de bons sujets, pieux, instruits, qu'ils aient bon caractère. Oh ! que je serais heureuse si la plupart devenaient de saints ministres du Seigneur !

Témoignez à M. Naudin ma vive reconnaissance. Je prie ma sœur Marie-Joseph de faire tout ce qu'elle pourra pour aider à soutenir ses enfants ; qu'elle les regarde comme les enfants de la Congrégation, et leur père comme en faisant partie.

Adieu, ma bonne fille, dites à nos chers enfants avec quel plaisir j'ai lu leurs charmantes lettres ; qu'ils m'écrivent tous les six mois. Il y en a qui s'expriment très bien. Apprenez-leur à composer eux-mêmes de petits discours ; quand même ils feraient des fautes, cela les exercera et les accoutumera à réfléchir et à parler. Tâchez de leur apprendre la déclamation, à bien lire les vers, tout cela est très utile.

Nous avons commencé à mettre de côté pour le séminaire tous les cadeaux que la Providence nous envoie ; ils ont une certaine valeur, je vais les envoyer à ma sœur Marie-Joseph ; ainsi, tout ce que nous pourrons, nous le ferons pour ces chers enfants.

Adieu, ma bonne fille, toute à vous en Notre-Seigneur.



LETTRE 173^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

La vénérée Mère parle de la Sœur Louise, Supérieure de la Martinique. Intérêt que lui inspire la maison de Limoux. Recommande de faire la visite des établissements de France ; esprit religieux à inculquer aux Sœurs dans ces visites.

Saint-Pierre, Martinique, 11 mars 1829.

Ma bien chère fille,

Pour cette fois, c'est ma chère Sœur Louise qui vous remettra cette lettre. Je partage bien vivement votre satisfaction, vous

trouverez beaucoup de ressources dans l'expérience qu'elle a acquise pour l'éducation. Elle vous aime de tout son cœur, elle ne voit que vous dans son voyage ; vous êtes bien heureuse d'inspirer de pareils sentiments, malgré votre froideur pour tout ce qui vous est cher. Je pense que vous pourrez profiter de son séjour pour faire un voyage à Cluny, si vos occupations vous le permettent. Vous verrez M. Gondin et son joli petit établissement. Je vais lui écrire en lui adressant par Marseille un baril de café et un de sucre qui partiront après-demain. S'il n'a pas reçu la lettre d'avis, vous voudrez bien lui en donner l'assurance. Ma bonne Sœur Louise est enchantée de vous porter une partie de ses épargnes ; c'est une jolie petite somme pour votre maison de Limoux. Savez-vous que je pense plus souvent à cette maison qu'à toute autre : c'est là que je voudrais être en retraite lorsque je serai vieille.

Je désire que vous visitiez toutes les maisons de la Congrégation, si vous le pouvez, et je pense que vous rendrez bien des services. Si vous voyez des abus, vous les noterez afin qu'on puisse y remédier ; de même pour les véritables besoins, afin qu'on puisse y pourvoir. Prêchez partout l'esprit de notre saint état : la simplicité, l'humilité et toutes les vertus qui les accompagnent.

Je vous écris par toutes les occasions favorables. Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles de Caunes, de Chalabre et de Limoux ; je les aime de tout mon cœur.



LETTRE 176^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Départ effectué de la Supérieure de la Martinique. Espoir de propager le bienfait de l'instruction à toutes les classes de la société. Conseils pour conserver son autorité. Annonce d'un envoi.

Martinique, 14 mars 1829.

Ma bien chère fille,

Ma Sœur Louise est partie depuis deux jours pour se rendre à Limoux d'abord, puis à Cluny avec ma Sœur Clotilde si ses occupations le lui permettent, et enfin près de vous ; mais ce ne sera guère que deux mois après son arrivée. Ma pauvre Sœur Louise a eu bien de la peine de quitter cette maison qui va très bien ; seulement on dépensait trop. Les maisons de la Guadeloupe et de la Martinique feront le plus grand bien en France par les secours qu'elles peuvent donner, et ici bien davantage, car nous avons l'espoir d'étendre et de propager le bienfait de l'instruction à toutes les classes de la société.

Ne vous accoutumez pas à faire voir toutes mes lettres, surtout sans les avoir lues, parce que je pourrais vous dire des choses qu'il ne faudrait pas que tout le monde sût ; au reste, je m'en rapporte à votre prudence. Ne laissez pas prendre trop d'autorité à aucune Sœur ; soyez bonne pour toutes, mais ne vous laissez mener par aucune. Administrez vous-même, et tout ira bien. Je ne sais si vous avez fait un peu de bien à Mme de Saint-Germain ? je le désire beaucoup ; de même à Mlle Schmaltz.

Je vous envoie par ce bâtiment un baril de sucre et un de café ; ils sont adressés à M. D., à Beauvais ; prévenez-le pour qu'il le sache et vous en donne avis. Je vais repartir à Mana dans huit à dix jours, afin de faire charger un bâtiment de bois de construction pour ici et la Guadeloupe. Ce sera un grand avantage que le commerce des bois ; il rapportera assez pour soutenir notre petit séminaire.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.

Mon frère partira à la fin d'avril ou les premiers jours de mai.



LETTRE 177^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Dévouement de leur frère pour la Congrégation. Mesures à prendre si leur père mourait avant le retour en France de la Vénérable.

Martinique, 20 mars 1829.

Ma bien chère fille,

Avec quel plaisir vous reverrez notre bon frère qui vous donnera tous les détails que vous désirez ! il sera pour vous d'un grand secours en attendant mon retour ; vous connaissez son entier dévouement pour la Société.

Si nous avons la douleur de perdre notre bon père avant mon retour, je désire qu'on ne dérange rien. Il ne serait pas besoin de faire poser les scellés, on ferait l'estimation du petit mobilier, et puis on laisserait les biens loués en tenant note des recettes et des dépenses. La chose essentielle est de payer Françoise, de la récompenser comme elle le mérite, selon ce que nous lui avons promis ; qu'elle n'ait pas à se plaindre. Je désire qu'elle soit libre de rester chez nous ou de nous quitter, ce qu'elle préférera ; ensuite qu'on lui donne un lit garni d'une paillasse et d'un matelas ou lit de plumes. Outre ses gages et les intérêts, je crois que nous lui avons promis 500 francs ; on lui en payera l'intérêt jusqu'à mon arrivée, et moi je me charge de les lui donner. J'écrirai à Léonor et à Agathe pour leur faire part de mes intentions, comme aussi à mon frère pour lui dire ce qu'il aura à faire.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.



LETTRE 178^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY

Supérieure à la Martinique

La Vénérable a quitté la Martinique pour se rendre à la Guadeloupe. C'est de la Basse-Terre qu'elle envoie quelques nouvelles à sa sœur. Elle lui parle de la mort de M. Javouhey, leur père, et conseille à la Mère Marie-Thérèse de réprimer l'esprit de raillerie.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Basse-Terre, 23 mars 1829.

Ma bien chère fille,

Vous voyez que c'est près de nos chères filles que je vous écris ; en arrivant à la Pointe-à-Pitre, j'ai trouvé le petit bâtiment de M. Bonnet qui partait pour la Basse-Terre, je suis montée dessus avec Annette ; nous avons été bien malades, mais bien contentes d'arriver. M. de Maurigué viendra nous prendre ici à la fin de la semaine. J'ai trouvé tout bien en ordre, cela marche à merveille. Il y a sept jeunes personnes nouvelles, tant pensionnaires que demi-pensionnaires ; d'autres doivent encore venir. C'est calme et paisible. Je suis bien fâchée de n'avoir pas apporté la provision. Il me semble que vous pourriez faire faire les chemises par les orphelines, ainsi que les guimpes, d'une grandeur raisonnable, et selon l'esprit de la sainte pauvreté, car vous savez qu'ici il y a très peu de temps pour coudre. Dès que vous aurez une occasion pour la Basse-Terre, il faudra envoyer la faïence qui est chez M. Avas. Songez que c'est horriblement cher ici. Envoyez tout cela par Mme Pirignon, ou bien Mandar.

Je vous adresse une lettre de ma sœur Marie-Joseph qui nous apprend que notre père a quitté cette misérable vie pour se réunir à son Dieu dans l'éternité. Oh ! qu'il est heureux ! priez, avec toute la Congrégation, pour le repos de sa belle âme. Notre pauvre Sœur Ambroise est partie le même jour et à la même heure ; ils seront l'un et l'autre nos protecteurs auprès de Dieu, comme il a été notre appui sur la terre. Aussitôt que je serai arrivée à Cayenne, je ferai partir mon frère avec les instructions nécessaires pour la tranquillité de chacun, ainsi soyez tranquille vous-même. Je ferai mon possible pour envoyer à ma bonne sœur Marie-Joseph tout ce dont elle aura besoin ; faites-en de même.

Je vais écrire à M. de Maurigué pour qu'il vous envoie beaucoup de choses qui sont sur son bâtiment et qui se vendront bien. Je vous écrirai avant mon départ pour vous dire ce que j'ai fait ici. Adieu, ma chère fille. Je vous recommande bien les deux jeunes postulantes. Ne permettez jamais l'esprit de moquerie, de raillerie, qui cause tant de mal dans les maisons religieuses.

LETTRE 179^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La vénérée Mère est à la veille de repartir pour Mana. Établissement de Versailles à la Guadeloupe. Sollicitude pour son petit séminaire africain. Faire dire des messes pour leur père décédé.

Basse-Terre, 29 mars 1829.

Ma bien chère fille,

C'est encore de la Basse-Terre que je vous écris. J'attends le bâtiment qui est à la Pointe et qui doit venir me chercher demain pour me rendre à notre cher Mana ; j'y serai à la fin d'avril. Que le temps me semble long ! Je vais passer les fêtes de Pâques en mer ; j'aurai bien des sacrifices à faire. Dites à ma Sœur Élisabeth que je viens de louer Versailles, nous entrons en jouissance demain ; le pensionnat y sera parfaitement. Il devient nombreux : il y a 24 pensionnaires et 17 demi-pensionnaires, tout va bien ; je suis contente de nos chères filles. Je vois souvent la famille Béloste, ce sont de si braves gens ! Je pense que vous avez reçu les lettres que nous vous avons adressées par ma Sœur Louise ; elle doit être dans le Midi près de ma Sœur Clotilde. J'espère que vous serez tranquille du côté du temporel et que vous n'aurez plus qu'à vous occuper des grandes affaires ; et puis vous ferez moins de pénibles voyages. Mon frère va partir, il passera par Brest. Quant à mon retour que vous paraissez désirer, songez que je serai près de vous dans un an pour y passer une année et revenir à notre cher Mana. Je regrette bien que ma Sœur Madeleine ne soit pas au Sénégal, il me semble que cela n'ira pas bien. Que j'aime les établissements du Sénégal !

Allons, ma chère fille, faites tout pour le mieux ; je vous recommande bien notre cher petit séminaire. Que je désire que nous ayons de saints prêtres parmi eux ! Tâchez qu'on les instruisse parfaitement dans la religion, recommandez-les vivement à notre digne curé ; faites pour lui le plus que vous pourrez. S'il pouvait surveiller leurs études?... Je vous prie de les bien recom-

mander à ma bonne Sœur Élisabeth, au brave M. Naudin ; donnez-moi des nouvelles de ses fils, et puis s'il y a d'autres de nos enfants qui soient capables d'entrer au séminaire, il faut les y mettre, nous payerons leur pension.

Adieu, ma bonne fille, toute à vous en Notre-Seigneur. Faites dire des messes pour notre bon père que je crois dans le ciel ; mais nous lui devons cette reconnaissance ; nous marchons nous-mêmes à grands pas vers le but où il est arrivé.



LETTRE 180^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La vénérée Fondatrice est de retour à la Guyane. Elle annonce le prochain départ de leur frère pour France. Détails sur la colonie de Mana. Conseils de prudence. Nouvelles diverses.

Cayenne, 6 mai 1829.

Ma bien chère fille,

J'arrive de la Martinique après une heureuse traversée de vingt-six jours. Je pense que vous avez reçu les lettres que je vous ai adressées des deux colonies que je viens de visiter et que vous savez l'arrivée en France de ma Sœur Louise qui a dû se rendre, en débarquant, près de ma Sœur Clotilde, puis enfin près de vous.

J'ai reçu beaucoup de lettres à mon arrivée, mais pas un mot de Fontainebleau, ni vous ne m'en avez jamais parlé ; cela m'étonne ; donnez-moi des nouvelles, je vous en prie.

Mon frère partira sous peu de jours, je vous écrirai longuement par lui, il vous donnera tous les détails que vous désirerez et qui vous satisferont. Je partirai pour France dans six ou sept mois, ainsi ne vous tourmentez pas. Je vois que vous faites le mieux du monde, soutenez-vous ainsi jusqu'à mon arrivée ; je suis contente de vous.

Lefèvre dont vous me parlez se porte très bien, c'est un bon garçon. Le pauvre Carpentier vient de mourir, il n'a été que cinq

jours malade ; il est bien heureux, car il était un peu imbécile. Nous avons renvoyé cinq autres colons dont nous n'étions pas contents, nous les remplacerons par de meilleurs sujets. Toutes nos chères filles vont à merveille. Nous avons fait la première récolte de riz, on m'a dit que nous en aurions de 300 à 400 barriques, beaucoup de Turquie et surtout de haricots ; on fait trois récoltes par année. Nos troupeaux prospèrent à vue d'œil. Je vous dis encore : c'est l'œuvre de Dieu, il opérera son œuvre malgré les efforts de l'esprit malin qui voudrait bien y mettre obstacle. Nous tâcherons de vous alléger le fardeau autant que nous pourrons, ayez confiance.

Ce n'est pas la peine de donner congé de la maison de Paris, il faudrait alors toujours prendre une autre maison et changer de quartier ; non, ma chère fille, restez là. Que voulez-vous, lorsque j'arriverai, je serai étrangère. Laissez vendre la montre d'Annette, ne donnez jamais les clefs de la maison, ni au portier, ni à D. ; ce ne sont pas des gens sûrs. Il y a des choses qu'il faut supporter, si on ne peut mieux ; mais éloignons-nous des gens vicieux. Ne parlez pas de ce que je vous dis au sujet de ces deux personnes.

Soignez bien nos chers enfants, et puis ne faites pas trop de voyages, de peur de nuire à votre santé.

Le gouverneur du Sénégal n'est pas encore arrivé ; nous l'attendons tous les jours, mon frère l'attend pour partir. Quatre Sœurs de Cayenne désirent retourner en France, elles partiront dans un mois. J'ai eu des nouvelles de ma bonne Sœur Clotilde, elles m'ont bien fait plaisir. Rappelez ma Sœur Bathilde ; le climat du Midi lui est contraire.



LETTRE 181^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Retour de la Vénérable à la Guyane. Former les Sœurs converses à la piété et à l'amour du travail. Désignation de fonctions pour quelques Sœurs.

Cayenne, 6 mai 1829.

Ma bien chère fille,

J'arrive à Cayenne au moment où un bâtiment va partir ; j'en profite pour vous dire, ainsi qu'à ma Sœur Louise et à toutes mes Sœurs, que nous sommes arrivées en bonne santé après vingt-six jours de traversée. J'ai eu des nouvelles de Mana, mes Sœurs se portent bien, excepté deux qui ont mal à l'estomac. On en dit des merveilles, elles sont excellentes. J'ai reçu vos deux lettres à mon arrivée, elles m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'elles étaient vivement attendues. La lettre de Florence était très bien. Je vous ai écrit dans tous les pays et par toutes les occasions ; je ferai toujours de même.

Élevez bien les Sœurs converses à la piété et à l'amour du travail. Il me semble que vous pouvez envoyer ma Sœur Bathilde auprès de ma sœur Marie-Joseph reprendre ses fonctions de secrétaire générale. Ma Sœur Chantal de la Martinique pourra vous remplacer dans l'une des deux maisons pour la tenue du pensionnat. Mettez une Supérieure qui ait beaucoup d'ordre et qui soit économe, et cela ira bien.

Ma Sœur Bathilde partira avec ma Sœur Louise qui va aller visiter sa famille ; elle espérait vous emmener dans ce voyage, mais je vois que ce sera difficile, vous avez trop d'ouvrage.

On vient. Adieu, toute à vous, mille fois.



LETTRE 182^e

A M. LE BARON ROGER

Directeur des Colonies

Entrevue de la vénérée Mère avec le gouverneur du Sénégal. Ressources qu'offre l'esprit d'association et de communauté. Ses appréciations sur la colonisation de Mana. Ses projets pour l'extension des œuvres.

Cayenne, 8 juin 1829.

Monsieur le Directeur,

Je profite avec plaisir de l'obligeance de M. N., votre ancien subordonné au Sénégal, pour vous dire tout ce que je pense sur

notre position actuelle ; d'abord, recevez ce monsieur, parlez-lui ; jamais personne ne vous fut plus dévoué, il a souvent fait la comparaison de l'administration que vous aviez établie au Sénégal avec celle qui régnait ici ; je partageais son opinion, aussi cautions-nous souvent ensemble. Je pense qu'il aura assez vu notre nouveau gouverneur (1) pour vous dire ce que nous devons craindre ou espérer.

Il y a huit jours qu'il est ici, je lui ai rendu ma visite le jour même de son arrivée ; il m'a parlé avec l'apparence de la franchise. « Le Sénégal est encore trop obscur pour qu'il puisse se prononcer sur le sort qui lui est réservé. Il dit qu'il l'a mis sur un bon pied, qu'il a retranché les dépenses, qu'il a eu l'adresse d'amener les rois maures, ses voisins, à venir signer la paix dans son gouvernement ; ensuite qu'il a fait près de 2.000 pieds d'indigo de première qualité. » Je lui ai dit : « Il n'est donc pas impossible de coloniser le Sénégal ? » Là-dessus, je crois qu'il pénétrait ma pensée, il m'a répondu : « Je n'ose me prononcer. » Il m'a dit aussi : « Ce sont de bien bonnes gens, mais je n'étais pas à ma place. » Je ne sais s'il se trouvera à sa place ici ; je crains bien le contraire.

Je vous ai écrit plusieurs fois. Je crains que mon bavardage mal conçu, mal digéré et encore plus mal dit, ne vous ait mis de mauvaise humeur, mais que voulez-vous que je fasse sans vous ? Il me semble que c'est autant votre affaire que la mienne ; pourvu que vous sachiez ce que nous pouvons faire, ce que comporte notre position, vous la présenterez mieux que moi-même. Ainsi je vous le répète pour la sixième fois : l'esprit d'association et de

1. M. Jubelin, précédemment au Sénégal, qui avait succédé le 1^{er} juin 1829 à M. de Freycinet, envoyé à la Martinique. Dès que M. de Freycinet fut parti, et avant l'arrivée de son successeur, plusieurs membres du Conseil colonial de la Guyane profitèrent de l'absence de la R. Mère, qui était allée visiter ses maisons de la Martinique et de la Guadeloupe, pour inspecter l'établissement de Mana, sous prétexte de se rendre compte des progrès déjà réalisés. Le résultat de cette visite ne tarda pas à se manifester. Lorsque la Vénéralable fut de retour à Mana — juin 1829 — dix des plus jeunes colons, qui avaient subitement changé de conduite, témoignèrent le désir de rompre leurs engagements, ce à quoi la R. Mère consentit avec un empressement qui parut les surprendre. Ce n'était là que le commencement des agissements du Conseil colonial.

communauté fera ici des miracles. Quand nous n'aurions que 20 hommes bien dévoués, attachés à la communauté, des Sœurs converses en nombre suffisant, nous pouvons recevoir tous les ans, pendant un siècle si l'on veut, 200 orphelins et autant d'orphelines, en augmentant les troupeaux en proportion.

Les défrichements, les dessèchements des savanes, tout cela peut se faire au moyen de 50 nègres attachés à la colonisation et dirigés dans ces travaux par la communauté. Je ne fais qu'indiquer les choses que vous comprendrez aussi bien que moi. Les concessions qu'on devra nous accorder pour contenir cette nouvelle population sont de dix lieues carrées ; elles renferment les deux rivières de la Mana et de l'Acarouany, et sont bornées par le Maroni qui fait la limite entre nous et les Hollandais. De tous côtés nous sommes bornées par la mer. Aucune habitation ne se trouve mélangée avec nous. Cet espace renferme les meilleures savanes de la Guyane française et hollandaise, ensuite les forêts vierges les plus étendues et du plus beau bois. Il se trouve coupé par des plateaux de terres hautes sans être montagnes ; tel que le beau plateau de l'Acarouany d'où l'on a tiré les beaux bois de la marine. Ce plateau a trois lieues de circonférence, il n'est pas très élevé, la terre y est mélangée et bonne, c'est la meilleure position qu'on puisse rencontrer sous le ciel de la Guyane, c'est là où nous voulons faire de grandes cultures, en conséquence, placer notre second établissement d'orphelins. Les grands troupeaux seront au poste que nous habitons actuellement ; les savanes peuvent en nourrir 2.000 à 3.000 en y faisant seulement un canal de quinze à vingt pieds, ce que 50 nègres pourraient facilement faire dans deux saisons ou une année. Nos ouvriers pourraient, avec un peu d'aide, faire les deux digues qui déboucheraient, l'une sur la rivière Mana et l'autre sur le Maroni, ce qui fait trois à quatre lieues à peu près. Nous avons aussi, dans notre concession, différents banes de sable végétal dont la culture est facile, où le manioc et les bananes viennent parfaitement. On peut changer ces cultures tous les trois ans, et puis l'usage que nous faisons de la charrue améliore beaucoup, en détruisant les mauvaises herbes ; le sarclage est bien moins difficile.

LETTRE 183^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La Vénéralable veut affermir son entreprise avant de rentrer en France ; elle fait part à sa sœur de ses projets sur l'œuvre de Mana. L'entretien de plusieurs Sœurs. Affaires de famille. Rapport au ministre de la Marine. Désire des prêtres. Confiance en Dieu. Ne pas se fier aux apparences religieuses.

Cayenne, 16 juin 1829.

Ma bien chère fille,

Je ne veux pas laisser partir nos chères filles sans causer avec vous. D'abord ne vous tourmentez pas, je viendrai bientôt. Je fais mes efforts pour avancer l'ouvrage, afin de me réunir bientôt à vous ; mais vous sentez qu'il ne s'agit pas de commencer, il faut affermir l'œuvre que le ciel nous a confiée ici. J'espère plus que jamais faire du bien dans ces contrées si dépréciées, si malheureuses.

Nous allons préparer les maisons pour recevoir nos chers enfants de France ; nous en aurons 200 la première année, et la seconde 300 ; puis nous augmenterons chaque année à mesure que les ressources augmenteront ; nous les prendrons, moitié de familles pauvres appartenant aux parents de nos chères Sœurs converses et l'autre moitié d'enfants abandonnés par leurs père et mère et qui sont à la charge du gouvernement. Les filles, de huit à douze ans ; les garçons, de dix à quatorze. Il sera facile de les élever dans la pratique des vertus religieuses, et ils seront conduits et dirigés dans leurs travaux par nos excellentes Sœurs converses. Nous ne garderons aucun homme qui ne soit vraiment pieux et craignant Dieu ; ceux-ci seront chargés des grands travaux et de leur apprendre des états, voilà tout. Nous attendons deux prêtres, mais je compte davantage sur ceux que vous nous élèverez ; ne les perdez pas de vue. J'espère que le bon Dieu les bénira en leur accordant la vocation à l'état ecclésiastique ou religieux. Oh ! qu'il me tarde de voir arriver ces beaux jours où Dieu sera servi en esprit et en vérité parmi notre chère société de soli-

taires ! Petit à petit le troupeau se purge des mauvais esprits ; les bons se perfectionnent, la vertu se purifie, s'affermit. Ah ! qu'il fait bon se confier en Dieu et travailler pour sa gloire ! on est content et heureux dans tout ce qui arrive.

Vous recevrez donc mes chères Sœurs Tharsille et Annonciade. Sœur Julie n'a aucune vocation, son caractère est par trop léger et inconséquent, il faut qu'elle rentre chez ses parents ; vous n'aurez à lui donner que ce que vous voudrez bien. Sœur Sophie a dû rester chez ses parents en passant ; elle a reçu ce qu'il lui faut ; ainsi si on réclame, ne donnez rien. Sœur Tharsille et sa compagne ont bien besoin de faire une retraite, de reprendre l'esprit de notre saint état qu'elles ne connaissent plus depuis longtemps ; elles auront beaucoup à faire, mais il y a de la ressource : la première est bonne fille, je lui crois de la bonne volonté, mais pas un grain d'humilité. Ne la mettez Supérieure nulle part ; elle n'a aucune qualité pour cette fonction. Sœur Annonciade a besoin de faire son noviciat, elle va dans son pays pour affaires de famille ; de là, elle ira à Cluny ; si elle persévère dans sa vocation, ce dont je doute fort, mon frère l'emmènera en allant à Chamblanc.

Mon frère ira à Chamblanc pour voir et arranger les affaires, en attendant que nous arrivions nous-mêmes. Je vais vous mettre cet article dans une lettre particulière, et puis, je vais écrire à Léonor notre neveu pour sa tranquillité ; ainsi soyez tranquille vous-même.

Je reçois à l'instant vos lettres du 28 avril ; je serais bien fâchée si vous n'aviez pas reçu le paquet que je vous envoyais de Surinam et que je vous adressais par Amsterdam. C'était un Rapport pour le ministre de la Marine, je l'adressais à M. le baron Roger afin qu'il le rédigeât d'après son opinion ; et comme je craignais que ce paquet n'arrivât pas, j'ai écrit de nouveau à M. le Baron, je lui rappelais un peu ce que je lui disais ; ainsi remettons tout à la divine Providence. Vous avez reçu plusieurs lettres depuis cette époque, puis ma bonne Sœur Louise qui se trouvait sur la route d'Angers. Je pense que vous avez arrangé tout pour le mieux. Je préférerais que la maison soit à notre compte comme

celle de Limoux. Ma Sœur Alphonse pourrait vous être très utile, vous pourriez l'envoyer avec une autre comme ma Sœur Louise, au moins jusqu'à mon arrivée ; cependant faites pour le mieux, car de si loin il n'est pas facile de donner un conseil. J'arriverai dans le mois de mai au plus tard. Mon frère et nos Sœurs vont arriver en même temps ; tout le monde vous racontera à sa manière, par ce moyen vous en saurez plus que nous.

Je pense que ma bonne Sœur Cécile convient très bien à Alençon, mais que voulez-vous ? c'est assez qu'on soit Supérieure pour n'être pas toujours aimée. C'est la misère !

Si on trouve deux prêtres qui veulent venir partager nos travaux, il faut les adresser à M. Bertout, Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. Les appointements sont de 3.000 francs ; je crois qu'on ne nous en accordera qu'un, mais mon frère arrangera cela avec vous.

Allons, je vais vous quitter ; nous sommes si occupées des reposoirs de la fête du Saint-Sacrement que je ne sais lequel entendre. Adieu donc à toutes nos chères filles ; mon frère vous portera d'autres lettres. Toute à vous mille fois.

Je viens de recevoir des nouvelles de ma Chère Mère Rosalie, de Bourbon, elle se porte à merveille ; vous en avez aussi reçu avec le rendement des comptes de l'année. Nous enverrons à ma bonne Sœur Léontine ce que nous pourrons afin de lui aider aussi. Allons, de la confiance en Dieu, et tout ira bien et très bien. Je vais écrire à ma Sœur Cécile et à Bourbon.

J'ai appris les aventures de la petite Sœur Agnès P. qui revient de Saint-Pierre et Miquelon. Qui aurait jamais pensé que cette petite Sœur fût dissimulée ? Tâchez, ma bonne fille, de ne plus vous fier aux apparences religieuses ; il faut bien du temps et des circonstances pour faire des saintes, elles ne sont pas si communes.



LETTRE 184^e

A M. LÉONOR JAVOUHEY, SON NEVEU, A CHAMBLANC

Au sujet de la mort de M. Javouhey, père de la Vénéralle. Affaires de famille.

Cayenne, 16 juin 1829.

Mon cher neveu,

J'ai appris avec bien de la peine la mort de notre cher et vénérable père... Je ne pouvais me persuader qu'il devait mourir. N'oublions jamais les bons conseils et les bons exemples qu'il nous a donnés, et prions pour le repos de sa belle âme.

Pour ce qui est des affaires d'intérêt, je vous prie d'être tranquille jusqu'à mon retour, parce que la procuration de mes chères sœurs est nécessaire pour régler les choses comme il faut. Je garde la maison et toutes les dépendances au compte de la succession ; je payerai le loyer et tiendrai compte des revenus. Qu'on fasse l'estimation à l'amiable de tout ce qui appartenait à mon bon père ; ensuite, laissez-le en dépôt ou laissez-le en jouissance à nos Sœurs et je payerai le tout, au prix d'estimation, à la succession. Je laisse à mon frère la liberté d'occuper la chambre de mon père pendant le temps que les affaires ne sont pas réglées.

J'espère arriver au printemps. Si les prés ne sont pas loués, on vendra les foins ; ainsi ne craignez pas d'être frustrés dans vos intérêts... Qu'aucun discours ne trouble la paix parmi nous, celui qui nous ferait du chagrin n'y gagnerait pas.

J'ai eu de vos nouvelles, ainsi que de votre charmante famille, par ma Sœur Clotilde ; cela m'a fait grand plaisir ; dites à votre chère épouse mille choses aimables pour moi. Faites part de cette lettre à notre nièce Agathe et à son mari qui sentira bien que je veux que vous soyez contents les uns et les autres. Dites-lui aussi mille choses agréables ; il me tarde de voir toutes vos petites familles et de nous charger de leur éducation.

Mon ami, si je n'entre dans aucun détail, c'est parce que je pense que mon frère causera avec vous, et vous dira tout ce qui

peut vous intéresser. Que je voudrais vous savoir en bonne intelligence malgré la différence de vos caractères ! Évitez de parler d'intérêt et tout ira bien ; vous y gagnerez tous les deux. S'il y a quelques difficultés, prenez-moi pour arbitre, je suis sûre de vous mettre d'accord, de même que vous serez contents tous deux.

Adieu, mon ami, je vous aimerai en proportion de ce que vous vous accorderez ensemble.



LETTRE 185^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

La vénérée Mère lui envoie un ouvrier menuisier. Elle ira à la Martinique avant de rentrer en France. Propositions qui lui sont faites pour Cayenne.

Cayenne, 27 juin 1829.

Ma bien chère fille,

Encore une bonne occasion dont je veux profiter pour vous dire bonjour. C'est notre Frère (1) Bourguignon qui se rend près de vous pour vous être utile dans bien des choses ; il est rempli d'intelligence, surtout comme menuisier et charpentier, en un mot pour tout ce qui peut être à réparer dans la maison. Vous lui donnerez pour logement la chambre à côté de l'atelier où les menuisiers travaillent, ou toute autre séparée, que vous jugerez convenable ; il vous sera d'un grand secours. Je suis convenue avec lui de 60 francs par mois ; vous le nourrirez, lui donnerez une bouteille de vin par jour et il mangera dans sa chambre ; vous le blanchirez et le raccommodez. Il ne sortira jamais sans permission et rentrera toujours à l'heure désignée. Vous n'aurez plus besoin d'avoir de menuisier habituellement.

Le bâtiment viendra bientôt prendre ici les bois pour vos constructions et pour les réparations de votre église ; par ce

1. C'est ainsi, on l'a vu, que la vénérée Mère appelait ses chers colons.

moyen nous ferons nos travaux sans le secours des étrangers, au moins en partie. Je désire néanmoins que tout se fasse avec prudence et sagesse. J'irai à la Martinique trois mois avant mon départ pour France ; mais j'espère avoir de vos nouvelles et de celles des deux maisons, bien détaillées, par le bâtiment qui va venir à Cayenne avant la mauvaise saison. Il est probable que nous allons faire à Cayenne comme à la Guadeloupe : on nous offre de payer notre loyer à perpétuité ; on nous donnera l'emplacement pour la maison, ensuite on créera des bourses et des demi-bourses.

Je vous quitte pour partir à Mana, on me presse. Adieu.



LETTRE 186^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUEY, A BAILLEUL

Retard du départ de M. Pierre Javouhey. Départ de plusieurs colons défectueux. Vertus des Sœurs de Mana. Souci des affaires temporelles. Nécessité de la souffrance sur la terre.

Mana, 1^{er} juillet 1829.

Ma bien chère fille,

Vous serez étonnée de ne pas voir arriver notre bon frère Pierre Javouhey ; je n'ai pas voulu le laisser partir sur le bâtiment où il était embarqué, car il aurait été par trop mal à bord ; mais soyez bien tranquille, il se porte à merveille. Il a aussi voulu rester parce que dix jeunes gens de Chamblanc parlaient qui n'avaient ni principes, ni religion ; la régularité les ennuyait à mourir. Dieu merci, nous sommes tous contents de ce départ. Je trouve tout en bon état, nos chères filles sont admirables, régulières et pieuses comme des anges.

J'envoie à ma Sœur Léontine, par M. Leblanc qui s'embarque, la somme de 3.800 francs nécessaire pour lui aider à payer la maison de Brest ; cela s'avance, j'espère que nous finirons cette année. Allons, une fois que nous n'aurons plus de

gros paiements à faire, nous n'aurons plus à nous occuper d'affaires temporelles. Que je soupire après cet heureux moment ! mais hélas ! nous sommes sur la terre pour souffrir à la suite de notre divin Maître, pourquoi cherchons-nous donc le repos ?

Je vous écrirai longuement dans dix jours par un bâtiment qui charge du bois ; mon frère écrira à ma belle-sœur, donnez-lui cependant toujours des nouvelles. Je serais bien aise de partir avec mon frère s'il voulait m'attendre ; mais comme je ne veux pas me noyer, il faut pour moi la bonne saison et un beau bâtiment. Adieu.



LETTRE 187^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

La vénérée Mère lui exprime sa reconnaissance et son désir de recevoir sa visite. Le commandant a dû l'entretenir de tout ce qui concerne Mana. M. Cordet. Elle lui demande sa recommandation pour le voyage de deux Sœurs aux Antilles.

Mana, commencement de juillet 1829.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai lu avec reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; j'aurais bien préféré celui de vous recevoir. C'est avec bonheur que j'aurais reçu vos conseils, votre approbation pour nos efforts et le zèle que nous mettrons toujours à répondre aux vues bienfaisantes du gouvernement que vous représentez si bien. J'espère encore que vous viendrez par le premier voyage de « la Louise ».

Le commandant s'est chargé de vous mettre au courant de tout ce qui pourrait vous intéresser sur notre cher Mana ; il n'oubliera pas les personnes qui nous entourent, il a été à même de les juger.

Je vous remercie, Monsieur le Gouverneur, de nous avoir envoyé le bon M. Cordet, il a répondu d'une manière bien honorable à la confiance dont vous l'avez honoré.

Je charge ma Sœur Élégie d'envoyer aux Antilles, par la prochaine occasion, deux Sœurs de voile, l'une qui a fait cinq ans à Mana, la seconde qui se trouve surnuméraire à Cayenne. Je vous supplie, Monsieur le Gouverneur, d'avoir la bonté d'accorder cette faveur, et si le bâtiment doit revenir ensuite à Cayenne, de vouloir bien demander au capitaine de se charger pour nous des commissions des maisons de la Martinique et de la Guadeloupe. Votre recommandation est tout pour cette affaire.

.....



LETTRE 188^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Satisfaction que lui donnent les Sœurs de Mana. Attente de l'arrivée du préfet apostolique et du gouverneur. Désire un monastère de Trappistes dans la solitude de Mana. Recommande les enfants auxquels elle s'intéresse. Écrire à Bourbon. Parle de quelques Sœurs.

Mana, 13 juillet 1829.

Ma bien chère fille,

C'est encore moi qui vous écris, et c'est de notre cher Mana où je suis rentrée depuis quinze jours seulement. J'ai trouvé nos chères filles toutes en bonne santé, à part quelques indispositions passagères. La bonne Sœur Rose et Sœur Apolline sont les seules qui soient à l'infirmerie, parce qu'elles ne peuvent pas travailler. Toutes en général sont bonnes, pieuses, excellentes ; elles édifient par leur courage soutenu et leur vertu de tous les moments. Il est bien doux d'habiter avec d'aussi saintes filles, aussi je les aime de tout mon cœur ; je n'ai trouvé nulle part autant de consolation ; et ce qui augmente leur mérite, c'est que nous sommes sans prêtre depuis que nous avons fait nos pâques ! Dans quelques jours nous attendons M. le Préfet apostolique qui vient avec M. Jubelin, notre bon gouverneur ; ils arriveront par le bateau à vapeur et se proposent de rester quinze jours ; mais enfin nous prierons avec tant de ferveur que le ciel se rendra à

nos vœux et nous donnera de saints apôtres pour nous diriger dans les voies de la perfection où Dieu nous appelle.

Nous sommes à faire la seconde récolte de riz et de maïs ; nous en avons une bien grande quantité pour le peu que nous avons semé : au moins 100 barriques de riz, des haricots en quantité... Si nous pouvions donc vous envoyer vos provisions ! nous pourrions fournir toutes nos maisons de France de certains produits. Nous avons 36 pores et des chèvres. Tout vient pour ainsi dire tout seul ici ; les petits oiseaux viennent faire leur nid dans le ciel de mon lit, et dans un chapeau, sur ma fenêtre, dix jolis petits colibris ! Que de bien le bon Dieu fait aux hommes ! et qu'ils sont ingrats, car ils se plaignent toujours.

Nous allons demander une augmentation de 50 Sœurs converses, avant de faire venir les orphelins et les orphelines. J'irai les chercher en mai prochain ; je partirai d'ici en avril et j'espère trouver tout bien préparé. Je compte beaucoup sur notre bon père, M. Figeac. Ah ! s'il était ici, que de bien il ferait ! nous serions trop heureuses, nous ne méritons pas tant de consolations ; mais nous nous soumettons en cela, comme en toutes choses, à la sainte volonté de Dieu. Dites-lui de ma part, je vous en prie, que mon frère compte aller chercher M. Stanave et supplier le Père Abbé de la Trappe de venir établir un monastère près de nous (1) ; aucun lieu du monde ne convient mieux pour vivre et mourir en saints. Qu'ils seraient bien ici, et que nous serions heureuses de les y voir ; ce serait une vraie Thébaidé. D'abord, comme un jour de travail sur huit suffit pour notre existence, le reste peut être consacré au service de Dieu et du prochain.

Nous n'avons jamais froid. Le poisson abonde dans nos rivières : l'autre jour, j'étais assise dans un canot, une jolie carpe saute sur moi, elle me fit peur ; mais je ne la pris pas moins ;

1. M. l'abbé Stanave, autrefois curé de Caunes, s'était retiré depuis deux ans à la Trappe de la Meilleraie, en Bretagne. La Vénérable désirait que M. Pierre Javouhey, son frère, le priât de venir à Mana, afin d'y établir, du consentement du R. Père Abbé, une maison de l'Ordre. Les Trappistes, trop près du cataclysme de la Révolution, ne se trouvaient pas en état de s'établir dans cette partie de l'Amérique.

nous posons de petits paniers dans les fossés et deux fois par jour ils se remplissent. On jette le riz sur la terre vaseuse, sans aucune culture, il vient grand comme moi, on n'a que la peine de le récolter ; il en est de même d'une infinité d'autres produits qui seraient si utiles en France. Chacune de mes Sœurs désire faire venir de ses petits parents pauvres ou orphelins ; j'arrangerai tout cela lorsque j'irai vous voir.

Je vous recommande tant d'enfants qui me sont chers comme à vous. Apprenez-leur à être simples et laborieux. Je veux toujours faire de Florence ma secrétaire, élevez-la en conséquence ; je vais lui écrire un petit mot pour l'encourager, sa lettre nous a fait plaisir à tous. Mes Sœurs voudraient vous écrire, c'est moi qui ne le veux pas, ce serait trop long. Je n'ai que du bien à dire de toutes, mais de toutes ; pas une ne me fait le plus petit chagrin. Je vous le répète, ce sont des anges dans des corps mortels.

Je vous supplie d'écrire tous les mois à ma bonne Chère Mère Rosalie, pour réparer le chagrin que vous lui causez en ne lui écrivant pas. Oh ! ma fille, sachez vaincre votre paresse ! Comme je vous en dis bien long cette fois, la première sera pour notre bon père, M. Figeac ; communiquez-vous les lettres, j'ai toute confiance en tous les deux. Il me tarde bien de savoir ce que vous avez fait de ma Sœur Louise et de ma Sœur Bathilde. Je désire vivement que vous soyez contente et heureuse autant que moi, que vous sachiez vous débarrasser, comme moi, des mauvaises têtes quand vous en avez. Je crains que ma Sœur Louise ne trouve la France trop petite et qu'elle ne s'ennuie. Je ne sais à quoi attribuer le silence de ma Sœur Séraphine ; je n'ai pas reçu un mot d'elle, quoique je lui aie écrit deux fois.

Adieu. Mille choses aimables à M. et Mme Molinier, à M. et Mme de Roquefer, ce sont de vrais amis de la Congrégation.



LETTRE 189^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

La Vénérable le remercie de sa visite et le prie de s'intéresser à l'œuvre de Mana auprès de S. Exc. le Ministre de la Marine.

Mana, 13 août 1829.

Monsieur le Gouverneur,

Recevez l'expression d'une reconnaissance vivement sentie pour la visite que vous avez eu la bonté de faire à notre petite colonie ; j'en suis si pénétrée que je ne cesse de répéter : que nous sommes heureuses ! Votre présence a ranimé tous ceux qui avaient quelques craintes, et encouragé d'un nouveau zèle les âmes fortes ; aussi chacun est à son devoir et tâche de le remplir d'une manière satisfaisante.

J'aurais voulu, Monsieur le Gouverneur, vous envoyer le Rapport que je prépare au ministre de la Marine sur le développement à donner à notre entreprise ; mais il n'est pas fini, et puis j'attends une réponse aux Rapports que j'ai fait partir en février et mars, dont je veux vous donner la substance (1), afin que vous connaissiez que je n'ai eu d'autres vues que celles que je vous ai manifestées dans les différents entretiens que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder.

Vous pourriez mieux que moi, Monsieur le Gouverneur, en parler à Son Excellence. Faites-lui, je vous en prie, connaître votre opinion sur notre position, sur tout ce qu'elle donne d'espérance sous vos heureux auspices. Si vous parlez du projet adopté par M. de Chabrol et confirmé par Son Excellence d'en faire un asile pour des orphelins, dites-lui, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, que je n'ai pas oublié un seul instant cette belle et bonne œuvre, que toutes nos vues se portent et s'arrêtent là. Nos plans sont de tout préparer pour en recevoir chaque année au moins 200, en augmentant successivement ; que

1. C'est ce que fait la Vénérable dans la lettre suivante.

pour ces travaux préparatoires, je supplie Son Excellence d'attacher à notre colonisation 25 familles esclaves de votre choix et du nôtre. Ces 50 nègres seraient à la charge de la colonisation pour la nourriture et l'entretien, seulement jusqu'à la fin de la deuxième année. Les 12 ouvriers colons continueraient encore deux ans à être payés par le gouvernement ; l'hôpital resterait de même à sa charge. Nous augmenterions le nombre des Sœurs converses de 50 nouvelles et de 2 Sœurs de voile pour l'hôpital, dont une pharmacienne, ce qui porterait le nombre à 5 Sœurs de voile.

Le choix des enfants serait fait par la Congrégation. Les Sœurs inspectrices chargées de cette mission seraient autorisées par le gouvernement à les choisir dans les provinces qui nous paraîtraient les plus propres à fournir de bons sujets. Il leur serait permis d'en prendre un tiers dans les familles de nos Sœurs converses qui font partie de la colonisation. Les filles seraient âgées de huit à dix ans et les garçons de dix à douze ; la moitié au moins serait prise dans les campagnes, et le reste dans les établissements où les mœurs offrent le plus de garanties.

Je ne fais qu'ébaucher ce qu'il faudrait vous développer avec une sagesse dont je ne me sens pas capable ; c'est à vous, Monsieur le Gouverneur, que cela appartient. Je compte avec raison sur votre amour du bien et sur votre zèle pour le service de Dieu, pour seconder une entreprise qui est son ouvrage.



LETTRE 190^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

Dans la lettre précédente, la vénérée Mère se proposait d'envoyer à M. Jubelin qui venait de visiter Mana, la « substance » des Rapports qu'elle avait adressés naguère au ministère, en février et mars 1829, note qui devait être transmise par M. Jubelin à la Direction des Colonies, et dont la teneur suit.

Mana, août 1829.

L'exploration que j'ai faite des terres sur lesquelles la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny a commencé des établissements à Mana, les ressources de toute espèce que j'ai reconnues, les heureux résultats des premiers essais auxquels nous nous sommes livrés m'encouragent plus que jamais à suivre une entreprise qui, avec la puissante protection de S. Exc. le Ministre de la Marine, peut servir utilement la religion, la France et l'humanité. En examinant quelles ont été les tentatives faites dans cette contrée et les causes de leur peu de succès, je me suis de nouveau persuadée de tous les avantages que présente notre système colonial basé sur l'esprit d'association, et avant tout sur les principes et les sentiments de la religion. Avec de semblables moyens, que ne ferait-on pas ici ?

Pour fonder parmi les colons cet excellent esprit, rien ne sera plus favorable que de n'introduire en quelque sorte dans ce pays que de jeunes orphelins des deux sexes, confiés par le gouvernement à nos soins et élevés par notre Congrégation dans l'amour et la crainte de Dieu, dans le goût du travail et de la simplicité ; une pareille population, au milieu des éléments naturels de richesse que présente Mana, ne peut manquer de prospérer.

Je n'ai pas oublié que Son Excellence a surtout paru se complaire dans la pensée que l'établissement de Mana pourrait servir d'asile à une partie des orphelins élevés en France aux frais du gouvernement. Ainsi notre Congrégation serait assez heureuse pour faire une chose essentiellement utile à la métropole, en même temps qu'elle mettrait en valeur une contrée jusqu'à présent abandonnée.

Le moment approche de commencer l'exécution de cette partie importante du plan dont la réalisation nous a été confiée, et nous prenons toutes les dispositions pour recevoir, loger et nourrir prochainement 500 orphelins (300 garçons et 200 filles). Je fais entreprendre dans cette intention des plantations de bananiers,

de choux caraïbes (1), de haricots et autres vivres du pays, notamment de riz et de maïs.

Notre projet est de nous livrer à la culture du palma-Christi (2) et à l'extraction de l'huile que contient cette graine ; c'est un produit qui paraît devoir être très avantageux. Le tabac va devenir surtout l'objet de nos soins particuliers, et j'espère qu'il en sera planté, dès cette année, plusieurs carrés. Les travaux qu'exigent la culture, la récolte et la préparation de cette denrée, conviennent beaucoup pour occuper et utiliser des enfants. Les cultures de riz et de tabac se succéderont parfaitement sur le même terrain, surtout avec la facilité que nous aurons de les fumer en y parquant nos troupeaux. Le tout occupera environ 250 carrés de terre défrichés et entourés de fossés.

Nous allons préparer en outre des pépinières de diverses plantes utiles, et tout disposer pour une plantation de café. Le travail que nécessite ce produit convient encore à des enfants. Enfin, nous espérons pouvoir entreprendre bientôt l'exploitation de l'indigo.

La chose que je regarde comme essentielle à notre entreprise est l'élevage en grand des bestiaux ; dans cette vue nous avons déjà amélioré de belles savanes qui nous avoisinent. Il faut faire un canal de 15 pieds de large sur 10 de profondeur, qui les traverse de la Mana au Maroni ; c'est environ 3 lieues. De lieue en lieue, on fera de grands carbets (3) pour réunir le bétail pendant la nuit et les chaleurs, et pour élever les veaux. Des pasteurs habiteront près de ces carbets ; ils soigneront les bestiaux et prépareront le laitage. Ils auront des jardins et des cultures enclos, ils élèveront des chèvres, des porcs et des volailles. Ces pasteurs pourront être mariés ; on mettra sous leur direction des orphelins qui les aideront.

Le plus prochainement possible, le personnel de la petite colonie doit être ainsi composé : 100 religieuses dont 15 de voile,

1. Le nom scientifique du chou caraïbe est colocase. C'est une plante alimentaire dont les tubercules sont très féculents.

2. Mots latins signifiant palmes du Christ. C'est le nom donné au ricin.

3. Constructions en bambous.

30 ouvriers, 50 cultivateurs, 20 pasteurs suppléants d'ouvriers, 500 orphelins de treize à quinze ans (300 garçons et 200 filles).

Ce personnel préparera l'établissement pour les premiers 500 orphelins dont le nombre sera augmenté l'année suivante, jusqu'à ce que l'on ait complété quatre villages contenant chacun 1000 orphelins des deux sexes. Chaque village aura quatre à cinq carbets de troupeaux, selon l'étendue de ses savanes.

On travaille aux plantations pour le premier village et l'on va s'occuper des bâtiments. D'après les devis déjà faits, une grande maison servant à loger en commun des orphelins et ayant 150 pieds de long sur 30 de large, non compris les galeries, coûtera environ 25.000 francs pour les matériaux; la main-d'œuvre étant fournie par les colons, ne donnera lieu à aucune dépense spéciale.



LETTRE 191^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE

Supérieure à Saint-Louis (Sénégal)

Attachement de la vénérée Mère pour le Sénégal. Ses conseils pour bien remplir sa charge. Séminaire africain. Mot à transmettre à Sœur Victoire. Regrets à exprimer à M. le Préfet apostolique.

Cayenne, 18 septembre 1829.

Ma bien chère fille,

Je pense que ma lettre ne vous trouvera pas en France, et que déjà vous habitez notre cher et bien cher Sénégal. Que vous êtes heureuse! Que j'envie votre sort! O mon cher Saint-Louis, pour qui je voudrais consacrer ma vie, au salut duquel je pense sans cesse! Vous le savez, ma bien chère fille, c'est pour être utile à ces chers Africains que je suis venue en Amérique. Dieu veuille y bénir mes travaux!

Je pense que ma chère Sœur Victoire sera bien contente que vous la déchargiez d'un fardeau qui était plus fort qu'elle et qui

l'accablait. Vous reprendrez votre emploi de Supérieure principale; agissez conformément à la règle, rendez compte à ma sœur Marie-Joseph de tout ce que vous ferez. Faites tout ce que vous croirez sage et convenable pour le bien de la paix ; s'il est nécessaire de faire quelques changements, vous les ferez, mais réfléchissez bien avant d'agir ; craignez de faire quelque chose contre la sainte volonté de Dieu. Que les rapports n'aient point de part dans vos changements ; croyez difficilement les rapports, instruisez-vous par vous-même, et vous éviterez bien des fautes.

Qu'il me tarde d'avoir des nouvelles de votre arrivée au Sénégal ! Je vous recommande nos chers enfants ; préparez des jeunes gens pour le petit séminaire. Vous les avez vus, vous savez combien ces enfants méritent de soins et de quelle espérance ils sont pour la religion.

Je vous prie de dire à ma bonne Sœur Victoire que je voudrais bien qu'elle fût auprès de nous. Pourquoi dit-elle que je ne l'aime pas ? ce n'est pas bien. Oui, je l'aime de tout mon cœur, mais plus son âme que son corps. Je lui donne une grande marque d'amitié en la déchargeant d'un fardeau qui l'aurait accablée. C'est M. Jubelin qui m'a priée de faire promptement ce changement.

Nous jouissons d'une bonne santé, tout va très bien ; nos récoltes, nos troupeaux prospèrent d'une manière satisfaisante. J'irai en France en mai prochain et je reviendrai par le Sénégal à la fin de l'année, ce sera pour moi une grande consolation. Je vous prie de dire à M. le Préfet apostolique combien j'ai été fâchée que mes Sœurs lui aient fait de la peine ; je le supplie de l'oublier, de prier pour nous et de rendre à ma bonne Sœur Victoire toute sa confiance ; donnez-lui vos sages avis, je suis persuadée qu'elle les mettra en pratique.

Mon Père Guillier (1) jouit d'une bonne santé, c'est lui qui nous donne ses charitables soins ; il espérait que vous viendriez partager ses honorables travaux. Il attend deux prêtres par les

1. C'est par erreur que la Vénérable écrivait *Guillet*, comme on l'a donné au 1^{er} volume de ses Lettres (Lettre 83, page 162). Un authentique des Archives de la Congrégation prouve que l'orthographe du préfet apostolique de la Guyane est *Guillier*.

premiers bâtiments, ils lui sont annoncés depuis longtemps.

Je vous prie, ma bien chère fille, de donner de mes nouvelles à nos chères filles de Gorée; je suis persuadée qu'elles ne m'ont pas oubliée et qu'elles s'efforcent chaque jour de devenir meilleures, afin d'imiter notre bon père saint Joseph.

Adieu, ma bien chère fille, embrassez toutes nos chères filles pour moi, je les aime de tout mon cœur.



LETTRE 192^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Inquiétude de la Vénérable pour ses filles de la Martinique. Elle donne et demande des nouvelles.

Cayenne, 8 octobre 1829.

Ma bien chère fille,

L'arrivée d'un bâtiment de la Martinique avait rempli mon cœur de joie, espérant bien qu'il nous apportait de vos nouvelles, mais sans doute vous n'avez pas su son départ; j'en suis bien fâchée. On nous en promet un autre qui nous rendra peut-être plus heureuses, nous l'attendons chaque jour. La mauvaise saison des Antilles est passée (1); que de victimes sont tombées sous ses coups! Que je suis inquiète! Quand saurons-nous donc s'il ne manque aucune de nos chères filles à l'appel? Et le pauvre Bourguignon, que fait-il? Je voudrais bien savoir de vos nouvelles.

Je n'ai pas reçu un mot de ma Sœur Louise; ma sœur Marie-Joseph me dit seulement: « ma Sœur Louise vient d'arriver, j'en suis bien contente, elle m'aidera dans les affaires. » Je sais aussi qu'elle édifie par sa piété, Dieu veuille qu'il en soit toujours de même. Deux Sœurs de Bourbon, Sœur Régis et Sœur Théodule, se sont embarquées pour revenir en France, à cause de leur poitrine malade; la première est morte douze jours avant que d'ar-

1. Cette période, celle des ouragans et des cyclones, dure de juillet à octobre.

river. Je vous envoie la lettre de ma Sœur Tharsille qui nous apprend cette triste nouvelle ; je vous envoie aussi celle de ma sœur Rosalie. On attend un bâtiment de Bourbon qui passera à la Martinique, vous recevrez des nouvelles. Nous allons tâcher de vous envoyer quelque chose par « l'Hirondelle » ; ce bâtiment est si petit que ce sera difficile ; nous attendions le bâtiment du Havre afin de vous envoyer le bois pour l'église, et rien n'est venu.

Notre colonisation va on ne peut mieux : les récoltes ont été abondantes en riz qui se vend bien ; nous trouvons les plus beaux bois qui ont assez de valeur pour le moment. Je suis contente de nos jeunes gens ; nous avons renvoyé les plus mutins, les autres sont tranquilles et travaillent bien. Nous venons d'apprendre le changement de tous les ministres, j'espère que la religion y gagnera, car tout allait bien mal en France, les méchants levaient la tête bien haut ! Dieu veuille arrêter le torrent de l'iniquité et donner la paix à son Église ; redoublons de prières. Que nous sommes heureuses d'être sorties du monde ! séparons-nous-en de plus en plus. J'aime notre solitude de Mana, il me semble qu'il est plus facile d'y servir le bon Dieu.

Écrivez-nous souvent par Nantes, donnez-nous bien des détails sur notre chère maison, sur la Guadeloupe ; comment se trouvent nos chères filles dans leur belle maison ? J'ai peur que la mauvaise saison ne vous ait bien éprouvées. Comment va notre digne Père, M. Erard ? il doit bien gémir sur les affaires du temps ! J'espère aller vous voir en partant pour France, au printemps prochain ; mais écrivez-moi toujours en cas que je reste, car qui peut répondre d'un si long temps ?

Je vous prie de continuer de voir M. et Mme Avas et de leur demander conseil dans vos affaires temporelles...

Adieu ; mille choses bonnes et aimables à toutes nos bien chères filles ; je les aime de tout mon cœur.



LETTRE 193^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Nouveaux détails. Espérance d'avoir un prêtre à Mana. Visite de Sœur Louise dans les maisons de France.

Mana, 10 décembre 1829.

Le commencement manque.

Nous venons de bâtir une charmante chapelle avec un chœur pour les religieuses et un pour les hommes et les étrangers. On vient de préparer le bois pour un bâtiment de 60 pieds de long sur 23 de large, sans les galeries ; ce sont deux grands réfectoires, la cuisine et l'office au milieu, et un vaste magasin au-dessus. Cela sera terminé fin janvier ; le tout couvert en bardeaux, et sur le bord de la rivière, dans la plus jolie position, à côté de la chapelle, près de l'emplacement où l'on doit construire l'hôpital. Tout cela sera enfermé dans une grande enceinte qui nous séparera du reste des créatures.

Les travaux de culture vont on ne peut mieux, la charrue labouré tous les jours, les Sœurs plantent d'un autre côté, de manière que cette année nous aurons six fois plus de récoltes que l'année passée. Mon Dieu, si vous pouviez donc nous voir !

Il y a deux nouveaux prêtres à Cayenne, on dit qu'il y en a un pour nous ; nous l'attendons pour bénir notre jolie chapelle qui sera finie pour Noël.

Allons, ma bien chère fille, marchons d'un pas ferme dans la carrière que le ciel nous a tracée ; tâchons, par notre fidélité à la grâce, d'en mériter toujours de nouvelles.

J'ai reçu, depuis peu, une lettre de ma Sœur Louise qui a visité toutes les maisons de l'Ordre. Elle s'est rendue comme secrétaire au Conseil à Cluny, en même temps que les autres Conseilères, pour accompagner ma bonne sœur Marie-Joseph. Je crois qu'elle désirerait être employée à Fontainebleau ; mais ma sœur ne veut pas la quitter ; je suis sûre qu'elle lui fera beaucoup de bien par son humilité et sa fermeté pour les principes religieux.

Mon frère Javouhey va très bien, je crois qu'il vous a écrit. Notre petit neveu ou cousin vous dit mille choses aimables; c'est un charmant jeune homme. Dites à Bourguignon mille choses aimables pour lui et pour moi.



LETTRE 194^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUEY, A LIMOUX

La Vénérable est heureuse de savoir les Africains à Limoux. Projet de son retour en France. Nouvelles de Mana. Eloge des Sœurs qui travaillent avec elle. Intérêt spécial à quelques élèves de Limoux.

Mana, 9 janvier 1830.

Ma bien chère fille,

J'apprends avec bien de la satisfaction que nos chers Africains sont près de vous à Limoux. Il y a longtemps que nous aurions dû les y envoyer, ils seraient plus avancés dans la vertu et dans les sciences, parce que vous avez là toutes les ressources, et que cela coûtera bien moins pour leur procurer des maîtres. Que votre maison est intéressante ! que de biens elle réunit de toutes parts ! On vous aidera, soyez tranquille ; et puis, vous serez bien secondée par M. Naudin et par ma chère Sœur Élisabeth. Aussitôt mon arrivée en France, j'irai vous voir, vous aider de tous mes petits moyens. J'espère partir en mai prochain, ainsi je serai en France en juillet ; il n'y a plus qu'à avoir du courage. Donnez le professeur de dessin à ceux qui montrent de bonnes dispositions. Le digne M. Figeac est toujours l'ami de la Congrégation, j'en suis sûre ; il va redoubler de zèle pour le salut de ces chers enfants. Présentez-lui mon respect et ma vive reconnaissance, ainsi qu'à M. le docteur Molinier qui n'a pas ralenti son zèle pour une si grande entreprise. Il me semble que mon départ est si près que ce n'est pas la peine d'entrer dans des détails que je vous ferai beaucoup mieux connaître de vive voix, car que puis-je vous dire, sinon que nous sommes heureuses et

très heureuses, que nous travaillons avec zèle et courage, que le Seigneur répand ses plus abondantes bénédictions sur nos faibles efforts, que nous voyons croître le riz, les bananes et le manioc à vue d'œil, que tout le monde se porte bien à part quelques petites indispositions qui sont de tous les pays, que je voudrais à la fois rester et partir ; c'est là le plus difficile !...

Si nous pouvions faire les réparations de votre maison, cela ne nous coûterait guère ; nous ferions tous vos planchers, boiserie et meubles en acajou, bois satiné et le reste... Nos maisons deviennent charmantes, tout se fait par nos ouvriers. Le gouverneur, M. Jubelin, vient nous voir tous les trois mois, il paraît toujours bien content de nos travaux ; ce qui l'étonne davantage, c'est qu'il n'y ait pas d'hommes pour les diriger. Nos Sœurs sont si courageuses qu'elles voudraient tout faire ; aucune difficulté ne les arrête ni ne les étonne ; il faut qu'elles aient une vocation du ciel pour une telle entreprise. Je les admire chaque jour davantage. Oh ! si les hommes ici ressemblaient aux Sœurs, ce serait trop beau ! mais non, ils n'ont pas la même bonne volonté, il faut les soutenir, les encourager ; les moindres difficultés les arrêtent, parce que Dieu n'est pas le but qu'ils se proposent. Ils ont quatre heures de repos, c'est ce qui leur plaît davantage dans la règle, tandis que les Sœurs ne perdent pas un moment.

C'est assez vous raconter quand je ne voulais rien dire... Il faut que je vous quitte, ce ne sera pas sans vous charger de tous mes compliments pour toutes nos chères filles. Et puis Florence, ma bonne Florence, vous ne m'en dites rien ? Que j'aurai de plaisir à la voir si elle est bien sage ; et la bonne Élisabeth, je vais la trouver bien grandie, bien savante et surtout bien sage. Thérèse (1) est-elle près de vous ? embrassez-la pour moi et pour son papa qui se porte bien et nous rend les plus grands services. Annette veut que je la rappelle à votre souvenir, ainsi que nos chères filles qui deviennent toujours meilleures.

Adieu, toute à vous.

1. Thérèse, fille de M. Pierre Javouhey, plus tard R. Mère Marie-Thérèse, Assistante générale de l'Institut en 1869, décédée à la Maison-Mère le 13 février 1879.

LETTRE 193^e

A M. LE BARON ROGER, A PARIS

Détails sur Mana. Dévouement des Sœurs. M. Jubelin. Séjour des Africains à Limoux.

Mana, port Saint-Joseph, 9 janvier 1830.

Monsieur,

J'ai reçu avec d'autant plus de plaisir votre lettre, qu'elle était attendue avec impatience. Que je trouvais le temps long ! Vous avez reçu la lettre où je vous rendais compte de l'état positif de la colonisation ; cela va toujours mieux, les espérances que nous avons conçues se réalisent et sont surpassées. Je vous donnerai les détails prochainement, et vous saurez ce qu'auront produit les travaux de chaque partie de la colonisation. Ceux qui vous intéressent le plus, ce sont les travaux des cultivateurs, vous en serez content, tout vient à merveille ; nos rizières qui sont très étendues, sont superbes. Mon Dieu, si le terrain du Sénégal avait ressemblé à celui-ci, que n'y auriez-vous pas fait ! Que je voudrais vous voir ici quelques mois ! Comme vous tireriez parti de tant de richesses qui ne servent à personne ! Si vous voyiez les belles forêts, les belles savanes désertes, tandis qu'il y a tant de malheureux en France qui n'ont pas de pain, pas d'asile ! Le sol est si riche qu'il donne quarante pour un. Je me trouve heureuse et très heureuse dans l'espérance d'être utile à un grand nombre de malheureux et surtout à des orphelins qui trouveront ici des parents, une patrie et tout ce qui fait le bonheur.

Nos Sœurs travaillent comme de vrais colons, aucun ouvrage ne leur fait peur, et bientôt nous pourrons marcher seules d'un pas ferme ; les enfants ont dans mes filles de bonnes maîtresses et de bonnes mères.

M. Jubelin nous visite tous les trois mois, il paraît content de nos efforts et s'étonne du succès que nous obtenons avec si peu de moyens (1). Moi, je ne m'en étonne pas, parce que c'est

1. M. Jubelin, qui s'était d'abord montré sceptique sur les projets de la R. Mère, parce qu'il avait cru aux préjugés de certains membres du

l'œuvre de Dieu. Je suis beaucoup plus contente du gouverneur que je ne m'y attendais ; j'espère que nous réussirons et que vous serez aussi content de moi, c'est tout ce que je désire. Je compte partir en mai prochain ; ainsi en juin ou juillet, j'aurai la douce satisfaction de vous voir. Que de choses à raconter d'un pareil voyage qui donne tant d'espérances !

Nos chers enfants africains sont à Limoux, j'en suis bien aise parce qu'ils auront là toutes les ressources voulues pour leur instruction, sans avoir besoin de plusieurs maîtres à demeure ; la maison convient parfaitement, le climat est très doux et la vie bon marché. Il y a les meilleurs maîtres de dessin et d'architecture ; bientôt, nous nous occuperons ensemble de leur avenir.

Adieu, mon ancien et bon ami, vos sages conseils guident tous mes pas. M. Jubelin me parle de vous avec embarras et je lui réponds avec réserve et vérité. Je suis et je serai toujours votre amie la plus sincère.

Ma Sœur Théodosie, mon assistante, me prie de la rappeler à votre bon souvenir.



LETTRE 196^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

Rapport sur l'état de la colonie de Mana.

Mana, 1830.

Monsieur le Gouverneur,

Pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et aux différentes questions qu'elle renferme sur l'état

Conseil colonial et qu'il ne s'était pas encore rendu compte de leurs manœuvres, était un administrateur consciencieux. Il admirait le caractère, le jugement et l'expérience de la Vénérable, et il était frappé du résultat obtenu. Il n'hésita donc pas, en 1831, à soumettre au ministre une délibération du Conseil privé de la colonie exprimant l'avis qu'il y avait lieu de faire abandon à la R. Mère du terrain défriché, cultivé et mis en rapport sur les bords de la Mana. Dès lors, l'établissement, devenu propriété particulière et fermé à ceux qui pouvaient travailler à sa ruine, prit un nouvel essor.

actuel de la colonie, je vais tâcher de mettre sous vos yeux, simplement, les choses telles qu'elles me paraissent.

Le personnel vient d'être diminué de douze personnes, par suite des nouvelles de la révolution de France. Dans ce nombre, il y a 2 pères de famille, 2 femmes et 8 enfants, tous Allemands.

<i>Mana</i> . . .	Il nous reste : hommes blancs engagés.	17
	Femme attachée à la colonie et enfant. .	2
	Sœurs converses travaillant la terre. .	20
	— — aux travaux d'intérieur	8
	Sœurs de voile dirigeant les travaux de culture et hospitalières.	3
	Supérieure Générale.	1
	Noirs esclaves (hommes) travaillant. . .	29
	Femmes	7
	Enfants.	2
	Total.	89

	Ouvriers : scieurs de long.	2
	— menuisiers.	2
	1 couvreur et 2 briquetiers.	3
	Total.	7

<i>Cormoran</i> .	Sœur de voile.	1
	Sœurs converses.	5
	Colons blancs.	2
	Noirs travaillant.	5
	Femmes noires.	2
	Enfant noir.	1
	Total.	16

<i>Acarouany</i> .	Sœur de voile.	1
	Sœurs converses.	4
	Noirs esclaves.	2
	Ouvriers chasseurs.	3
	Total.	10

Depuis un an, nous avons perdu 1 Sœur converse, 1 noir qui s'est noyé par accident, 1 négresse (vieille), qui est morte peu après l'acquisition.

Dans le premier poste qui est Mana, les cultures n'ont pu être augmentées, n'ayant point de défrichements de finis ; mais on vient de nous remettre cinq carrés qui déjà étaient la moitié en riz, et qui en ce moment se préparent pour être ensemencés en totalité, quoique les caféiers ne soient pas faits et que les fossés soient incomplets. Ainsi nous ensemencerons 25 carrés tant de manioc que de riz, bananiers et plants de cannes à sucre, dans le premier établissement.

Depuis dix mois les colons préparent des piquets d'onapias pour entourer les 25 carrés de cultures ; ce travail sera entièrement achevé dans le courant de novembre. Il a fallu faire de 4.000 à 5.000 piquets ; tout ce qui a été fait précédemment pour se garantir du bétail n'a servi à rien. Nous avons récolté 300 barriques de riz dans le même terrain ; s'il eût été bien disposé pour l'écoulement des eaux stagnantes, il y en aurait eu un tiers de plus. La récolte en manioc a été jusqu'à ce moment de 60 barriques de couaque (1) ; il y a eu cinq carrés de ravagés par le bétail, par défaut de bonne clôture. Nous continuons la récolte à mesure des consommations. Nous pouvons en avoir 150 barriques que nous faisons suivant le besoin. En bananiers, nous avons au même poste équivalement deux carrés, ce qui fait 4.200 pieds ; en plants de cannes à sucre, un carré en plusieurs places, comme essai.

Les troupeaux n'ont pas encore réparé les pertes occasionnées par la maladie de l'année dernière. Je ne crois pas qu'il y ait plus de 60 bêtes à cornes ; porcs, 80 ; chèvres, 30 ; moutons, 8 ; ânes et ânesses, 3 ; juments, 4. Nous avons perdu une mule et un âne.

Quant aux travaux faits par les colons et ouvriers, il y a une maison, laquelle commencée depuis huit mois, vient d'être finie. Elle se compose de trois grandes salles meublées et d'un dortoir

1. Nom vulgaire de la cassave, matière farineuse extraite de la racine de manioc.

de 60 pieds de long sur 22 de large. On a couvert en bardeaux (1) la moitié des anciens bâtiments dont la toiture était en paille. L'entourage des cours et des jardins vient d'être fini. Les scieurs de long ont fait à eux cinq, pendant les six derniers mois, près de 2.000 planches de toutes sortes de bois ; la moitié a été envoyée à Cayenne et à la Martinique ; l'autre partie a été employée dans les constructions, boiserie et ameublement des différents postes ; il nous en reste 500 à envoyer à Cayenne par le premier bâtiment.

Le second poste dit « le Cormoran » se compose de 3 religieuses dont une de voile, Supérieure, 2 colons, 2 ouvriers briquetiers, 5 nègres, 2 négresses et 1 enfant. Ils ont défriché et mis en culture 6 carrés de terrain : 4 sont plantés en bananiers, dont la moitié en plein rapport ; 2 autres carrés de terre basse sont prêts à être semés en riz. Il y a aussi dans ce poste une briqueterie en activité depuis deux mois, les briques sont de la meilleure qualité ; il y a d'employés 4 blancs et 1 petit noir ; ils ont fait de 18.000 à 20.000 briques, cela va très bien.

Combien y avait-il de terres cultivées et mises en valeur lors de votre installation à Mana, août 1828 ?

Les cultures consistaient en un carré de manioc presque détruit par le bétail ; à peu près autant de bananiers dans le même état. Il n'y avait aucune autre culture ; les anciennes rizières étaient recouvertes de bois ou d'osiers depuis deux ans.

Combien y en a-t-il aujourd'hui de chaque espèce ? Combien de terres préparées à recevoir la semence en novembre prochain ?

En manioc, 8 à 10 carrés ; en riz, 3 carrés ; en maïs, 1 carré ; en haricots, 1 carré ; en bananes, la valeur de 3 carrés. Terres préparées à recevoir les semences cette année : rizières, 12 carrés ; maïs, 2 carrés ; pour le tabac, 2 carrés.

Combien avez-vous reçu du gouvernement de têtes de bétail ?

La société a reçu, tant bêtes sauvages qu'appivoisées, 120 bêtes à cornes et les 20 bœufs de l'Acrouany. Les naissances connues sont de 30 et les présumées à peu près le même nombre.

1. Petites planches minces et courtes.

D'où proviennent les accroissements ?

La société a acheté 100 têtes, petites et grosses, ce qui porte le troupeau à près de 300 bêtes à cornes. Nous avons reçu 2 étalons et une jument ; nous avons acheté une ânesse, 12 porcs, nous en avons 36 ; et 4 chèvres, nous en avons 12.

Chaque ouvrier travaille de son état : 6 charpentiers et scieurs de long ont fait 350 pieds de galerie en bois sur 4 pieds de large ; ils ont élevé un très beau bâtiment, préparé les bois pour un second plus grand ; dressé des planches pour la valeur de 2.000 francs. Chaque état a fait de même : trois menuisiers ont fait tous les meubles que nous possédons, hors les lits en fer ; ils ont établi deux grandes lingerie, deux magasins boisés, un salon de 20 pieds carrés en planches de toutes faces ; fait toutes les portes et châssis, changé les escaliers et le reste...

Les cultivateurs sont au nombre de 10 hommes, et 10 Sœurs travaillent la terre. Ils ontensemencé dans le courant de l'année 6 carrés de manioc et préparé la même quantité pour êtreensemencée en novembre prochain. Ils ontensemencé et récolté de 2 à 3 carrés de riz qui ont rapporté plus de 100 barils ; préparé la terre pourensemencer de 10 à 12 carrés, plus 4 carrés en bananes.

La première année n'a pu être une année productive, mais une année de préparation à la production ; la deuxième année sera une année de rapport, et la société, au 1^{er} septembre 1830, se suffira à elle-même dans son état actuel. Mais il est bon d'observer que la population composée de 80 personnes comprend : 5 employés, 11 enfants, 5 mères de famille ; l'hôpital contient habituellement un personnel de 10 à 12 malades ou employés au service. Tous ces individus ne peuvent compter pour les travaux.

Les ressources que la société présentera au 1^{er} septembre 1830, consisteront dans le produit de 300 têtes de bétail qui rendent au moins 10.000 francs par an ; la culture en riz dont les deux récoltes dans l'année, d'après l'expérience déjà acquise, rendront 10.000 francs ; 12 carrés de manioc, au moins 5.000 francs ; 4 carrés de bananes, environ 4.000 francs ; les travaux des différents ouvriers : charpentiers, scieurs de long, menuisiers, forgerons, au nombre de 12, 12.000 francs ; ce qui donne ap-

proximativement, au plus bas prix, un revenu de 44.000 francs.

Le projet relatif à des envois d'orphelins fait partie du plan de colonisation présenté au ministre et accepté par lui. D'après le plan, les envois d'orphelins ne doivent avoir lieu qu'après deux années d'épreuves et les préparatifs nécessaires pour les recevoir. Dans la correspondance que je communiquerai à Monsieur le Gouverneur, il n'a pu encore être question de les envoyer immédiatement.

Les 25 ménages de noirs demandés pour être appliqués au défrichement de l'établissement, l'ont été pour un temps indéfini, parce que la population est susceptible d'augmenter chaque année et rend par conséquent ces travailleurs toujours nécessaires. Leur nourriture et entretien par le gouvernement ne sera nécessaire que pour la première année, attendu que les suivantes, l'établissement sera dans le cas d'y pourvoir. Les 42 ouvriers colons seront encore payés pendant deux ans à partir du 1^{er} septembre 1830. Il en sera de même pour l'hôpital. La nourriture demandée pour les 50 nouvelles Sœurs converses ne l'est que pour une année. Quant à la Sœur de voile, elle sera sur le même pied que celles qui desservent l'hôpital. On demande la demiration et l'entretien, pour une année seulement, à dater du jour de leur arrivée, pour les 200 orphelins qui seront envoyés chaque année. D'après l'expérience acquise et les bases ci-dessus établies, la société pourra ainsi se suffire en tout.



LETTRE 197^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Frais de déplacement. Zèle et dévouement des Sœurs à Mana. Grande sécheresse. La croix fait son bonheur.

Mana, 1830.

Le commencement manque.

Il faudrait demander que les Sœurs passent par Cayenne, parce que nous pouvons en envoyer de tout acclimatées et des personnes telles qu'il vous les faudrait pour les emplois. Le no-

viciat de Mana est parfait pour apprendre tout ce qu'on peut faire dans les colonies. Si vous voyiez avec quel zèle toutes nos chères filles travaillent à la charrue, aux champs, à la maison ! Chacune envie le bonheur de celle qui fait davantage. Elles ne trouvent rien de trop difficile. Ah ! si les hommes ressemblaient aux Sœurs, ce serait un paradis terrestre, un lieu de consolation, dans l'espérance d'être utile à un grand nombre de malheureux. Cette perspective fait mon bonheur ; mais nous renvoyons tous ceux qui montrent de la mauvaise volonté, qui ne sont pas contents. Peu de monde avec de la bonne volonté vaut mieux que le grand nombre.

Nous avons eu une grande sécheresse qui a bien fait souffrir les troupeaux ; nous avons perdu 43 têtes de gros bétail ; les pluies ont commencé et tout va bien, bêtes et gens. Nous plantons à force, tant au Cormoran qu'à Mana ; ces deux établissements ne font qu'un et vont très bien, en faisant cependant la part des difficultés indispensables dans de pareilles entreprises ; mais vous savez « qu'à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ! » La croix est plantée sur tous les chemins par où passent les serviteurs de Dieu, je me fais gloire d'être de ce nombre. Oui, la croix fait mon bonheur, j'y trouve tant de consolation que je prie le Seigneur de me conserver dans ces dispositions.

Je ne trouverai donc point d'occasion pour vous envoyer du bois pour l'église ! cela me fait de la peine. Je compte passer à la Martinique en partant pour France. Quand ? Je n'en sais rien. D'abord, il faut réussir, si je veux qu'on me reçoive au ministère avec plaisir. J'en ai pris l'engagement, et, avec la grâce de Dieu, nous réussirons. Nos Sœurs converses continuent à nous donner beaucoup de consolation ; elles travaillent à merveille



LETTRE 198^e

PROBABLEMENT A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY,

à la Martinique

Affaires temporelles.

10 avril 1830.

Le capitaine du « Brésilien » est un excellent homme ; il m'a promis, pour vous éviter la peine, d'offrir le bois aux personnes de sa connaissance ; il vous dira le prix qu'on en offrira, et vous lui direz s'il faut le livrer ; ensuite vous recevrez l'argent, vous payerez le fret porté sur le connaissement, un petit billet de quelque chose qu'il m'a livré, et le billet de mon Père Cormier.

Que je voudrais que le bâtiment du Roi qui doit venir à Cayenne ne soit pas parti ! prenez vite les informations nécessaires auprès de M. le Gouverneur, en disant que vous avez des choses essentielles à lui remettre.

Adieu, j'embrasse toutes nos chères filles, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 199^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Le retour de la vénérée Mère en France est retardé. Elle désapprouve une acquisition et comprend les charges de la maison de Limoux. La Mère Clotilde doit demeurer dans sa communauté. Renseignements sur Mana. Projets pour les Africains. Elle recommande Florence, parle d'Élisa et d'Antonine. M. Figeac.

20 avril 1830.

Ma bien chère fille,

Me voilà encore reculée pour quelques moments ; la volonté de Dieu s'est montrée, et je n'ai pu refuser d'obéir, mais patience ! ce ne sera pas long. Votre lettre m'a fait un bien sensible plaisir, et votre dialogue avec M. Roger m'a fait rire de bon

cœur ; je voudrais bien que vous eussiez gagné notre cause et qu'il ait pu nous débarrasser de cette acquisition, quand même nous perdriens 5.000 à 6.000 francs. Je sens tout l'embarras que cette maison va donner à ma pauvre sœur Marie-Joseph ; et puis, qu'avons-nous besoin d'un pensionnat à Senlis ?... Mais enfin, je compte sur la Providence qui arrangera tout.

Je ne crois pas que ma Sœur Louise soit une bonne économiste. En raison des petites recettes qu'on fait en France, il faut des personnes plus accoutumées à la misère ; c'est ce qu'il faut faire entendre avec prudence, sans trop blesser l'amour-propre.

Vous voilà, ma bien chère fille, avec toutes les charges de la Congrégation ; c'est à vous qu'il faut penser, aider le plus qu'on pourra, afin de continuer la bonne œuvre que je vois souvent en esprit à Limoux. Comme tout m'y intéresse ! Ne confiez cet établissement à personne, gardez-en l'administration ; un jour viendra où vous serez plus tranquille pour son existence.

Vous savez que c'est dans l'intérêt de nos chers Africains que nous avons formé le projet de Mana ; ce projet, qui se perfectionne chaque jour par l'expérience, aura de grands résultats pour le bonheur de l'humanité, puisqu'il formera de bons chrétiens et sauvera de la misère tant de malheureux qui ne sont ou ne deviennent mauvais sujets que par la misère et la honte de leur existence. Mon frère vous dira tout ce qu'il a vu ; combien ce pays est ignorant et malheureux, faute d'une bonne direction et par ignorance de la religion. J'ai vu cela dans un voyage que je viens de faire par terre de Mana à Cayenne. Si vous voyiez le beau pays, les excellentes terres et prairies, tout cela sans habitants ! quelques mauvaises cases habitées par de misérables paresseux qui vivent de pêche et de chasse et qui vont presque nus faute d'habits. Si vous voyiez le bel emplacement dans lequel nous avons 100 têtes de bétail et un nègre qui les garde ! Je voudrais que toute la maison de Limoux s'y trouve un beau matin avec tous ses habitants, sans oublier mon Père Figeac ; sans lui, la fête ne serait pas complète. Oh ! mon Dieu, que ce serait agréable ! J'aime à faire de semblables rêves... Je me trouve si heureuse au milieu des bois, loin du monde et de ses tracasse-

ries. Que je trouve à plaindre ceux qui sont obligés d'habiter les villes ! Si du moins vous étiez dans un port de mer, nous chargerions un bâtiment de riz pour vous envoyer, mais je crains que le port ne coûte trop cher, c'est ce qui me retient. Il vaudrait mieux vous envoyer l'argent ; cette année n'est pas favorable pour cela. J'ai acheté des nègres afin de nous passer des blancs qui ne voulaient pas travailler et nous laissaient toute la charge. Nous ferons le bonheur de ces pauvres noirs, c'est moi qui veux les instruire et en faire de bons chrétiens. De plus, j'ai acheté un troupeau de gros bétail avec son gardien et la prairie. Plusieurs colons ont désiré chercher fortune ailleurs ; je les ai payés et voilà comment nous ne pouvons vous donner de fonds cette année, mais c'est différé dans l'intérêt général de la société.

Je prépare des établissements pour nos chers Africains qui auront puisé près de vous la sagesse et les vertus de leur état ; c'est pour les rendre heureux que nous travaillons avec tant de zèle et d'ardeur ; c'est sur eux que je compte pour devenir des maîtres en tous genres et pour être à la tête des emplois de nos jeunes orphelins. Soignez-les donc bien, je ne saurais assez vous le répéter. Dites au bon M. Naudin mille choses aimables. J'ai souvent pensé qu'il ferait bien ici avec ses élèves. Je vous recommande Florence : elle approche d'un âge difficile, tâchez de lui inspirer assez de confiance pour qu'elle puisse toujours vous dire ses pensées, ses petits chagrins. Éloignez-la de tous dangers, surtout ne lui laissez pas fréquenter de jeunes personnes dangereuses, dissipées, que sais-je ? Vous le comprenez aussi bien que moi.

J'espère trouver Élisabeth grandie de toutes manières ; j'ai la certitude qu'elle vous donne de la satisfaction ; et cette bonne Antoinette qui promettait beaucoup ? que j'aurai de plaisir à voir toutes ces chères enfants ! Elles ne pourront plus me reconnaître, je suis bien vieillie, mais je me porte à merveille. Je suis gaie et contente et si je pouvais croire que vous l'êtes autant que moi, je n'aurais rien à désirer sur la terre.

Je laisse à mon frère le plaisir de vous donner de plus amples détails sur tout ce qui peut vous intéresser. Adieu, priez pour

moi. Mille choses aimables à toutes nos chères filles et à nos enfants; vous savez combien tous nous sont chers. Présentez mon respect à mon Père, M. Figeac. Que je suis contente qu'il soit chargé de nos chers enfants; je l'aimais beaucoup, mais je l'aime bien davantage.

Toute à vous pour toujours.



LETTRE 200^e

PROBABLEMENT A LA SUPÉRIEURE D'UN DES ÉTABLISSEMENTS
DE LA GUYANE (1)

La Vénérable la félicite de son éloignement du monde, l'exhorte au bon exemple. Se pardonner mutuellement. S'accoutumer à la nourriture du pays. Conseils pour la santé. Ses intentions relatives à la culture des terres. Ordre et économie.

Cayenne, 8 mai 1830.

Ma bien chère fille,

Je profite de mon loisir pour causer avec vous, pour vous distraire un moment dans votre chère solitude que je vois toujours plus intéressante à mesure que je m'en éloigne. Que je vous trouve heureuse d'être ainsi loin du monde, loin des méchants qui inondent la terre ! Vous pouvez vous occuper de Dieu sans distractions. Vous êtes avec de si bonnes Sœurs qu'elles ne vous feront jamais de chagrin, j'en suis bien sûre. Je vous trouve la plus heureuse de la Société; afin de répondre à tant de faveurs, animez-vous d'un nouveau courage pour améliorer tout ce qui vous entoure; donnez l'exemple, soyez toujours la première pour tous les exercices, le travail et le reste.

Il me semble que je reviendrai bientôt (2). Le mois de mai

1. Outre les communautés de Cayenne, de la Nouvelle-Angoulême et de Mana, la Vénérable avait encore fondé en Guyane, avant 1830, de petits établissements à Sinnamary, Kourou et Roura.

2. La vénérée Mère comptait toujours effectuer le voyage de France, projeté depuis si longtemps, et revenir à la Guyane.

prochain me ramènera sans doute parmi vous, mes bien chères filles ; je ne perdrai pas de vue cette précieuse réunion.

Faites le bonheur de tout ce qui vous entoure en vous pardonnant mutuellement les petites misères qui peuvent se rencontrer. Accoutumez-vous doucement à vivre comme dans le pays, à manger riz, couscous, bananes et pain ; mais tout cela sans contrainte. Quand le soleil est bien ardent, je désire qu'on travaille à couvert, et qu'au soleil on ait toujours un mouchoir double sur la tête ; ceci est essentiel pour la santé. Je vais écrire à ma bonne Sœur Théodosie (2), afin qu'elle vous envoie deux négresses qui puissent blanchir du riz pour votre consommation et même pour vendre, si cependant vous n'y trouvez pas d'inconvénients. Trois personnes peuvent en blanchir facilement une barrique en paille par jour, c'est la tâche ; ainsi, souvenez-vous-en.

Je désire qu'on s'attache aux rizières, c'est-à-dire qu'on sème du riz dans la saison, le plus qu'on pourra. Plantez des bananes, mais il faut les planter très claires, à douze pieds de distance, de toutes faces, afin qu'on puisse planter des caféiers dans les intervalles. N'entreprenez pas trop, mais soignez ce que vous aurez une fois planté.

Écrivez-moi souvent et rendez-moi compte de vos travaux ; je comprendrai bien tout ce que vous me direz. Mettez bien de l'économie dans vos dépenses, et de l'ordre dans votre maison ; songez que nous travaillons pour de malheureux orphelins qui manquent de tout pour la plupart. Cette idée doit adoucir toutes nos peines et nous combler de consolation. Écrivez souvent à ma Sœur Théodosie ; parlez-lui avec confiance, qu'il n'y ait jamais de ces petits nuages qui font de la peine ; je vous le répète, il faut se pardonner mutuellement tout ce qui pourrait blesser notre amour-propre.

N'invitez aucun colon à venir vous visiter. Attendez mon retour pour faire des amis, car je crains les suites de pareilles visites. Je n'ai pas besoin d'entrer dans d'autres détails, vous les comprenez comme moi.

1. Assistante de la R. Mère Fondatrice, qu'elle avait laissée Supérieure, par intérim, à Mana.

Adieu, mes bien chères filles, je pense souvent que vous êtes les plus heureuses de la Société. Je vous aime toutes de tout cœur.



LETTRE 201^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, SUPÉRIEURE A BOURBON

Réflexions sur les événements publics. Détails sur Mana. Questions diverses. Départ de leur frère pour France. Désire la voir à Cayenne. S'informe de plusieurs Sœurs. Achat d'une maison à Senlis. Situation des Sœurs et de la religion à Cayenne et à la Guyane. Divers projets pour étendre le bien dans la Guyane.

Cayenne, 12 juillet 1830.

Ma bien chère fille,

Je suis bien tourmentée du désir de recevoir de vos nouvelles. Depuis un an, nous attendons « la Zélée » qui n'arrive pas, ce qui nous fait penser qu'elle ne viendra plus. On parle de guerre jusque dans notre désert ; nous savons qu'on s'est battu à Madagascar, qu'on veut se battre à Alger, que sais-je ? Les pauvres humains ne sont jamais tranquilles ; on dirait qu'ils doivent rester toujours sur la terre, tandis qu'ils vont en poste dans le gouffre de l'éternité. Je ne sais si les jours s'écoulent aussi vite à Bourbon qu'ici, mais on ne s'aperçoit pas de leur rapidité ; il me semble que je suis arrivée hier, et déjà deux années sont écoulées ! Je vais rester encore jusqu'au mois de mai prochain, afin de consolider cette grande entreprise.

Nous avons acheté 30 noirs pour aider dans les grands travaux, nous en sommes très contentes ; nous en avons 30 du gouvernement, ensuite 30 ouvriers et 30 religieuses. Si vous voyiez avec quelle activité nous travaillons tous, vous en seriez enchantée. Nous avons trois établissements charmants : le premier, qui est le principal, s'appelle le port Saint-Joseph, sur la Mana, c'est aussi le grand chantier de construction ; c'est là qu'arrivent les bâtiments, c'est l'état-major religieux et civil.

Dans ce poste sont aussi les grands troupeaux de vaches, moutons, chèvres, porcs, ânes et chevaux ; tout cela gras, bien portant et ne coûtant rien à nourrir. Là, se trouve aussi la cathédrale.

Le second établissement est à six lieues sur la rivière de la Mana, dans un endroit charmant ; les cultures y sont magnifiques, la briqueterie va grand train : nous pouvons faire des briques de quoi bâtir une ville ; on fait aussi les bardeaux pour couvrir nos maisons. Il y a dans ce poste une religieuse de voile et 4 Sœurs converses, plus 3 ouvriers blancs et 6 noirs avec leurs femmes, ceux qui sont mariés. Ce sera dans cette maison que nous élèverons les jeunes orphelines ; nous augmentons les vivres et les troupeaux, afin de n'être à charge à personne et de servir Dieu avec tranquillité.

L'exemple de l'amour du travail de nos chères Sœurs fait beaucoup de bien aux créoles et aux indigènes ; chacun veut venir parmi nous, libres et esclaves. Les ouvriers mulâtres qui gagnent 3 francs à Cayenne viennent chez nous pour 30 sous. Les bois et les troupeaux sont notre revenu principal ; ces deux branches de commerce conviennent parfaitement au pays, et surtout à notre position. Les vivres sont en riz, nous en avons récolté près de 400 barriques, de manioc autant ; tous les autres fruits en abondance, les bananes par milliers. Je vous assure que je terminerais ici ma carrière sans chagrin ; j'aime la solitude dans laquelle nous vivons, j'aime aussi nos excellentes Sœurs qui se conduisent à merveille. Nous avons de saints prêtres qui nous visitent tous les deux ou trois mois ; ils restent avec nous un mois ou quinze jours, ce sont toujours des missions, ils paraissent contents de nous. Notre bon préfet apostolique est un saint, il nous aime comme ses enfants.

Parlons de vous à présent, dites-moi donc si nous vous verrons à Cayenne, à votre retour en France ? Je le promets à nos chères filles. Vous changez souvent de gouverneur, la religion y gagne-t-elle ? Avez-vous fait le voyage de Pondichéry ? il me semble que vous feriez bien d'y aller, en choisissant une bonne saison. Je suis fâchée de ce qu'on a dit de nos pauvres Sœurs ; il

me semble qu'on a jugé Sœur Xavier bien sévèrement ? Qu'il est difficile de ne pas se tromper sur des rapports qui me paraissent loin de la vérité ! J'ai été trompée si souvent que je me défie de tous les rapports, je n'en crois que bien peu de chose.

J'ai beaucoup regretté notre pauvre Sœur Régis, mais elle est bien heureuse. Je ne sais plus aucune nouvelle, parce que je devais partir sur « la Zélée », qui n'est pas arrivée ; il y a un an qu'on l'attend venant de Bourbon, cela fait que depuis six mois on ne m'écrit plus.

Mon frère part par le bâtiment qui porte cette lettre à Nantes ; il a fallu le prier, car il ne voulait pas quitter la charrue. Il se porte très bien, il veut nous ramener sa femme et ses enfants, parce que le climat est très bon et le sol excellent. Je le laisse libre, tout ce qu'il fera sera bien, et il sera toujours près de nous. Je voudrais vous voir, ce désir m'occupe souvent.

Lorsque vous reviendrez en France, profitez d'un bon bâtiment de l'État qui passe à Cayenne. Quel plaisir vous nous procureriez et à vous aussi ! Vous visiteriez la Martinique, nous irions ensemble prendre notre Chère Mère de Cluny qui viendrait avec nous passer ses vacances en France ; c'est pour le coup que nous mettrions la dernière main à l'œuvre de notre chère Congrégation ! Chacune de nous y apporterait son expérience. J'espère que le Seigneur nous accordera cette consolation avant de nous appeler à lui, sinon nous en causerons dans l'éternité.

Que faites-vous de ma bonne Sœur Mathilde ? Dites-lui mille choses de ma part ainsi qu'à sa chère sœur qui, je pense, est toujours à l'hôpital. Et puis, ma bonne petite Sœur Raphaël ? je l'aime beaucoup, pauvre Sœur ! Et ma Sœur Jacquinot, cause-t-elle toujours ? oui, mais je suis sûre qu'elle ne dit rien de trop, elle a acquis de l'expérience et de la vertu. Je voudrais toutes les nommer, je préférerais les voir ; dites-leur à toutes que je les aime de tout mon cœur, qu'elles prient pour moi. Je suis bien vieille, sans que cela paraisse beaucoup ; la mort vient à grands pas. Hélas ! quel compte à rendre ! J'ai peur de la mort, j'y pense toujours et je ne m'accoutume pas à cette pensée. Je veux

faire tout, avec la grâce de Dieu, pour adoucir ces derniers moments.

Je ne sais si vous savez que ma sœur Marie-Joseph a acheté à Senlis une grande maison qu'on nomme Saint-Vincent ; cela lui cause beaucoup d'inquiétude, quoique je l'aie rassurée en lui faisant espérer que toutes les maisons des colonies lui aideraient. Je vous le dis, ma bien chère fille, afin que vous envoyiez le plus que vous pourrez. Tâchez, je vous en supplie, de tranquilliser cette bonne sœur ; c'est la première sottise qu'elle ait faite, je répondrais bien qu'elle n'est pas près de recommencer ; aidez-lui donc, ma bonne fille.

Écrivez souvent en France, on a tant de plaisir à recevoir vos lettres ! cela fait beaucoup de bien. Je ne sais pas quelles sont les Sœurs que vous avez reçues les dernières. Adressez-moi vos lettres par duplicata et donnez-nous tous les détails possibles ; jamais vos lettres ne sont assez longues.

Mes Sœurs de Cayenne vont très bien, leur maison est charmante, leur société des plus douces ; nous sommes au moment de donner plus de développement à cette maison pour l'instruction, mais la colonie est si pauvre, si gênée, que les parents ne peuvent faire aucun sacrifice ; tout roule sur nous. Le gouvernement se décide à acheter pour notre usage la plus belle maison de la colonie ; elle se trouve vis-à-vis l'église, dans une charmante position ; le jardin est d'un très grand rapport, les servitudes des plus commodes, les classes externes de couleur toutes bien séparées. Je pense que tout cela nous aidera à faire le bien dans un pays qui en a le plus grand besoin. Les mulâtres sont une classe qui m'intéresse beaucoup ; ils sont difficiles à élever, mais ils ont beaucoup de moyens. Tous voudraient venir près de nous à Mana ; nous ne les recevons qu'à certaines conditions : d'abord il faut être de la plus grande régularité pour la religion et les mœurs ; il faut venir à l'instruction tous les jours, jamais au cabaret ; tout cela paraît leur plaire. Nous allons placer 3 ou 4 religieuses dans tous les quartiers un peu nombreux, de 12 en 12 lieues ; c'est Mana qui les soutiendra ; nous donnerons à chaque maison des troupeaux avec 2 noirs et leurs femmes, une

petite pharmacie, et puis les Sœurs feront la classe pour toutes les couleurs. Elles auront une chapelle où le peuple se réunira le dimanche ; on leur fera l'instruction, et quand le missionnaire ira, il trouvera tout préparé. Il me semble toujours être encore à ces temps que vous vous rappelez (1) ; nous étions si ferventes, si heureuses !

Mana est à 40 lieues de Cayenne par terre. Il n'y a pas une chapelle pour réunir les fidèles dans tous les quartiers de la Guyane ; il y a en tout 3 prêtres qui n'ont qu'un mauvais carbet pour église ; c'est la misère... Nous aurons fait nos trois églises dans nos trois villages avant qu'ils aient commencé celle de la ville qui est en projet depuis vingt-cinq ans.

Je vous quitte, ma bien chère fille, espérant vous revoir dans le courant de l'année. Ne m'oubliez pas auprès de mes Sœurs ; toutes celles d'ici voudraient écrire, c'est moi qui ne leur permets pas.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée sœur, écrivez-nous donc plus souvent, c'est une si grande consolation !



LETTRE 202^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Affaires temporelles. Courage des Sœurs ; mort de Sœur Caroline. Conseils d'administration. Cayenne, Sinnamary. M. Avas. Rêves d'avenir. Effusions de reconnaissance envers Dieu et de charité pour ses Sœurs.

Cayenne, 17 juillet 1830.

Ma bien chère fille,

Je hasarde ces deux mots sur un négrier capturé qui vient du Sénégal. Je vous écrirai dans quelques jours par un bâtiment de Bordeaux qui va à la Guadeloupe, craignant de ne pas être reçu à Saint-Pierre à cause de la mauvaise saison ; c'est pour cette

1. Les temps de leur premier apostolat, en France, à la suite de la grande révolution.

raison qu'il n'a pas voulu se charger de bois pour vous. Il demandait 30 francs par tonneau, je lui en ai offert 15, il n'a pas voulu; encore aurait-il fallu le déposer au Fort-Royal (1) ou à la Guadeloupe. Nous serons plus heureuses une autre fois.

J'ai tiré sur vous pour la somme de 9.000 francs payables en trois termes à quarante jours de vue. J'espère que cela ne vous fera pas de peine, c'est dans l'intérêt de la société. C'est le prix de 7 nègres de pelle (2) dont nous avons le plus grand besoin pour remplacer les blancs paresseux. J'en ai acheté 32 qui seront tous payés à la fin de l'année. Dès que la saison le permettra, nous ferons en sorte de trouver un navire qui vous portera des bois.

Je reprends ma lettre pour vous dire que je me suis décidée à demander au gouverneur de me laisser embarquer 40 mardriers en acajou pour les réparations de votre église; il me l'a permis, nous n'avons que quelques heures pour les embarquer; si nous avons eu le temps, j'aurais pu mettre des planches du même bois. C'est un petit commencement. Nous avons établi de grands chantiers pour avoir toujours un chargement en réserve, afin de profiter des occasions.

Parlons d'autres choses. Je vous dirai que ma santé est parfaite; je ne partirai que dans un an, il faut consolider une si belle entreprise sur laquelle le ciel répand ses faveurs avec abondance. Toutes nos chères filles soutiennent leur courage et leur zèle laborieux d'une manière admirable. Nous en avons perdu une qui s'appelait Sœur Caroline, elle était du Dauphiné; c'est une sainte, cependant prions toujours le Seigneur pour le repos de son âme.

Je ne partirai pas pour France sans passer à la Martinique, c'est mon projet. Je vous recommande de soigner l'administration de la Guadeloupe; il me semble toujours qu'il n'y a pas assez d'ordre pour la dépense; je vous prie de bien recommander de ne pas oublier que nous faisons vœu de pauvreté. Ma Sœur Louise a fait faire une grande sottise à ma pauvre sœur Marie-Joseph, vous le savez sans doute? Elles ont acheté une maison à Senlis,

1. Aujourd'hui Fort-de-France (Martinique).

2. Laboureurs.

jugez de l'embarras, tandis que ma pauvre Sœur Clotilde a toutes les charges ; comment faire ? Je ne fais de dépenses ici que pour l'honneur de la Congrégation : ce sera cette maison qui nourrira tous les orphelins et orphelines par la suite, mais il faut créer, ce n'est pas une petite affaire.

La maison de Cayenne va très bien, mais le pays est si pauvre qu'il faut tout faire pour l'amour de Dieu. On nous croit des Crésus parce que nous n'avons pas de dettes et que nous payons bien ! Il y a 100 enfants de toutes les couleurs, dans les classes. Les Sœurs sont excellentes, bonnes religieuses, paisibles ; nous en attendons quatre nouvelles en augmentation, une pour Cayenne et trois pour un petit établissement où l'on doit instruire les sauvages de Sinnamary.

Nous ne recevons jamais de vos nouvelles ; écrivez-nous par Nantes, et, si vous avez une occasion directe pour ici, profitez-en pour nous envoyer de la cotonne ; vous en avez tant, et puis tout ce qui ne vous servirait pas.

Présentez mes amitiés à M. et Mme Avas, voyez-les souvent, je les aime beaucoup ; consultez-les dans vos affaires d'argent. J'aime M. Avas comme mon frère. J'ai l'intention d'envoyer beaucoup de bordages en bon bois ; on dit qu'ils se vendront très bien, si ce n'est à Saint-Pierre, au moins au Fort-Royal.

Mon Dieu, que je voudrais savoir si vous jouissez toutes d'une bonne santé, si vous êtes contentes et heureuses ; je l'espère. Toutes nos chères filles sont bonnes en général, il y a toujours bien quelques petites misères, mais, hélas ! où n'y en a-t-il pas ?

Je viens d'écrire à ma bonne sœur Rosalie par Nantes. Écrivez-lui aussi, je vous en prie ; donnez-lui bien des détails de vos classes, de vos Sœurs de la Guadeloupe, cela lui fera grand plaisir. Quelquefois, je pense qu'elle arrivera à Cayenne un beau jour et que nous irons vous prendre à Saint-Pierre pour aller en congé en France, afin de mettre la dernière main à nos règlements ; appuyées sur l'expérience que nous avons acquise, je pense que nous ferions du bon ouvrage, aidées de la grâce — cela va sans dire — et puis nous reviendrions à nos postes six mois

après... Que je serais contente si ce projet se réalisait un jour ! Rien n'est impossible à Dieu. Il faut convenir que nous sommes des créatures bien heureuses ! Je sens tout le prix du partage qui m'est échu, j'en remercie souvent la divine Providence. Je me trouve si heureuse au milieu de nos déserts, avec l'espérance que ce que nous faisons sera utile à tant de malheureux ; et puis cela deviendra une pépinière de saints.

Je voudrais bien écrire à nos chères filles, mais le bâtiment va partir ; d'ailleurs ce serait pour leur dire que je les aime de tout mon cœur, mais elles le savent bien depuis longtemps ; si elles en doutent, c'est un péché. Ainsi donnez-leur des nouvelles de ce qui peut les intéresser. Je les exhorte de toute l'ardeur de mon cœur à travailler avec courage à devenir de parfaites religieuses. La vie s'écoule bien vite, nous passons comme une ombre. Qu'aurons-nous pour nous rassurer en nous présentant devant notre Juge qui comptera les grâces qu'il nous aura faites... et l'emploi que nous en aurons fait ? Pensons-y tous les jours et plusieurs fois par jour ; alors nous paraîtrons avec tranquillité devant le souverain Juge des vivants et des morts, ne l'oublions jamais !

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi, afin qu'après avoir prêché le salut je ne sois pas réprouvée moi-même.

Toute à vous, ma bien chère fille, pour toujours.



LETTRE 203^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

La Vénérable est sans nouvelles de France. Inquiétudes au sujet de la Guadeloupe. Elle projette de passer à la Martinique en rentrant en France. Affaires temporelles.

Mana, 7 août 1830.

Ma bien chère fille et bien-aimée sœur,

Avec quel plaisir j'ai lu votre lettre, quoiqu'elle ne me fût pas adressée ! J'ai vu que tout va bien, j'en bénis le Seigneur ; j'aurais

bien désiré d'autres détails, mais il faut se contenter. Il y a six mois que je ne reçois aucune nouvelle de personne ; la raison est qu'on m'attendait ; actuellement tout le monde sait que je resterai encore une année. Tout va bien, je suis plus contente que jamais ; j'ai la ferme confiance que je fais la sainte volonté de Dieu. Nos cultures sont admirables, tous les essais ont surpassé nos espérances ; nous avons des vivres bien au delà de nos besoins, nos revenus sont les bois et les troupeaux. Les nègres que nous avons achetés nous rendent de grands services. Je vous prie de recevoir mes remerciements pour vos avances d'argent ; j'ai un peu peur que ce paiement ne vous gêne ; mais songez, ma bien chère fille, qu'il ne s'agissait pas seulement de commencer une si grande entreprise, il fallait réussir envers et contre tout, et pour cela il ne fallait pas nous laisser prendre au dépourvu. Nous pouvons maintenant nous passer des secours du gouvernement ; c'est assez pour qu'il nous en donne davantage.

x Nous allons bien et très bien, nous jouissons toutes d'une assez bonne santé ; il y a des Sœurs faibles, mais sans aucun danger. Nous avons perdu ma Sœur Caroline qui est allée prier pour nous ; je la recommande à vos prières, elle a fait une mort bien édifiante. Nous avons les secours de la religion beaucoup plus fréquemment, et même nous attendons un curé par la première occasion.

Je voudrais bien avoir des nouvelles de nos chères filles de la Guadeloupe, je crains bien qu'on ne fasse trop de dépenses dans cette maison. Si elle nous appartient, il faudra la payer avant de faire bâtir, et faire seulement les réparations indispensables.

J'ai la ferme confiance de passer à la Martinique pour me rendre en France, c'est le défaut de grand vaisseau qui m'a retenue ; j'en bénis la divine Providence, car je suis contente d'être ici.

Les nouvelles que vous nous donnez de ma sœur Rosalie m'ont fait grand plaisir. Pauvre Sœur Xavier, elle a été bien calomniée ! Je suis bien étonnée du départ des Sœurs Anne-Marie et Constance ; vous ont-elles fait du chagrin ?

Si le bâtiment avait pu se charger de bois, cela m'aurait fait

bien plaisir ; mais il est si petit qu'il ne peut presque rien prendre. Je vous envoie 100 kilos de riz de nos productions, et une barrique de maïs pour vos poules. Notre bon M. Colignon veut bien prendre un peu de bois de couleur pour meubles, comme échantillon ; vous le remettrez à M. Avas, afin qu'il le fasse voir à quelque ouvrier qui l'estimerait. Nous saurons par ce moyen s'il vaudrait la peine d'être envoyé à la Martinique ; à Cayenne, en madriers, on le vend deux sous la livre, et en grosse pièce un sou ; à cela, il faut ajouter le port. Je vous écrirai par un bâtiment qui est encore à Cayenne ; écrivez-moi par toutes les occasions. Je prête à M. Colignon cinq dames-jeannes de vin qu'il vous rendra.

Adieu, ma bien chère fille, j'embrasse toutes vos chères compagnes que j'espère voir avant mon départ pour France.

Toute à vous en Notre-Seigneur.



LETTRE 204^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

Surprise et douleur de la Vénérable en apprenant la révolution de 1830. Elle remet tout entre les mains de la Providence.

fin août 1830.

Monsieur le Gouverneur,

Comment vous peindre mon étonnement et ma douleur à la réception des nouvelles de France?.. Ce sentiment est d'autant plus pénible qu'il faut le tenir caché ; il me semble que je serais heureuse si j'étais quelques heures près de vous, mais le devoir m'oblige de rester à mon poste et d'attendre la suite des événements. Car hélas ! ce ne serait pas connaître les hommes, si on se persuadait que cette étonnante révolution fût entièrement finie. Je remets tout entre les mains de la divine Providence et me sou mets d'avance à tous les événements.

La suite manque.

LETTRE 205^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Révolution de juillet ; ses inquiétudes pour la religion. Est heureuse d'être à Mana. Recommande la prudence. Conseils divers. Craint une persécution religieuse. Confiance en Dieu.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 17 novembre 1830.

Ma bien chère fille,

Avec quel empressement je profiterai de toutes les occasions pour m'entretenir avec vous dans les tristes circonstances où nous nous trouvons. Vous connaissez tout ce qui s'est passé en France... quelles en seront les suites ? hélas ! elles ne pourront pas être bonnes. Nos pasteurs ont prêté le serment hier, cela m'a fait beaucoup de peine, je crains qu'ils n'aient à s'en repentir... leur position était bien embarrassante. Je voudrais savoir ce que feront les vôtres ; j'ai peine à croire que M. le Préfet apostolique le prête... Prions beaucoup pour que la religion, la foi, ne soient pas enlevées à notre malheureuse patrie. On est avide de nouvelles, et tout ce qu'on apprend n'est pas rassurant. Je suis bien aise que la Providence nous ait envoyées à Mana ; ce sera peut-être une retraite pour les serviteurs de Dieu et notre chère Société. Nous nous efforçons de préparer des vivres pour plusieurs centaines de personnes ; nous en avons cinquante carrés de toute espèce, et nos troupeaux prospèrent ; tout cela n'est pas sans dessein de la divine Providence. Je vais faire venir notre petit séminaire ; nous le placerons au milieu des forêts, loin des méchants, et nous laisserons passer l'orage.

Tâchez, mes bien chères filles, de vous soutenir avec toute la prudence possible. J'espère que M. le Préfet apostolique se laissera toucher par les malheurs du temps, qu'il tâchera de réunir son troupeau fidèle ; personne plus que vous ne peut lui donner quelque consolation, lui rendre plus de services. On vous donne

l'amiral Dupotet pour gouverneur ; c'est un excellent homme. Il fera pour vous tout ce qu'il pourra ; je vais lui écrire par un bâtiment de la Martinique qui partira d'ici à quelques jours. Si nous avons encore des nouvelles, je vous écrirai. On dit que nous allons perdre M. Jubelin, notre bon gouverneur, et qu'il est remplacé par un militaire de Bonaparte. En tout, la sainte volonté de Dieu, mais tout cela est dur à digérer.

Ralentissez le plus que vous pourrez vos réparations ; allez au jour le jour ; tenez-vous toujours en mesure ; soyez prudente, ne dites vos affaires à personne. Écrivez à nos Sœurs de la Basse-Terre, afin de leur recommander de ne point faire de dépenses inutiles ; qu'elles ménagent le peu de fonds qu'elles ont en réserve pour se soutenir dans l'adversité. N'achetez rien, ni meubles, ni maison.

Je crois qu'un bâtiment de la Martinique va venir à Cayenne, priez M. le Gouverneur de vous en donner avis ; et puis, écrivez-nous longuement tout ce que vous pensez. Il faudra, d'après de sages conseils, que vous donniez l'instruction, dans un local séparé, aux jeunes personnes externes ; faites ce que M. le Curé vous dira. Comment M. Lemaire ne vous dit-il pas la messe le dimanche ? ces messieurs, en binant chacun à son tour, pourraient bien le faire. Je n'ose m'arrêter aux pensées qui me viennent à ce sujet.

Il me paraît probable que le clergé et la religion vont souffrir persécution (1). Que faudra-t-il faire ? soutenir notre foi au péril de notre vie.

Si vous étiez obligée d'en arriver là, ce que je ne crois pas, nous irions dans les déserts et vous viendriez avec nous ; ou bien nous ferions des maisons d'éducation chez les Anglais et chez les Hollandais nos voisins. Je ne crois pas cependant que les choses aillent si mal dans les colonies. Si les mulâtres obtiennent ce qu'ils désirent, il est à croire qu'on vous obligera à recevoir des mulâtresses dans votre pension ; n'en dites rien, mais dirigez-vous d'après les conseils de M. le Curé et de l'administration. Tout

1. Pressentiments qui s'expliquent par les souvenirs encore récents de la grande révolution.

cela peut ébranler un moment votre établissement, mais ne le détruira pas. Je vous le répète : de la prudence, de la sagesse.

Écrivez souvent à la Guadeloupe, encouragez nos chères filles, dirigez-les par votre sagesse, mettez toute votre confiance en Dieu, il ne nous abandonnera pas. Vous savez que nous avons le bonheur de faire l'œuvre de Dieu, soyons fidèles à notre mission.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles, je les aime de tout mon cœur. Je pense que M. Erard ne restera pas en France pendant les troubles, et que vous le verrez bientôt. Adieu.



LETTRE 206^e

A M. L'ABBÉ FIGEAC, A LIMOUX

Réflexions au sujet de la révolution de juillet 1830. Elle voit l'action de la Providence dans l'établissement de Mana. Projet de translation du séminaire africain. Elle remet tout entre les mains de Dieu. Ses craintes relativement aux prêtres. Direction à donner aux Africains.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 20 novembre 1830.

Mon bon Père en Jésus-Christ,

Avec quel empressement j'ai reçu votre lettre, ainsi que celle de ma bonne Sœur Clotilde ! Nous venions d'apprendre l'étonnante révolution qui a éclaté en France : quelle anxiété j'éprouvais pour tout ce qui m'est cher ! Hélas ! cette terrible catastrophe nous met sur la bouche d'un volcan qui, d'un moment à l'autre, peut nous engloutir. La foi s'éteint, elle va porter son divin flambeau dans les déserts, parmi les sauvages qui ne l'ont pas méprisée.

Mon Père, n'est-ce pas la Providence qui m'a conduite par la main, afin de préparer un asile pour recueillir les débris d'un si triste naufrage ? Oui, j'en suis persuadée. Je ne négligerai donc rien pour répondre aux desseins de Dieu. Nous sommes prêtes à recevoir tous ceux ou celles qui veulent conserver la foi de nos

pères, servir Dieu en esprit et en vérité; nous sommes loin des méchants, sur la frontière d'un pays étranger à la France, et catholique. Nous pourrions établir un séminaire, un noviciat, sans être à charge à personne. Nous avons des vivres pour 300 personnes; nous pouvons les augmenter à proportion des besoins, les bâtimens de même.

Faites travailler nos chers Africains; ah! que je voudrais les voir! mais il n'est pas encore temps. Vous, mon bon Père, venez parmi nous, vous y trouverez la paix et le bonheur; ce désir est subordonné à ce qui se passe et se passera en France. Dans le cas où il faudrait évacuer la place, je pense que vous amèneriez toute notre petite famille. Ah! si vous pouviez arriver bientôt!

Depuis deux jours que ma lettre est commencée, je reçois nouvelles sur nouvelles, toutes plus inquiétantes les unes que les autres sur la révolution, la religion, que sais-je?

Écrivez-nous souvent par tous les ports, et je vous le répète: venez; nous sommes à six lieues du pays étranger où nous pourrions laisser passer l'orage, en cas qu'il soit trop fort.

Le séminaire du Saint-Esprit est dissous; il pourra se rétablir en pays étranger dans les déserts des colonies, ce seront de vrais apôtres. Que mon frère, M. Naudin et vous, nous ameniez nos chers Africains qui sont l'espoir des colonies. Ils trouveront ici des maîtres et tout ce qui est nécessaire pour que chacun puisse répondre à sa vocation. Ni l'enfer ni les méchants n'empêcheront les desseins de Dieu de s'accomplir. Ayez confiance, c'est lui qui nous a amenées ici pour être utiles à notre malheureuse patrie. Amenez Florence et son piano, qu'elle apprenne à l'accorder.

Depuis cinq jours que cette lettre est commencée, je suis un peu plus tranquille, je remets tout entre les mains de la divine Providence. On m'assure que je pourrai partir en février prochain, que tout sera calme et que je pourrai faire les affaires de la Congrégation sans danger; je vais donc me préparer. Nos chères filles se portent bien, elles sont toutes très courageuses et vertueuses, nous en parlerons longuement. Mon frère vous

aura donné tous les détails qui pouvaient vous intéresser. Que je serais heureuse de vous voir ! Ma bonne Sœur Clotilde a eu beaucoup de soucis, de peines, mais Dieu sera sa récompense et la vôtre. Faites toujours tout le bien que vous pourrez : vous êtes tous les deux en bon chemin.

Je crains toujours qu'on demande le serment aux prêtres ; quel parti prendront-ils ? Il me semble que c'est bien aisé à voir qu'on veut détruire la religion, mais elle ne brille jamais mieux que dans la persécution.

Je reviens encore à nos chers Africains. Je vous supplie de leur inspirer le plus possible l'amour du travail, la simplicité ; qu'ils tâchent d'acquérir toutes les connaissances utiles d'abord, et puis, s'il y en a parmi eux que Dieu appelle à l'état ecclésiastique, qu'ils travaillent à mériter cette grande faveur. Je m'en rapporte à votre sagesse, mon bon Père ; de son côté, ma bonne Sœur Clotilde fera ce qu'elle pourra pour leur être utile et pour qu'ils aiment le bon Dieu.

Je vous prie d'être mon interprète auprès d'elle ; je lui écrirai un autre jour. Je ne pourrais aujourd'hui que lui répéter ce que je vous dis ; dans quelques jours, je saurai peut-être davantage.

Adieu, mon bon Père, toutes mes Sœurs seraient bien aises de vous écrire, mais elles le feront par moi et dans peu. Priez pour nous toutes, et comptez sur notre parfait dévouement joint au respect de votre très humble servante.



LETTRE 207^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Arrivée à Cayenne de quatre Sœurs venant de France. Elle annonce son prochain départ pour la Martinique.

Cayenne, 23 novembre 1830.

Ma bien chère fille,

Encore un petit mot au moment de mon départ pour Mana. J'emmène quatre bonnes Sœurs qui viennent de nous arriver de

France en bonne santé. Pauvre France ! Cela ne va toujours pas bien ; vous connaissez toutes les nouvelles comme nous.

M. Erard est parti aux États-Unis ; je pense qu'il est peut-être maintenant à la Martinique ou qu'il ne tardera pas à arriver. Pour moi, je partirai d'ici en février, je passerai à la Martinique, j'y resterai jusqu'au moment où je trouverai un bon bâtiment pour me rendre en France.

Adieu, je pars. Soyons heureuses en servant bien le bon Dieu, tout le reste n'est que misère.

Votre sœur.



LETTRE 208^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Affaires temporelles. Peine du silence de la Mère Clotilde. Ses craintes pour Limoux.

Cayenne, 1830.

Ma bien chère fille,

Je charge la Supérieure de Brest de payer pour moi 200 francs dans trois mois et 184 francs dans six mois. Aurez-vous la bonté de lui envoyer cette petite somme, parce que je crains de la gêner ; ne l'oubliez pas, je vous en prie.

Confiez-vous en Dieu, il ne vous laissera pas dans l'embarras ; appuyez-vous ferme sur sa divine providence.

Je suis plus que je ne puis le dire votre sœur et meilleure amie.

P.-S. — Je ne recevrai donc pas un mot de ma bonne Sœur Clotilde ; m'a-t-elle oubliée ? Ah ! je ne le pense pas. Je crains que le Midi ne soit révolutionnaire et qu'on les tourmente. Mon Dieu, si je pouvais prendre toutes les peines pour moi et vous laisser à toutes les deux les consolations !

Donnez-moi des nouvelles de ma bonne Florence, d'Élisa Brenot, de Thérèse. Ah ! que ne sont-elles toutes ici ! Ma chère Sœur Théodosie, amenez-nous toute cette chère jeunesse.

LETTRE 209^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

La vénérée Mère lui envoie deux Sœurs. Impression peu satisfaisante au sujet de la Guadeloupe.

Mana, 2 février 1831.

Ma bien chère fille,

J'espère que j'aurai le temps de vous écrire longuement avant le départ du bâtiment qui portera nos deux chères filles Joséphine et Pélagie à la Martinique, près de vous. Si le courrier arrivait trop tard, ma Sœur Élégie vous dirait ce qu'elle pense de notre position de Mana, elle y arrive ; cela va aussi bien qu'on peut l'espérer d'une aussi jeune colonie.

J'ai reçu, de la Guadeloupe, des nouvelles qui ne m'ont pas fait grand plaisir ; je n'ai trouvé de bien que ma Sœur Isabelle... les autres n'ont mis aucune franchise dans leur lettre. Pour vous, ma chère fille, persévérez dans la patience, la fermeté et l'esprit de notre saint état. Je compte toujours passer près de vous en allant en France, mais je ne peux dire le moment. Si le bâtiment qui emporte nos Sœurs revient à Cayenne, envoyez-nous quelque chose dont vous pourrez facilement vous passer. Nous nous acquitterons envers tous les colons le mois d'août prochain, ensuite nous serons tranquilles.

Je vous écrirai. Adieu.



LETTRE 210^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Est privée de nouvelles. Perte du bâtiment « la Bretonne ». Inquiétude pour les maisons de France ; Mana sera un asile sûr pour la pratique de la religion. État où se trouve la colonie de Mana. Elle ne veut autre chose que la sainte volonté de Dieu. Expose ses difficultés pécuniaires. Parle des améliorations faites dans l'établissement. Annonce son retour en France. Encouragements. Parle de quelques Sœurs.

Cayenne, 8 avril 1831.

Ma bien chère fille,

Il y a bien longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles ; je ne sais à quoi l'attribuer, sinon au temps malheureux où nous vivons. Et puis, j'ai appris la perte d'un bâtiment « la Bretonne », qui vous portait beaucoup de lettres et à qui j'avais confié 600 francs en argent et des effets en or et en argent pour payer des commissions que je demandais à mes Sœurs de Brest. Il y avait à bord deux de nos colons, un médecin et sa femme ; il y avait en outre du bois. C'est un grand malheur.

Les affaires du temps me donnent bien de l'inquiétude pour nos maisons de France. Comment vont ces affaires ? On n'en sait trop rien. Dieu seul sait quelle en sera l'issue. Je me plais à croire que Mana sera l'asile le plus sûr, le plus tranquille pour pratiquer notre sainte religion ; nous sommes si éloignées du monde, des affaires... au milieu des forêts. Oh ! qu'il y fait bon ! J'ai plus que jamais l'espoir d'y fonder un séminaire pour y réunir les membres précieux et épars des élèves du sacerdoce : tout est préparé pour les y recevoir. J'attends avec impatience des nouvelles sûres de la Maison du Saint-Esprit. Que devient-elle ? Si j'en crois mes pressentiments, cela va mal.

Nous sommes à la fin des engagements des colons ; il ne nous en reste que 12 à payer ; après cela nous resterons — avec 32 nègres à nous et la communauté composée de 40 personnes — à la tête du plus bel établissement qu'on pouvait espérer dans un temps si court ; mais je ne serai heureuse qu'autant qu'il sera utile à la religion : cette douce espérance me soutient quand j'ai quelques peines. Je voudrais bien répondre à votre désir et me rendre près de vous pour vous aider à porter le fardeau, mais vous ne voudriez pas que ce soit contre la volonté de Dieu. Eh bien ! je crois que c'est lui qui a mis des obstacles insurmontables à mon départ, ce qui me fait penser qu'il vous donnera tout ce dont vous aurez besoin sans moi ; vous le croyez de même, n'est-ce pas ? Oui, ma bien chère fille, ne voulons jamais autre chose que la sainte volonté de Dieu. J'ai fait vœu de n'en

avoir aucune ; plus je marche, plus je sens le néant des choses de la terre ; rien ne me plaît, rien ne m'occupe que le désir de faire la sainte volonté de Dieu. Si je m'occupe des choses de cette vie, ce n'est que dans le dessein de l'accomplir. Je voudrais bien racheter le temps que j'ai perdu en choses inutiles, mais ce n'est pas en mon pouvoir ; il faut profiter de celui qui me reste et tâcher de n'en plus perdre : c'est le vœu le plus ardent que je forme et la grâce que j'espère obtenir de la bonté de Dieu.

Ma bien chère fille, vous savez que l'engagement des colons finit au 1^{er} septembre prochain ; il nous en reste 12 à payer, auxquels nous devons près de 12.000 francs. Nous pourrions payer une partie de cette somme, mais il me serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, sans de grandes peines, de faire le tout. J'ai écrit à ma Chère Mère de la Martinique de réunir toutes ses épargnes et celles de la Guadeloupe pour nous aider, de vous envoyer cette somme en dépôt pour payer à mon acquit ; elle m'écrira ce dont elle pourra disposer, afin que je ne compte pas sur ce qu'elle ne pourrait pas faire ; cela me viendra par Nantes, et par duplicata. Si cela pouvait aller de 7.000 à 8.000 francs, je serais la plus heureuse des religieuses ; vous m'écrirez de suite pour me dire ce que vous en saurez. Songez que j'ai payé cher les nègres qui sont pour nous d'une si grande ressource !

Nous avons cette année 50 carrés d'ensemencés, ce qui fait 400 journaux de notre pays. Les cultures sont dans l'état le plus satisfaisant ; on fait dans ce moment une clôture de 10.000 piquets qui fermera 40 journaux de très bonne terre, et la prairie qui touche à cette clôture est mise dans le meilleur état par les nègres du Roi, ce qui complétera l'établissement et le rendra charmant.

Un de nos Pères part pour France ; je désire qu'il revienne parmi nous et qu'il amène avec lui des collaborateurs. Quand les colons seront satisfaits, et que je saurai qui pourra me remplacer ici, j'irai faire un voyage en France ; mais ne vous imaginez pas que dans les pénibles circonstances où se trouvent les affaires du gouvernement, je pourrais faire plus que vous. Non, ma bien chère fille, soyez-en persuadée, la Providence m'a envoyée ici afin

que je n'en sorte pas sans son ordre. Et vous, faites doucement le bien que vous pourrez ; ne cherchez pas à vous agrandir, resserrez-vous au contraire ; ne faites pas de grands voyages sans une absolue nécessité. Que ma Sœur Bathilde soit votre compagne, autant que possible ; j'aime qu'elle soit avec vous. Ma bonne Sœur Louise est bien capable de vous remplacer durant votre absence, c'est une bonne religieuse ; je l'aime beaucoup, mais je ne la crois pas propre à l'administration temporelle, c'est une excellente maîtresse pour les novices : cela vaut beaucoup mieux ; dites-lui mille bonnes choses de ma part, j'aurai bien du plaisir à la revoir. Sœur Arsène et Sœur Joseph font honneur à ses soins, ce sont de très bonnes religieuses. Les Sœurs Théotiste et Justine sont hospitalières, elles sont bonnes aussi.

Je vais écrire à mon frère et à Sœur Clotilde par un colon qui s'en va ; c'est le fils Mauborgne de Condé ; l'ouvrage n'en souffrira pas. Je vous écrirai bientôt ; j'écrirai par la même occasion à Sœur Bathilde. Adieu.

Votre sœur.



LETTRE 211^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

La Vénérable désire avoir de ses nouvelles plus souvent. Elle voit la position de la France bien en noir et s'attache davantage à sa solitude. La fièvre jaune sévit au Sénégal. Nouvelles de sa sœur Rosalie. Sentiments de résignation. Affaires temporelles. Demande qu'on lui vienne en aide pour le règlement de comptes des colons. L'engage à aller à la Guadeloupe pour régler les affaires de cette maison. Profiter de l'occasion du Père Cormier pour écrire à Bourbon. Changements de Sœurs. La prie de prendre connaissance de sa lettre à la Chère Mère Marie-Joseph. Diverses recommandations.

Cayenne, 10 avril 1831.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

C'est toujours un nouveau plaisir pour moi de vous écrire, mais je ne reçois presque jamais de vos nouvelles. Nous sommes

si près, et cependant il est si difficile de se communiquer ses pensées ! et dans les temps où nous vivons on aurait tant besoin de s'entendre... car hélas ! tout va bien mal si j'en juge par les journaux de France et par quelques Sœurs nouvellement arrivées qui nous confirment dans nos craintes. Nous ne recevons que de très vieilles nouvelles ; les dernières lettres de mes Sœurs sont du mois d'octobre ; jugez de notre impatience ! A la vérité, on m'attendait, on me pressait de partir, mais il m'est impossible de quitter mon poste dans le moment où ma présence y est le plus nécessaire, où peut-être cet asile est le seul où nous pourrions pratiquer notre religion loin des scandales de la nouveauté et à l'abri des persécutions de toute espèce dont semble nous menacer l'esprit du siècle et surtout l'esprit révolutionnaire. Qui aurait pu prévoir cette étonnante révolution qui n'est peut-être pas près de finir ? Elle m'afflige sensiblement ; je vois la position de la France bien en noir. Tout cela me fait chérir notre solitude et m'y attacher davantage ; les forêts me semblent l'asile le plus heureux pour les serviteurs de Dieu. Quand nous aurons des prêtres à demeure, nous serons les plus heureuses créatures de l'univers ; en attendant, ils viennent nous donner les secours de leur ministère de trois en trois mois. Vous recevrez cette lettre par un bon Père qui a demeuré deux mois avec nous ; il va faire un voyage en France, nous le regrettons beaucoup : il a quelque raison qui le décide à quitter Cayenne. Si M. Erard n'est pas encore arrivé, ce bon Père pourrait vous rendre de grands services ; tâchez de le décider à rester parmi vous. Je vous le répète, je l'aime beaucoup, quoique breton et un peu entêté ; mais hélas ! qui n'a pas quelques défauts !

Vous savez que le digne M. Girardon, curé du Sénégal, est mort aussitôt son retour en France, on dit de même de celui de Gorée ; la fièvre jaune a causé de grands ravages dans ces deux pays. Je ne sais si nous avons perdu des Sœurs depuis la mort de ma Sœur Thérèse Bonte ; enfin, la sainte volonté de Dieu !

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de ma sœur Rosalie sont pénibles ; elle demande à finir sa carrière à son poste ; cette pensée de ne la revoir jamais m'afflige. J'aurais pour moi le

même désir, mais puis-je en former d'autre que de faire la sainte volonté de Dieu ! Je suis dans sa main, je ne veux que ce qu'il voudra ; ma vie, ma mort sont à sa disposition ; je n'ai plus de volonté. Je voudrais bien ne vivre et ne m'occuper que de Dieu, mais je suis obligée d'être le plus souvent occupée des choses de la terre ; ainsi pardonnez-moi d'avoir recours à vous si souvent pour m'en débarrasser ; vous êtes toute ma ressource, vous l'avez toujours été, ainsi que ma consolation dans mes peines.

Je vous adresse des planches et des madriers en acajou du pays ; j'espère qu'ils vous seront utiles ou que vous pourrez les faire vendre, ceux du moins qui seront les plus beaux. Bourguignon ou Labbé pourront les placer ; tâchez que ce soit au comptant pour vous aider à payer ce que je vous adresse. Mon bon Père Cormier nous a laissé deux billets de 800 francs chacun ; j'ai pensé qu'en vendant les planches et les madriers, cela vous ferait 2.000 francs ; ayez donc l'extrême charité de lui payer à son départ ses deux petits billets ; il y a aussi le fret des planches qui monte, je crois, à 400 francs. Cela me fait de la peine de vous causer de l'embarras, mais, ma bien chère fille, c'est pour le bon Dieu... et puis pour moi ; que cette pensée vous encourage. Je ferai faire les madriers en courbaril, comme Bourguignon le demande ; mais c'est un bois si dur qu'il est bien difficile à scier.

Nous touchons à la fin des trois années d'engagement des colons. J'ai rendu les comptes à tous, excepté à 12 qui finiront leur temps fin août prochain ; je vous ai déjà dit un mot à ce sujet, ainsi que ma bonne Sœur Élégie ; je ne sais si vous avez reçu sa lettre par la Guadeloupe : nous vous demandions de nous aider ; déchirez cette lettre, et tâchons de voir ce qu'il est sage et possible de faire. Nous ferons en sorte de vous envoyer un gros chargement de bois d'ici à cette époque ; je viens de faire partir un exprès pour les faire préparer d'après les notes que j'ai reçues. Il ne nous faut que cet effort de cette année pour mettre l'établissement dans l'état le plus prospère, il sera tout à la Congrégation ; peut-être sera-t-il un jour sa seule ressource ; Dieu ne l'a pas fait sans dessein : c'est son œuvre et non la

mienne, je n'aurais pas été capable de la conduire à son terme.

Ma bien chère fille, mettez-vous en mesure d'aller à la Guadeloupe, afin de régler les affaires de cette maison... Vous donnerez une lettre à mon Père Cormier, qu'il nous fera passer aussitôt son arrivée à Nantes ; dites-moi dans cette lettre tout ce que vous pensez : comment va notre chère Société et nos chères filles de la Guadeloupe. La lettre de Sœur Isabelle m'a fait le plus grand plaisir ; son attachement pour moi m'a touchée jusqu'aux larmes. Ma Sœur Scholastique m'a fait du chagrin par la brièveté de la sienne ; elle m'écrit comme si elle faisait un grand effort pour me dire bonjour ; mais enfin, c'est pour Dieu qu'il faut souffrir tout ce qui nous blesse. Dites à ma bonne Sœur Lucie mille choses aimables, je la remercie de son bon souvenir.

J'ai la ferme résolution de passer trois mois parmi vous à la Guadeloupe et à la Martinique, en allant en France, si la guerre ne dérange pas nos projets.

Profitez de l'occasion de mon Père Cormier pour écrire à Bourbon ; comme il reste à Nantes, il fera passer vos lettres. Peut-être ne pourrons-nous plus nous donner des nouvelles si la guerre a lieu ; cette pensée m'afflige malgré moi. Enfin ! nous nous verrons dans le sein de Dieu pendant l'éternité : que cette dernière pensée nous console de ce que la première a de si triste.

Dites-moi, je vous prie, les changements que vous avez faits, les chagrins que vous pouvez avoir, car je pense que vous en avez. Gardez près de vous ma bonne Sœur Lucie ; qu'elle continue à vous donner des marques de son attachement en remplissant les devoirs dont vous l'avez chargée... Je voudrais écrire à toutes nos chères filles, mais qu'elles soient persuadées de mon tendre et sincère attachement. Je me réjouis de les voir toutes et de faire connaissance avec d'aussi bonnes enfants.

Je voudrais que vous puissiez loger mon bon Père Cormier pendant le peu de jours qu'il doit rester à la Martinique. M. Erard sera enchanté de le recevoir, s'il est près de vous comme je l'espère ; s'il n'y est pas, le Père vous dira la messe et fera les offices ; mais tâchez d'aller ensemble à la Guadeloupe pour tout ce que nous avons dit.

Je suis obligée de vous quitter ; je causerais bien toute la journée, mais vous n'avez pas le temps de m'écouter, c'est pourquoi je vous dis adieu. Priez pour votre sœur et meilleure amie.

P.-S. — Vous lirez la lettre de ma sœur Marie-Joseph, celle de mes Sœurs de la Guadeloupe, et vous joindrez les vôtres aux miennes.

.....
Si vous aviez encore beaucoup de voiles, de cotonne bleue et de bas, faites-nous la charité de nous en envoyer, si le bâtiment que le gouverneur doit envoyer à Cayenne n'est pas parti.

Je vous adresse ci-joint le connaissement pour le bois ; j'ai prié le capitaine de l'offrir au marchand pour vous en éviter l'embarras, mais il ne peut le livrer que de votre consentement.



LETTRE 212^e

AUX SŒURS DE MANA ET DE L'ACAROUANY (1)

Il tarde à la Vénérable de retourner dans la solitude de Mana. Tableau des misères de la vie ; bonheur d'avoir quitté le monde. Elle exhorte les Sœurs à vivre en la sainte présence de Dieu, les excite à la charité envers le prochain et à l'humilité.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 10 avril 1831.

Mes bien chères filles,

Il me tarde d'être de retour dans notre chère solitude de Mana et dépendances. Si vous saviez comme on s'ennuie dans les

1. L'Acarouany, situé près de Mana, sur un plateau de trois lieues de circonférence dominant la rivière, fut choisi par la Vénérable pour y transporter les lépreux de la Guyane. Ces malheureux étaient jusqu'alors relégués aux îles du Salut, à onze lieues de Cayenne, dans un climat malsain, où l'eau et l'ombre manquaient totalement et où les approvisionnements ne se faisaient qu'avec de grandes difficultés. La Vénérable établit donc à l'Acarouany une petite communauté dans le but de soigner les malades

villes et les villages où l'on n'entend que plaintes et misères ; chacun se croit plus malheureux que son voisin : les pauvres pères et mères craignent pour leurs enfants, les femmes pour leurs maris, les maris pour leur bourse ; que vous dirai-je encore ? les prêtres pour leur cher troupeau qu'ils voient sans cesse exposé aux ennemis de tout genre qui les environnent. Voilà donc le monde avec tous les plaisirs qu'il promet et voilà donc celui que Dieu remplace dans notre cœur ! Oh ! que nous sommes heureuses de l'avoir quitté, que nous serons mille fois heureuses si nous pouvons être tout à Celui que nous avons choisi ! Qu'il nous dédommage bien des petits sacrifices que nous avons faits ! On ne nous promettait que peines, contradictions et souffrances, et nous ne trouvons que paix, douceur et tranquillité quand nous sommes fidèles, et mille fois plus encore dans l'espérance d'un bonheur éternel !

Je vous le répète donc, mes bien chères filles, que nous sommes heureuses d'avoir fait un si bon choix ! Ranimons-nous de plus en plus à remplir nos devoirs, ne perdons jamais de vue la présence de notre divin Époux qui est toujours près de nous pour nous soutenir et nous consoler quand nous l'appelons à notre secours ; mais qu'il est difficile de l'avoir toujours présent dans le monde où tout distrait ! Il n'y a que dans la solitude que Dieu se fait entendre, qu'il est facile de s'entretenir avec lui. Aussi j'en sens si fort le désir que je languis en attendant le moment désiré qui me rendra à ma chère retraite. Priez pour obtenir de Dieu d'avancer ce moment heureux ; il me semble que je souffrirai avec courage et résignation tout ce qui se présentera, parce que mon Dieu sera avec moi.

Soyons bien charitables envers notre prochain, et nous supporterons courageusement les petits travers qui nous contra-

atteints de la lèpre, et leur adjoignit deux nègres bien choisis. Le médecin de Mana allait les voir régulièrement, et l'aumônier leur portait les secours religieux nécessaires. Pendant trois ans, les lépreux de l'Acarouany restèrent à la charge de la R. Mère Fondatrice, jusqu'à ce que le gouvernement lui confiât la direction de cette belle œuvre. Aujourd'hui encore, les Filles de la Vénérable Anne-Marie Javouhey se dévouent à l'Acarouany au soin d'une cinquantaine de lépreux.

rien ; nous ne nous souviendrons pas de ce qui nous aura fait de la peine, et nous dirons avec vérité : *pardonnez-moi, comme je pardonne*. Soyons humbles et nous ne serons pas si susceptibles ; nous ne nous ferons pas de chagrin pour une parole, pour un rien ; mais au contraire, nous serons bien heureuses d'avoir des sujets de mériter dans les petites humiliations qui nous arrivent ; nous posséderons notre âme en paix au milieu des peines et des contradictions inséparables de la vie.

Je trouve beaucoup de consolation à m'entretenir avec vous, mes bien chères filles, à prendre pour moi les conseils que je vous donne ; j'en ferai l'objet de mes méditations, et j'espère, avec la grâce de notre divin Époux, les mettre en pratique.

Je vous quitte, mes bien chères filles, en vous recommandant de vivre en paix et en bonne intelligence toutes ensemble, supportant les faibles, consolant les affligées ; de ne jamais vous souvenir des peines qu'on vous a faites. Dieu sera votre consolation sur la terre et votre récompense dans l'éternité.

Votre bien dévouée.



LETTRE 213^e

A M^{lle} PAULINE PRADIÈS, A L'ACAROUANY

Mana, 1831.

Je vous envoie les petites choses que vous m'avez demandées, en vous souhaitant le bonjour. J'irai sans manquer passer un jour ou deux avec vous cette semaine ; nous emmènerons les négresses pour sarcler et nous causerons sur tout ce qui peut nous intéresser...

Adieu, toute à vous.



LETTRE 214^e

A LA SŒUR FÉBRONIE BOITUZET, A L'ACAROUANY

L'appelle à Mana avec plusieurs Sœurs. L'exhorte à se préparer à bien faire ses pâques.

Mana, 1831 ; mercredi.

Mes bien chères filles,

Je vous prie de venir vendredi à 4 heures du matin, toutes les quatre. Marie et Pauline garderont la case et feront de la cassave avec Raphaël ; on la rapportera lundi en allant vous reconduire.

Préparez-vous bien à faire vos pâques ; apportez vos affaires pour dimanche, et soyez parfaitement tranquilles. Ma Sœur Augustine ne retournera pas ; elle restera à Mana. Si vous aimez mieux arriver le soir, vous partirez demain soir ; mais je crois que c'est mieux de bon matin.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 215^e

A LA SŒUR FÉBRONIE BOITUZET, A L'ACAROUANY

Elle lui annonce sa prochaine visite.

Mana, 1831.

Mes bien chères filles,

Je n'étais pas ici lorsque les chasseurs sont partis, je n'ai donc pu répondre à votre lettre ; je le fais aujourd'hui avec plaisir, pour vous dire que nous irons cette semaine, le Père et moi, et nous passerons quelques moments avec vous. Ne vous mettez pas en peine, nous porterons tout ce dont nous aurons besoin. Faites-nous seulement provision de cassave ; en attendant je vous envoie une bouteille d'huile et un morceau de viande salée.

Adieu, toute à vous.

LETTRE 216^e

A LA SŒUR FÉBRONIE BOITUZET, A L'ACAROUANY

La remercie de son envoi. L'encourage et lui fait diverses recommandations.

Mana, 1831.

Mes bien chères filles,

Nous avons reçu les cassaves que vous nous avez envoyées, en même temps que la lettre qui y était jointe. Je vous remercie de votre bonne attention. Je vous regrette ici, je vous l'ai déjà dit. Ne faites plus de cassaves pour nous, cela vous prend trop de temps. Faites mettre la platine sous le petit hangar où vous rangez le bois, et vous en ferez une fois tous les quinze jours, seulement pour vous.

Le caporal seul travaillera à la journée pour sarcler. J'ai marchandé l'ouvrage à Raphaël ; vous ne marquerez plus ses journées. Je vous envoie une robe pour ma Sœur Geneviève, les sabots et le chapeau de ma Sœur Scholastique. Je suis bien aise qu'elle ne s'ennuie pas. Vous recevrez une dame-jeanne de riz blanc avec le livre que vous désirez ; une paire de souliers, je ne sais pas pour qui... pour celle qui en aura le plus besoin, et on fera les autres la semaine prochaine.

Allons, prenons courage et espérons que tout ira bien. Je crois que Javouhey et Auguste iront chercher le reste des piquets la semaine prochaine ; nous vous enverrons tout ce que nous pourrons. Ne manquez pas de planter le manioc le plus tôt possible. Le moulin à sucre marche grand train, vos cannes nous feront le premier sirop. Ma Sœur Scholastique sait bien les dépailer ; nous partagerons le produit et nous prendrons du bon chocolat.

Adieu, toutes mes bonnes filles ; priez pour moi qui suis toute à vous.

Vous prendrez Joseph pour un jour, toutes les fois que vous gragerez (1) ; mais qu'il s'occupe bien.

1. Grager, synonyme de râper.

LETTRE 217^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La vénérée Mère ne voit pas la nécessité de sa présence en France pour le moment; belles paroles à ce sujet. Elle attend la tournure que vont prendre les événements; désire que Mana soit utile à la Congrégation et aux ministres du Seigneur. Elle veut rester pour terminer le payement des colons et laisser moins de peine à celle qui la remplacera. Dernières nouvelles de France; sentiments de confiance en Dieu.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 25 avril 1831.

Je ne partage pas votre sentiment sur la nécessité de ma présence en France. Dans les moments pénibles où nous sommes, que ferais-je auprès des autorités qui sont aujourd'hui, et demain peut-être ne seront plus? C'est une grande providence qui m'a retenue ici, car il aurait fallu s'expliquer, et ma bouche doit être d'accord avec ma foi, ce qui n'aurait pas avancé les affaires autant que le silence gardé à propos. Attendons et voyons la tournure que prendront les affaires. Si la guerre doit avoir lieu (1) et que ce soit pendant que nos Sœurs et moi sommes dans les colonies, du moins nous resterons fidèles à notre chère Congrégation qui pourra y trouver un asile sûr pendant la tempête. Nous pourrons aussi être utiles aux ministres du Seigneur qui, en France, seraient persécutés. Et qui sait les desseins de Dieu sur notre cher Mana? Il me semble les entrevoir dans un avenir peu éloigné. Cependant ne croyez pas que je refuse d'aller en France parce que je crains la persécution; non, mais je veux ne laisser à celle qui me remplacera que le moins de peine possible. Je désire que les colons soient tous casés de manière qu'ils soient contents, ou au moins qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre. Dans quatre mois leur engagement finit; je m'occupe à faire tout

1. Comme toutes les personnes qui avaient traversé la grande révolution, elle craignait d'en voir renaître aussitôt les malheurs et les excès.

ce qu'il faut pour cette époque. Il ne nous en reste que 11 à payer. Que nous serons heureuses après ! l'établissement sera tout à la Congrégation. Je crois qu'il a une certaine valeur, mais je n'y attache, au reste, de prix qu'autant qu'il sera utile à la religion et au salut des âmes.

Nous venons de recevoir les nouvelles de février ; qu'elles sont tristes ! Pauvre France, dans quel état elle est tombée ! Dieu veuille que cela rende plus sages ses habitants ! Il me semble que j'entrevois un horizon meilleur derrière le noir brouillard. Ah ! nous aurons encore de beaux jours ; mettons toute notre confiance en Dieu.



LETTRE 218^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Annonce l'envoi de ses lettres précédentes. Parle des événements de la Martinique. Soumission à la volonté de Dieu. Personne ne peut la remplacer en Guyane ; elle restera donc encore à Mana. Conseils de prudence pour la réception des Sœurs. Avantages de la solitude. On est riche quand on ne veut rien. Envoi d'un dépôt.

Cayenne, 27 avril 1831.

Ma chère fille,

Je vous ai écrit il y a quinze jours par un de nos Pères qui est parti par la Martinique et j'ai adressé la lettre décachetée à ma sœur afin qu'elle vît ce que je vous disais. Je lui ai envoyé un chargement de bois, mais depuis le départ du bâtiment, j'ai appris qu'il y avait eu des incendies causés par la révolte des nègres, que plusieurs sucreries sont brûlées et sept maisons de la ville. Sans doute vous êtes instruite de ces fâcheuses nouvelles et des suites. Nous sommes bien près, cependant nous n'apprenons les nouvelles de la Martinique que par la France ou l'Amérique ! J'espère que nos chères filles n'auront eu que la peur et le chagrin de voir tant de monde dans la peine ; l'établissement

peut en souffrir beaucoup, mais enfin la volonté de Dieu en tout ! Il faut se soumettre à tous les événements et tâcher de les rendre utiles à notre perfection.

Je vous le répète pour la centième fois, je crois faire la volonté de Dieu en restant encore quelques mois à Mana. Je vous avais demandé ma Sœur Ignace pour me remplacer, la lettre n'est pas arrivée à temps, donc le bon Dieu ne l'a pas voulu ; et celles que vous nous avez envoyées sont bien loin d'avoir les qualités propres à cet emploi ; elles ont plus besoin d'être dirigées que de diriger les autres. Tout va bien ici, j'espère que le Ciel accomplira son œuvre et nous fera la grâce de faire la sainte volonté de Dieu.

Je vous donne les détails de notre charmante position dans l'autre lettre. Je vous y dis que dans la situation où est le gouvernement, je ne pourrais rien faire en France ; il vaut mieux attendre un peu et voir comment tout ira. Nous aurons ici un asile sûr, indépendant, où nous pourrons faire beaucoup de bien pour la religion et servir Dieu en esprit et en vérité ; je ramènerai nos jeunes Africains pour diriger l'instruction des orphelins.

Ne vous découragez pas ; restez chez vous le plus que vous pourrez ; ne recevez pas trop facilement des sujets pour la vie religieuse, car en ces circonstances, il leur faut double vocation et être prêtes à traverser les mers au premier signal. Nous sommes préparées à recevoir toutes celles qui voudront venir, pourvu qu'on veuille vivre en vraies solitaires ; autrement il faut rester en France.

Je vous assure que la solitude est bien favorable aux religieuses. Comme je vois les choses dans leur véritable jour ! que les biens, les richesses et les honneurs me semblent peu dignes de l'attention du vrai chrétien, et méprisables pour une religieuse ! Qu'on est riche quand on ne veut rien ! Ces vérités bien comprises donnent une paix parfaite.

Écrivez-moi, je vous en prie ; ma bonne Sœur Louise a dû avoir bien du chagrin des malheurs de la Martinique, dites-lui que je l'aime de tout mon cœur. Pourquoi ne m'écrit-elle jamais ?

Ses chères filles que nous avons reçues font honneur à ses soins par leurs bonnes qualités.

J'ai écrit à ma Chère Mère de la Martinique de vous envoyer un dépôt pris sur les deux maisons qui sont sous ses ordres ; il est destiné à payer le reste des colons au mois de septembre prochain. Nous ferons prendre cet argent auprès de vous quand j'aurai l'assurance que vous l'avez reçu. Vous savez que c'est la dernière année des colons ; c'est la plus forte raison qui m'a empêchée de partir, afin que je puisse régler leur compte ; après cela je serai parfaitement tranquille.

Adieu, on vient chercher mes lettres.



LETTRE 219^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Malheurs de la Martinique. Nouvelles affligeantes de France ; mesures de prudence. Envoi à faire à Cayenne. Ecrire aux Sœurs de la Basse-Terre. Ne point faire de dépenses extraordinaires.

Cayenne, 11 mai 1831.

Ma bien chère fille,

C'est toujours moi qui vous écris, sans que je puisse recevoir de réponse par le manque d'occasions. Avez-vous vu mon Père Cormier qui vous a porté mes dernières lettres ? à cette époque nous ne connaissions pas les malheurs de la Martinique ; car ce n'est que huit jours après qu'un bâtiment américain apporta la triste nouvelle. Combien je vous ai plainte ! quelle devait être votre position avec toutes vos pauvres enfants ! et les parents qui se trouvaient à la campagne au milieu de scènes d'horreur ! Enfin il paraît que l'ordre s'est rétabli promptement par la bonne tenue de la garnison et des habitants. J'espère que vous n'aurez eu que la peur, c'est bien assez. On dit aussi que M. Caran, préfet apostolique, vous a quittées ; hélas ! voilà le sort de la pauvre humanité ! Mon Dieu, quand serons-nous tranquilles ?

Nous recevons de France les plus tristes nouvelles : on abat les croix, on détruit les séminaires, on maltraite les prêtres, rien n'est respecté. Pauvre France ! autrefois si heureuse !... Ma bien chère fille, je vous répète ici ce que je vous ai dit dans d'autres moments : faisons le bien au jour le jour, tenons-nous toujours prêtes à tout événement, mais ne songeons pas à aller en France ; appelons plutôt près de nous toutes celles qui se trouveront hors de nos maisons par la force des circonstances.

Je voudrais qu'on mit au grand complet toutes nos maisons coloniales ; que l'on mit des Sœurs converses pour remplacer les domestiques, auprès des enfants, à la cuisine, partout. Mais il faut que les religieuses suivent la même règle qu'en France ; qu'elles s'arment de courage pour supporter toutes les peines qui nous menacent de toutes parts. Si, malgré tout espoir, on nous obligeait à quitter notre saint habit... contre la force, il n'y a pas de résistance ; mais je pense qu'on ne se portera pas à cette extrémité dans les colonies. Espérons que Dieu nous préservera de ce malheur !

Je voudrais bien savoir si le Père Cormier est resté à la Martinique ou s'il est parti ; voici une belle occasion : il va venir un bâtiment à Cayenne, écrivez donc de suite à M. le Gouverneur pour lui en demander l'avis, et puis au lieu d'envoyer en France, comme je vous en priais, les fonds destinés à nous aider pour le mois d'août, envoyez-les ici à l'adresse de M. le Gouverneur, et les lettres sous deux enveloppes : la première à M. le Gouverneur, et la seconde pour le prier de nous remettre les lettres et la boîte. Tâchez de nous envoyer des voiles si vous en avez ; nous recevrons tout ce que votre charité nous donnera.

Je ne saurais vous dire combien je suis inquiète des affaires de France, les journaux sont des plus alarmants pour la religion et pour la tranquillité publique ; je pense que vous les connaissez comme nous ; tâchez de vous procurer la « Quotidienne » ou « l'Ami de la Religion » ; il est bon que vous sachiez la vérité. Écrivez souvent à nos Sœurs de la Basse-Terre pour les encourager, et surtout qu'on ne fasse point de dépenses extraordinaires ni les unes ni les autres.

Le bâtiment qui vous porte cette lettre part pour France, et c'est lui qui doit faire expédier de la Martinique pour Cayenne le bâtiment que nous attendons depuis longtemps.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi ; je suis triste, on le serait bien à moins ; je ne trouve de consolation que dans la soumission à la sainte volonté de Dieu. Nous attendons des prêtres émigrés. M. Lecouvreur vient d'arriver. Toutes mes Sœurs vous disent de prier pour elles, et qu'elles vous aiment de tout leur cœur. Mille choses à toutes vos chères filles.



LETTRE 220^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY ET AUX SŒURS
DE FRANCE

Incertitude au sujet des événements. Comment se manifeste la volonté de Dieu. S'abandonner à la Providence. Privations spirituelles. Désir de partager les peines et les embarras de ses filles.

Cayenne, fin mai 1831.

Mes bien chères filles,

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de France étaient bien tristes ; j'espérais en recevoir de vous qui m'apprendraient peut-être que tout va mieux pour la religion ; mais non, tout le monde garde le silence, et cette incertitude où on nous laisse me fait bien de la peine. Je suis triste et bien triste ! Je voudrais être partout où il y a du danger et de la peine. Il m'a été impossible de partir avant que les colons soient en leur particulier ; c'est dans trois mois qu'ils s'y mettront, ainsi il n'y a plus qu'à prendre courage. Vous voyez que le temps s'écoule bien vite : voilà trois années que je vous ai quittées ; qui aurait dit que je serais si longtemps éloignée de vous ? Mais nous disons chaque jour : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Sa volonté se manifeste par les circonstances où nous nous trouvons sans les avoir cherchées. Il faut marcher dans la voie qui s'ouvre devant

nous sans nous inquiéter. Celui qui nous conduit nous mène au but qui est la céleste patrie.

Nos santés sont bonnes ; tout va paisiblement. Je retourne demain dans notre chère solitude avec un saint prêtre qui vient y passer trois mois ; il ne reste que la moitié de l'année parmi nous ; l'autre partie, il est en mission. C'est la seule chose qui nous manque ; si nous avions toujours de saints pasteurs, nous serions trop heureuses ! Que j'aime le climat et la solitude dans laquelle il serait si facile de travailler à sa perfection ! Mais vous, ma bien chère fille, que faites-vous avec tous vos embarras ? Que ne puis-je les partager, vous soulager ! Que je pense souvent à vous et à notre famille religieuse qui m'est bien chère. Ma chère fille, quand nous sommes à Dieu, nous ne sommes plus maîtresses de nos volontés ; il faut vouloir ce qu'il veut et rien autre. Cependant, je désire vivement vous voir, et puis vos chères enfants !

La fin manque.



LETTRE 221^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Motif qui la retient à Mana. Savoir profiter des avertissements qui résultent des événements. Conseils relatifs aux vocations. Être prêtes à aller partout où nous veut la Providence. Ne laisser personne voyager sans nécessité. Elle écrit à Bourbon. Difficultés provenant du gouvernement ; elle ira à Paris traiter des affaires. Règlement d'affaires de famille.

Mana, 28 juillet 1831.

Ma bien chère fille,

Vous devez assez me connaître pour ne pas penser que c'est la crainte qui m'empêche de partir ; ce n'est que le désir de faire la sainte volonté de Dieu qui me paraît claire jusqu'à ce moment ; mais aussitôt que les colons seront dans leur particulier, soyez sûre que je partirai. Quand ce ne serait que pour passer

une année et même moins parmi vous, j'irai avec le plus grand empressement.

Les dernières nouvelles de France semblent un peu calmes, ce qui ranime l'espérance de voir renaître les beaux jours ; mais cela doit nous avertir que nous devons toujours être prêtes à tout quitter. Ne nous créons pas d'embarras ; contentons-nous de conduire notre barque telle qu'elle est. Ne recevez point de postulantes à moins que leur vocation pour les missions étrangères soit bien prouvée et laissez partir celles dont la vocation est chancelante. N'admettez point à la profession pour le moment ; il n'y a aucun danger d'attendre ; ne faites que ce qu'il est impossible d'omettre. Vivons simplement et même pauvrement, payons nos dettes et soyons prêtes à aller partout où la divine Providence peut nous appeler. N'ayons d'autre désir que de faire la sainte volonté de Dieu, de vivre cachées en lui ; c'est dans cette solitude que l'âme fidèle trouve son bonheur.

Je vous ai écrit longuement par la Martinique, c'est le Père Cormier, un de nos prêtres, qui a porté nos lettres. Ma pauvre Sœur Pélagie est partie sans un mot de ma part ; je ne pensais pas qu'elle irait en France si tôt. C'est une bonne fille qui a besoin d'acquérir l'esprit de notre saint état, mais au milieu de vous ; je suis persuadée que vous serez contente d'elle. Surtout ne laissez personne voyager sans nécessité ; celles qui voudront absolument aller dans leurs familles, regardez-les comme perdues pour leur saint état.

J'écris à Bourbon par Mme Frémy (femme du directeur de l'Intérieur) qui va dans cette colonie. Ce sont d'excellentes personnes avec qui je suis très bien et que ma sœur Rosalie aimera beaucoup.

Nos affaires ici vont toujours bien sous le rapport de la réussite de l'entreprise en elle-même ; mais les révolutions de France influent sur l'esprit des administrateurs : on veut que nous marchions seules, que nous nous passions des bienfaits du gouvernement. Si on ne voulait pas donner plus de développement à cette bonne œuvre, ce n'était pas la peine... mais si c'est l'œuvre de Dieu, il n'a pas besoin d'appuis ; ou il saura les susciter selon ses

desseins et malgré leur volonté. J'irai traiter cette affaire à Paris.

Je viens d'écrire à mon frère et à M. X., en leur envoyant une nouvelle procuration pour régler les affaires de la succession de nos chers parents. Je suis contente de ce qu'ils ont fait, je ne désire que la paix dans la famille; j'espère bien qu'elle ne sera pas troublée pour si peu de chose. Que nous sommes heureuses d'être éloignées du monde! débarrassons-nous encore de ses embarras, car tout ce qui tient au monde ôte la paix de l'âme.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles; qu'il me sera doux de les revoir! Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 222^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Veiller à garantir les Sœurs de l'esprit mondain. Écrire à la Guadeloupe. Questions matérielles.

Mana, 1831.

Ma bien chère fille,

.
Je vous prie de veiller de près pour garantir nos chères filles de toute atteinte de l'esprit du monde; montrez-leur le ridicule des religieuses qui veulent être mondaines, qui veulent en faire toutes les grimaces. Il n'y a d'heureuses religieuses que celles qui ont l'esprit de notre saint état.

Je voudrais bien savoir quand « le petit Versailles » sera vendu, s'il est adjugé à nos Sœurs et à quel prix? Écrivez souvent à la Guadeloupe, parlez franchement aux Sœurs. Écrivez à ma Sœur Scholastique comme assistante, et à ma Sœur Isabelle comme économe chargée du détail: dites-lui qu'elle n'oublie jamais les conseils d'économie que je lui ai donnés; parlez-lui longuement pour l'encourager. Songez que c'est sur elle que repose l'ordre de la maison; je sais qu'il y a des petites Sœurs L. qui ne laissent pas de lui donner des moments d'ennui,

car elle ne laisse rien passer. Il est impossible de compter sur Sœur Scholastique pour la régularité ; elle n'est jamais prête.

Je vous prie d'envoyer à ma bonne sœur Marie-Joseph ce que vous pourrez et quand vous le pourrez ; n'attendez pas que vous ayez beaucoup ; toutes les fois que vous pourrez disposer de quelque chose, parlez vous-même à M. Avas qui vous donnera du papier sur Paris ; et puis, vous n'avez pas besoin d'en parler à personne, à moins que ce ne soit à celles qui sont les plus dévouées à la Congrégation. Je vous engage aussi à acheter en gros tout ce dont vous avez besoin pour la maison, et de choisir les moments où c'est bon marché ; faites cela pour les deux maisons. Sachez bien combiner vos dépenses et ne pas oublier que nous faisons vœu de pauvreté ; songeons que souvent nous sommes ici dans l'abondance, tandis que quelques maisons sont tourmentées pour les choses nécessaires.

Nous vous préparons les bois pour la galerie et les réparations de l'église ; j'emmènerai deux bons ouvriers avec moi pour les faire. Si le bâtiment de M. Avas vient à Mana, nous vous enverrons de la batterie de cuisine pour les deux maisons, et tout ce que nous pourrons.

Je vais écrire à la bonne et excellente dame Garout ; ayez bien soin de sa chère enfant ; donnez-moi de ses nouvelles.

Dites à nos chères filles mille choses aimables ; je voudrais les nommer toutes, c'est pourquoi je n'en désigne aucune ; je les aime de tout mon cœur.



LETTRE 223^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Elle s'occupe de régler les comptes des colons, parle d'affaires. Dieu lui donne autant de forces que de peines.

Mana, 22 septembre 1831.

Ma bien chère fille,

Je m'occupe à régler les comptes de tous les colons, de manière à laisser mes Sœurs tranquilles. Vous savez que Sœur T.

est rentrée dans le monde au mois de juillet, sans m'en prévenir : j'ai mis tout cela au pied de la croix. Je la plains... les ingrats ne peuvent pas être heureux.

Depuis que les colons sont à leur compte, nous sommes très tranquilles ; mais je n'ai pas encore fini de les payer. Je vous prie d'envoyer 300 francs à ma Sœur Léontine, pour acquitter deux billets de deux colons à trois mois de vue ; vous me ferez grand plaisir. J'ai chargé ma Sœur Émilienne de payer 600 francs à M. P. ; mais si elle ne le peut pas, nous payerons 5 % d'intérêts, que cela ne vous tourmente pas. Soyez tranquille pour moi, le bon Dieu me donne autant de forces que de peines, aussi je le remercie de tout mon cœur.

J'ai un peu mal dans un bras, c'est ce qui m'empêche d'écrire comme je le voudrais. Adieu, toute à vous.



LETTRE 224^e

A M. TABOUROT, DIRECTEUR DES COLONIES, A PARIS

Coup d'œil rétrospectif sur les trois années d'essai de colonisation à Mana. État des cultures et du personnel.

Mana, 1831.

Monsieur,

Nous touchons à la fin des trois années d'essai et d'engagement des colons. Puis-je dire que cet essai a parfaitement rempli le but que nous nous étions proposé et que le gouvernement a approuvé et encouragé ? Je n'ose l'affirmer. Quant à ce qui regarde les hommes engagés, peu ont montré le courage et le dévouement nécessaires à de pareilles entreprises ; plusieurs ont quitté à moitié chemin, et ceux qui sont restés n'ont voulu vivre qu'à l'européenne ; de sorte qu'il a fallu doubler le prix et diminuer le travail. La charge devenait bien difficile à soutenir au milieu de beaucoup de contrariétés dont il est inutile de parler.

Les santés se sont bien soutenues, puisque dans trois années nous n'avons perdu qu'une Sœur et trois colons ; un quatrième

s'est noyé par accident, ce qui fait quatre personnes sur un personnel de 100 blancs.

Les Sœurs converses ont montré un courage à toute épreuve ; elles ont supporté tout le poids d'une pareille entreprise, se trouvant partout où il y avait de la peine et du danger, montrant l'exemple du dévouement le plus parfait, vivant des productions du pays, ne désirant pour toute récompense de tant de peines que de n'être pas privées des secours de notre sainte religion.

Le sol est parfait ; les cultures réussissent au delà de toute espérance. Les terres défrichées produisent toutes les denrées coloniales dans un degré bien supérieur à celui des terres ordinaires de la Guyane ; j'ai la ferme persuasion qu'elles y tiendront le premier rang. Nous avons fait tous les essais nécessaires pour éclairer sur le parti qu'on pouvait attendre des terres, et tout a complètement réussi en petit. Actuellement, il s'agit de le faire en grand.

Vous verrez, Monsieur, par le tableau qui vous est adressé par M. Stéfani, l'état des cultures. Nous avons en tout 46 carrés de terre en culture, 23 sont ensemencés ; une autre partie en riz vient d'être récoltée et le reste sera ensemencé à la saison prochaine. Pour soutenir les cultures dans un état prospère, nous restons 33 blancs, femmes et hommes, et 32 noirs attachés à notre maison. Ce personnel de 65 personnes pourra remplir tous les emplois, en attendant la décision de Son Excellence le Ministre de la Marine, au sujet des orphelins qui doivent remplir le but que nous nous sommes proposé et que le gouvernement a si généreusement encouragé.

Il nous reste six chefs de famille, dont cinq épousent des jeunes personnes qui sont élevées par nous. Je suis persuadé qu'elles seront des femmes de mérite sous tous les rapports. Je ferai tout pour leur bonheur autant que cela dépendra de moi ; les colons sont d'excellents garçons, ils veulent bien cultiver, dans l'abatis Malvius, chacun 1.000 toises pour des vivres, et ils travailleront à leur état de charpentier, scieur de long, tourneur et menuisier. Nous leur donnerons pour se loger une des grandes cases faites à notre arrivée ; ils peuvent y loger trois ménages,

les trois autres attendront la case pareille occupée dans ce moment par le lieutenant. En attendant qu'elle soit libre, ils resteront dans la maison dite de la Supérieure. La famille Laurenceau se décide à rester parmi nous ; elle prend 3.000 toises de terrain dans l'abatis Malvius ; nous lui aiderons de tout notre pouvoir.

La fin manque.



LETTRE 225^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

Position des colons à la fin de leur engagement. Deux familles désirent s'établir à la petite Terre-Rouge. Demande d'objets de première nécessité pour former des habitations.

Mana, été 1831.

Monseigneur le Gouverneur,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous entretenir touchant la position actuelle des colons de Mana. Leur engagement finit le 1^{er} septembre prochain, et plusieurs d'entre eux désirent s'établir et cultiver une petite habitation. Deux familles demandent à s'établir à la petite Terre-Rouge, c'est tout près de Mana. Pour cela, il faudrait que les nègres du Roi fissent un abatis de trois ou quatre carrés, avec deux cases pour loger deux familles ; une troisième pourrait loger dans celle qu'occupe le médecin en chef. Cette case est en mauvais état, mais il est facile de la réparer. D'autres colons pourraient loger dans l'une des anciennes maisons qui nous ont été données ; ce serait pour des ouvriers qui ne peuvent pas cultiver la terre.

Les choses de première nécessité sont les instruments aratoires. Je demanderai pour chaque famille deux sabres d'abatis, deux houes, deux pelles et deux haches. Ils sont dix, c'est une petite dépense. Pour ceux qui ne s'établissent pas de suite, on attendrait pour faire leurs cases et leurs abatis.

.....
La fin manque.

LETTRE 226^e

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

Elle s'excuse de ne lui avoir pas répondu avec plus de détails. État du personnel.

Mana, septembre 1831.

Monsieur le Gouverneur,

Je vous prie d'oublier la faute que j'ai commise involontairement. Il me serait bien agréable de répondre en détail et d'une manière claire aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais l'incertitude où nous sommes depuis longtemps sur l'opinion du ministère à l'égard de Mana me fait craindre de me lier seule vis-à-vis des étrangers. Ils ont montré bien peu de courage dans une entreprise où il en faudrait beaucoup pour supporter généreusement les peines inséparables de toute entreprise de ce genre, avec des hommes qui s'obstinent à vivre à l'euro-péenne et qui craignent la moindre apparence de souffrances propres aux colonies. Non, non ; car tous les sacrifices qu'on fera pour eux seront en pure perte pour le bien du pays :

Cependant je leur offre de nouveau les terres basses de l'abbatis Malvius, autant qu'ils pourront en cultiver. Ce n'est pas à moi à leur donner le droit de propriété qu'ils réclament. Pour les logements, trois ménages se logent dans l'une des maisons que nous avons trouvées neuves à notre arrivée ; trois autres familles pourront loger dans la maison occupée par le lieutenant, quand il partira ; elle a été bâtie pour cela. En attendant, nous les logerons comme nous pourrons.

Le personnel de la colonisation se compose ainsi qu'il suit : colons blancs, 2 ; Sœurs de voile hospitalières, 3 ; Sœurs de voile dirigeant les employés, 4 ; Sœurs converses travaillant la terre, 15 ; aux travaux intérieurs, 8 ; la Supérieure Générale, 1. Total des blancs de notre maison : 33 ; noirs de tous états de notre maison : 32 ; nombre des colons restant : 6 familles, dont il n'y a que trois de mariés ; les trois autres attendent leurs papiers

et les jeunes personnes demeurent chez nous jusque-là ; elles se conduisent très bien.

Le gros bétail continue à être très beau. Nous ne pouvons donner qu'un état présumé de 200 têtes. Lorsque la savane sera défrichée, à l'aide du canal commencé, on la franchira facilement. Nous avons supprimé une grande partie des pores et des chèvres, à cause des dommages qu'ils causaient dans la culture.

M. Stéfani a fait la visite de tout ce qui est ensemencé et je l'ai accompagné. Le tableau qu'il vous envoie est juste et véritable ; je m'abstiens de vous en donner un autre.

La fin manque.



LETTRE 227^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Questions temporelles.

Mana, 24 octobre 1831.

Ma bien chère fille,

Lefèvre, scieur de long, part pour se rendre à Bailleul ; il veut s'établir et il ne peut le faire ici, puisque la jeune personne rentre dans sa famille.

Vous aurez à lui donner 2.000 francs ; mais comme on lui paye l'intérêt à 5 %, j'espère qu'il ne vous pressera pas pour toute la somme.

Ma sœur de la Martinique, que j'avais priée de vous envoyer de l'argent pour vous aider, m'a écrit qu'elle l'a fait. Je crains toujours qu'il n'y ait quelque retard ; je vais lui écrire en lui envoyant du bois, mais elle n'a pas besoin d'être sollicitée, sa bonté est si grande qu'elle s'occupe plus de vos besoins que des siens. Ayez donc confiance et ne vous tourmentez pas ; Dieu est là.

Adieu, ma bien chère fille, toute à vous en Notre-Seigneur.



LETTRE 228^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Affaires temporelles.

Mana, octobre 1831.

Ma bien chère fille,

Aussitôt la réception de cette lettre qui renferme le billet de 400 francs, vous aurez la bonté d'aller au Trésor, au bureau où l'on fait les versements pour les départements; vous les verserez et vous mettrez le billet qu'on vous donnera dans une lettre que vous adresserez à M. Louis G., pour qu'il le remette à sa fille.

Nous jouissons tous d'une bonne santé. Je vais écrire une longue lettre par le même bâtiment.

Votre sœur et amie.



LETTRE 229^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Départ de deux Sœurs converses. Elle ne peut encore quitter Mana. Ruses du démon pour renverser l'œuvre de Dieu. Souhaite de voir Sœur Onésime retourner à la Martinique. Les colons vont bien. Les vivres sont en abondance. Sentiments de confiance en Dieu.

Mana, 30 octobre 1831.

Ma bien chère fille,

Je profite de l'occasion de deux de nos Sœurs converses qui rentrent dans leur famille chercher le bonheur qu'elles n'ont pu trouver, selon leurs vœux, parmi nous. Je les plains, mais je ne

peux pas les forcer à servir Dieu malgré elles. De loin, le monde paraît aimable ; il fait souvent des victimes, et jamais des heureux... Tâchons de profiter des fautes des autres et de nous en garantir.

Je ne reçois plus de nouvelles de France d'aucune part. Je ne sais à quoi attribuer ce silence ; on paraît fâché de ce que je ne me rends pas auprès de vous, où vos vœux et les miens m'appellent. Mais ne savez-vous pas que je me suis dévouée à faire la volonté de Dieu, quoi qu'il m'en coûte ? ainsi je ne puis abandonner son œuvre sans qu'il me montre qui doit me remplacer. Jusqu'à présent, cela m'a été impossible ; mais dès le moment que je pourrai partir, je le ferai. Toutes les Sœurs qui sont ici sont de bonnes filles, mais il leur faut une mère ; autrement je craindrais que cela n'aille pas bien, qu'elles ne soient pas heureuses.

Nous venons de terminer les trois années d'engagement des colons. Chacun est à son particulier ; ils vivent en bons voisins, nous faisons notre possible pour leur rendre service. Nous n'avons pas encore payé tout le monde, mais cela n'ira pas loin, j'en remercie la divine Providence ; pour ce qui nous reste, c'est du bon qui, je l'espère, servira le bon Dieu avec ferveur et fidélité.

J'ai reçu des nouvelles de nos chères filles de la Martinique et de la Guadeloupe. Ce sont elles qui nous donnent des nouvelles de France. Ma sœur me dit qu'elle vous a envoyé ce que je lui ai demandé pour nous aider à payer les colons, mais je crains que cela n'éprouve quelque retard. Cependant j'ai déjà tiré sur Cluny pour le fils P. 600 francs, mais c'est à trois mois de vue, on aura le temps de vous les demander. Par ce bâtiment, vous recevrez un billet à payer de 400 francs, je vous indique comment il faut le payer : en versant au Trésor cette somme, on vous donnera un bon que vous enverrez à M. G. comme je vous le marque.

Je n'avais pas commencé cette lettre pour vous, et puis j'ai si peu de temps avant le départ du bâtiment que je vais la finir pour vous. Je ne sais, ma chère fille, si je vous ai dit que ma

Sœur T. nous a quittées et presque sans rien nous dire; elle est rentrée dans le monde où elle ne trouvera pas le bonheur. J'en ai eu bien de la peine, parce que j'avais en elle une grande confiance, tout en connaissant bien qu'elle avait beaucoup d'orgueil. Elle s'était mis dans la tête qu'elle n'était pas aimée des Supérieures de la Congrégation, et puis, le diable s'est mêlé de tout cela pour me faire des croix. Avec la grâce de Dieu je crois en avoir fait mon profit. Tout est rentré dans l'ordre, tout va très bien. Si je vous disais toutes les ruses employées pour renverser l'œuvre de Dieu! on ne peut s'en faire une juste idée... Et puis, n'avoir pas une seule personne capable de me dire un mot pour me soutenir et m'encourager! Quelquefois je me trouve heureuse de n'avoir que Dieu; d'autres fois je cherche autour de moi, mais hélas! personne ne m'entend. C'est ma Sœur J. que je trouve la mieux, je l'aime beaucoup, mais elle est trop jeune et sans expérience. Cette complète solitude me fait voir les choses de la vie sous leur véritable jour, je n'ai plus d'illusions.

Je voudrais bien que ma Sœur Bathilde fût auprès de moi; mais je l'aime encore mieux près de vous, parce qu'elle vous aime, et je sais que vous avez grande confiance en elle; je vous engage à la garder toujours pour vous aider dans les affaires. Vous devez avoir ma Sœur Onésime de la Martinique; j'ai eu bien de la peine de ce qu'elle a quitté ma sœur: c'était son bras droit. Si c'est pour cause de santé, dites-lui que cela me ferait le plus grand plaisir qu'à la fin de l'année elle retourne à son poste où elle est aimée. J'ai reçu des lettres de ma sœur qui me disent combien elle mérite la confiance de ses Supérieures. Je lui donne toute la mienne; je l'ai toujours aimée comme une tendre enfant que j'ai élevée pour le bon Dieu et qui m'a donné beaucoup de satisfaction. Je vous charge d'être l'interprète de mes sentiments pour elle.

Je vous ai souvent parlé du fils Javouhey; il continue de se très bien conduire: il est sage, courageux, plein de charité pour tout le monde; il se trouve heureux. Les travaux vont très bien, nous avons des vivres en abondance et de très bonne qualité. Nous avons aussi un moulin pour le sucre, qui tournera dans

quelques jours ; ainsi nous en ferons pour toute la Congrégation. Le chantier de bois va très bien, nous en envoyons par le bâtiment qui part demain. Moins nous sommes de monde, plus nous faisons d'ouvrage, le doigt de Dieu est là. Que j'admire la Providence dans ces belles productions ! Si vous voyiez la quantité de bananiers, leur beauté, leurs produits : des régimes qui pèsent jusqu'à 30 livres ; le même pied en donne trois, quelquefois cinq par année, et nous avons plus de 4.000 pieds en rapport ; c'est *la manne du désert*, c'est *le fruit du paradis terrestre*. Ah ! si les pauvres et même les riches de France en avaient comme cela ! C'est ici que la Providence étale ses richesses et ses douceurs pour ses créatures. Si tous nos chers enfants étaient ici ! nos pauvres Africains ! je veux les aller chercher. Si mon frère voyait nos cultures, il en serait enchanté. Que les religieuses peuvent bien y servir Dieu loin du monde, seules avec Dieu seul, sans s'occuper beaucoup des besoins de la vie qu'on trouve si facilement ; c'est une grande tranquillité de n'être à charge à personne. Une fois débarrassées de nos colons, que nous serons tranquilles et heureuses.

Que vous vous plairiez ici si nous avions un saint prêtre ! il en vient souvent, mais ce n'est pas toujours ; aussi comme nous sommes ferventes quand nous avons le bonheur de les posséder ! Je ne sais pas si... Je m'arrête, je laisse à Dieu le jugement d'une telle affaire.

Ma chère fille, si vous aviez de l'argent dont vous puissiez disposer, vous nous feriez un envoi de cotonne de Rouen, comme celui que vous fîtes il y a dix-huit mois ; vous l'adresseriez à nos Sœurs de Cayenne par Nantes ; mais ne vous gênez pas trop, nous attendrons. Je vous envoie encore une petite note pour mercerie, ceci serait le plus pressé, car depuis près de quatre années, avec quarante religieuses, nous avons usé bien des aiguillées de fil.

Depuis que cette lettre est commencée, Lefèvre s'est décidé à partir, et c'est 2.000 francs qu'il faudra bientôt payer : ainsi ne nous envoyez rien, nous ferons comme nous pourrons. Pourvu que vous ayez reçu les fonds de la Martinique !

Je vous prie d'avoir une parfaite confiance en la divine Providence; elle ne nous abandonnera jamais, nous sommes ses enfants... Je vais vous quitter, mais pas pour longtemps, je vous écris souvent. Vous aurez la bonté de faire passer la lettre que je vous adresse pour M. Roger, je ne sais plus son adresse; il est député, j'en suis enchantée. Continuez de lui faire part de vos peines et de vos embarras, il vous rendra toujours tous les services possibles; la fortune ne le changera pas, parce qu'il est au-dessus du commun des hommes.

Toutes mes Sœurs se portent bien, nous allons être bien tranquilles, et je me prépare à partir dans le courant de cette année sans y manquer.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi qui suis plus que je ne puis le dire, toute à vous en Notre-Seigneur.



LETTRE 230^e

A M. TABOUROT, DIRECTEUR DES COLONIES, A PARIS

Longue attente d'une réponse à son Rapport. Projette un voyage en France. Lui demande sa recommandation auprès du ministère.

1831.

Monsieur le Directeur général,

Je profite avec plaisir du départ de notre bonne amie Mme Frémy, pour me rappeler à votre souvenir et à votre bienveillance. Depuis longtemps j'attendais une réponse au Rapport que nous avons fait pour donner connaissance de la situation de la colonie et demander à Son Excellence de donner suite à une entreprise qui coûterait si peu pour la mettre à profit pour l'honneur de la nation et le bonheur de tant d'orphelins abandonnés dont la France est encombrée... Je viens d'apprendre

que ces Rapports sont restés dans les cartons... je m'arrête (1).

Je vais tâcher de mettre les affaires de la colonisation si bien en ordre, qu'elles me permettent de faire un voyage en France, afin de connaître par moi-même les intentions de Son Excellence et m'y conformer.

Monsieur le Directeur, n'abandonnez pas cette bonne œuvre entreprise avec tant de zèle, soutenue avec tant de courage! songez que votre gloire y est attachée; faites-la connaître à Son Excellence, je suis sûre qu'à votre recommandation il la soutiendra.

La fin manque.



LETTRE 231°

A M. JUBELIN, GOUVERNEUR DE LA GUYANE

Remercie de la concession de Mana faite à la communauté. Désire la visite du gouverneur. Fait plusieurs demandes relatives au personnel et au placement des lépreux à l'Acarouany. Questions d'intérêt local.

Mana, fin de 1831.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai reçu la communication de la lettre du ministre de la Marine, relative à l'approbation de la concession de Mana faite à la communauté. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Gouverneur, de l'intérêt que vous continuez de donner à cette affaire, malgré les obstacles qu'elle rencontre et les détracteurs qui voudraient la voir échouer.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que la colonisation va très bien; tout ce qui la constitue est dans un état de prospérité qui me fait le plus grand plaisir, parce que j'ai la douce espérance que vous viendrez en juger vous-même, et que votre juge-

1. En effet, l'amiral de Rigny, ministre de la Marine et des Colonies, informa la R. Mère que son département se désintéressait de l'œuvre qu'elle dirigeait à Mana.

ment sera favorable. Nous avons commencé à broyer des cannes, d'abord à bras, puis avec des bœufs; l'essai a très bien réussi : notre petit moulin nous a donné 120 litres de sirop par jour, en tournant six heures. Les cannes sont très belles, c'est une terre parfaite.

Je désirerais, pour le bien de la colonisation, que vous puissiez laisser au poste les chasseurs ouvriers qui tous le désirent beaucoup : d'abord Grosjean René (c'est lui qui a fait le moulin); Blaise, forgeron; Luc, sucrier et maçon; Claude et Romain, charpentiers; enfin, Raphaël qui attend vos ordres pour se marier; tous anciens, braves gens et tranquilles. Nous avons aussi deux ouvriers militaires que le chef nous a accordés en payant leur service; nous désirerions vivement les conserver, ce sont des hommes précieux pour un pareil établissement; eux-mêmes désirent rester.

Monsieur le Gouverneur, je compte sur votre bonté pour le rappel de M. S. comme étant le foyer et la source des plus vives peines que j'ai eu à souffrir. Si la colonisation n'était pas l'œuvre de Dieu, lui et M. B. l'auraient détruite entièrement. Jamais ni les nègres marrons, ni les ennemis de l'État ne nous eussent fait autant de mal. Nous pourrions vous désigner un officier public dans la classe des colons, qui ne coûtera pas 1.000 écus au gouvernement.

Je pense, Monsieur le Gouverneur, que les lépreux seraient parfaitement placés à l'Acarouany. Les vivres y viennent très bien, l'eau y est douce en tous temps, les grands bois sont adossés à l'établissement, la rivière n'a aucune communication, ils seraient donc entièrement isolés; il y a 10 carrés de terre défrichés, dont 6 carrés en rapport. Deux ou trois Sœurs avec deux nègres de notre choix, pourraient suffire à soigner ces malheureux; on pourrait y ajouter un nègre charpentier pour l'entretien des cases. Le médecin de Mana et l'aumônier iraient toutes les fois qu'il serait nécessaire pour leur donner les secours de leur ministère. Je m'arrête là, Monsieur le Gouverneur, votre sagesse vous indiquera le reste; d'ailleurs j'espère que vous viendrez dans le courant de janvier. Oserai-je vous prier de nous laisser

Jean-Baptiste encore quelque temps, au moins jusqu'à ce que j'aie l'honneur de vous voir? Je vous expliquerai mes bonnes raisons.

Je vous supplie, Monsieur le Gouverneur, de nous laisser les outils aratoires, tels que bèches et sabres dont se servent les nègres du Roi. Ajoutez à vos bontés la remise, à notre disposition, des cordes de la marine hors de service; nous avons un pressant besoin de ces deux articles.

Le capitaine Jaubert, caboteur, est celui que je préférerais pour les voyages de Mana; il m'a paru mériter la confiance de préférence. Grosjean et un nègre de notre maison pourraient servir de pilotes dans le besoin.

Je suis avec un profond respect, etc.



LETTRE 232^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Plaisir que lui font ses lettres. Sœur Théodosie. Elle approuve les changements faits à la Guadeloupe. Promesse d'aller la voir en se rendant en France. La colonie va bien; éloge du fils Javouhey. Crainte inspirée par les malheurs arrivés à la Barbade.

Mana, fin de 1831.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu en même temps vos trois lettres; mais déjà les deux bâtiments de la Martinique étaient partis, il en reste encore un dont on ne dit pas le moment du départ. N'importe, je veux toujours vous écrire pour ne pas manquer l'occasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire quel plaisir me causent vos lettres; plus je suis éloignée, plus je suis sensible à votre affection. Il faut bien aimer le bon Dieu pour rester si longtemps séparée de tout ce qui m'est cher et vivre parmi de pauvres ingrats; mais c'est le partage des serviteurs de Dieu, je ne dois pas me plaindre. Ce que je trouve de plus dur, c'est de n'avoir pas une âme qui puisse m'aider par un conseil, un mot... non, rien; seule

avec Dieu seul ! Il est vrai que cela devrait me suffire, mais je cherche sans cesse quelqu'un qui m'entende et rien ne répond à ma pensée. Sœur T. que j'aimais beaucoup, en qui je trouvais tant de ressources en apparence, eh bien ! elle est rentrée dans le monde dans le même temps que ma Sœur L. J'ai eu bien de la peine, parce qu'elle m'a trompée de la manière la plus pénible ; elle a cherché à me faire le plus grand mal, et j'ai été sa dupe jusqu'à la fin. Le bon Dieu l'a permis ainsi ; j'ai tâché de remédier au mal ; à présent j'en suis consolée.

Je suis enchantée de tous les changements que vous avez faits à la Guadeloupe. C'est très bien ; ma Sœur J. convient pour être Supérieure ; je vais lui écrire une lettre que vous lui ferez passer. Vous avez vu comme moi, depuis qu'elle a été chargée des recettes et des dépenses, combien elle a mis d'ordre, et puis toute la confiance qu'elle a toujours eue dans ses Supérieures. Celles qui sont parties pour France vont trouver le climat bien dur et la soupe bien maigre...

Pour l'achat de la maison de Versailles, si on la donne à ce prix, c'est bon ; nous ne risquons rien, mais cela ne me paraît guère possible.

Je désire vivement passer auprès de vous, ainsi qu'à la Basse-Terre, en allant en France ; je ferai mon possible pour cela. Vous dire le moment serait difficile. Je fais tout ce qui dépend de moi pour mettre les choses sur le pied où cela doit être, de manière qu'on soit content en faisant le bien. La colonie va bien : les cultures sont superbes, les troupeaux sont très beaux ; nous avons des vivres en quantité et de bonne qualité. Nous avons établi un petit moulin à sucre ; il est tourné par des bœufs, les cannes sont très belles. Le fils Javouhey est à la tête de tous les travaux ; il s'en tire très bien ; c'est un charmant jeune homme, il a de bonnes dispositions, j'ai de la confiance en lui.

J'espère que l'argent que vous avez eu la bonté d'envoyer en France sera arrivé à bon port. M. Mandar aurait bien dû nous l'apporter ici, combien cela m'aurait tranquillisée ; mais *fiat, fiat!* Je vais tâcher de faire faire les bois dont vous avez besoin, au moins les plus essentiels qui sont pour vos réparations. . . .

J'apprends à l'instant que de grands malheurs sont arrivés à la Barbade. C'est bien près de Saint-Pierre; je tremble que vous ne vous en soyez ressenties. Mon Dieu, faut-il donc toujours craindre! Dieu est le maître, je me sou mets, mais que je vais attendre des nouvelles avec impatience!

Je vous quitte à regret, il me semble que je causerais toute la journée; mais, trois sœurs converses partent pour France par cette occasion, et j'ai tant à écrire! Adieu, ma bonne fille, ma chère sœur, priez pour moi qui suis plus que je ne puis le dire toute à vous.



LETTRE 233^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Elles ont un prêtre à demeure. Régularité et paix régna nt à Mana. Bonheur de la solitude, état prospère de l'établissement. Elle pense à ses enfants de Limoux. Il faut faire des provisions pour le ciel. Abandon entre les mains de Dieu.

Mana, fin février 1832.

Ma bien chère fille,

Cette lettre vous annoncera que vos prières sont enfin exaucées! depuis trois mois nous avons un saint prêtre à demeure, il se trouve heureux parmi nous, et nous au comble du bonheur. C'est peut-être le seul bien qu'ait opéré la Révolution; elle nous a envoyé un prêtre tel qu'il nous convient. Vous le connaissez, c'est M. Violot (1), ancien missionnaire, ami de ma sœur Marie-Thérèse. Il est plein de zèle et d'activité, d'amour de l'ordre et du travail; il supplée à tout. Ah! si nous l'avions eu dès le commencement! mais il a fallu faire violence au ciel par nos prières.

N'écoutez pas les contes qu'on vous fait sur Mana; je voudrais que toutes les maisons de France fussent aussi régulières, aussi tranquilles et qu'elles eussent autant de facilité pour être tout à Dieu. Pour moi il me semble que jamais je ne pourrai vivre dans

1. Il avait été vicaire à Digoin, diocèse d'Autun.

les pays habités par tant de monde; il n'y a que la volonté de Dieu qui pourra m'y déterminer. Ah! que la solitude a de charmes, quelle paix on y goûte, quelle facilité pour s'unir à Dieu!

On n'a pas ici les soucis de la vie matérielle: nous mangeons des bananes que nous récoltons en très grande quantité; elles remplacent le pain et pourraient servir de pitance; d'autres préfèrent du pain de racine de manioc, nous en faisons 250 kilos par semaine pour nos nègres et pour nous. Nos troupeaux qui sont superbes fournissent le reste de la nourriture; nous buvons de l'excellente eau de rivière, et tout cela gaiement. Si vous voyiez la beauté des produits de nos cultures, vous en seriez enchantée! Nous faisons du sirop en quantité, nous organisons la sucrerie et la distillerie pour le tafia. Nos nègres sont payés: sur 32, nous en devons encore 4, ce n'est pas la peine d'en parler. Nous avons près de 400 têtes de bétail. Ah! si nos enfants de Limoux étaient ici, que je serais contente! Et puis, attendons voir comment vont tourner les affaires; c'est ici que l'on pourra recueillir les débris du sacerdoce; on pourra facilement élever les jeunes gens que le bon Dieu destinera à relever la religion persécutée.

Nous venons de passer le moment le plus difficile; c'était l'époque où les colons devaient se mettre à leur compte; c'est pour cela que j'avais demandé 8.000 francs à ma sœur de la Martinique, pour payer, par vos mains, ceux qui retournaient en France; j'espère que tout s'est bien passé et que vous êtes débarassée. Mon Dieu, quand est-ce donc que vous serez tranquille pour le temporel? Enfin ayez confiance en la divine Providence, mais ne faites plus d'acquisitions. Faisons des provisions pour le ciel, la terre n'est qu'un lieu d'exil dont nous sortirons bientôt. Comme je comprends la vanité de tout ce qui ne nous porte pas à Dieu! heureuse suis-je d'être venue à Mana pour apprendre tant de vérités que le bruit du monde m'empêchait de comprendre!

La maison de Cayenne va très bien, Sœur T. nous a quittées, mais elle n'a pas eu de conduite répréhensible, c'est une idée singulière qu'elle a voulu réaliser; je la plains, voilà tout.

.

Je ne sais si ces deux mots partiront bientôt, je vais les hasarder ; mais je vous écrirai plus longuement quand je saurai un bâtiment en partance. Mille choses aimables à toutes nos chères filles, à nos amis, mais surtout à ma bonne Sœur Bathilde ; dites-lui combien ses lettres me font plaisir. J'ai reçu toutes vos lettres de l'année en même temps, le 15 février 1832 ; j'en ai eu une indigestion quoique n'en ayant rien mangé ; mais je suis guérie et plus tranquille. Je mets tout entre les mains de Dieu, tout lui est présent, vos peines et les nôtres ; il n'y a point de distance pour lui... cette pensée est bien consolante.

Adieu, ma chère fille, priez pour moi.



LETTRE 234^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

S'estimer heureuse d'avoir part à la croix ; mort prématurée de Florence. Demande des nouvelles d'Antonine et d'Elisa. Elogé du zèle de M. Violot. Elle pourrait recevoir 50 jeunes séminaristes. Reconnaissance envers Dieu.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, mai 1832.

Ma bien chère fille,

J'apprends par les lettres de notre Chère Mère Marie-Joseph que Dieu vous traite en enfant chérie, qu'il vous fait part de sa croix ; il vous trouve digne de souffrir pour son amour. Oh ! que vous êtes heureuse, quelle marque de prédestination !

J'ai éprouvé une douleur bien vive en apprenant la mort prématurée de notre chère Florence ; le sacrifice de ne plus la revoir m'a paru bien difficile. Mais que dis-je ? je la reverrai dans le ciel ; cette chère enfant prie pour nous, aussi faut-il se réjouir de ce qu'elle a quitté cette terre au moment où peut-être elle y aurait couru de grands dangers ; c'est encore une faveur que le ciel lui

a accordée. On a chanté une grand'messe pour elle, et pour nos chères filles mortes parmi nous.

Donnez-moi donc de vos nouvelles, de celles de notre chère Éliisa, de la bonne Antonine. Sont-elles bien sages ? oui, je l'espère.

Nous avons un excellent et saint prêtre depuis six mois. Il désire se fixer parmi nous, il se trouve heureux et travaille à tout ; il est rempli de zèle, de talents et de courage ; il est persévérant, aucune difficulté ne l'arrête. C'est un bienfait de la Providence qui nous l'a accordé dans sa miséricorde. Ah ! si nos chers Africains étaient ici, il pourrait leur être très utile ; peut-être que le climat leur conviendrait mieux. J'ai la ferme confiance qu'on ferait bien ici une maison qui pourrait réunir les débris du sacerdoce persécuté ; il faudrait un saint prêtre pour les amener, nous pourrions en nourrir 50 et les loger. C'est le Père Violot qui bâtit notre église avec nos seuls ouvriers.

Je suis tranquille et heureuse parce que je crois faire la sainte volonté de Dieu. L'établissement va très bien ; je n'ai d'autres peines que les vôtres, elles sont adoucies par ma confiance en Dieu ; je dis que c'est son œuvre, il n'a pas besoin de moi pour la faire réussir. Ayez donc la même confiance, ma chère fille, et tout ira bien ; le bras du Seigneur n'est pas raccourci, il nous a conduites au milieu des difficultés, des obstacles de toutes sortes ; il a pourvu à tous nos besoins avec une sollicitude paternelle et divine, il y aurait bien de l'ingratitude de ne pas nous abandonner à lui avec une tendre confiance.

Que je voudrais avoir des nouvelles de M. Figeac ! Adieu, ma bonne fille, présentez mon respect au digne M. Vidal, votre père spirituel ; mille choses aimables à nos chères filles et à nos chers enfants.

Je suis toute à vous.



LETTRE 235^e

A M. L'ABBÉ GONDIN (1), CURÉ DE CHABEUIL

Désire avoir de ses nouvelles ; elle plaint ceux qui sont obligés de rester dans le tourbillon du monde. Parle de la mort édifiante de Sœur Gonzague. Son regret de ce qu'il ne donne plus ses soins spirituels à ses filles. Elle le prie avec instance de lui amener ses chers Africains.

Mana, 3 mai 1832.

Mon bon Père,

Personne ne reçoit plus de vos nouvelles, nous avez-vous oubliées entièrement ? Ah ! je n'en crois rien, nous sommes toujours vos filles, et c'est de bon cœur que nous vous appelons notre père. Combien de fois nous avons désiré que la persécution vous amène près de nous, au milieu des forêts de l'Amérique ! Que je m'y trouve heureuse ! il me semble que mon salut est ici ; qu'on voit les vérités de la religion d'une manière plus claire, plus douce que dans le tourbillon de la société ! Que je plains ceux qui sont obligés d'y rester ! Il me semble que je fais la sainte volonté de Dieu, que pourrais-je désirer davantage ? tout me plaît ici et m'enchanté, et puis l'espérance de voir un peuple de vrais chrétiens, de serviteurs de Dieu, me fait supporter avec courage les petites contrariétés qui peuvent s'y rencontrer.

Depuis six mois nous avons un saint prêtre qui s'est fixé parmi nous. Il nous convient sous tous les rapports ; il a tout ce qu'il faut pour une semblable entreprise ; il se plaît bien avec nous, il faut espérer que le ciel nous le conservera.

Dans ma dernière lettre, je vous annonçais la sainte mort de notre bien chère Sœur Gonzague. C'est depuis qu'elle est près du

1. M. l'abbé Gondin, d'abord missionnaire de France, rédigea en partie à Bailleul, en 1823, sur l'invitation de M. Clausel de Coussergue, Vicaire général d'Amiens et Administrateur du diocèse de Beauvais, les Statuts et Règlements de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, complément des premiers Règlements qui régissaient déjà l'Institut. Ce travail fut refait en 1827 par Mgr de Vichy, évêque d'Autun. — C'est ce même M. Gondin dont parle si souvent la Vénérable au sujet des refraines prêchées à ses filles, et on le retrouve plus tard curé de Chabeuil.

bon Dieu qu'elle nous a obtenu tant de faveurs du ciel. Oui, nous pouvons le dire, c'est une sainte, une protectrice pour un Ordre qu'elle chérissait et qu'elle a toujours édifié. Vous ne m'avez pas répondu, je crains que ma lettre ne soit perdue ; faites-en part à ses chers parents ; qu'ils se réjouissent, ils ont une protectrice près de Dieu.

Que je suis peinée que vous ne donniez plus vos soins à nos chères filles ! vous aviez tant à cœur notre avancement dans la vertu ; faut-il que de si bonnes entreprises soient traversées par ceux qui devraient les encourager, les admirer ! Enfin tâchons de ne pas perdre le prix de peines si sensibles.

Si vous désirez savoir comment va la colonie, elle va très bien. Nos cultures prospèrent à vue d'œil ; nous récoltons par mois quatre milliers de livres de bananes, fruit qui remplace le pain et qu'on peut regarder comme la manne du désert ; les régimes de ces fruits pèsent jusqu'à cinquante livres, elles rapportent toute l'année. Nous trouvons une grande quantité de vivres de toute espèce ; nos troupeaux qui sont considérables, sont très beaux et ne nous donnent pas de peine ; les cannes à sucre sont si grandes et si belles qu'un carré de terre rend jusqu'à 10.000 boucauts de sucre. Mon Dieu ! si nous avions un séminaire ici, nous pourrions le soutenir si facilement, quand ils seraient 50 jeunes gens. Amenez-nous-les, mon bon Père, prenez nos chers Africains et quelques autres privilégiés et amenez-les. Oh ! que vous feriez de bien ! Priez, priez que le Saint-Esprit vous éclaire. Nous sommes dans la retraite de la Pentecôte, j'espère que l'Esprit-Saint répandra un rayon de sa lumière dans votre âme, et que vous ferez ce qu'il vous inspirera.

Adieu, mon bon Père, priez pour celle qui ne vous oubliera jamais. Toutes vos enfants vous présentent leur respect.

Votre très humble fille.



LETTRE 236^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

M. l'abbé Violot. Désir de voir sa sœur partager sa solitude. Construction d'une église. Craintes pour les jeunes Africains. Réduire les dépenses. Sœur Bathilde.

Mana, 12 mai 1832.

Ma bien chère fille,

Je ne sais si mes lettres vous arrivent, mais je n'en reçois pas de réponse. Jusqu'à présent, vous les avez trouvées pénibles, désormais elles seront plus consolantes. Depuis six mois nous avons un saint prêtre à demeure ; la Providence lui a donné tout ce qu'il faut pour notre position : courage, amour du travail, de la retraite et de la pauvreté : enfin nous sommes vraiment heureuses.

Que n'êtes-vous ici en grand nombre ! il me semble que le chemin du ciel y est plus facile et plus court que partout ailleurs ; il est si facile d'être recueilli, de s'unir à Dieu ; oh ! que je remercie souvent le Seigneur de m'y avoir conduite. Je vois le monde comme à travers une glace ; je le plains, je me réjouis de ce qu'il ne peut plus m'atteindre et me prendre dans ses filets qui sont imperceptibles quand on l'habite, mais qu'on connaît si bien quand on s'en éloigne.

Nous travaillons avec zèle et courage pour la prospérité de cet établissement qui s'améliore tous les jours. Si vous voyiez l'ordre que le Père y a mis ! il nous a fait un charmant clocher, un jardin superbe, il a installé quatre horloges, des pompes pour nos puits, un moulin pour le maïs ; il fait des galeries à nos maisons ; il est tonnelier, serrurier, enfin il fait tout ce que les ouvriers ne pouvaient pas faire, et sans aucune rétribution. Nos Sœurs ont appris le plain-chant dans six mois, en sorte que l'office se fait comme dans une cathédrale ; les hommes, séculiers et militaires, ont fait leurs pâques ; sermon tous les dimanches. Il va nous bâtir une église, il ne demande que six mois avec quatre ouvriers à 30 sous par jour et ceux de notre maison ; et

puis pour les matériaux que nous ne prendrons pas chez nous, 3.000 à 4.000 francs. Je ne puis refuser cette consolation à ce saint homme que le ciel nous a envoyé ; je ferai tout pour l'encourager. Puis, il est persuadé que beaucoup de vrais chrétiens quitteront la France pour assurer leur salut éternel, que nous leur donnerons asile ; et dans cette vue, nous agrandissons nos cultures. Dites à mon frère que nous récoltons 1.200 livres de bananes par semaine, à Mana seulement.

Un Hollandais vient de nous dire que Louis-Philippe n'est plus sur le trône ; si cela est vrai, voilà encore une révolution. Pauvre France ! hélas ! quand seras-tu paisible ? Tant que tes habitants s'éloigneront de Dieu, n'espère pas de bonheur.

Ma bien chère fille, venez habiter nos forêts, qu'elles sont bien préférables à la société ! Étudions la sainte volonté de Dieu et ne cherchons qu'à la suivre. Si vous pouviez nous envoyer nos jeunes Africains, ils seraient plus utiles et plus heureux ici qu'en France où je crains la guerre intérieure, l'anarchie. Envoyez-nous toutes celles qui désireront faire leur salut en paix, sans motifs intéressés. Auguste me tiendra compte des 300 francs que vous avez donnés à son père ; mais il vous prie de ne pas donner davantage sans son ordre ; il se porte bien ainsi que sa famille ; il travaille pour son compte. Tout le monde se porte bien, nous n'avons d'inquiétude que pour vous.

M. Gaudriot, de Saint-Marcel, est arrivé depuis un mois, il paraît brave homme ; nous ferons notre possible pour lui être utile ; je suis fâchée qu'il n'ait pas amené sa femme et ses enfants. Si les prêtres, les religieuses, les braves gens sont persécutés, envoyez-nous-les, ils seront ici loin des méchants. Ne faites aucune acquisition ni réparations, à moins d'une absolue nécessité ; dans les circonstances où nous sommes, soyez toujours prêtes à partir pour aller où Dieu vous appellera.

Gardez toujours près de vous ma bonne Sœur Bathilde. Ah ! si vous pouviez encore avoir ma Sœur Théodosie ! C'est un grand courage ; elles sont l'une et l'autre capables de grandes choses. Je crois que le bon Dieu a des desseins sur elles ; si elles sont fidèles à suivre ses divines volontés, elles feront votre consola-

tion et votre force dans toutes les circonstances difficiles. J'écris à Brest pour détourner ma Sœur X. de ses projets de dépense. Attendez, attendez ; à peine sortons-nous d'un embarras que nous nous embarquons dans un autre. Ah ! que je suis bien guérie de cette maladie de dépenser sans argent.

Adieu, ma bien chère fille, je n'ai guère de confiance dans le bâtiment qui porte cette lettre, il me semble qu'il va périr, il est si chargé ! Il nous a apporté des nouvelles de Gorée et du Sénégal. Il me semble que vous avez fait un bon choix de Sœurs, toutes me paraissent contentes et heureuses...

La fin manque.



LETTRE 237^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Florence. Détachement des biens de la terre. Au sujet de son remplacement à Mana. Bienfait de la solitude. Réflexions diverses.

Mana, 28 mai 1832.

Ma bien chère fille,

Le bâtiment ayant été retardé, je viens de recevoir vos lettres de janvier avec celles de ma bonne Sœur Clotilde ; elles m'ont fait verser des larmes pénibles au premier moment, mais pleines de reconnaissance de ce que Dieu a appelé à lui ma bonne et chère Florence. Depuis qu'elle prie pour nous, le ciel nous verse ses grâces avec abondance ; jamais, non jamais nous ne fûmes si heureuses. Loin du monde, dans une abondance de biens spirituels et même temporels, que pouvons-nous désirer, sinon que vous soyez heureuses, que vous accomplissiez la sainte volonté de Dieu et nous aussi ? Tout le reste est pour moi d'une parfaite indifférence.

N'écoutez aucun bavardage ; ne payez personne, sinon ceux que je vous recommande. N'entrez en discussion avec personne sur les mensonges qui se disent... Dites à tous : ces affaires ne

me regardent pas. Je ne comprends pas à qui ma sœur de la Martinique a payé 4.500 francs, lors du passage de Lefèvre ; j'ai peur qu'on vous fasse payer ce qu'elle a payé déjà. Heureusement que les biens de la terre ne sont que de la boue et du fumier ; s'ils étaient éternels, j'aurais bien des regrets, tandis que je suis insensible à leur perte comme à leur gain.

Ne vous tourmentez pas pour ma remplaçante ; quand le bon Dieu voudra que j'aille en France, j'irai sans inquiétude, à présent que nous avons un Père si digne de toute notre confiance. Laissons ma bonne Chère Mère Marie-Thérèse à la Martinique ; ne voyez-vous pas que la Providence l'a placée là pour votre consolation et pour la mienne ; elle fait la sainte volonté de Dieu. Vous ferez faire des vœux si les Supérieurs croient qu'il n'y a pas d'empêchements ; ce n'était qu'un avis que je donnais. Au sujet de Brest, faites ce que vous croirez le plus utile, mais ne vous embarrassez pas de dettes, vous savez combien elles ont fait mon tourment.

Les lettres des deux Sœurs de Fontainebleau sont tristes ; hélas ! que les jeunes Sœurs sont difficiles à gouverner ! Il faudrait des saintes pour cela, et elles sont rares dans le siècle où nous vivons. Il me semble que si chaque Supérieure pouvait faire une retraite de quatre ans à Mana, elle serait plus propre à conduire les autres. On apprend ici à compter pour peu de chose ce qui paraît si merveilleux dans la jeunesse et en France ; et puis on y comprend mieux les vérités du salut, le néant des choses d'ici-bas ; je parle d'après moi ; le Seigneur m'a fait de grandes grâces, je le remercie tous les jours de m'avoir conduite à Mana.

Envoyez-nous les lettres que vous recevez de ma bonne sœur Rosalie. Qu'elle soit bien tranquille, elle fait la sainte volonté de Dieu, et vous aussi, ma bien chère fille, car votre position en France marque les desseins de Dieu sur notre chère Congrégation. Il vous conduit comme par la main ; il vous a donné Sœur Bathilde pour vous aider à porter le fardeau que la Providence vous a mis sur les épaules. Que nous sommes heureuses, ma bien chère fille ! ne craignez rien, Dieu sera toujours avec nous ; nous ne méritons pas les grâces dont le ciel nous favorise chaque jour.

Je suis fâchée que vous dépensiez tant d'argent pour nous, mais le ciel vous le rendra au centuple dans cette vie ou dans l'autre ; nous n'avons encore rien reçu, mais cela viendra.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi, je le fais pour vous avec toute la ferveur dont je suis capable. Si Sœur Bernard de Gorée avait le désir de venir près de nous, je la recevrais avec un grand plaisir, et puis ma Sœur Honorine, qui était au Sénégal ; dites à toutes mille choses aimables, je les aime toutes de tout cœur.

Le baron Roger ne m'écrit plus.

Adieu, encore une fois, toute à vous en Notre-Seigneur.



LETTRE 238^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Ne pas se tourmenter au sujet de Mana, la colonie prospère. Elles sont heureuses. Construction de l'église. Demandes diverses.

Cayenne, fin mai 1832.

Ma bien chère fille,

Je viens de vous écrire longuement par Brest, par le bâtiment de M. Bazin ; celle-ci est pour vous dire que j'ai répondu à tout ce que vous désirez. J'ai écrit à ma Sœur Clotilde, à M. Gondin ; j'espère que tout arrivera à bon port. Je vous dis de ne jamais vous tourmenter pour les propos qu'on peut tenir sur Mana, ce n'est que la jalousie qui fait parler ; plus on cherche à nous faire du mal et mieux cela va. La colonie est dans une prospérité étonnante ; nous sommes heureuses, je n'ai de peines que celles que je vous cause ; les autres me sont presque agréables ; nous sommes si tranquilles ! nous avons un saint prêtre qui se trouve heureux lui-même avec nous. Ah ! si nous pouvions vous faire passer nos bonnes bananes, nous en aurions assez pour vous nourrir toutes et nous aussi. Notre chantier de bois va bien : nous avons trois scies et deux équarisseurs ; dans tout cela, il n'y a que

deux ouvriers payés ; le reste, ce sont nos noirs, ils sont bons ouvriers.

On prépare les bois pour bâtir notre église, cela ne nous coûtera presque rien ; c'est le Père qui dirige tout avec un courage admirable ; cela nous en donne beaucoup à nous-mêmes.

Le compte que vous m'avez adressé pour Mauborgne est juste ; je vous l'ai renvoyé. Toutes nos chères filles vous disent mille choses aimables ; deux des favorisées vous écrivent, les autres le désirent. Si vous pouviez nous faire la charité de 100 paires de sabots de femmes, avec deux ou trois douzaines de visières de casquettes qui tournent autour de la tête, cela coûte peu de chose. C'est par Nantes que nous les recevriions plus tôt, quand vous pourrez, avec une ou deux rames de papier à filtrer. Viendra un jour où nous vous rendrons tout le bien que vous nous faites de si bonne grâce ; nous en mettrons autant à vous le rendre.

Adieu, ma bien Chère Mère, ma fille et ma sœur, comptez sur mon tendre et sincère attachement.



LETTRE 239^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Profiter du navire qui vient à Mana ; demande de diverses choses. Annonce de son arrivée prochaine ; inquiétude au sujet de la France.

Cayenne, 12 juillet 1832.

Ma bien chère fille,

Le bâtiment qui m'a apporté vos lettres devait venir à Mana charger des bois pour la Martinique ; mais il se trouve trop fort pour l'entrée de la rivière ; ainsi la même maison va en expédier un autre moins grand qui ne tardera pas à venir. On dit qu'il sera ici dans un mois ; profitez-en pour nous écrire, et même si vous avez de l'étamine pour scapulaire plus que vous n'en avez besoin, vous pouvez nous l'envoyer, c'est pour faire une soutane

au Père. Si vous avez aussi quelques aubes ou surplis de plus que la chapelle n'en a besoin, nous les recevrons avec reconnaissance, toujours sans vous gêner.

Je vous le répète, ne venez pas me remplacer ici ; par le moyen de vos bienfaits, je pourrai partir tranquille, et je pense que ce sera dans le courant de janvier ou les premiers jours de février que j'arriverai près de vous. Vous avez reçu toutes les lettres que je vous ai adressées par deux occasions ? Je n'ai toujours point de nouvelles de France, ce qui m'inquiète à cause du choléra qui exerce ses ravages sur notre malheureuse patrie. Dites-moi en peu de mots ce que vous savez sur le sort de nos chères filles, et puis franchement ce qui vous regarde, votre santé, votre tranquillité...

La fin manque.



LETTRE 240^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Remerciements. Les attaques des ingrats ne la découragent pas. Elle pourra bientôt se rendre en France, mais désire revenir mourir dans sa chère solitude. Nouvelles.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 30 juillet 1832.

Ma bien chère fille,

En arrivant à Cayenne, je trouve vos lettres d'ancienne date ; mais elles m'ont fait comme toujours grand plaisir, ainsi que la correspondance de ma bonne Sœur Clotilde qui ne m'écrit plus jamais. Ce qui m'a bien affligée au premier moment, c'est la mort de ma pauvre Florence. Que je suis fâchée de ne l'avoir pas amenée ici ! La chaleur du climat l'aurait conservée. Mais en tout, la sainte volonté de Dieu ! Elle est bien heureuse ; le plus grand bien que nous ayons pu lui faire, c'est de sauver son âme.

Nous avons reçu tout ce que vous avez eu la charité de nous envoyer de Rouen ; recevez mes remerciements. La pauvre

Sœur Théophile a fait pour le mieux, mais elle nous a envoyé pour 1.000 francs de mercerie, dans lesquels la soie et les fils à broder et à dentelle auraient dû faire une somme de 20 francs tout au plus ; mais je vous le répète, elle a fait de son mieux. A présent, j'ai le souci que cela vous gêne peut-être beaucoup. J'ose vous prier encore de nous envoyer par Nantes 100 paires de sabots de femmes, des sabots communs, et puis deux douzaines de plus fins.

Écrivez à Nantes, ou plutôt je vais écrire ; ainsi n'en faites rien. Vous avez reçu mes dernières lettres par Brest ; je vous disais ce que je vais vous répéter : laissez parler, laissez dire le mal et le bien qu'on voudra de nous ; ne vous en mettez pas en peine, soyez assurée que ce ne sont que mensonges et jalousies. J'ai tâché de faire du bien à tous ceux qui composaient la société de colonisation, je n'ai rencontré que des ingrats. Cela ne me décourage pas, ma récompense n'est pas dans ce monde ; je n'en crois pas moins avoir fait la volonté de Dieu dans cette entreprise ; elle m'a été très utile à moi-même, en me prouvant jusqu'à l'évidence que tout n'est que vanité sur la terre, que c'est dans les circonstances pénibles que l'on se connaît soi-même et que c'est surtout dans la retraite que la vérité se montre dans son grand jour. Je suis vieille, je ne suis donc plus propre à rien qu'à embarrasser quelquefois. Le plus grand plaisir que vous pourriez me faire, ce serait de me permettre de revenir mourir dans les forêts de Mana. C'est vous dire que bientôt vous me verrez parmi vous ; je vais passer trois mois à la Martinique pour attendre la belle saison. Ne vous mettez pas en peine de Mana pendant mon absence : le Père Violot est bien au fait à présent, et puis ma Sœur Tharsille fera l'intérim. Tout est paisible et tranquille depuis que nous sommes débarrassés des colons : les cultures sont dans le meilleur état, les troupeaux prospèrent, nous ne savons point de nouvelles ; que faut-il de plus pour pouvoir servir Dieu sans distractions et se préparer paisiblement à l'éternité ?

A présent, parlons de Bourbon. Je pense bien que vous avez écrit à ma bonne sœur Rosalie pour l'engager à venir par la pre-

mière occasion. En attendant qu'on lui envoie une remplaçante, elle peut mettre une Sœur qui fasse l'intérim, c'est l'affaire de quelques mois. J'ai pensé que ma Sœur Léonce, de la Martinique, pourrait la remplacer; j'en écris à ma sœur de la Martinique afin qu'elle vous donne son avis, elle la connaît mieux que moi; il me semble qu'il faut quelqu'un qui connaisse les colonies. Ce serait bon aussi de lui donner pour compagnes de voyage quelques-unes des Sœurs revenues de Bourbon et qui voudraient y retourner, cela ne serait pas difficile à trouver. Il faudrait les réunir près de vous jusqu'à leur départ, les bien préparer, voir les caractères. Vous recevrez les avis de ma sœur sous peu, parce que je lui écris par une bonne occasion qui part en même temps pour France. Que je serai heureuse de voir ma bonne sœur Rosalie ! mon sacrifice était fait, cependant j'éprouve une vive satisfaction en pensant que nous pourrions nous voir réunies encore dans ce monde avant de nous rendre dans l'éternité.

Il me semble que vous conduisez la barque à merveille; j'irai vous aider quelques moments et nous nous reposerons ensuite pour laisser travailler les jeunes; nous leur aiderons de notre vieille expérience, si elles veulent nous écouter; ensuite, je reviendrai mourir vers nos pauvres sauvages: voilà mon plan; si Dieu l'approuve, je suis toute prête.

Je n'entre dans aucun détail au sujet de l'établissement de Seurre; nous le ferons étant sur les lieux, il ne sera pas difficile; s'il se présente des obstacles, nous tâcherons de les aplanir et de faire le bien parmi nos compatriotes. En attendant, agissez pour le mieux; j'approuve tout ce que vous ferez, en vous suppliant d'être parfaitement tranquille et heureuse. Mettez tout entre les mains de la divine Providence; vous savez qu'elle ne vous laisse jamais dans l'embarras.

Adieu, ma bien chère fille, je vous écrirai dans quelques jours par un bâtiment qui doit partir pour Nantes. Il y a deux bâtiments en vue qui viennent de France, ils nous apportent sans doute des nouvelles; je vous écrirai de suite. Je suis à Cayenne depuis quelques jours, je n'y étais pas venue depuis quinze mois. On nous écrit du Sénégal que ma Sœur Théodosie est près de vous

à Bailleul ; j'en remercie le bon Dieu, mais j'ai peine à le croire.

Toute à vous, ma bonne fille, je vais vous écrire longuement pendant le peu de temps que je vais rester à Cayenne. Adieu, votre amie et votre sœur.



LETTRE 241^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Envoi de bois. Elle la tranquillise au sujet de son absence de Mana. Affaires diverses. Bonheur qu'elle aura à la revoir. Nouvelles.

Cayenne, 30 juillet 1832.

Ma bien chère fille,

Je vous ai écrit une longue lettre que vous recevrez par le bâtiment qui nous a apporté les vôtres et celles de Bourguignon. Il m'amène à Mana, où il va charger des bois que nous avons vendus ; il en emmènera aussi 200 bordages pour être vendus au Fort-Royal (Martinique), pour réparations de bâtiments. C'est un essai, nous verrons ce que cela produira et s'il faut continuer d'en envoyer. Nous avons vendu les madriers d'acajou de trois pouces 12 francs pièce ; les planches à tout prendre 4 francs ; ils payent comptant, je n'ai aucun frais à faire puisqu'ils les prennent à Mana. Le bâtiment qui emporte cette lettre vient d'arriver pour relever les troupes. Dans ma lettre que vous recevrez, je vous donne tous les détails que vous pouvez désirer. Ma santé est parfaite, nous sommes aussi heureuses qu'on peut l'être dans cette vie qui n'est qu'une mort continuelle, mais qui nous prépare une heureuse éternité. Je vous dis aussi que je me rendrai près de vous en janvier ou février. Il me semble qu'il vaut tout autant vous envoyer ma lettre tout entière, et puis je vous écrirai encore par l'autre bâtiment qui emmènera le bois. J'écrirai aussi une longue lettre à Bourguignon ainsi que Javouhey.

Tranquillisez-vous, ma bien chère fille, il n'y a pas besoin de

déranger personne pour venir me remplacer ; tout ira bien pendant mon absence, qui ne sera que d'une année. Profitez de cette occasion pour écrire à ma bien Chère Mère Marie-Joseph au sujet de Sœur Léonce, je lui donne mon avis par un bâtiment qui part pour France ce même jour.

Ma bien chère fille, je profite de votre bonne volonté. J'ai reçu 2.000 francs d'un monsieur de Cayenne, qui les doit à la Martinique ; vous les rembourserez à trois jours de vue ; le billet partira par le bâtiment qui emportera le bois. Je vous avertis d'avance, afin que vous puissiez mettre cette somme en réserve. J'ai bien peur de vous gêner, cela m'attriste quelquefois ; ensuite je me dis : Oh ! non, je connais son bon cœur, elle me connaît, je dois être tranquille. Nous sommes à la fin des misères d'argent, prenons courage. On m'a dit que dans deux ou trois mois, la même maison expédiera un bâtiment pour Cayenne ; profitez-en pour nous écrire, parce qu'il est probable qu'il viendra chargé de bois ; nous vous préparerons ce que nous pourrons pour cette époque, ce sera bien près de mon voyage. Quel plaisir de vous voir après une si longue absence, et puis vos chères compagnes que je connais à peine ! O mon Dieu ! vous m'accorderez cette consolation ? Que de choses à dire ! mais je vous avertis que vous me trouverez bien changée, vieille, vieille comme à quatre-vingts ans ; mais n'importe, mon cœur est toujours le même, plein d'amitié et d'admiration pour vous, ma bien chère fille, avec qui j'aurais tant voulu passer ma vie, suivre vos exemples. Je ne veux pas aller plus loin, de peur de troubler votre humilité. Faisons les sacrifices qui nous coûtent davantage, quand nous croyons que Dieu les demande de nous. Nous nous réunirons dans le sein de Dieu pour toute une éternité.

C'est le commandant de Gorée et un officier qui vont à la Martinique qui vous remettront ces lettres. Il pourra se charger de vos commissions pour Brest, il me paraît bien honnête ; je crois que vous pourriez lui confier une petite boîte à l'adresse de ma sœur Marie-Joseph, recommandée à la Supérieure de Brest. Faites pour le mieux.

Mes Sœurs du Sénégal viennent de nous donner des nouvelles

de France que nous ignorions. D'abord que Sœur Théodosie est rentrée à Bailleul; je ne sais s'il en sera de même des deux autres que vous connaissez; je ne le pense pas, elles ont été trop ingrates envers vous. On m'apprend aussi que plusieurs de nos Sœurs sont mortes du choléra, on ne dit ni le nom, ni la maison. La sainte volonté de Dieu! Mme de Freycinet est morte en vingt-quatre heures. Mon Dieu, voilà donc comme vous vous jouez des projets des hommes!

Je viens de recevoir les lettres que vous nous avez adressées, elles ont passé par le Sénégal; c'est pour cela que je n'ai pas répondu à ma Sœur Pélagie; je lui écrirai par le bâtiment de la Martinique. Sa lettre m'a fait grand plaisir, mais faites-lui soigner son écriture; vous savez combien on est exigeant. Ne leur donnez aucune relâche; qu'elles travaillent à perfectionner les talents que Dieu leur a donnés; vous en sentez la nécessité comme moi. La petite maison de Cayenne va bien; les classes sont très bien tenues; les enfants donnent des espérances qu'on n'a jamais eues dans ce pays où la jeunesse est trop gâtée par les parents; je crois que la misère les rendra plus raisonnables. Je vais vous quitter pour écrire à mes Sœurs de la Guadeloupe où le bâtiment va passer; je leur annoncerai ma prochaine arrivée.

Adieu, ma bonne chère sœur, je n'ai pas besoin de vous dire combien je vous aime. Je suis, plus que je ne puis vous le dire, toute à vous pour toujours.



LETTRE 242^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Bonnes nouvelles de la colonie. Son voyage en France. Demande son avis au sujet d'une remplaçante de la Chère Mère Rosalie. Sentiments d'humilité.

Cayenne, 30 juillet 1832.

Ma chère fille,

Avec quel plaisir je viens de recevoir vos aimables lettres de juin qui m'ont comblée de joie! J'espère que la réponse ne se

fera pas attendre. Vous apprendrez par celle-ci que je jouis de la meilleure santé, j'ajouterai de la tranquillité la plus parfaite qu'on puisse éprouver dans cette misérable vie. Je n'ai que la peine des personnes qui souffrent et qui ne savent pas profiter des peines que le ciel leur envoie pour mériter une éternité de bonheur. Depuis que les colons sont partis pour France ou sont à leur particulier, je n'ai que des consolations par le succès et la prospérité de notre établissement qui prend tous les jours plus de stabilité. Nous avons depuis huit mois un saint prêtre qui convient parfaitement à une telle entreprise ; le bon Dieu nous l'a donné dans sa miséricorde pour nous soutenir et nous encourager. Il est à demeure, c'est ce qui me donnera la facilité de partir pour France sans vous déranger de votre poste où il est important que vous restiez dans les circonstances où nous sommes. J'espère effectuer ce voyage sous peu, en passant par la Martinique, où j'arriverai en février ou mars pour faire celui de France en avril ou mai. Il n'y aurait que la guerre qui pourrait mettre des entraves à ce projet, tenez-le pour certain. Tâchez de laisser ma Sœur Isabelle Supérieure à la Guadeloupe jusqu'à mon arrivée, et nous verrons ensemble ce qu'il sera le plus sage de faire dans l'intérêt général ; mais il me semble qu'elle est très bien.

Je vous engage de nouveau, pour les deux maisons, à ne pas faire de dépenses extraordinaires en réparations ou acquisitions ; bornez-vous au strict nécessaire, car hélas ! les affaires ne vont guère bien et nous ne pouvons compter sur une grande stabilité. Cependant le gouvernement, qui nous porte toujours beaucoup d'intérêt, nous fait les mêmes avantages dans les colonies où nos maisons sont mieux vues que jamais, parce qu'elles y sont mieux appréciées par les services qu'elles ne cessent de rendre.

Ma sœur Rosalie, menacée de perdre l'œil qui lui reste, demande une remplaçante. Je crois que Sœur Léonce, votre compagne et votre fille, conviendra ; je vous demande votre avis et vous prie de le donner à ma sœur Marie-Joseph qui cherche quelqu'un et attend que je me prononce. Il me semble que ma Sœur Léonce réunit bien des qualités propres à cette importante fonction ;

on parlait d'y envoyer ma Sœur Émilienne de Cluny, mais je ne crois pas qu'elle puisse faire le sacrifice de s'expatrier. Il faut d'abord que ma sœur Rosalie revienne, qu'elle mette une Supérieure intérimaire en attendant qu'on lui envoie une remplaçante capable ayant l'expérience des colonies et de l'éducation. Joignez donc vos conseils aux miens, et dites ce que vous pensez au sujet de Sœur Léonce que je propose, sans égard pour mon opinion, parce qu'elle n'est pas fondée sur une parfaite connaissance.

Si je ne me suis pas rendue aux vœux ardents de toutes mes Sœurs qui me rappellent en France depuis longtemps, c'est à la Providence qu'il en faut demander compte : toujours des obstacles se sont montrés plus forts que leurs raisons ; et puis il me semble que je ne suis plus bonne qu'à embarrasser. Tout va mieux que par moi. Je suis devenue sauvage, le bruit des villes me fait peur, la solitude des déserts a pour moi tout le charme possible pour me rendre heureuse et me faire juger les biens et les maux de cette vie d'une manière bien différente que je les jugeais en France. Je vois que tout n'est que vanité et affliction, hors aimer et servir Dieu seul ; vérité souvent répétée, mais, hélas ! bien peu comprise...

La suite manque.



LETTRE 243^e

A LA SOEUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Lui parle du nouveau gouverneur M. de Saint-Germain. Annonce son départ pour France et le retour de la Chère Mère Rosalie. Affaires. Nouvelles diverses.

Mana, 1^{er} août 1832.

Ma bien chère fille,

Je ne sais si mes premières lettres vous sont parvenues ; j'en doute, puisque vous avez laissé passer une si bonne occasion sans m'écrire. Cela m'a fait d'autant plus de peine que ces messieurs

s'y étaient portés de si bonne volonté. J'ai questionné tant et tant, que j'ai appris que vous aviez perdu M. Catet, cela m'a fait de la peine, il vous portait tant d'intérêt ! et puis que vous avez un nouveau gouverneur. Je connais beaucoup son excellente famille ; Mme de Saint-Germain est mon amie, je l'aime et la révère, c'est une sainte. Faites agréer mes hommages à M. le Gouverneur ; il doit être excellent, mais je crains qu'il ne se plaise pas au Sénégal, et puis pour sa santé.

Je ne connais plus vos chères compagnes, tout est changé. Je suis si vieille qu'à peine puis-je me rappeler les figures de mes chères filles ; cela ne fait rien, je les aime toujours. Il me semble que vous vous trouvez moins heureuse que la première fois, mais je voudrais bien me tromper. Voyez M. le Gouverneur quand la situation vous causera de la peine, je suis persuadée qu'il fera son possible pour vous aider à soutenir le poids de vos embarras.

Je vais enfin partir pour France ! Depuis si longtemps qu'on m'y attend, je n'ose plus retarder. Je ne quitterai pas Mana sans regret, je m'y trouve si bien ! Je ne pourrai plus m'accoutumer au tracas du monde, des affaires ; je ne suis plus bonne qu'à vivre dans les bois ; c'est l'espérance d'y revenir bientôt pour y finir ma carrière qui adoucit mes regrets. Que la solitude a de charmes pour qui connaît la vanité des créatures ! qu'il est doux de servir Dieu sans distraction ! Je me trouve heureuse.

Je ne reçois guère souvent des nouvelles de France ; les dernières sont de Rouen où l'on me dit combien on vous regrette, tout en faisant grand éloge de ma bonne Sœur Théophile. Cela m'a fait grand plaisir, car je craignais sa jeunesse, et puis cette maison est si difficile avec une pareille administration ! Il ne faut pas trop se décourager par la difficulté des temps où nous vivons, car nous ne sommes pas encore les plus malheureuses. Dieu en tirera sa gloire, et nous notre salut.

Je pense que nos Sœurs de Gorée auront une occasion pour Cayenne prochainement. Si vous pouviez leur envoyer 50 livres de gomme pour nous les expédier, vous nous rendriez un grand service ; on ne peut pas s'en procurer ici. C'est M. Bazin qui nous l'apporterait en amenant le bétail. Demandez à M. le Gou-

verneur si le bâtiment doit toucher à Saint-Louis ; dans ce cas, vous n'enverriez rien à Gorée.

Je vais passer deux mois à la Martinique avant de me rendre en France. C'est un grand plaisir pour moi de voir cette bonne Chère Mère qui voulait absolument venir à Mana me remplacer pendant mon absence ; non, non, il faut qu'elle reste à son poste. Ma Chère Mère Rosalie va revenir en France presque aveugle ; pauvre sœur ! Elle fera le bonheur de la maison de retraite. Nous causerons bien, si jamais on m'y envoie ; pour vous, vous êtes trop jeune ; nous serons mortes lorsque vous y viendrez.

On dit que la misère est extrême en France ; je crains que ma chère sœur Marie-Joseph ne soit bien gênée avec tant de charges. Aidez-lui, ma chère fille, le plus souvent que vous le pourrez ; prenez des traites du Trésor, cela ne risque rien ; faites-le souvent, je connais votre bon cœur, je suis tranquille. Je voudrais pouvoir passer au Sénégal en revenant à Mana, ce ne sera que dans un an, n'importe ; conservons cette espérance, elle est douce pour mon cœur !

Vous savez que ma chère Florence est avec le bon Dieu, j'en ai eu bien de la peine, cependant je la trouve heureuse d'être morte dans l'innocence ; c'est un ange qui prie pour nous. Ma Sœur Justine demande sans cesse à aller au Sénégal ; elle est bonne religieuse et bonne hospitalière ; elle a eu de la peine à s'habituer ici, elle trouvait que nous étions trop pauvres, cela est passé. Sœur Théotiste va mieux aussi, mais je n'en étais guère contente au commencement. Ma chère fille, les religieuses qui tendent véritablement à la perfection sont bien rares : cette pensée est triste, mais elle est bien vraie.

Écrivez-moi, je vous prie ; dites à nos chères filles, vos compagnes, mille choses aimables ; qu'elles prient pour moi. Présentez mon respect à M. le Préfet apostolique ; dites-lui que M. Violot est à Mana depuis huit mois et que nous espérons le conserver.

Adieu, ma bien chère fille, comptez sur mon tendre et sincère attachement pour la vie.



LETTRE 244^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Inquiétude au sujet des Sœurs de France. Épidémie de choléra. Retour de Sœur Théodosie. M. Violot.

Mana, 4 août 1832.

Ma bien chère fille,

J'attends et toujours en vain des nouvelles de la cruelle épidémie qui désole la France. Il me semble que je vais apprendre la mort de plusieurs de nos chères filles, victimes de la charité qui a dû les porter à soulager les malheureux. Si l'impie pouvait voir dans ce fléau la main de Dieu qui le rappelle de son égarement ; mais, hélas ! il n'y a que le juste qui profite de tous les événements pour se rapprocher de Dieu davantage. Pauvre France, autrefois si florissante et aujourd'hui si triste ! L'amour de la patrie est le dernier sentiment qui meurt dans le cœur des Français.

Je viens de recevoir vos lettres du 28 avril, elles ne m'ont pas entièrement tranquillisée, parce qu'il s'est passé bien du temps et des événements depuis cette époque. Il faut toujours adorer les desseins de Dieu et se soumettre avec une parfaite résignation ; c'est là seulement que se trouve la paix. J'espère toujours que rien ne dérangera mon projet de départ, à moins que les malheurs de notre patrie ne vous engagent à venir partager notre retraite au milieu des forêts. C'est au voisinage des bêtes sauvages qu'on trouve la sécurité qui n'existe presque nulle part parmi les hommes !

J'ai reçu la lettre de Sœur Théodosie avec plaisir ; cependant je vois avec peine qu'elle conserve pour Mana un sentiment qui n'annonce pas beaucoup de progrès dans l'humilité... elle doit s'attendre aux mêmes peines dès que l'occasion s'en présentera. Son orgueil est beaucoup trop délicat pour une religieuse. Elle a de grandes qualités qui lui imposent de grandes obligations envers Dieu ; d'après son récit vous me croyez bien malheureuse.

Non, ma chère fille, je suis au contraire très heureuse, plus heureuse mille fois que ceux qui me plaignent. Je suis persuadée, autant qu'on peut l'être en ce monde, que je fais la sainte volonté de Dieu ; c'est une douce satisfaction. Ne croyez de Mana que ce que je vous en dis moi-même. Celles qui ne cherchent que Dieu et sa volonté ne voient pas les choses sous la même couleur que celles qui cherchent l'appui des créatures et des satisfactions tout humaines.

Il y a longtemps que nous n'avions pas d'occasions ; je vous ai cependant déjà écrit que depuis huit mois nous avons le bonheur d'avoir un prêtre qui nous convient sous tous les rapports. Je vais écrire à M. Tabourot afin qu'il nous accorde sa protection auprès de ceux qui peuvent nous le conserver. Si le gouvernement le laisse à notre charge, nous ferons tous nos efforts pour le dédommager ; mais enfin, il faudra toujours faire les démarches. M. le Préfet apostolique a écrit à M. Bertout (1) ; j'espère que la chose réussira. M. Violot voulait aller à la Nouvelle-Orléans ; c'est à nos prières qu'il a bien voulu se rendre ; je vous ai rendu compte ailleurs de toutes les qualités qui nous le rendent si précieux : nous le regardons comme un homme de Dieu.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour nous comme vous avez coutume et ne vous laissez pas de prier ; demandez toujours l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu.

Je suis plus que je ne peux le dire toute à vous, votre sœur et votre meilleure amie.

1. Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit. — Ce fut M. Poullart des Places qui, en 1703, et alors qu'il n'était qu'aspirant au sacerdoce, commença la communauté du Séminaire du Saint-Esprit. Quand il eut pris les saints ordres, il gouverna la Société jusqu'à sa mort, en 1709. Ce Séminaire fut d'abord destiné à la formation des prêtres consacrés à l'évangélisation des âmes pauvres et abandonnées ; plus tard ils furent envoyés dans les colonies. Fermé en 1795, le Séminaire du Saint-Esprit fut rouvert en 1819 par une Ordonnance royale et réintégré rue des Postes (aujourd'hui rue Lhomond) en 1822. M. Bertout en fut le premier Supérieur. La Vénérable eut souvent des rapports avec ce digne ecclésiastique afin d'obtenir des prêtres pour les colonies. Ces prêtres dépendaient du gouvernement pour le temporel et recevaient leur pouvoir spirituel du Supérieur du Saint-Esprit, lors même qu'ils ne sortaient pas du Séminaire colonial, et leur mission des préfets apostoliques.

LETTRE 245^e

A M. TABOUROT, DIRECTEUR DES COLONIES, A PARIS

Elle le prie de s'intéresser à la demande faite au ministère par M. Bertout, au sujet de M. l'abbé Violot.

Mana, août 1832.

Monsieur le Directeur général,

C'est avec une entière confiance que je viens réclamer votre bienveillance pour une affaire qui intéresse notre repos et notre bonheur.

Depuis l'établissement de Mana, nous n'avons jamais pu avoir à poste fixe un prêtre parmi nous ; il faut une grâce spéciale de Dieu pour un pareil dévouement. M. l'abbé Violot étant venu à Cayenne pour ses affaires et voulant passer aux États-Unis, nous l'avons supplié de rester parmi nous afin d'éprouver ses dispositions.

Depuis huit mois, il nous donne ses soins spirituels avec un zèle et un dévouement qui lui ont mérité notre entière confiance et celle de tous les habitants. La colonie s'est beaucoup améliorée depuis qu'il est parmi nous ; son amour pour le travail encourage les indifférents ; il a vraiment la vocation pour une semblable entreprise. M. le Gouverneur qui vient de faire un voyage sur les lieux et avec qui je me suis rencontrée, m'étant trouvée en chemin pour venir à Cayenne, a recueilli de tous les habitants de Mana des témoignages qui confirment celui que je vous en rends moi-même.

M. le Gouverneur attend et désire le succès des démarches faites par M. le Préfet apostolique auprès de M. Bertout, et par ce dernier auprès du Ministre, pour que M. Violot soit attaché définitivement à notre colonie et aux quartiers environnants, avec les appointements de missionnaire dont il n'a pas encore joui depuis son arrivée.

Je vous prie instamment, Monsieur le Directeur, de prendre cette affaire en grande considération. L'intérêt que vous nous

avez toujours montré me donne la douce espérance que vous voudrez bien vous occuper un moment du bonheur de celle qui sera toujours avec un profond respect, etc.



LETTRE 246^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Nouvelles de France ; zèle et dévouement des Sœurs pendant le choléra. Tristesse que lui causent les événements politiques. Rentrée de Sœur Théodosie. Mort de Mme Schmaltz. Questions financières.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 14 août 1832.

Ma bien chère fille,

Je viens de recevoir des nouvelles de nos chères filles de France jusqu'au 28 avril ; c'est déjà vieux, mais n'importe, elles n'en sont pas moins tristes : le choléra a fait d'affreux ravages et je n'en connais qu'une partie. Il paraît que nos chères filles se sont dévouées avec un grand zèle pour secourir les malheureux, et que plusieurs sont mortes, je n'en sais pas les noms ! Et puis la guerre civile porte aussi ses affreux brandons dans toutes les parties de la France. On parle d'arrestations multipliées, de déportations. Pauvre France, autrefois si heureuse, qu'est-elle devenue ! elle a abandonné son Dieu, et il l'abandonne à son tour au pouvoir de ses ennemis ! Faut-il partir tout de même malgré tous ces maux ? Si ma présence en France doit être utile, je ne dois pas hésiter ; mais si, au contraire, il faut préparer ici une retraite pour les exilés, le Seigneur nous fera connaître sa sainte volonté ; je suis prête à tout pour lui obéir. En attendant, écrivez-moi et dites-moi toute votre pensée.

Sœur Théodosie est rentrée le 26 mars ; cela m'a fait plaisir, elle peut aider beaucoup à ma sœur Marie-Joseph ; je la préfère à Sœur L. qui, je pense, ne songe pas à rentrer ; et puis, Sœur Lucie, qu'est-elle devenue ? Pauvres Sœurs que je les plains

d'avoir fermé les yeux à la lumière! Ni l'une ne l'autre ne rentreront jamais, ou je serais trompée. O ma sœur, tâchons d'inspirer à nos chères filles l'esprit d'humilité et de simplicité sans lequel point de religieuses, et cependant cet esprit devient chaque jour plus rare! Je trouve que nous sommes moins ferventes, moins courageuses qu'au commencement de la carrière. Cette pensée est pénible parce qu'elle est vraie.

Mme Schmaltz qui demeurait dans notre maison de Paris est morte du choléra...

Je vous prie de me dire si Bourguignon fait le commerce pour son compte; ne lui avancez pas d'argent parce qu'on le trompera. Tenez toujours le bon bout, ne vous laissez pas entraîner dans les affaires; d'ailleurs je connais votre prudence, je suis tranquille. Ne prêtez pas d'argent sous quelque prétexte que ce soit; donnez si vous pouvez, il vaut mieux donner 6 francs que d'en prêter 30. Ne faites que des réparations indispensables, jusqu'à mon arrivée. Cependant ce n'est qu'un conseil que je vous donne à cause des circonstances malheureuses où se trouve la France; il est à craindre que ces désordres s'étendent jusqu'à nous, mais, dans tous les cas, j'approuve tout ce que vous croirez devoir faire.

Écrivez souvent à nos chères filles Marie-Joseph et Clotilde, tranquillisez-les sur mon compte; tout ce qu'on leur dit de notre cher Mana n'est que mensonges. Si la France était aussi heureuse que nous sous tous les rapports, il n'y aurait rien à désirer.

Adieu, ma bien chère fille, les journaux de France sont affreux ils me déchirent l'âme; je suis triste avec tout le monde. Hélas! quand serons-nous consolés? Dieu le sait. Adieu encore une fois, conformité en tout à la sainte volonté de Dieu.

Votre amie et votre sœur.



LETTRE 247^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Elle la prie de presser l'affaire de M. l'abbé Violot.

Cayenne, 22 août 1832.

Ma bien chère fille,

Cette lettre est pour vous prier de voir M. Tabourot, afin de lui demander de vouloir bien presser l'affaire que j'ai eu l'honneur de lui recommander au sujet de M. Violot qui est notre aumônier depuis neuf mois. Informez-vous s'il y a des démarches à faire auprès de M. Bertout ou de celui qui le remplace. Vous les ferez afin qu'on puisse répondre à M. le Gouverneur par le premier bâtiment ; je suis venue à Cayenne tout exprès. Enfin M. Jubelin a reconnu tout le bien qu'il fait ! Dites à M. Tabourot que ce n'est pas le même M. Violot qu'en 1825... M. le Préfet apostolique de la Guyane a écrit à M. Bertout ; ainsi j'ai lieu d'espérer qu'il n'y aura pas d'obstacles à ce que nous désirons si vivement.

Adieu, toute à vous.

Écrivez-nous donc souvent ; dites-nous si vous êtes tracassée.



LETTRE 248^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Elle lui annonce son arrivée en janvier prochain. Commencement d'un hôpital pour les lépreux. On prie la Mère Fondatrice d'arriver pour le Chapitre général électif. Son regret de quitter la solitude.

Cayenne, 6 novembre 1832.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je ne laisse partir aucune occasion sans vous écrire, et je les trouve bien rares. Cette lettre vous dira que décidément je partirai dans le courant de janvier ou de février. Je ne serais retardée

que par le bâtiment, mais tout est arrêté. J'espère passer deux mois près de vous, cette pensée me comble de joie. Que de choses à dire ! et puis nous irons ensemble voir nos chères filles de la Guadeloupe dans leur jolie maison de Versailles. Je voudrais bien que ma chère Sœur Onésime fût près de vous, c'est une si bonne fille et qui nous aime beaucoup.

Vous aurez la bonté d'acquitter un billet de 1.000 francs à 30 jours de vue ; vous me ferez plaisir. C'est le porteur de ma lettre qui nous a compté ici l'argent. Je connais votre dévouement et le désir que vous avez de faire quelque chose pour notre tranquillité. Écrivez-nous par le bâtiment qui doit revenir ; nous sommes toutes bien portantes, tranquilles et heureuses autant qu'on peut l'être ici-bas, où l'on a autant à souffrir de la peine des autres que des siennes.

Je laisserai Mana en bonnes mains et dans un état très satisfaisant. Nous sommes fort occupées d'une bonne œuvre que le ciel nous réservait : c'est un établissement pour les lépreux que le gouvernement nous confie : une sorte d'hôpital pour 150 personnes, à six lieues de Mana, dans une jolie position ; nous en aurons la direction. Mes Sœurs se disputent à qui aura l'honneur de ce pénible emploi ; c'est un grand bienfait, digne de la charité des filles de Saint-Joseph ; je vous dirai cela plus en détail.

Toutes les lettres que je reçois de France me pressent de partir pour être au Chapitre du mois de juin où l'on doit nommer une Supérieure Générale pour la Congrégation ; je leur écris que je serai en France en juin. Ce voyage me coûte beaucoup, il me serait plus agréable d'attendre la mort dans la solitude de Mana ; mais je ne veux que la sainte volonté de Dieu. Il saura bien m'y ramener quand il voudra. J'ai l'espérance que nous trouverons ma bonne sœur Rosalie en France ; ce serait la plus douce consolation qui pourrait nous arriver. Laissons à Dieu le soin de tout ce qui nous regarde : pour nous ne pensons qu'à obéir à sa sainte volonté.

Soyez mon interprète auprès de toutes mes chères filles ; comme vous avez tout renouvelé, je n'en connais peut-être aucune ; je ne les aime pas moins, puisque nous sommes toutes filles du

même père saint Joseph. Je voudrais cependant bien qu'il y eût des anciennes, je les tiendrais les premières dans mon cœur.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.



LETTRE 249^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Elle exprime sa satisfaction au sujet de l'établissement du Petit Versailles. La prie de ne pas oublier les besoins de la Chère Mère Marie-Joseph. Projet d'ouvrir des écoles pour les enfants de couleur. Elle se reproche de n'avoir pas assez perfectionné les premiers membres de la Congrégation.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Guadeloupe, juin 1833.

Ma bien chère fille,

On attend « la Marne » dans quelques heures; elle est en vue, je vais donc partir. J'ai été très contente de l'établissement de Versailles sous le rapport des Sœurs; je les crois remplies de l'amour du bien, animées par un bon esprit. Elles ont beaucoup de peine avec les enfants, parce qu'elles sont trop mal logées; mais les constructions s'avancent. J'espère que si l'on n'est pas contrarié par le mauvais temps, ce sera prêt pour le concours, au moins les deux dortoirs. J'ai voulu que le haut soit bâti de manière à y faire un second dortoir, c'est un grand avantage; mais je suis persuadée qu'on dépensera pour achever l'aile de la maison, près de 25.000 francs. Il me semble que vous pourriez, en vous gênant, faire le paiement de 6.000 francs qui se trouve échu en février; c'est tout ce que vous ferez pour Versailles, et c'est beaucoup. Du reste ma Sœur Léonce (1) croit pouvoir ensuite aller; si elle est obligée d'emprunter, on lui donnera du temps. J'ai bien recommandé l'économie, il en faut. Il y a beaucoup à faire dans cette maison, elle sera longtemps mal aisée par les dépenses

1. Nouvelle Supérieure de Versailles (Guadeloupe).

qu'elle exige en réparations. Mais qu'on aille doucement, il ne faut pas oublier ma pauvre sœur Marie-Joseph qui travaille pour toute la Congrégation. Mon Dieu, que je la plains ! j'espère lui être utile, mais je ne veux pas endosser le collier, mes épaules ne sont pas assez fortes.

Mille choses à toutes mes chères filles. Dites-leur que j'ai été très contente de leur zèle pour leurs emplois ; mais je désire qu'elles aient du courage à table, du courage pour se lever le matin, et puis tout ira bien.

Bourguignon va bien, mais, mon Dieu, qu'il est bavard et conteur ! Il rend bien service à la maison de Versailles.

Nous avons des projets d'établissement d'écoles pour enfants de couleur, pour tous les quartiers. M. le Gouverneur, le préfet apostolique et les curés sont tous du même avis. On doit en faire la demande au Ministre, à condition que je viendrai les fonder ; les autorités m'ont témoigné beaucoup de bienveillance.

Il faudrait 3 ou 4 Sœurs converses pour Versailles ; cette maison peut devenir une des plus importantes et des plus utiles de la Congrégation ; mais il faut tenir à la simplicité religieuse qui doit s'étendre à tout. Notre Congrégation est bien jeune, et déjà elle a besoin d'une grande réforme. Hélas ! cela vient de ce que je n'ai pas assez taillé les premières pierres qui ont été employées dans ce grand édifice ; je n'ai pas assez compris l'importance d'une si grande entreprise. Enfin, je vais tâcher, avec le secours de vos prières et de celles de nos chères filles, d'entreprendre les réformations. Dieu aidant, ce sera bientôt fait. Amen. Ma Sœur Léonce vous écrira plus en détail.

Adieu, je vais m'embarquer à la garde de Dieu, et s'il le veut je reviendrai dans un an.

Toute à vous (1).

1. On va voir maintenant la R. Mère en France. Il est à regretter qu'aucune des lettres qu'elle a dû écrire à Mana depuis son départ — 1833 — jusqu'à son retour en Guyane — 1835 — n'ait pu être retrouvée. C'est une lacune dans cette correspondance si intéressante.

LETTRE 250^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Joie de se retrouver au milieu de sa famille religieuse. Réformes à faire dans l'Institut. La maison de Brest va très bien.

Brest, 21 août 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille et amie,

Me voici enfin rendue au vœu que formait votre bon cœur depuis longtemps ; mon premier soin est de vous dire avec quelle satisfaction je me revois au milieu de notre famille religieuse qui s'est bien augmentée depuis mon absence. Ces nouveaux membres n'en sont pas moins chers à mon cœur maternel, ce sont toujours mes enfants. Je ne tarderai pas à aller vous voir, ainsi que toutes les maisons de France ; je désire faire la visite générale avant l'hiver, afin de voir en quoi je puis être utile. Nous aurons bien à causer : depuis si longtemps, que de choses se sont passées ! Nous avons à remercier la divine Providence de tout ce qu'elle a fait pour nous ; il me semble que je sens si vivement tous ses bienfaits que je suis prête à tout faire pour lui en témoigner ma reconnaissance.

Je n'ose entrer dans aucun détail, cela me mènerait trop loin. Il y a quatre mois que je suis en route ; j'ai passé à la Martinique et à la Guadeloupe ; j'ai été très contente de ces deux établissements sous plusieurs rapports, mais il y aurait bien quelques réformes à faire. C'est en France qu'elles doivent commencer, et c'est de la France qu'elles doivent partir ; à part cela, tout est admirable, on peut faire un très grand bien.

Écrivez deux mots à nos chères filles de Chalabre et de Caunes pour leur donner avis de notre arrivée, leur dire mon tendre attachement et le besoin que nous avons de leurs ferventes prières. Je n'ose pas vous demander des nouvelles de tout ce qui m'intéresse ; j'ai peur d'apprendre quelque chose qui me fera de la peine ou qui vous en fait. J'ai beau dire que j'ai fait tous les

sacrifices, je sens que je suis encore toute vivante ; mais j'espère, avec la grâce de Dieu, supporter ce que le ciel me réserve de peines, avec courage et soumission si je ne puis le faire avec joie. Nous sommes arrivées 8 : 3 Sœurs de voile, 2 Sœurs converses, une postulante créole et Annette qui vous aime toujours de tout son cœur.

La maison de Brest me paraît très bien, c'est un établissement qui sera d'une grande ressource pour les colonies. Il y a un ordre parfait : les Sœurs sont bien pieuses, les classes très nombreuses pour les pauvres, en attendant ce qu'on pourra faire de mieux.

Adieu, ma bien chère fille, écrivez-moi à Bailleul où nous n'arriverons que vers le 15 septembre, parce que nous visiterons Alençon et Rouen sur notre route. Il faut bien trois ou quatre jours à chacune ; mais j'écris à ma bonne sœur Marie-Joseph pour la tranquilliser.

Adieu encore une fois, je suis toute à vous.



LETTRE 251^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, SUPÉRIEURE A ROUEN (1)

Lui annonce son arrivée.

Alençon, 29 août 1833.

Ma bien chère fille,

Nous arriverons près de vous dimanche matin entre 5 et 6 heures ; trouvez-vous à la voiture qui vient d'Alençon, avec une Sœur converse et un domestique. Nous sommes 8, toutes vous aimant de tout notre cœur. Dites à ma Sœur Théodosie que je serai bien contente de la trouver à Rouen, je la verrai avec bien du plaisir.

Adieu, ma bien chère fille, nous venons d'arriver ; je n'ai que le temps de vous dire que je suis toute à vous.

1. Asile d'aliénés, dit Saint-Yon.

LETTRE 252^e

A M. L'ABBÉ JOSSERAND (1), A AUTUN

Lui annonce son retour en France. Le prie d'en informer Mgr d'Autun. Elle va visiter toutes les maisons de France et s'en entretiendra ensuite avec Sa Grandeur.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

6 septembre 1833.

Monsieur le Supérieur,

Le constant intérêt que vous avez porté à notre Congrégation pendant mon absence me fait un devoir bien doux de vous informer de mon retour en France, après une traversée de quatre mois. Je vous prie de vouloir bien en faire part à Monseigneur l'Évêque, en l'assurant de mon désir sincère de profiter de la sagesse de ses conseils et des vôtres pour le plus grand bien de la Congrégation.

Je vais faire la visite générale de toutes nos maisons, afin de voir par moi-même comment s'exécute la Règle, et aussitôt que j'aurai recueilli les documents nécessaires, je m'empresserai d'en faire part à Monseigneur et à vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.



LETTRE 253^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Lui donne avis de l'ouverture du Chapitre général. Modèle du billet de vote pour l'élection d'une Supérieure Générale.

1. M. l'abbé Josserand avait été nommé Supérieur ecclésiastique de la maison de Cluny par Mgr d'Héricourt. Prêtre très respectable, il remplit avec sagesse et dévouement le mandat qui lui avait été donné; juste et prudent, il respecta le plus possible la liberté d'action nécessaire à la communauté. M. l'abbé Josserand a laissé un très bon souvenir dans la Congrégation.

Paris, 21 septembre 1833.

Ma bien chère fille,

Cette lettre est pour vous donner avis que le Conseil général, ou plutôt le Chapitre se tiendra le 13 octobre prochain dans la maison de Cluny. En conséquence, je vous invite à faire des prières pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint sur cette assemblée qui doit traiter les affaires importantes de la Société, et surtout faire l'élection de la Supérieure Générale.

Pour vous conformer à la Règle, vous mettrez sur un billet le nom de celle que le bon Dieu vous inspirera ; vous appellerez près de vous ma Sœur Victoire (1) et ma Sœur Bernard (2), vous leur ferez part de cette lettre et vous écrirez votre billet chacune en particulier. Je vais vous donner un modèle :

Saint-Yon, Rouen.

En présence de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint Joseph, et d'après ma conscience, je nomme pour Supérieure Générale de la Congrégation de Saint-Joseph dont je fais partie :

Sœur. (en nommant son nom).

Que Dieu veuille bien la conserver et la diriger selon sa volonté.

Vous pliez ce billet comme une petite lettre et vous le cachez. Les deux autres Sœurs en font autant. Vous mettez au lieu d'adresse ces mots : Vote.

Les trois billets sont mis sous une même enveloppe, et vous me l'adressez à Paris dans votre lettre ; qu'elle soit à Paris au plus tard le 2 octobre.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 234^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Nouvelles de son voyage. Bon accueil qu'elle reçoit partout. Retraite, bonnes dispositions des Sœurs. Chapitre général à Cluny. M. l'abbé Castelli est chargé d'établir à la Martinique des écoles primaires.

1. Supérieure à Darnétal.

2. Supérieure au collège de Rouen.

Paris, 6 octobre 1833.

Ma bien chère fille,

C'est au moment de partir pour Cluny que je vous trace ces deux lignes à la hâte et je charge Annette de vous dire quelques mots de notre voyage qui a été des plus heureux. Je n'ai pas été malade ; aussi j'ai travaillé, observé et connu tout ce qui se passe en voyage ; j'espère que cette connaissance sera très utile à celles que nous serons dans le cas de faire voyager.

J'ai été parfaitement accueillie partout ; le bonheur semblait renaître autour de moi. Le clergé m'a montré une grande confiance ; j'ai été enchantée de la bonne tenue des maisons de France, de la piété et du bon esprit. J'ai connu tout cela pendant la retraite que nous venons de faire au nombre de 60, à Bailleul. M. Thièbe, M. Brion et M. le Curé ont fait tous les exercices d'une manière admirable. Nous étions si touchées, si pénétrées des vérités qu'on nous prêchait qu'à chaque instruction chacune disait : « C'est fini, je suis convertie. » Ma bonne Sœur Eugénie est bien changée à son avantage, elle est aussi douce, humble, qu'elle était acariâtre et orgueilleuse. Mon Dieu, qu'elle regrette de vous avoir fait de la peine, ainsi qu'à ses chères compagnes ! elle veut bien retourner aux colonies réparer le mal qu'elle a fait par son mauvais caractère ; elle me charge de vous dire mille choses aimables et vous écrira à notre retour de Cluny. Nous partirons à deux heures ; je n'ai plus qu'un mot à vous dire : nous allons au Chapitre général pour l'élection de la Supérieure Générale ; tout le monde prie pour l'accomplissement de la volonté de Dieu. Aussitôt que le moment sera passé, nous vous en donnerons avis ; c'est le 15 octobre que l'élection aura lieu (1).

Nous vous enverrons les Sœurs demandées pour la Guade-

1. En 1833, selon les Statuts de 1827, la Vénérable se trouvant à la fin de son généralat, il fallait penser à de nouvelles élections. Comme Fondatrice, elle pouvait se dispenser de cette loi, elle ne le voulut pas. Elle réunit le Chapitre le 15 octobre et y fut réélue à l'unanimité. Ce jour-là, à genoux, en présence de ses électrices, elle demanda pardon à Dieu et à la Congrégation, avec une humilité qui toucha jusqu'aux larmes, des fautes qu'elle avait commises.

loupe et la Martinique dès que nous serons de retour et que nous aurons fait un bon choix. Sœur Nathalie regrette déjà ses chères orphelines ; cela ne lui coûtera pas de retourner.

Je vous adresse M. l'abbé Castelli, chanoine honoraire, inspecteur de l'instruction publique ; il m'a inspiré beaucoup de confiance. Je vous prie de le loger près de M. l'Aumônier et d'avoir soin de lui pendant le séjour qu'il compte faire à Saint-Pierre où il va établir des écoles primaires de filles et de garçons ; je désire que la Congrégation en soit chargée. La maison principale serait Saint-Pierre ; c'est à vous que nous adresserons les sujets qu'on demandera et vous les placerez suivant le besoin ; vous les changerez quand ce sera nécessaire, et je suis persuadée d'avance que tous ces établissements feront grand bien. On instruit les Sœurs par la méthode des Frères des Écoles chrétiennes. J'ai beaucoup de choses à vous dire, mais je n'ai pas le temps aujourd'hui d'entrer dans aucun détail ; depuis mon retour, j'ai à peine le temps de respirer. Les Sœurs qui partiront bientôt vous porteront ce que vous avez demandé. Écrivez-nous par toutes les occasions possibles.

Sœur L... m'a fait de la peine en désignant au Ministre de la Marine les Sœurs qu'elle demandait. Je vous prie instamment de lui écrire souvent, de lui tracer la marche qu'elle doit suivre. Ah ! que je la trouve jeune et remplie d'elle-même ! Je la crois aussi très portée à dépenser beaucoup ; elles ont toutes oublié le vœu de pauvreté. Ma chère fille, votre maison a bien besoin de revenir à ces principes de la vie religieuse. Je vous ai toujours eue présente à l'esprit pendant la retraite. J'aime beaucoup toutes vos chères filles, mais je crains que vous ne manquiez de fermeté et que votre bonté ne leur nuise. Chacune d'elles semble suivre sa volonté, vous leur permettez bien des choses qui ont été dûment condamnées à la retraite : chacune reçoit des présents pour elle-même, au lieu d'être au nom de la Congrégation ; chacune en dispose comme les possédant. Souvenez-vous que la Règle défend toutes ces misères qui ont les plus mauvaises suites. Je vous en dirai plus long en vous envoyant les décisions du Chapitre.

J'écrirai à ma bonne Sœur Onésime ; j'ai reçu sa lettre avec grand plaisir, priez-la de m'écrire souvent ; je compte sur elle pour être votre soutien, votre consolation, ainsi que toutes nos bien chères filles.

Présentez mon respectueux hommage à M. Girardon, je regrette beaucoup qu'il vous ait quittée ; dites-lui que les affaires du préfet apostolique ne s'arrangent pas vite ; il n'y a rien de décidé.

Je vous prie d'envoyer de suite quelqu'un auprès de Mme Avas pour lui donner de mes nouvelles ; je lui écrirai aussitôt la décision du Chapitre de Cluny ; j'ai fait toutes ses commissions. Je compte sur vous, ma bien chère fille ; faites passer aussi chez Mme X... qui a sa mère malade. Sœur Onésime la connaît, n'oubliez pas, je vous prie. Il faut partir.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 255^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Elle retrouve les amis de la Congrégation bien disposés pour elle. Visite des maisons du Midi ; la Mère Clotilde. Se défier des religieuses qui n'ont pas l'esprit de leur état. Réunions pour former de bonnes maîtresses. Projet et commencement d'une association de prêtres dans le but de travailler au salut des noirs et à la direction religieuse de la Congrégation. Éloge des Chères Mères Marie-Thérèse et Marie-Joseph. Chamblanc.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 24 décembre 1833.

Ma bien chère fille,

C'est en France où vous m'appellez depuis si longtemps que je vous écris pour vous tranquilliser sur le sort de tout ce qui vous est cher. Il me semble que je n'en suis jamais sortie ; je retrouve presque tous nos amis, ils sont les mêmes pour notre chère Congrégation ; ils me comblent d'égards, tous voudraient faire quelque chose pour notre bonheur général.

Je viens de visiter les maisons du Midi que j'ai trouvées dans un état parfait, se rendant très utiles dans les lieux où elles sont, jouissant de la confiance la mieux méritée ; celle de Limoux l'emporte par sa position et par ses ressources. J'ai été enchantée du bon esprit de ma Sœur Clotilde ; excepté sa paresse à écrire, elle est parfaite. Cependant elle a eu des moments pénibles, il s'est rencontré de mauvaises têtes comme vous en avez trouvé parmi vos chères enfants, des esprits de travers que Dieu envoie souvent pour faire mériter ses fidèles épouses ; il n'en faut qu'une pour faire bien du mal dans une maison. Je vous prie de bien prendre garde à celles que vous trouveriez dans ces dispositions ; ne les éloignez pas de vous. Défiez-vous de toutes celles qui n'ont pas d'humilité, qui n'ont pas l'amour de la pauvreté, qui n'ont pas de charité pour leurs compagnes. Ne permettez à personne d'avoir des amies dans le monde, de recevoir des visites en particulier, de garder en propre les cadeaux qu'elles pourraient recevoir ou d'en faire ; tout ceci est contraire à l'esprit de notre saint état. Travaillons à acquérir la simplicité, la modestie ; sans ces deux vertus, que les religieuses sont laides !

Nous avons fait de grandes réformes depuis mon retour : la retraite, la solitude où j'ai vécu depuis six ans a été pour moi et pour la Société la source de grands bienfaits de la divine Providence qui veut nous sauver. J'ai compris la vanité des choses de la terre qui ne nous élèvent pas vers notre céleste patrie, la monstruosité d'une religieuse qui n'a que l'esprit du monde, qui veut plaire au monde, qui ne travaille pas à sa perfection, enfin qui n'a pas l'esprit de son état ; oh ! qu'elle est à plaindre ! Qu'heureuse, mille fois heureuse est celle qui n'aime que la pauvreté, qui travaille tous les jours à acquérir l'humilité, qui aime le silence ! Vous sentez tout cela mieux que moi, et cependant je me sens portée à vous le dire, afin que vous le disiez vous-même à nos chères filles ; quelques-unes en ont peut-être besoin.

Revenons à un sujet plus gai. Votre lettre de l'île de France (1)

1. Aujourd'hui île Maurice.

m'a fait grand plaisir. Si le projet d'y faire un établissement peut avoir son exécution, il faudra nous demander des sujets. Nous venons de réunir à Bailleul et à Limoux celles qui ont le plus de dispositions pour l'instruction, afin de négliger ce qu'il y a d'inutile et de leur apprendre ce qui leur manque; j'espère qu'il en sortira de très bonnes maîtresses, et surtout de bonnes religieuses. Plusieurs ont été à la Martinique et à la Guadeloupe. Je crois qu'il faut de bien bons sujets pour commencer; nous en avons qui promettent beaucoup.

J'ai tant de choses à vous dire que je ne sais desquelles parler; mais je vous écrirai tous les mois afin de ne rien oublier de ce qui peut être utile, et nous consoler de notre éloignement.

Nous avons un projet qui m'occupe depuis longtemps et auquel j'attache une grande importance pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Si Dieu veut bien nous choisir pour travailler à cette grande œuvre, je suis prête à tous les sacrifices qu'il demandera de nous. Le but principal, c'est le salut des Africains et la direction spirituelle des maisons de notre Congrégation. Une association de prêtres et de Frères, à l'instar de notre Congrégation, sous la direction d'un Supérieur Général et d'un Conseil, vient de commencer auprès de notre maison de Limoux, sous la protection spéciale de Mgr l'Évêque de Carcassonne (1) et de l'Archevêque d'Albi. Il y a déjà six prêtres, un diacre, un sous-diacre, six Africains en philosophie et plusieurs jeunes gens pour l'instruction, d'autres Frères convers; tous feront des vœux d'après nos Statuts. Les établissements ne pourront pas avoir moins de trois membres dont deux prêtres et un Frère, ou plusieurs. Le temps sera employé à l'instruction de la jeunesse et à la direction spirituelle. Les premières maisons seront Mana, où il y aura un séminaire, Saint-Louis et Gorée. Et puis, si c'est l'œuvre de Dieu, il saura bien la diriger. Nous obtiendrons l'approbation de Rome; nous avons déjà l'assurance de celle du gouvernement.

Je viens d'apprendre le départ de MM. Pastre et Minot pour

1. Mgr de Gualy.

Bourbon; cela m'a fait grand plaisir, parce que vous serez heureuse sous leur direction. J'ai été enchantée de faire connaissance avec M. le Préfet apostolique en passant à Lyon; ne manquez pas de lui présenter mes devoirs et de me recommander à ses prières.

Ma Chère Mère de la Martinique se porte à merveille; sa maison va bien, mais le pays devient pauvre. On paye mal les pensions, ce qui n'empêche pas qu'elle fasse toujours grand bien à celles de France; et puis la nouvelle organisation spirituelle de la Congrégation leur fera beaucoup de bien. Si vous saviez toutes les tracasseries qu'on a suscitées à cette bonne Mère, il fallait sa vertu pour ne pas se plaindre et marcher. La Guadeloupe qui est sous sa direction va très bien; le pensionnat est nombreux, il y a beaucoup d'ordre et de régularité. On vient de bâtir un corps de logis de cent et quelques pieds de long sur trente de large, à trois étages tout compris; elles pourront avoir 400 pensionnaires. Le pays est mieux dans ses affaires que la Martinique

Les jardins sont magnifiques, de l'eau partout, on l'appelle « le petit Versailles ». J'aime beaucoup cette maison.

Les maisons de France vont toutes assez bien; je trouve que la Congrégation s'est beaucoup améliorée, que les religieuses, en général, ont acquis l'esprit de notre saint état à un degré satisfaisant; il y a encore bien à faire, mais c'est en bon train, j'ai beaucoup de confiance. Je me trouve si heureuse de pouvoir éviter à ma sœur Marie-Joseph les peines qui l'accablaient (1); elle a soutenu le poids du jour et de la chaleur avec tant de courage, elle a si bien fait avec sa simplicité qu'elle a empêché, déjoué tous les projets qui auraient pu nous être nuisibles. Elle se trouve heureuse de mon retour, et moi de lui être utile.

Je vous parlerai de notre établissement de Chamblanc une autre fois. Les Sœurs y font beaucoup de bien pour les malades et l'instruction. Les petites filles veulent être religieuses; presque la moitié m'ont fait la demande; déjà plusieurs sont

1. Allusion à son retour en France et à sa réélection comme Supérieure Générale au Chapitre de Cluny, le 13 octobre 1833.

reçues, on est bien content d'elles. M. Simon est un saint, il aime beaucoup les Sœurs. Il ne veut plus dire de messes pour nos père et mère parce qu'il assure qu'ils sont au ciel. Quelle douce pensée!

Écrivez-moi souvent et longuement, et préparez-vous à recevoir mes paquets.

Adieu toutes mes bien chères filles ; priez pour moi.



LETTRE 256^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Ne pas douter de son attachement. Lui annonce plusieurs envois. Mort de son frère. Instruction à Bailleul. Chuny. Bon état des maisons de Normandie. Nouvelles de Mana.

Paris, 13 janvier 1834.

Ma bien chère fille,

Convendez que vous avez lu ma lettre avec un peu de malice, moi qui écris si bonnement! Je vous écris avec tant d'abandon qu'il est nécessaire de tourner toujours les choses du bon côté, car il me semble que vous ne pouvez jamais mettre en doute mon attachement. Allons, ne me cherchez plus querelle. Je n'ai reçu qu'une lettre de M. Vidal depuis mon retour; j'attends la seconde pour lui écrire parce que je n'ai rien de nouveau à dire. Je n'entre pas en de grands détails ni pour l'un ni pour l'autre, attendu que je partirai pour le Midi au plus tard le 15 janvier.

Il me semble vous avoir dit que nous allons faire un établissement à Saint-Affrique, pour instruire 30 postulantes qui travaillent à se préparer depuis longtemps, une partie sous la direction de M. Lafond. Je vais y conduire ma Sœur Nathalie qui vient de la Martinique, avec une autre jeune Sœur que vous ne connaissez pas, et puis je compte vous demander ma Sœur Louise Fourès et une Sœur converse : je pense à la sœur de ma Sœur Mathilde de Mana; elles seront assez de quatre pour cette

maison. Aussitôt que je les aurai un peu organisées, je me rendrai près de vous.

Je vais vous envoyer par le roulage les toiles de coton pour draps et chemises que nous avons promises; je vous porterai les robes en laine dont vous avez besoin, et puis la cotonne bleue partira par le roulage. J'ai prié M. B. de m'attendre pour vous expédier les ornements; soyez tranquille, on a fait toutes les commissions. Je n'ai pas vu l'Histoire de France dont vous me parlez.

Je vous porterai des nouvelles fraîches de Chamblanc, parce que j'y passerai en allant près de vous. Je laisse votre frère et sa famille bien portants, nous en causerons. Vous savez qu'il est bien difficile de parler d'affaires d'intérêt sans se froisser; mais tout va bien, j'espère que les petites préventions passeront.

Vous dire tout le chagrin que j'ai éprouvé de la mort de mon pauvre frère (1) serait impossible; rien au monde ne m'a tant frappée... je ne l'oublierai jamais! J'écrirai à M. Vidal dès que je serai sûre du jour de mon départ pour le Midi.

Ma sœur Marie-Joseph se porte bien, je suis restée dix jours près d'elle, nous avons été très heureuses; la maison va très bien, l'instruction s'y donne de la manière la plus satisfaisante, j'espère que la Congrégation en ressentira le bienfait. Cela ne va toujours pas bien à Cluny; je vais envoyer Sœur Marie-Thérèse à Bailleul ou à Chamblanc; Sœur Émilienne se chargera du noviciat jusqu'à nouvel ordre. Les plus anciennes postulantes iront à Bailleul avant de prendre l'habit. Je ne sais que faire pour cette maison de Cluny, elle me donne du chagrin.

J'arrive de Rouen aujourd'hui; les trois maisons vont très bien, il y a beaucoup de piété, d'esprit religieux et d'ordre. Toutes les Sœurs se portent bien; nous avons beaucoup parlé du Midi, surtout de ma Sœur Clotilde et de nos futurs Pères.

Nous avons reçu des nouvelles de Mana, cela va bien. La Supérieure de Cayenne va être remplacée par ma Sœur Isabelle, la première craint de perdre la vue. En général, les nouvelles

1. M. Pierre Javouhey si dévoué et si utile à la Congrégation.

étrangères sont bonnes. Mille choses aimables à toutes nos chères filles, et vous, ma bien chère fille, ne me grondez plus, car je suis plus que je ne peux le dire,

Toute à vous.



LETTRE 257^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Nouveau gouverneur. Projet d'écoles pour les enfants de couleur. On prépare des maîtresses pour la Martinique et la Guadeloupe. Pères de Saint-Joseph, projets de séminaires. Au sujet de la mort de son frère. Établissement de Saint-Affrique. Bien spirituel qui résulte des retraites. Recommandation concernant la Basse-Terre. Sur le vœu de pauvreté.

Paris, 14 janvier 1834.

Ma bien chère fille,

Je ne sais si vous avez reçu ma lettre du mois de novembre; mais il me tarde bien de vous écrire longuement pour vous mettre au courant de tout ce qui nous touche. Depuis mon retour j'ai été si pressée d'affaires intéressantes que je n'ai pu être à personne quoique pensant à tout le monde. Encore aujourd'hui, je viens de voir votre nouveau gouverneur qui nous témoigne beaucoup de confiance, j'espère qu'il sera mieux que l'ancien; du moins il me l'a promis, et puis, je sais qu'il fera tout ce qu'on lui montrera être bien.

Nous avons le désir de mettre de nos Sœurs dans tous les principaux quartiers des colonies pour l'instruction primaire des classes de couleur. J'ai la ferme persuasion qu'il en résultera un grand bien pour la religion et les mœurs; mais il faut des religieuses qui aient une solide vocation; il faut qu'elles soient préparées pour cela, aussi nous y donnerons tous nos soins. Nous avons de très bonnes maîtresses pour les deux maisons de la Martinique et de la Basse-Terre. Nous voulons qu'elles n'aient plus besoin de prendre de leçons de sciences et qu'elles n'aient plus

qu'à montrer ce qu'elles auront appris ; et puis qu'elles ne s'occupent, hors de leur classe, que de leurs devoirs religieux. Nous aurons dans un an deux maîtresses de première force : Éliisa, notre chère nièce, et une autre que vous ne connaissez pas, qui toutes deux sont religieuses et bonnes religieuses. Ma bonne Sœur Scholastique est du nombre des partantes ; Sœur Eugénie est pour la Basse-Terre ; elle veut réparer ses torts envers vous, elle est bien changée à son avantage. Sœur Isabelle va être Supérieure à Cayenne, mais elles ne partiront toutes qu'au printemps, je crains trop la mer pour elles. Nous avons ici beaucoup de choses à vous faire passer : des livres, un tapis, etc... marquez-nous tout ce dont vous avez besoin pour les deux maisons, nous le ferons partir avec les Sœurs. Je vais envoyer le tout en dépôt à Brest.

J'ai à vous annoncer une bonne nouvelle : il se forme dans le Midi, sous la direction de Mgr l'Évêque de Carcassonne et de Mgr l'Archevêque d'Albi, une Société religieuse de prêtres sous le nom de Saint-Joseph, destinés à l'instruction des noirs et à la direction spirituelle de notre Congrégation dans toutes les colonies françaises. Ils auront les mêmes Statuts que nous pour ce qui regarde le temporel. Pour le spirituel, ils travaillent à leurs Règles, ils seront comme nous soumis à un Supérieur Général aidé de son Conseil. Il y aura un séminaire à Mana et un en France ; la maison principale sera à Mana. Il y a de grands projets sur cet établissement, le gouvernement y prend un vif intérêt ; je vous tiendrai au fait de cette affaire.

Je vais passer trois mois dans le Midi, pour l'établissement, à Saint-Affrique, d'une maison où on instruira 30 postulantes pour les missions étrangères, moins dans les sciences humaines que dans la piété et l'esprit religieux. C'est ma Sœur Nathalie qui va être Supérieure pendant une année qu'elle désire passer en France. Nous vous enverrons quelqu'un pour la remplacer.

On vous a parlé de la mort de notre digne et saint frère. La Congrégation l'a pleuré comme un père et un fondateur. Pour moi, je n'ai jamais senti peine aussi vive ; mais il est dans le ciel, il prie pour nous en attendant que nous nous réunissions

dans le sein de Dieu. Thérèse est à Cluny, les deux fils aînés (1) vont entrer au séminaire à Limoux. J'ai fait mon possible pour aider à régler ses affaires et les nôtres.

L'établissement de Saint-Affrique sera bien, il y aura quatre religieuses ; elles seront bien logées, avec un grand jardin. Les jeunes filles sont très bien, plusieurs veulent se faire religieuses, et ce sera de bonne souche. Je vais y mettre une bonne maîtresse pour former les postulantes ; il y en a déjà à Bailleul qui donnent beaucoup d'espoir.

Je vous supplie de ne rien négliger pour inspirer à nos chères filles l'esprit de notre saint état. Lisez souvent les règlements qui doivent être la base de vos instructions. Il y a de grandes réformes dans la Congrégation, les retraites y ont renouvelé l'esprit de pauvreté, d'obéissance et de recueillement. Mes Sœurs vous porteront des détails intéressants ; d'ailleurs, vous trouverez en elles le meilleur esprit.

Je vous engage aussi à ne pas perdre de vue la maison de la Basse-Terre ; faites-vous rendre compte exactement. Je crois la Supérieure portée à faire des dépenses, et il me semble qu'on oublie le vœu de pauvreté

Ma sœur, la nature ne dit jamais : c'est assez ; plus on lui accorde, plus elle demande. Qu'il est facile de se faire illusion ! On se décourage facilement parce que Dieu n'est pas toujours le but de nos actions ; cependant, nous sommes religieuses, nous ne devons travailler que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

La fin manque.



LETTRE 258^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Esprit intérieur et d'oraison. Sœurs créoles des colonies. La Chère Mère Marie-Thérèse ne peut être remplacée à la Martinique. Noviciat principal à Bailleul. Nouvelles de ses nièces Élisa et Antonine.

1. Pierre et Prosper.

Paris, 14 janvier 1834.

Ma chère fille,

Nous avons besoin d'acquérir l'esprit intérieur et d'oraison. Avec ce double esprit, il n'y a aucun danger nulle part. Travaillons donc de toutes nos forces à l'acquérir, à l'inspirer à nos chères filles dans leurs emplois multiples ; si elles manquent de ce double esprit, elles perdent le mérite des meilleures actions ; nous manquerions toutes de l'essentiel sans lequel il est presque impossible d'aller au ciel, d'arriver à la perfection de notre saint état. Ah ! que nous servira d'avoir passé les mers, d'avoir tout quitté, si nous manquons du seul nécessaire pour y arriver ? Encore une fois, ma bien chère fille, tâchons donc de devenir des âmes intérieures et d'oraison, si nous voulons attirer sur nous et sur nos bien chères filles les bénédictions du ciel.

On vient de me parler d'une jeune personne qui désire se faire religieuse, et que vous avez dû voir à Pondichéry ; sa marraine est venue me la recommander. J'ai vu deux lettres d'elle, la première, bien écrite, priait la marraine de me voir et le reste ; la seconde, apportée par une Sœur Thérèse de Jésus, ne m'a pas paru la même ; j'ai cru remarquer que ce n'était plus chez nous qu'elle désirait entrer ; et puis, quelle était cette Sœur Thérèse de Jésus que je n'ai pas vue ?... Parlez-moi de cette affaire lorsque vous m'écrirez ; la marraine m'inspire beaucoup de confiance.

J'ai à vous entretenir aussi des jeunes créoles que vous recevez ; je crois qu'il serait bon de ne pas les laisser en trop grand nombre dans leur pays. Vous avez fait sagement d'en envoyer à Pondichéry ; on pourrait en placer de même à l'île de France ; quand elles sont bonnes, elles sont très bonnes. Dans celles que nous vous enverrons, il y en aura une de la Guadeloupe, bien intéressante.

Ma Chère Mère Marie-Thérèse fait toujours très bien à la Martinique ; il est impossible de la remplacer avec sécurité ; il faudra bien des années pour en trouver une pareille. Le pensionnat et les orphelines forment toujours une maison de 100 élèves,

parfaitement tenue. La recette dépasse toujours de beaucoup la dépense pour la Martinique, moins pour la Guadeloupe ; mais sortez ma sœur Marie-Thérèse de cette sage administration, il y aura comme par le passé, quoi ? des dettes...

Nous avons bien de la peine à conserver les religieuses de ces deux maisons dans l'esprit de notre saint état ; quelques-unes se croient des merveilles, elles oublient les langes de leur jeunesse ; elles se trouvent savantes parce qu'elles savent la grammaire ; c'est pitié ! elles ont besoin d'être soignées comme des enfants. J'espère cependant que nous allons prendre tant de précautions pour éviter tous ces dangers, que nous serons plus heureuses dans nos choix. Quand elles sont de retour au milieu de nous, elles sont bien fâchées d'avoir été aussi sottes, et elles deviennent bonnes.

Nous négocions un nouveau bail avec Bailleul ; on nous promet la maison pour de longues années, les conditions sont un peu plus onéreuses, mais cependant valent mieux qu'une acquisition. Je voudrais faire de cette maison le noviciat principal et la résidence du Conseil. La maison de Cluny serait la maison principale du diocèse d'Autun ; on postulerait dans cette maison pendant un an et plus, et le noviciat se ferait à Bailleul. J'éprouverai quelques difficultés ; mais si c'est l'œuvre de Dieu, j'en viendrai à bout. NN. SS. les Évêques de Beauvais, de Carcassonne et l'Archevêque d'Albi nous portent le plus vif intérêt ; celui d'Autun se préoccupe surtout de son diocèse, celui de Dijon est bien aussi. Je suis aussi tranquille de ce côté-là que j'étais tracassée autrefois : après la pluie, le beau temps ! Jamais le ministère ne se montra plus favorable pour nous ; si quelqu'un nous est contraire, on ne l'enverra pas dans les colonies.

Ne manquez pas de m'envoyer l'état nominatif des Sœurs qui sont à Bourbon et à Pondichéry, créoles ou autres ; ne l'oubliez pas. Je voudrais bien envoyer à Pondichéry un beau chemin de croix bien encadré ; dites-moi si cela ferait plaisir. Je pense aussi aux livres ; vous ne me demandez rien, qui donc vous fournit ce dont vous avez besoin ? Il faudrait faire vos demandes quand vous envoyez de l'argent ; c'est plus commode. Nous pourrons faire

les envois par les bâtiments de l'État. On dit que les lettres viennent plus vite par l'Angleterre.

Je vous adresse une lettre pour ma bonne Sœur Xavier (1). Toutes mes Sœurs sont très bien. Sœur Clotilde, qui vous aime de tout son cœur, ne se pardonne pas d'avoir été aussi longtemps sans vous écrire ; elle en pleure et ne se corrige pas. Je n'ai reçu qu'une lettre d'elle en cinq ans d'absence ! Sans la paresse, ce serait un être parfait. La petite Élixa va prendre l'habit dans trois mois, elle a beaucoup de vertus et de talents. Antonine Javouhey promet d'être un sujet distingué. Une petite Clotilde Javouhey (2) est très bien, c'est une nièce de Sœur Clotilde ; d'autres se préparent.

Vous n'aurez jamais la patience de tout lire, c'est trop long. La première fois, je vous parlerai de Mana ; mon cher Mana, j'y pense toujours !

Adieu, ma bien chère fille, écrivez-moi longuement ; prenez votre temps.



LETTRÉ 259^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Avis divers. Excellents conseils aux Supérieures. Commissions.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 20 janvier 1834.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez annoncé que vous avez reçu le chemin de croix ; je suis enchantée qu'il soit conforme à vos désirs ; les petites croix que vous désirez doivent être faites par votre menuisier et peintes en noir ; ainsi ne les faites pas dorer.

1. Supérieure à Pondichéry.

2. Fille de Léonor Javouhey, frère de la Mère Clotilde. Clotilde Javouhey, plus tard Sœur Amélie, mourut à Chamblanc le 15 juillet 1832.

Ne pourriez-vous pas placer ma Sœur la bretonne auprès de ma Sœur Victoire, et prendre près de vous la Sœur converse ? je pense que cela ferait bien. Consultez-vous ensemble et faites pour le mieux. Vous avez oublié de donner votre montre à ma Sœur Bernard, envoyez-la-lui, je vous en prie ou allez les visiter en la leur portant et causez un peu ensemble. Tâchez d'engager Sœur Honorine à montrer plus de confiance à sa Supérieure. Puis, dites à ma Sœur Bernard combien les Supérieures doivent faire de sacrifices pour avoir la paix, et étudier les caractères pour pouvoir en tirer parti. Il faut porter les Sœurs à Dieu par notre exemple ; nous devons presque toujours faire les démarches les plus difficiles ; nous devons plaindre les mauvais caractères, nous mettre à leur portée, leur montrer de la confiance pour gagner la leur, adoucir le joug de l'obéissance par tous les moyens possibles, leur parler souvent avec tout l'abandon que commande la charité. O mes chères filles, si toutes les Supérieures se conduisaient d'après ces principes, le joug de la sainte obéissance ne serait pas si dur à porter ! Les pauvres Supérieures ont une grande tâche à remplir, elles doivent s'en occuper constamment et surtout devant Dieu, dans l'oraison. Elles doivent aimer leurs Sœurs comme des épouses de Jésus-Christ qu'il a confiées à leur garde et à leurs soins ; il leur en demandera compte. Si elles voient des défauts à corriger, qu'elles cherchent dans leur cœur si elles n'y trouveront pas les mêmes racines, et alors qu'elles s'arment de patience et de charité et qu'elles espèrent en Notre-Seigneur pour corriger ses épouses. Ne vous arrêtez pas à la pensée de les éloigner de vous.

J'ai acheté de la cotonne bleue auprès de Mlle Bertin, nièce de Mlle Vincent qui nous en fournissait autrefois ; je lui en ai demandé quatre pièces et des mouchoirs. Je désire qu'elle en remette deux pièces à Mlle Arton pour mettre dans le paquet qu'elle doit envoyer à Limoux. Je vous prie de recevoir le surplus chez vous et de la payer le plus tôt possible parce qu'elle n'est pas riche. Vous ferez remettre à Mlle Arton la petite pièce d'étoffe en laine bleue dont je vous ai parlé, afin qu'elle la mette aussi dans ses paquets qui doivent partir par le roulage. N'ou-

bliez pas ces commissions, s'il vous plaît. Ne faites plus d'emplettes pour le moment, attendons qu'il nous vienne des fonds, je crains de nous endetter.

Quand les chemises des petits Javouhey seront faites, vous joindrez celles de femmes que vous avez déjà, dont vous pouvez vous passer, et vous me les adresserez, toujours par Mlle Arton, qui payera moins cher ; vous mettrez de la dentelle noire dans le paquet, trois ou quatre pièces, de la très bonne ; adressez le tout à Paris, chez nous.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles, en particulier aux vieilles comme Sœur Théodorine et ses compagnes : Sœur Claire, Sœur Marie, Sœur Pélagie ; je n'en finirais pas de les nommer, parce que je les aime toutes. Présentez mon respect à M. le Curé ; dites-lui que je suis enchantée de savoir qu'il n'est pas fâché, c'est cette crainte qui m'a empêchée d'aller le voir, mais à mon premier voyage, je n'y manquerai pas.

Toute à vous.

P.-S. — J'ai commandé l'exposition, elle sera jolie.



LETTRE 260^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUEY, A BOURBON

Elle attend l'assurance de son retour de l'Inde. Congrégation du Saint-Esprit. Pères de Saint-Joseph. État du clergé aux colonies. Mana, libération des noirs. Projets de villages. Instruction des novices. Satisfaction du gouverneur de Bourbon. Précautions à prendre pour les voyages.

Paris, 22 janvier 1834.

Ma bien chère fille,

J'attends tous les jours le bâtiment qui doit nous apporter l'assurance de votre retour de l'Inde et qui nous donnera en même temps des nouvelles de Pondichéry. Je vous ai écrit deux fois depuis peu, comptant sur le départ de MM. Pastre et Minot, et voilà qu'ils ne sont pas partis ; on ne sait quand ils partiront. Mes let-

tres sont peut-être perdues et vous croirez que je n'ai pas écrit ; eh bien ! causons comme si de rien n'était.

Les affaires du Saint-Esprit vont bien mal, ils n'ont presque personne à envoyer dans les colonies, et le peu est bien médiocre. Je vous ai dit dans ma dernière lettre qu'une Compagnie de Pères de Saint-Joseph se formait pour donner des soins spirituels à nos maisons des colonies et à l'instruction de la jeunesse dans les mêmes contrées. Leurs Statuts seront les mêmes que les nôtres ; ils feront vœu d'obéissance et de pauvreté ; ils seront gouvernés par un Supérieur Général aidé de son Conseil. Mgr l'Évêque de Carcassonne les gouvernera jusqu'à ce qu'ils soient en nombre suffisant pour former leur Conseil et nommer leur Supérieur. Le point central est Limoux pour la France et Mana pour les colonies. Dans l'un et l'autre établissement, il y aura un séminaire ; ils sont déjà 18 dont 5 prêtres, les autres diacres, sous-diacres et philosophes ; ces derniers sont Africains. Ma chère fille, recommandez bien cette affaire à notre bon Père saint-Joseph, je vois déjà que cela donne de l'inquiétude aux Pères du Saint-Esprit, ils m'ont témoigné qu'ils en verraient le succès avec peine ; je ne pouvais le croire, puisqu'au contraire cela doit les aider dans des travaux qui leur donnent tant de soucis et si peu de résultat.

Au Sénégal, il n'y a eu qu'un prêtre depuis près de dix-huit mois ; à Gorée, point ; à Saint-Pierre et Miquelon, un qui est fou, qui dit la messe le soir, qui chasse les religieuses de l'église ; à Mana, un prêtre de trois en trois mois, etc. Eh ! grand Dieu ! que de choses à dire ! A la Martinique, où la maison donne 3.000 francs d'appointements, elle a encore de la peine à en obtenir un bien médiocre, qui toujours trouve la rétribution trop petite, quoique avec cela il soit logé parfaitement, bien meublé et servi au compte de la maison ; de plus, il se réserve toutes ses messes. Que vous dirai-je ? misère ! misère ! Ce sont donc toutes ces raisons méditées devant Dieu, qui ont fait sentir la nécessité d'apporter un prompt remède à de si grands maux.

Si c'est l'œuvre de Dieu, elle s'accomplira malgré tous les obstacles ; cette pensée porte le calme dans mon âme en attendant le succès désiré. Du reste, tout concourt à l'accomplissement

d'une si grande œuvre : il est question de faire dans la Guyane française, près de Mana, un asile pour placer les nègres qu'on destine à la liberté, pour les instruire, les diriger pendant cinq ou sept ans, avant de les rendre entièrement libres ; ils ne seront dirigés que par des lois religieuses, à l'instar du Paraguay. Leur protecteur blanc est désigné : c'est Javouhey (1). Dans chaque village il y aura un établissement de Pères et de Sœurs de Saint-Joseph. Les villages ne seront que de 100 ménages à peu près. Ceci doit avoir un commencement d'exécution dans le courant de cette année. Nous avons de bien beaux modèles dans les noirs achetés par nous ; ils sont dirigés comme s'ils étaient libres ; ils travaillent très bien et nous donnent beaucoup de contentement. Nous ferons venir des femmes du Sénégal pour légitimer les mariages et améliorer les mœurs ; on leur fera des instructions suivies sur la religion. Il n'y aura aucun mélange de blancs, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur seul blanc.

Les noviciats sont nombreux et bien dirigés, l'instruction y est très soignée ; j'espère que vous vous en apercevrez quand nous vous enverrons des sujets. Si vous donnez suite au projet de l'île de France, je crois que nous serons à même de vous fournir le nombre nécessaire de Sœurs. Mais avant tout, mettez-en dans tous les quartiers où l'on vous en demande à Bourbon. M. votre Gouverneur et le Conseil ont écrit au ministre, ils font un grand éloge de vos maisons et paraissent vouloir les augmenter. Cela a réjoui nos bons amis du ministère qui ne me laissent rien ignorer de ce qui peut me faire plaisir.

Vous avez su ce qu'est devenue Sœur B. ; elle n'est pas rentrée, nous ne l'avons pas vue ; mais j'ai su le scandale qu'elle a donné pendant la traversée ; ainsi prenez bien vos précautions quand vous ferez partir des Sœurs, il faut qu'elles soient plusieurs. Faites-les attendre les meilleures occasions ; puis, qu'elles ne se séparent jamais sur le bâtiment, qu'elles gardent le silence dans leur promenade sur le pont, qu'elles travaillent, qu'elles

1. M. Louis Javouhey, cousin de la Vénérable.

prient le bon Dieu sans cesse. On se perd quand on veut, et pas autrement.

La fin manque.



LETTRE 261^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Tirer parti des mauvaises têtes. Charité pour les faibles. Elle se rend à Chamblanc. Commissions diverses.

Bailleul, 1^{er} février 1834.

Ma bien chère fille,

Je vous envoie trois Sœurs selon votre désir, mais songez que ma bonne Sœur Isabelle restera seulement en attendant une remplaçante. Je vous prie de ne pas la mettre auprès de vos folles agitées. Je vous l'envoie aussi afin qu'elle cause avec vous sur toutes les difficultés et les peines qu'éprouvent les pauvres Supérieures. Songez que vous devez surtout examiner ensemble les moyens sages à prendre pour tirer parti des mauvaises têtes qui se rencontrent dans toute Société, quelque sainte qu'elle soit, puisque Notre-Seigneur en avait parmi ses apôtres. Je vous le répéterai sans cesse : ayez donc de la charité pour les pécheurs, pour les faibles.

Ma Sœur Olympe est destinée pour l'infirmerie du collège et ma Sœur Marie de la Croix pour la lingerie ; j'en écris à ma Sœur Bernard, afin qu'elle se conforme à cette décision, au moins jusqu'à mon retour. La Sœur bretonne sera renvoyée à la maison de Brest à mon retour à Paris, avec les Sœurs qui doivent partir.

En attendant que j'aïlle à Rouen, ma bien chère fille, faites tout pour le mieux. Je pense partir bientôt pour Chamblanc voir ma belle-sœur ; ses petits enfants seront à Cluny où je dois les prendre. Je vous prie de m'envoyer les chemises des petits garçons ; si vous avez deux pièces de cotonne bleu clair, une de bleu foncé, joignez-les aux deux douzaines de chemises ; ajoutez une pièce de coton éru en bonne qualité, une seconde pour doublure.

Priez Mlle Arton de faire de tout cela un ballot pour le mettre au roulage à cette adresse : Pour les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Saint-Affrique (Aveyron). Faites bien ce que je vous dis, je vous en prie.

Je désire qu'on n'augmente pas les dépenses pour le moment ; je crains que ma sœur Marie-Joseph ne manque d'argent avant l'arrivée de fonds. Je suis convenue avec Mlle Arton qu'elle m'attendra trois ou quatre mois et plus ; ainsi soyez tranquille. Vous aurez la bonté d'envoyer à la diligence payer les places des quatre Sœurs ; ma Sœur du collège vous le rendra. Écrivez-moi de suite à Paris ; peut-être pourrai-je encore y recevoir votre lettre. Je vais envoyer des jeunes Sœurs de Cluny aussitôt mon arrivée ; je vous écrirai par elles.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles que j'aime de tout mon cœur. Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

Je vous recommande bien ma bonne Sœur Isabelle ; et puis, ménégez les nouvelles arrivées, parce qu'elles peuvent avoir peur des malades.



LETTRE 262^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Parle de son voyage ; ses deux nièces ; reconnaissance envers son frère. Affaires diverses. M. Vidal.

Paris, 6 février 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'arrive à Paris afin de partir lundi pour Saint-Affrique et de là à Limoux où j'espère vous trouver heureuse et bien portante. Je vais passer à Chamblanc je vous en porterai des nouvelles ; je pense emmener avec nous les deux aînés de mon frère. C'est la moindre chose que nous puissions faire pour une mémoire qui nous sera toujours bien chère. J'apprends que ma Sœur Brenot est près de vous ; engagez-la à m'attendre, j'aurai bien du plaisir

à la voir, ainsi que Pauline que je vous recommande; c'est une bien bonne fille, mais qui est trop bonasse.

On a mis au roulage à Rouen un gros ballot qui vous est adressé par le roulage ordinaire, il paraît que c'est bien long et cher; mais j'espère que ce sera arrivé lorsque j'irai près de vous. Écrivez-moi poste restante à Saint-Affrique. En passant à Lyon, nous prendrons les commissions que vous nous aviez données; vous pourriez encore m'adresser une lettre chez M. B. rue Mercière, afin que je n'oublie rien; je n'y serai que du 15 au 17.

Je ne veux pas écrire à M. Vidal, j'attends une lettre annoncée depuis près d'un mois; priez-le s'il vous plaît de m'écrire à Saint-Affrique. Si j'ai quelques moments je lui répondrai. Nous avons des prosélytes et de saints prêtres.

Ma sœur Marie-Joseph se porte très bien, elle se plaint que vous l'abandonnez. Il y a eu beaucoup de malades de la grippe.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 263^e

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE, A LA MARTINIQUE

Elle enverra les Sœurs à la belle saison. Nouveau préfet apostolique et nouveau gouverneur. Conserver les fruits de la retraite; prêcher partout la simplicité et la bonne volonté.

Paris, 8 février 1834.

Ma bien-aimée fille, Sœur Onésime,

Est-ce bien vrai que vous n'avez reçu aucune marque de mon sincère attachement depuis mon retour en France? C'est parce que je pense sans cesse à vous que j'ai cru vous avoir écrit. J'ai vu hier M. Bertout, il m'a promis de faire son possible pour que vous conserviez M. Duchemin; dans tous les cas, s'il vous quitte, nous en avons un autre tout prêt, ainsi tranquillisez-vous.

Je pars dans quatre heures pour le Midi et je ne serai ici qu'à

Pâques pour faire partir toutes les Sœurs des colonies qui se tuent à force de travailler, et qui veulent vous arriver telles que vous les désirez. Dites à ma sœur que tout est prêt, les ballots attendent les Sœurs. Les malheurs arrivés sur la côte de France cet hiver m'ont intimidée, je ne ferai embarquer les Sœurs que dans la belle saison, je désire que celles qui viendront des colonies fassent de même. Il me semble que Sœur Bourguignon conviendrait assez pour les orphelins en attendant que ma Sœur Nathalie reparte.

Je suis bien contente de tout le bien que vous me dites de M. Duchemin, je vous prie de lui présenter mon très humble respect. Je crois que vous aurez bientôt un préfet apostolique: je ne serais pas étonnée que ce fût M. Castelli envoyé comme inspecteur. Soyez prudente à son égard, toujours polie, et voilà. Il peut nous nuire ou nous aider beaucoup. Jamais on ne m'a montré autant de confiance au ministère. Ne manquez pas d'aller faire une visite à votre nouveau gouverneur; il nous veut du bien et puis il sait que nous avons bon vent. Si ma sœur est absente, vous prendrez avec vous une autre Sœur bien modeste et bien simple comme vous.

J'ai vu hier votre marraine, mais je n'avais pas votre lettre et je ne sais pas bien son adresse; il faut que j'attende sa visite pour la lui remettre. Donnez-moi des nouvelles de Mlle Tascher de la Pagerie et de sa chère compagne Lucie. Dites au Père Guillier (1) que j'enverrai son billet à Cayenne à ma Sœur Élégie, afin qu'elle reçoive du Père Mariani ce qu'il pourra lui donner. Dites à toutes nos chères filles mille choses aimables pour moi.

Qu'il me tarde de savoir toutes les faveurs de la retraite! Que vous allez être heureuses en devenant parfaites! vous serez heureuses dès ce monde et vous aurez l'assurance du bonheur éternel. Prêchez partout simplicité et bonne volonté. Ne nous trompons pas nous-mêmes, nous en serions les premières victimes.

Toutes mes Sœurs veulent vous écrire mais, comme je pars,

1. Préfet apostolique de Cayenne.

je termine ce petit billet en vous assurant de toute mon affection; oui, comptez sur l'attachement de votre mère. Nous garderons encore un an Sœur Eugénie. Je vous écrirai longuement bientôt et à ma sœur aussi; écrivez-moi par toutes les occasions.



LETTRE 264^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Arrivée à Saint-Affrique.

Saint-Affrique, 10 mars 1834.

Ma bien chère fille,

C'est à notre nouvelle solitude que j'ai reçu votre lettre et celle de M. Vidal; je l'ai reçue en route, je n'ai donc pu faire qu'une partie de ce que vous désiriez l'un et l'autre. J'ai attendu en vain la personne qui devait nous apporter des commissions; je n'avais pas son adresse, je n'ai pu rien faire. Vous avez dû recevoir par le Trésor de Limoux 4.000 francs que je vous avais annoncés.

J'espère me rendre à Limoux le lendemain de Pâques, je n'entrerai donc dans aucun détail inutile. Allons, bon courage, et priez pour moi qui suis pour toujours votre meilleure amie.



LETTRE 265^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Nouvelles diverses.

Paris, 5 mai 1834.

Ma bien chère fille,

Je viens d'arriver à Paris, et ce soir je me rends à Bailleul près de nos chères filles, avec 18 jeunes Sœurs que j'amène de Cluny. J'espère vous voir bientôt après mon voyage de Brest, où je vais aller conduire nos chères enfants pour différentes colonies...

Toutes nos maisons du Midi vont bien, je vous adresse une

lettre de notre chère fille Sœur Basile, votre sœur. Vos petits neveux et nièce vont très bien, ils sont charmants ; leur maman est plus tranquille. J'ai des nouvelles de Bourbon, nous devons avoir six Sœurs de retour à Brest, je les attends avec impatience, ce sont celles que ma sœur (1) a ramenées de Pondichéry.

Vous pourriez commander dix ou quinze pièces de cotonne bleu ciel en première qualité ; nous en aurons besoin bientôt.

.....
Je pars à l'instant, adieu, toute à vous et à nos chères filles. Je n'ai vu personne à Paris, ni ne cherche à voir ; je n'en ai pas le temps.



LETTRE 266^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Nouvelles et commissions diverses. Son voyage à Brest est différé.

Paris, 23 mai 1834.

Ma bien chère fille,

Je reçois à l'instant votre lettre, j'y réponds de suite comme vous le désirez : les voiles sont pour Bailleul avec ma bonne Sœur Théodosie ; mais vous n'avez plus d'argent, comment ferez-vous pour les payer ? Au reste, je m'en rapporte à votre sagesse, vous vous entendez en affaires. Vous me plaisantez au sujet de la facture de nos achats de Mlle Arton ; mais vous étiez avec moi, vous savez tout ; priez-la donc de faire une double facture, l'une pour vous qui entre dans les détails, et l'autre pour moi que ma Sœur Théodosie emportera.

Il faut adresser le ballot de Cayenne à Nantes, à M. Hérault, capitaine du bâtiment « le Cayennais » qui part bientôt pour cette destination. Je vais lui écrire pour le prévenir ; je ne sais pas le nom

1. La Chère Mère Rosalie qui, de Bourbon où elle était Supérieure principale depuis 1824, était allée visiter la communauté de Pondichéry. Partie le 10 juin 1833, elle était revenue à Bourbon à la fin de cette même année.

de sa maison, mais il est bien connu. A la fin de la semaine, je vous enverrai ce que j'ai promis à l'une et à l'autre.

Le voyage de Brest a été retardé, mais ce n'est pas pour longtemps. Je vais écrire à la Martinique pour annoncer l'envoi, de peur qu'il n'arrive avant les Sœurs. Ma Sœur Françoise est venue de Cluny ce matin à une heure, toute contente d'aller aux colonies; tout va bien. J'ai reçu des nouvelles de Bourbon, votre sœur (1) ne pense pas à revenir; je suis enchantée qu'elle reste avec ma sœur Rosalie.

Adieu, toutes mes bien chères filles, priez pour moi.



LETTRE 267^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La Mère Fondatrice ne veut rien négliger pour faire l'œuvre de Dieu. Formation des noviciats en France. Bail de la maison de Bailleul. Éloge de Sœur Xavier. Ne rien faire venir de Paris que par la communauté. Qualités à trouver dans les Supérieures. Resserrer les liens de la charité entre les membres de la Congrégation. MM. Pastre et Minot. Bonne marche de la Martinique. Parle de Poulo-Pinang. Envoie son portrait lithographié. Maisons d'Amérique; nouveau plan pour Mana. Nouveau ministre de la Marine. Questions diverses.

Paris, 25 mai 1834.

Avec quel plaisir j'ai reçu votre compliment, ma bien chère fille! je suis bien persuadée qu'il est sincère; j'y suis sensible, n'en doutez pas. Il n'y a que la crainte de ne pas faire ici la volonté de Dieu qui me forcerait à faire un nouveau voyage; mais je n'en suis pas là; il me semble au contraire que je suis ici de quelque utilité. Je ne veux rien négliger pour faire son œuvre, il me comble de ses grâces. Tout va très bien; nous trouvons beaucoup de bonne volonté, de moyens dans nos jeunes religieuses,

1. Sœur Raphaël Montet, Supérieure.

beaucoup de zèle pour leur instruction qui est dans des mains habiles et expérimentées.

Nous ferons le noviciat général à Bailleul, afin d'entretenir ce même esprit si nécessaire dans un corps religieux, et puis la conformité de principes d'enseignement; c'est ce qui m'occupe tout entière. J'ai trouvé qu'il ne fallait pas trop consulter pour le moment, de peur d'observations qui auraient nui à la chose; j'ai compris et j'ai agi. Je crois que je fais l'œuvre de Dieu; ainsi dorénavant on postulera dans la maison principale de Cluny pendant au moins une année; on y prendra le saint habit et on se rendra au noviciat à Bailleul. On postulera de même à Saint-Affrique et à Limoux.

Nous nous proposons de recommencer le bail pour quarante ans à Bailleul; mais les conditions sont un peu plus onéreuses: nous payerons 600 francs par an; ce n'est rien, la maison est charmante, c'eût été dommage de quitter cette solitude qui a pour nous bien des souvenirs. Encore quelques années et vous viendrez nous faire goûter le fruit de vos sages observations. C'est alors qu'ensemble nous donnerons des ordres à droite et à gauche! Formez des Supérieures à l'instar de notre bonne Sœur Xavier qui aime la Congrégation plus qu'elle-même. Combien nous avons été édifiées des lettres de cette chère fille! comme elles sont empreintes de l'esprit de Dieu! Nous venons de lui envoyer beaucoup de livres qu'elle nous demandait et même d'autres qu'elle ne nous demandait pas. Que je voudrais savoir ce qui pourrait leur être utile! je vais prendre avis d'un saint missionnaire qui est de retour, M. Tronçon. J'espère qu'il me donnera quelques renseignements; on m'a dit qu'il en avait déjà envoyé, il y a deux mois. Pendant que je suis à cet article, je vous prie instamment de ne jamais rien faire venir de France que par nous; faites part de cette recommandation à toutes les Supérieures des maisons de Bourbon. Tâchez d'inspirer un esprit de communauté, de pauvreté à toutes, et celles que vous ne verriez pas susceptibles de ce bon esprit, ne les laissez pas Supérieures. Que leur comptabilité soit toujours claire, simple, point de porte de derrière; je me défie beaucoup de celles qui se

cachent, c'est une mauvaise marque. J'ai le plus grand désir de contenter les maisons des colonies, de les aider à être utiles. Resserrons les liens de la charité, de la bonne harmonie entre toutes les Sœurs, entre tous les membres de ce corps que Dieu a confié à nos soins. Vous me paraissiez désirer augmenter le nombre des Sœurs afin de former de nouveaux établissements. Nous serons prêtes; dès que vous direz un mot, on partira.

Vous allez être bien étonnée de l'abandon où M. Pastre laisse la colonie. Il s'était embarqué avec M. Minot et déjà se trouvait au bas de la rivière de Bordeaux. La Supérieure de la Visitation de Nantes a obtenu d'arrêter M. Minot, ils sont restés tous les deux. Que dire? Celui qui est nommé ne convient pas, dit-on; peut-être qu'on en nommera un autre; son protecteur n'est plus ministre. M. Coran ne retourne plus à la Martinique. Le nouveau préfet apostolique nous y veut beaucoup de bien. Ma sœur se porte à merveille ainsi que ma Sœur Onésime; cette maison va mieux que jamais. Huit bonnes religieuses sont en partance pour la Martinique et la Guadeloupe; nous y joignons une jeune maîtresse de musique que vous connaissez, c'est Joséphine Dailly, bonne, excellente et très instruite en tous genres.

Nous réunissons aujourd'hui cinq premières maîtresses de cinq maisons pour suivre un cours en vue de l'application d'une méthode qui est en grande vogue à Paris. Nous espérons pouvoir dans peu donner des plans d'éducation et un mode d'enseignement pour toute la Congrégation, afin que, changeant de maison, on se retrouve toujours au fait. Nous sommes en bonnes relations avec les Dames du Sacré-Cœur et nous échangeons nos vues sur les principes d'éducation.

Dites-moi donc ce que vous pensez de Poulo-Pinang (1); vous en a-t-on reparlé? Si nous pouvions y travailler à la gloire de Dieu, nous sommes prêtes à marcher (2). Écrivez-nous longuement par toutes les occasions; soyez sûre que je ne serai pas négligente; à présent que j'ai de bonnes lunettes, cela ne me

1. Appelée aussi île du Prince-de-Galles; elle est située à l'entrée du détroit de Malacca.

2. Cette question n'eut pas de suite.

coûte rien d'écrire, et puis j'ai tant de plaisir de causer avec vous, je vous vois à côté de moi. A propos, je vous enverrai bientôt mon portrait lithographié qu'on dit très ressemblant; je suis plus gracieuse que lorsque j'étais jeune; j'ai moins de souci, je suis si heureuse!

Toutes nos maisons d'Amérique vont très bien, elles s'agrandissent et se perfectionnent; les sujets sont moins jeunes, et nous les envoyons beaucoup plus capables; j'espère que cela ira toujours mieux. Mana est le constant sujet de mes soins et de mes sollicitudes. J'espère y faire bientôt un séminaire indigène, et puis le gouvernement semble persévérer dans sa bonne pensée de nous confier la civilisation des nègres qui lui appartiennent et que la loi affranchit dans cinq ans. Je vous ai donné ces détails dans ma dernière lettre, je ne veux pas vous les répéter.

Le ministre de la Marine qui vient d'être nommé (1) nous connaît beaucoup; c'est lui qui a fait notre première maison à la Guadeloupe où il était gouverneur; on dit beaucoup de bien de lui, ainsi que de sa femme. Dans un mois je vous dirai mieux ce que j'en aurai appris. Tous les bureaux sont toujours bienveillants pour nous, surtout M. le Directeur. Vous ne m'avez pas dit un mot de M. et Mme Frémy; dites-leur mille choses aimables pour moi; je voudrais les savoir heureux. Mme de S., leur tante, est très bien, elle me montre le plus vif intérêt et je crois à son amitié; c'est une excellente amie, elle fait beaucoup de bien.

Je vais finir parce que je veux que ma lettre parte aujourd'hui. Quand mes Sœurs seront arrivées je vous écrirai; et puis j'oubliais de vous accuser réception de votre traite, je l'ai envoyée à l'acceptation. Je vous prie d'en recevoir tous mes remerciements; c'est la Providence qui vous a inspirée, elle servira pour faire les envois des Sœurs et satisfaire aux demandes des colonies qui ne pouvaient pas envoyer d'argent dans ce moment. Je vous le répète ici, demandez-nous tout ce dont vous avez besoin pour chaque maison, puis envoyez l'argent pour

1. L'Amiral Duperré.

payer. Vous arrivez de l'Inde, vous savez ce qui pourrait convenir pour l'amélioration de nos établissements. J'ai envie de vous faire faire des empreintes dorées sur les livres destinés pour prix à vos élèves, dans le genre de ceux de la Martinique; dites-moi si cela vous fera plaisir.

Je voudrais écrire à toutes nos chères filles, surtout à celles qui m'ont écrit; qu'elles trouvent ici, en attendant, l'assurance de mon tendre et sincère attachement, dites-leur que je n'ai qu'un désir, c'est de savoir qu'elles ne cherchent que Dieu dans l'accomplissement de notre sainte Règle. Elles y trouveront repos et bonheur en ce monde, et puis l'espérance, l'assurance du bonheur éternel. Mille choses en particulier à mes vieilles Sœurs Raphaël, Pélagie, Mathilde, et puis à ma bonne Sœur Marguerite; nous avons comme postulante une de ses nièces ou cousines, Antoinette, qui est charmante. Sœur Alexis se porte bien, elle est à Rouen. Cette maison va on ne peut mieux. Darnétal où est Sœur Victoire va bien aussi. Je voudrais nommer toutes mes Sœurs; celles que j'oublie ici, ce sont les plus sages.



LETTRE 268^e

A LA SŒUR MARIE-THÉRÈSE GRIFFAUT

Supérieure intérimaire à Cluny

Quelques détails.

Paris, 26 mai 1834.

Ma bien chère fille,

Je pense que cette lettre trouvera ma Sœur Émilienne (1) de retour d'auprès de sa pauvre mère et qu'elle s'empressera de nous envoyer Sœur Alexis Danfert. Nous sommes extrêmement gênées pour les départs, parce que nos Sœurs n'ont pas fait un assez long temps de noviciat. Ma Sœur Agathe pourra faire la

1. Supérieure de la communauté de Cluny.

classe gratuite, avec la seconde Sœur, sous la surveillance de Mère Émilienne; tout ira bien. Elle apportera le manteau de ma Sœur Françoise et le sien; vous ne lui donnerez que 12 francs pour sa dépense, je payerai sa place en arrivant à Paris. Qu'elle se rende à Chalon et qu'elle prenne la voiture du maître de poste; on ne paye que 20 francs par place. Sœur Marie Sirot le connaît. Lorsque nous sommes venues, nous avons laissé un paquet à la voiture; Sœur Marie le fera demander, elle connaît la maison. Le paquet de Jeannette est perdu. Maria demande aussi son manteau parce qu'elle ne part pas aux colonies.

Mille choses gracieuses à toutes. Adieu toutes nos chères filles.



LETTRE 269^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Elle s'adresse d'abord à Sœur Théodosie et lui demande de venir à Paris.

Paris, 27 mai 1834.

Ma bien chère fille Sœur Théodosie,

Plus je réfléchis, plus j'éprouve le désir que vous veniez à Paris samedi au lieu d'aller à Beauvais; mais venez dans la journée et non la nuit. Étant ici nous consulterons Dieu ensemble, afin de connaître ce qu'il demande de vous et de moi. Venez donc et apportez les voiles que j'ai demandés avec la facture générale. Vous me direz aussi à quelle adresse on aura mis les ballots pour Cayenne; que cela soit bien clair, afin qu'on puisse les réclamer au roulage en cas d'équivoque.

Je voudrais bien que nous ayons une maison à Nantes; elle nous serait d'un grand secours pour les colonies.

Ma bonne Sœur Théophile, envoyez-nous un peu du superflu de vos provisions pourvu que cela ne vous coûte rien. Adieu.

Toute à vous.

LETTRE 270^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Mort de jeunes Africains. Conseils pour les classes. M. l'abbé Figeac. Visite au nouveau ministre. La Vénérable regrette sa solitude de Mana.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 2 juin 1834.

Ma bien chère fille,

Que votre lettre m'a fait de peine, parce que je vous vois accablée! oui, la croix est toujours la croix. Il faut toujours dire du fond de votre cœur : *fiat, fiat, fiat*. Hélas, ce serait en vain que nous regimberions contre la main d'un père qui sait ce qu'il fait dans l'intérêt du salut de ses enfants. Oui, ma fille, ils sont au ciel ceux que nous pleurons, ils portent nos vœux aux pieds de l'Éternel qu'ils béniront à jamais de les avoir retirés du monde avant qu'ils aient bu à la coupe empoisonnée de Babylone. Je dirai donc pénétrée d'une vive reconnaissance : Oh! qu'ils sont heureux! Ils prient pour nous, je n'en doute pas.

Ma bien chère fille, il me semble que vous pourriez réunir les deux classes du milieu et donner ma Sœur Dorothee pour aider à cette classe jusqu'aux vacances; puis laisser reposer la bonne petite Sœur Anne-Marie ainsi que la bonne Élisabeth; ne les fatiguez pas. Si vous croyez que Paris leur convienne mieux, envoyez-nous-les bien vite, en les mettant dans un coupé avec une bonne Sœur converse qui les accompagnera.

Je vais écrire à Darnétal pour avoir la procuration par devant notaire de ma Sœur Victoire, comme vous la demandez. M. l'Avocat croyait n'en avoir pas besoin, c'est la raison qui me l'a fait oublier. J'ai reçu une lettre de M. Figeac qui se plaint beaucoup que vous ne lui écrivez pas, ni à M. Vidal non plus; faites-le, je vous prie, je ne lui ai pas encore répondu. Son évêque a été envoyé en mission à Saint-Domingue, et dans ce moment il est à Rome. Il a passé par la Guadeloupe et a visité nos Sœurs dont il dit beaucoup de bien.

Les nouvelles de la Martinique sont très satisfaisantes, le pensionnat va très bien. Ma sœur jouit d'une bonne santé, ses filles aussi. Nous lui faisons de grands envois en toutes sortes de marchandises qu'elle a demandées.

4 juin.

J'ai quitté ma lettre hier pour me rendre chez le nouveau ministre de la Marine qui m'a fait demander; j'en ai été très contente. C'est un homme simple qui ressemble à un patriarche; on m'a rapporté qu'il avait été content de moi, j'en dis autant de lui. Déjà il connaissait notre Société, c'est lui qui avait demandé de nos Sœurs pour la Guadeloupe où il était gouverneur. J'ai l'espérance qu'il nous secondera de tout son pouvoir, c'est beaucoup. Il m'a dit que nos chères Sœurs partiraient fin juin, je voudrais déjà être de retour de Brest, mais j'ai bien à faire ici : il faut que j'écrive continuellement, recevoir et rendre des visites qui souvent m'ennuient, faire les achats, les envoyer, c'est beaucoup pour une paresseuse. A Mana, j'étais si heureuse ! je n'avais pas autant à faire pour le monde, je m'occupais davantage de mon salut. Dieu seul était ma consolation; ici on vit hors de soi.

Vous m'écrirez pour me dire si vous pouvez vous passer de Sœurs jusqu'aux vacances; après la retraite on fera les changements que vous désirerez.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

Présentez mon profond respect à M. Vidal, à M. Bouge, ainsi que mes amitiés à nos chères enfants. Il me tarde bien de vous voir tous. J'espère toujours aller faire vendange à Massia (1).

M. l'Avocat aurait dû nous envoyer un modèle de procuration pour ma Sœur Victoire; il peut l'établir d'après les documents que vous avez entre les mains. Faites-le faire de suite, et qu'il me l'adresse à Paris.

1. Ferme et vignobles dépendant de la communauté de Limoux.

LETTRE 271^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Conseils de prudence. Encourager les arrivantes. Sœur Saint-Augustin. Secours de la Providence. La Vénérable fera de nouvelles démarches auprès des Supérieurs ecclésiastiques et au ministère. Bienveillance de M. Fabre.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Brest, 28 juin 1834.

Ma bien chère et bien bonne Sœur,

J'ai reçu chacune en son temps toutes les lettres que vous m'avez adressées depuis mon retour en France, et tous les billets qui y étaient joints. Je vous remercie de votre exactitude à me donner des nouvelles de votre administration qui marche toujours à merveille. Dieu seul peut vous récompenser de tout ce que vous faites pour lui et pour moi.

A présent, ma bien chère fille, parlons de votre position qui me paraît bien embarrassante. Quel conseil vous donner?... que c'est difficile! J'ai consulté les prêtres les plus éclairés; ils disent que vous pourriez ne vous confesser qu'en cas de mort ou de danger imminent. Ne craignez pas ce qu'il dira (1), encore moins ce qu'il pourra faire; pensez qu'il est fou, c'est le moyen de le trouver moins coupable et d'empêcher les crimes. Vous irez à la sainte messe, n'y manquez jamais sans une absolue nécessité; c'est là que vous devez répandre votre cœur avec vos larmes pour implorer la miséricorde de Dieu et demander sa conversion. N'allez jamais chez lui, ni à la sacristie; ne lui écrivez jamais. Si les malades réclament les derniers sacrements, envoyez un infirmier le chercher, ne le priez jamais de s'asseoir chez vous. . . .

Je vais travailler à le faire remplacer au plus tôt; je languirai jusqu'à ce qu'il soit sorti de votre pays. J'ai encore à vous avertir que le prêtre qui vient de vous arriver pour la classe n'a point

1. Il s'agit du prêtre qui était alors au Sénégal.

de pouvoir pour la confession. Il peut être un bon prêtre, mais observez et craignez : chat échaudé craint l'eau froide.

Nos chères filles vous sont arrivées sans un mot de ma part ; comme j'en ai été contrariée ! et ces pauvres enfants autant et plus que moi. Écrivez-moi promptement pour me donner de leurs nouvelles et des vôtres. Je n'ai pas besoin de vous les recommander ; votre charité vous dira qu'au commencement elles ont besoin d'être encouragées, surtout manquant de secours spirituels ; mais dites-leur que Dieu peut remplacer tout. Qu'elles prient avec vous toutes, qu'elles fassent, pour ainsi dire, violence au ciel, afin qu'il plaise à Dieu de changer le mal en bien.

Sœur Saint-Augustin est près de nous, elle est en retraite et se prépare à repartir pour la Martinique avec nos anciennes Sœurs. Elle a montré tant de repentir de sa désobéissance et tant de désir de réparer le passé que je crois sa conversion sincère. Elle me prie de vous demander pardon pour toutes ses fautes, mais je vais lui dire de vous écrire.

Nous vous avons réservé beaucoup de petites choses dont vous avez peut-être besoin. N'ayant pas d'occasion dans ce moment, je vais les envoyer à Cayenne, et à la première occasion, au mois d'octobre, je vous en enverrai d'autres avec tout ce que je croirai vous faire plaisir. Je n'ai pas encore vu M. Guernet, mais aussitôt mon arrivée à Paris j'irai le voir et le remercier de sa bonté pour vous. Ma bonne sœur Marie-Joseph est bien tranquille depuis mon retour ; je lui évite tous les embarras que je peux. Nous parlons souvent de vous ; quand nous n'avons point d'argent, nous disons : « Le bon Dieu inspirera notre bonne Mère Madeleine », et puis, le lendemain, cela arrive. La bonne mère Nonin est bien vieille, mais elle va toujours. Cluny va comme par le passé, bien doucement ; personne ne s'y trouve heureux, je ne sais pourquoi.

Je vous écrirai la suite de mes démarches tant auprès des Supérieurs ecclésiastiques que près du ministre. Le nouveau ministre veut beaucoup de bien à M. Guernet, il est près de lui. M. Fabre m'a remis ce que vous lui aviez confié, avec la plus

grande exactitude et il m'a dit tant de choses avec un cachet de vérité que j'ai cru tout ce qu'il me disait. Il porte de l'intérêt à notre Société. Il m'a bien recommandé de vous dire que lorsque vous auriez quelque chose à envoyer et que vous ne voudriez pas prendre les traites vous-même, vous pourriez les faire prendre par M. Calvé qui se fera un plaisir de vous obliger.

Adieu, ma très chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 272^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Announce son départ pour Lyon. Approbation du petit séminaire africain par Mgr l'Évêque de Carcassonne.

Carcassonne, 13 juillet 1834, lundi 8 heures du soir.

Ma bien chère fille,

Nous partons dans un moment, toutes les quatre, dans la rotonde; ma Sœur Louise passe par Montpellier, cela ne la retardera pas.

On parle d'une révolution républicaine; 3.000 hommes sont morts à la Guillotière. Je pense que vous apprendrez ces nouvelles; cela va mal. Je vous écrirai de Lyon.

Monseigneur de Carcassonne a été charmant, il donne volontiers l'approbation du petit séminaire africain. Priez M. Vidal de voir les deux messieurs, et Monseigneur fera tout ce qu'il désirera.

Adieu, soyez gaie et vous me rendrez heureuse.



LETTRE 273^e

A LA SŒUR SÉRAPHINE ROUSSOT, A FONTAINEBLEAU

En lui envoyant une image.

Brest, 24 juillet 1834.

Ma bien chère Sœur Séraphine,

Acceptez ce joli petit cadeau que je vous adresse pour votre fête. Imitiez les vertus du grand saint Benoît, le père de la vie religieuse, et surtout le modèle des âmes pénitentes. Prions l'une pour l'autre notre commune patronne, ma bien chère fille, et comptez sur mon tendre et sincère attachement.



LETTRE 274^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Arrivée de la Mère Fondatrice à Brest ; placement des Sœurs. Méthode d'enseignement. Sa peine au sujet d'une Supérieure. Esprit de pauvreté et de simplicité. Ne pas beaucoup compter sur les secours du gouvernement. Nouvelles diverses. Affaires.

Brest, 27 juillet 1834.

Ma bien-aimée fille,

J'arrive enfin à Brest avec une grande famille religieuse pour toutes les Antilles. Celles du Sénégal viennent de partir ; c'est « la Dordogne » qui doit emmener toutes ces chères enfants, elle va d'abord à Cayenne en déposer cinq et deux jeunes Africaines que nous avons élevées. Ma Sœur Isabelle, ex-Supérieure de la Guadeloupe, y va remplacer ma Sœur Élégie ; ma bonne et vieille Sœur Françoise va être Supérieure de l'hôpital des lépreux à Mana ; Sœur Théodosie va en mission à Mana pour revenir après l'arrivée des missionnaires qui partiront incessamment avec 15 ou 20 religieuses. Nous vous adressons ma bonne Sœur Scholastique avec plusieurs jeunes Sœurs que vous distribuerez

dans votre sagesse ; mais il me semble que vous feriez bien de les garder quelques semaines pour voir ce à quoi on peut les employer. Il serait encore très avantageux que ma Sœur Scholastique préparât les maîtresses à suivre la nouvelle méthode ; une fois préparées, elles iront la commencer à la Guadeloupe. Nous avons des maîtresses qui seront prêtes pour la Martinique, dans sept à huit mois. Si vous connaissiez tous les avantages de cette excellente méthode ! elle fait l'admiration de tous les justes appréciateurs de l'instruction et en même temps le désespoir des maîtresses qui ne se trouvent plus en harmonie avec les connaissances si justement renommées.

La petite Sœur Rosalie, qui est de Bourbon, sera très bien avec Sœur Émélie à l'externat. C'est une excellente religieuse qui ne peut supporter le climat de France ; les médecins nous ont ordonné de l'envoyer aux colonies ; vous la garderez près de vous. Je crois que ma Sœur Léonore ferait une bonne maîtresse de garde, ou à la lingerie, ou bien encore portière ; elle est prudente, polie. Vous pouvez l'envoyer à la Guadeloupe. Celles que je crois convenir à la Basse-Terre sont : ma Sœur Scholastique comme première maîtresse, avec la direction générale de toutes les classes. Elle donnera des leçons aux maîtresses, puis elle fera les cours dans chaque classe une ou deux fois par semaine : vous verrez combien sa méthode renferme de perfection. Je vais écrire à la Supérieure de la Basse-Terre pour lui faire connaître mes intentions, j'espère qu'elle s'y conformera. Joignez vos avis aux miens, parce que je me méfie un peu de la déférence de ma Sœur L. pour mes avis. Figurez-vous qu'elle a fait demander une seconde fois au ministre Sœur Eugénie ! Cette fois c'est par le gouverneur. Sa ténacité m'afflige et me donne des craintes pour l'avenir ; rassurez-moi, j'en ai besoin.

La seconde Sœur que vous pourriez envoyer à la Guadeloupe, c'est la Sœur Théodore ; elle peut seconder Sœur Scholastique. Après cela, vous ferez ce qui vous semblera le mieux, vous deux ma bonne Sœur Onésime. On n'a pu obtenir l'embarquement des maîtresses de musique, et puis j'ai craint que cela ne fit de la peine aux habitués de votre maison.

Le bâtiment qui emmène les Sœurs est « la Dordogne » ; il passe par Cayenne. Cela retardera peut-être beaucoup l'arrivée de vos enfants ; c'est pour vous tranquilliser que je vous envoie ce paquet par « l'Astrée » qui part de suite. Nous aurions pu vous envoyer une partie de vos commissions, mais ce bâtiment ne va peut-être pas à Saint-Pierre ; j'aime autant qu'elles suivent mes chères filles. Les livres et toute la rouennerie vous arriveront par le Havre. Dans toutes ces marchandises, s'il y en a que vous puissiez partager avec la Basse-Terre, faites-le, mais à condition que vous garderez un état exact de tout ce que vous envoyez soit en marchandises, soit en argent.

Je crains bien qu'il n'y ait pas d'économie, d'esprit de pauvreté dans cette maison ; on ne pense pas assez à ce que nous sommes : de pauvres filles qui, pour la plupart, ont oublié ce qu'elles ont promis à Dieu en s'engageant à marcher sur le calvaire à la suite de leur divin Epoux... Il faut beaucoup d'ordre, une grande propreté dans nos maisons et aussi une grande simplicité. Il est à croire que le gouvernement ne fera pas grand'chose pour soutenir les maisons des colonies ; aussi tâchons de nous mettre en état de nous passer de ses secours dans le besoin. Déjà 18 Sœurs viennent de traverser la France sans aucun secours. On nous protège plus que jamais pourvu que nous n'ayons pas besoin d'argent et on nous élève au troisième ciel parce que nous ne demandons rien. Si le clergé, dans les colonies, pouvait faire comme nous, il serait hors de toute atteinte, il serait heureux.

M. le missionnaire Lagrange, d'Autun, désire vivement être votre aumônier, mais il rencontre bien des obstacles ; en ce moment il est à Bailleul. Tâchez de conserver M. Duchemin jusqu'à son arrivée. M. Lafond, Supérieur de Saint-Affrique, vient d'être nommé pour Mana ; il emmène avec lui un prêtre de ses amis qui ne demande rien ; ils partageront leurs appointements et ils auront encore deux Frères pour l'instruction des noirs. Je viens de recevoir une lettre de M. Jossierand, d'Autun. Monseigneur menace d'interdire le bon M. Lagrange, s'il part : ainsi il faut encore renoncer à celui-ci.

Je vous envoie une copie de toutes les factures de ce que vous recevrez. S'il manquait quelque article, ou s'il s'en trouve davantage, c'est que ces articles seront dans les paquets des autres colonies, ainsi ne vous en tourmentez pas. Depuis deux mois, j'ai fait des achats pour Bourbon, Pondichéry, Cayenne, Mana, Basse-Terre et la Martinique ; et puis 18 Sœurs ont traversé la France à nos frais... J'ai payé une partie de tout cela avec l'or que vous m'aviez donné et que je gardais pour aller à Rome. Heureusement que je l'avais ! Je re dois la moitié à peu près ; ainsi ne vous tourmentez pas, prenez des traites du gouvernement et faites-en demander d'avance par M. Avas.

Mille choses aimables à Mme X. votre amie qui est avec vous ; je suis enchantée qu'elle ait pris ce parti, je désire savoir si elle se trouve bien. Et puis la bonne Mme Avas, son mari, sa sœur ; que je pense souvent à eux ! que je voudrais les savoir heureux ! J'attends la fin de nos projets sur Mana pour leur en faire part. J'ai vu leurs bons parents à Fontainebleau ; ils sont tous bien vieux, mais bien respectables ; ils ont reçu de leurs nouvelles, j'ai lu la lettre.

Adieu, je donnerai encore des lettres à nos chères filles qui partiront dans quinze jours, si le vent est bon. Toute à vous. Vos chères filles vous embrassent, elles voudraient bien être déjà près de vous, le mal de cœur serait passé.



LETTRE 275^e

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies

Se met à la disposition du gouvernement pour préparer la libération des noirs.

Paris, 1^{er} août 1834.

Monseigneur,

Vous savez qu'avec l'autorisation et l'appui du gouvernement, j'ai formé, il y a plusieurs années, près de la rivière de Mana,

dans la Guyane française, un établissement de culture qui a été couronné de quelques succès.

Étant dans la colonie, et depuis mon retour en France, j'ai entendu former le projet de placer près de notre établissement et de confier à nos soins les noirs provenant de saisie en matière de traite, et dont la libération doit avoir lieu en 1838. J'ai vivement partagé les espérances qu'a fait naître ce projet sous le rapport de la religion et de l'humanité. Je crois, en effet, que j'aurais les moyens de former au travail et à la liberté cette nouvelle classe dont la présence pourrait devenir dangereuse à l'ordre public, si le changement que doit subir prochainement leur condition n'avait lieu dans une localité éloignée des habitations et de leurs ateliers (1).

La situation de l'établissement de Saint-Joseph offre à cet égard des avantages que M. le Gouverneur a reconnus et que M. le Directeur des Colonies, avec qui j'en ai conféré, n'a pas contestés.

Si Votre Excellence est dans l'intention de donner suite à ce projet, il semble qu'il y aurait intérêt à n'en pas retarder l'exécution. J'ai l'honneur de la prier de me mettre à même de donner à ce plan tous les développements désirables, soit en m'admettant auprès d'elle, à cet effet, soit en me faisant adresser une série de questions auxquelles je m'empresserai de répondre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Quand le Préfet apostolique de la Guyane — M. l'abbé Guillier — apprit que la R. Mère se chargeait volontiers de la libération des noirs dans cette colonie, il lui écrivit, à la date du 28 septembre 1834 : « Le succès de votre projet sera à mes yeux un aussi grand prodige que la conversion du monde au moyen de douze pêcheurs. » La Vénérable ne fut ni ébranlée, ni déconcertée de cette opinion exprimée en des termes aussi formels. D'ailleurs elle recevait en France bien des encouragements à l'entreprise projetée, comme le prouve cette lettre que lui écrivait l'abbé de Lamennais : « J'aurais été heureux de vous exprimer l'admiration que m'inspirent les œuvres de charité vraiment chrétiennes auxquelles votre vie entière a été consacrée avec un dévouement si infatigable. Vous rencontrerez des obstacles, des contradictions de toutes sortes; ne vous effrayez pas. La Providence ne les permettra que pour éprouver votre constance. La doctrine de Jésus-Christ est une doctrine d'amour, mais on ne sait pas aimer et c'est pourquoi on ne la comprend pas. »

LETTRE 276^e

A LA SOEUR MARIE-THÉRÈSE MICHAUD, A BREST

Elle l'exhorte à un sacrifice généreux.

Paris, 2 août 1834.

Ma bien chère fille,

Vous désirez une petite lettre de moi pour vous aider à bien faire votre sacrifice. Mon enfant, ne vous êtes-vous pas donnée à Dieu tout entière? Ne savez-vous pas que Celui pour lequel vous quittez tout a bien de quoi consoler vos chers parents? Soyez tranquille, déjà sa grâce se fait sentir dans leur âme, ils sont trop heureux d'avoir l'honneur de donner une apôtre à l'Église; car, ma fille, nous sommes des apôtres puisque nous devons être partout la bonne odeur de Jésus-Christ, que nous devons prêcher par notre exemple. Je verrai vos chers parents, mais écrivez-leur et montrez-vous courageuse. Dites-leur qu'on ne peut pas faire de trop grands sacrifices pour un si bon Maître.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 277^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Elle l'autorise à aller visiter sa famille.

Paris, 28 août 1834.

Ma bien chère fille,

Encore une contrariété: je ne puis partir demain pour aller vous voir comme je l'espérais, je suis obligée de rester à Paris pour affaires; croyez que ce contretemps me contrarie beaucoup. Je vous prie d'en faire part à nos chères filles: il est probable que je n'irai à Rouen que le 7 ou le 8 septembre.

Je vous engage à faire vos dispositions pour votre départ,

afin d'aller voir vos parents comme vous le désirez ; il me semble que vous pourriez venir avec moi. Il faudra demander un congé d'un mois au moins. Je vous le répète, ma Sœur Victoire gardera la maison, c'est impossible autrement.

Je vous prie de dire à Mlle Arton qu'elle peut tirer sur moi pour 4.000 francs que j'ai à sa disposition ; ou, si elle le préfère, je les lui porterai en allant vous voir. Je voudrais bien m'acquitter prochainement.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles. Adieu.



LETTRE 278^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Annonce l'arrivée des Sœurs de Bourbon. Intérêt que porte à l'Institut M. de Saint-Simon. Accuse réception d'un envoi fait par la Chère Mère, et l'en remercie. Charges nombreuses de la Congrégation. Prise d'habit d'Élisa Brenot. Instruction des Sœurs. Le noviciat se fait mieux. Elle remercie Dieu.

Paris, 29 août 1834.

Ma bien chère fille,

Nous avons reçu avec un grand plaisir nos chères filles, après six mois de traversée. Leur santé s'est bien améliorée depuis leur retour. Sœur Joseph regrette beaucoup Bourbon et surtout sa Chère Mère ; elle me demande à repartir, mais je voudrais savoir si cela vous ferait plaisir.

M. de Saint-Simon est nommé gouverneur de Pondichéry ; il nous porte beaucoup d'intérêt. J'espère qu'il vous verra à son passage à Bourbon. Si vous en aviez fait la demande, nous aurions pu vous envoyer des Sœurs pour l'hôpital de Saint-Paul ; mais ne pressez pas votre gouverneur. Demandez vous-même, en dehors de lui, et je vous en enverrai de très bonnes en remplacement des exténuées que vous nous renvoyez.

Ma bien chère fille, que suis heureuse quand je reçois de vos nouvelles ! Je vous enverrai des paquets de livres, du fil, coton à coudre et tout ce que je croirai vous être utile, par le bâtiment

qui emmènera M. le Gouverneur. J'ai envoyé des livres à Pondichéry ; j'espère qu'elles seront contentes, et vous aussi.

Nous avons reçu l'argent que vous nous avez envoyé, recevez-en mes sincères remerciements : ce sera la pension de vos pauvres infirmes. Nous avons de grands sacrifices à faire pour les voyages, les noviciats, et puis nous n'avons pas encore fini de payer la maison de Brest ; la Martinique et la Guadeloupe sont en construction, ce qui nous gêne un peu. N'importe, le bon Dieu nous comble de ses grâces, tout marche au delà de nos espérances, j'en suis dans l'admiration ; on nous accorde la plus grande confiance.

Ma sœur Marie-Joseph est rajeunie depuis mon retour ; elle est si heureuse, elle est tant aimée ! Que nous sommes heureuses d'avoir de si bonnes sœurs ! Élisabeth va prendre l'habit pour la retraite ; c'est une charmante, excellente enfant. Je vais vous envoyer la dernière lettre de Sœur Clotilde, elle vous fera plaisir ; il faut lui pardonner sa paresse à écrire, c'est son seul défaut.

Je voudrais bien préparer les Sœurs que nous vous enverrons. L'instruction des jeunes personnes fait de grands progrès en France ; nous sommes obligées de suivre le courant : c'est pour cela que nous avons ici toutes les jeunes religieuses destinées à être premières maîtresses. Elles sont près de nous pour suivre des cours des premiers maîtres de la capitale et font honneur à la Congrégation par leurs progrès et leur bonne tenue. Nos maisons de France vont à merveille ; tout s'améliore chaque année ; les caractères mûrissent, deviennent sages, et puis on change moins qu'autrefois ; on fait les noviciats plus longs et mieux soignés, cela contribue au bien général de la Congrégation.

Je vous quitte à regret, j'aurais tant de choses à vous dire ; mais je veux que cette lettre parte pour vous en annoncer d'autres par le gouverneur. Je vais partir tout à l'heure pour Senlis, Crépy et Nanteuil, tout cela dans trente six heures ; je veux être à Paris pour recevoir 18 religieuses et 3 prêtres qui viennent faire la retraite à Bailleul et ensuite partir pour notre cher Mana.

Priez pour nous. Le Ciel nous comble de faveurs, je n'ai que la crainte d'en abuser.

LETTRE 279^e

A LA SŒUR ROSALIE MICHELOT

Supérieure à Brie-Comte-Robert

Elle s'excuse d'un retard de voyage.

Paris, 30 août 1834.

Ma bien chère Sœur Rosalie,

Je viens encore vous demander grâce jusqu'à mardi matin ; mais rien ne m'empêchera ce jour-là de me rendre près de vous pour réparer tous mes torts. Si vous saviez combien je suis pressée de travail, vous me plaindriez et ne m'accuseriez pas.

Ainsi donc, à mardi matin.

Votre bien dévouée.



LETTRE 280^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Lui trace une ligne de conduite pour le changement d'une Sœur.

Paris, 13 septembre 1834.

Ma bien chère fille,

Je pars dans quelques heures, je n'ai qu'un mot à vous dire. Il ne faut pas craindre d'aborder la question près du directeur. Il serait bon que ma bonne Sœur Léonie vous écrivît une lettre dans laquelle elle vous demanderait son changement, en témoignant le regret de vous quitter, mais sans faire connaître les motifs. Vous communiquerez cette lettre au directeur, et puis vous ferez les changements nécessaires.

Nous ne vous enverrons des Sœurs qu'après la retraite ; ainsi patience pour la réponse des vœux. Adieu.



LETTRE 281^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

But de la maison de la rue de Valois. Faire bon accueil au gouverneur de Pondichéry. Exprime de l'inquiétude au sujet des dispositions du préfet apostolique. Acquisition de la maison de Senlis.

Paris, 14 septembre 1834.

Ma bien chère fille,

Au moment de monter en voiture pour me rendre dans le Midi, je veux vous écrire un mot pour vous accuser réception de vos deux dernières lettres du 6 juin qui nous annonçaient la mort bienheureuse de notre chère Sœur Aucourt. C'est aussi pour vous donner avis que nous avons une maison à Paris : le bail a été passé il y a une heure, c'est le plus beau local qu'il y ait pour un pensionnat. Nous pouvons avoir 100 jeunes personnes et 25 dames ; les jardins sont charmants, les promenades admirables. Nous avons reçu hier 7 pensionnaires, j'ai tout lieu d'espérer que cela ira bien. Nous payons un très fort loyer, et nous comptons sur votre munificence pour nous aider. Cette maison est pour le bien général de la Congrégation ; outre qu'on y continue la formation religieuse et morale du noviciat, elle est destinée à l'éducation des jeunes Sœurs. Les études sont dirigées par les premiers maîtres de Paris, qui admirent les progrès de nos jeunes Sœurs depuis cinq à six mois. Vous dire tout le bien que cela fait à nos chères filles serait difficile ; elles voient la science jointe à la modestie dans des personnes du monde, et combien elles étaient ignorantes tout en se croyant des merveilles.

.....
N'attendez pas que vous ayez des réponses pour envoyer vos petites économies ; envoyez-les à mesure que vous les avez, autrement votre bon cœur est comme le mien, il en dispose pour les premiers malheureux. Songez que nous n'avons jamais rien que ce qu'on nous donne et que nous avons des charges à l'infini ; je

ne m'en plains pas, parce que c'est pour l'amélioration de l'Ordre.

Nous allons vous envoyer des livres par M. le Gouverneur de Pondichéry, il vous verra ; faites-lui bon accueil, il nous soutiendra à Pondichéry. Tout ce que notre Carmélite m'a dit de cette maison m'a fait de la peine. M. le Préfet apostolique désirait séparer nos Sœurs de la Congrégation ; opposez-vous fermement à une chose aussi grave. Je ne puis croire tout ce qu'en dit la Sœur ; elle est, je crois, aux Carmélites de Nantes, mais elle ne restera nulle part.

Je vous écrirai dans quelques jours ; cette lettre n'est que pour vous tranquilliser sur notre compte. La maison de Bailleul va être transférée à Senlis dans une charmante maison que nous avons achetée (1). Ce sera là l'infirmerie et le noviciat général.

Adieu, je pars.



LETTRE 282^e

A M. L'ABBÉ GONDIN, CURÉ DE CHABEUIL

Exprime le désir de le voir à Paris. Parle de la maison de la rue de Valois. Ses projets au sujet des noviciats. Affaires d'Amérique. Réclame des papiers. Entrée de trois jeunes Africains au séminaire.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Limoux, 5 octobre 1834.

Mon bien digne Père,

Il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles. Que faites-vous ? Toujours le bien, je le sais, mais c'est un peu trop loin de nous. Je voudrais que vos occupations vous permissent de faire

1. Le nouveau bail à long terme que la Vénérable avait désiré pour Bailleul n'ayant pas été accordé, elle se résolut dès lors à supprimer cette communauté ; ce qui eut lieu à l'échéance du premier bail de 1819, c'est-à-dire en 1837.

un voyage à Paris cet hiver. Nous allons y établir une grande maison ; le bail est passé pour quinze ans, c'est la plus grande et la plus jolie maison religieuse de Paris ; elle est au faubourg du Roule, rue de Valois, 48. Nous entrons en jouissance le 15 octobre, et le bail commence en janvier prochain. J'en ai parlé à Mgr l'Archevêque, il m'a donné l'espérance qu'il nous sera favorable. La chapelle est toute prête, j'espère que Dieu nous enverra un aumônier. Il y aura un pensionnat de jeunes personnes, un de personnes âgées ou infirmes, des cours pour terminer l'instruction des jeunes religieuses destinées à l'éducation dans les pensionnats de la Congrégation.

Nous allons travailler à réunir en un seul les deux noviciats de Cluny et de Bailleul ; nous les transférerons l'année prochaine dans une maison que nous venons d'acheter à Senlis pour cet effet ; elle convient sous tous rapports. On nous reprend Bailleul ; nous le laisserons sans regret, parce que nous serons plus utiles à Senlis où il y aura un pensionnat, des classes gratuites, et puis des personnes infirmes, tout cela pour exercer les novices et les instruire. La maison est assez vaste pour tous ces emplois. Vous voyez, mon bon Père, voilà bien des affaires à la fois. Si c'est la sainte volonté de Dieu, tout ira à merveille, non sans quelques peines et contradictions ; mais pourvu que nous répondions aux desseins de Dieu, les peines ne sont rien.

J'ai envoyé quelques-unes de vos filles à la retraite de Bailleul, qui aura lieu le 2 novembre, pour y prendre l'habit le jour de la Saint-Martin. Nos affaires d'Amérique prennent la meilleure tournure ; le gouvernement se montre bien favorable pour la civilisation et l'instruction des noirs ; il nous en remet de 1.200 à 1.500 qui lui appartiennent et il compte entièrement sur nous pour les diriger dans les voies du salut et de la civilisation. Il n'y aura auprès d'eux que des prêtres ou religieux et des religieuses. Le gouvernement fait les premiers frais ; on commencera au printemps prochain. Je ne vous dis qu'un mot de tout cela ; si vous venez cet hiver nous causerons dans un grand détail (1).

1. Au moment de préparer les noirs à une émancipation complète, le Conseil colonial de la Guyane fut d'avis de ne pas garder les libérés dans

Je voudrais bien que vous puissiez m'adresser le paquet qu'on vous a envoyé de Romans; il renferme des papiers qui ne sont pas à moi, cela me tourmente. Si vous ne trouvez personne qui vienne à Paris, faites-le mettre à la diligence de « Notre-Dame des-Victoires », à mon adresse rue Mondovi.

Adieu, mon bon Père, priez pour moi qui n'oublierai jamais tout ce que vous avez fait pour nous. Nous terminons la retraite demain par trois prises d'habit; l'une des jeunes personnes est la nièce de Sœur Clotilde. Trois de nos jeunes Africains entrent au grand séminaire cette année, on est très content d'eux; j'espère que dans trois ans ils seront prêtres, c'est le vœu le plus ardent de mon cœur.

Je suis, etc...

P.-S. — Votre filleul va très bien; un jour il sera prêtre pour vous seconder. Sœur Basile Montet présente son respect à M. Gondin et se recommande à ses ferventes prières.



LETTRE 283^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Prise d'habit à Limoux. Maison principale à Senlis. Établissement de Paris.

Paris, 16 octobre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'arrive du Midi où l'on a donné le saint habit à la nièce de ma Sœur Clotilde; c'est une enfant de prédilection; elle réunit tout ce qu'on peut désirer dans une jeune personne : vertu,

la colonie et de les renvoyer dans leur pays. Le gouverneur, M. Jubelin, déclara au contraire, avec son Conseil privé, qu'il y avait lieu de confier à la R. Mère le soin de préparer les noirs à leur libération définitive. Ces avis furent soumis en France à une haute Commission composée du Conseil d'État, du Directeur des Colonies et d'un Commissaire général de la Marine, sous la présidence de M. Dupin, procureur général près la Cour de Cassation. La Commission choisit pour rapporteur M. de Lamartine, député. L'avis du gouverneur de la Guyane fut adopté, et il fut décidé que la Vénérable serait appelée à faire connaître ses intentions.

science, arts d'agrément, elle fait honneur à la bonne éducation qu'elle a reçue. Ma bonne Sœur Clotilde est toujours un peu souffrante, et par conséquent paresseuse ; elle vous aime de tout son cœur, mais elle n'a pas le courage d'écrire ; écrivez-lui, je vous en prie. Les livres que vous me demandez dans vos dernières lettres sont achetés, ils vont partir par Nantes ; j'ai fait quelques changements à cause des prix, mais j'espère que vous serez contente.

Je vous ai dit dans ma dernière lettre que la maison principale de la Congrégation va être désormais à Senlis. Nous venons d'y acheter une très belle maison à bon marché. Ce qui nous a déterminées, c'est que le bail de Bailleul finit dans deux ans, et l'on ne veut pas vendre ni nous donner de longues garanties. Tout le monde est content parce que nous ferons plus de bien à Senlis. Il y aura un pensionnat, un noviciat, des classes gratuites et des malades. De plus nous avons un bel établissement à Paris, rue de Valois, 48, faubourg du Roule ; nous pouvons y loger commodément 150 personnes : une maison charmante, des jardins, de l'eau, et une chapelle telle qu'on peut la désirer ; nous l'avons pour quinze ans.

Nous allons très bien. Les maisons d'Amérique et d'Afrique s'améliorent tous les jours ; celle de Paris est destinée à préparer des religieuses pour l'enseignement ; nous aurons bientôt un grand nombre de bonnes maîtresses en tous genres. Je vous dirai tout cela dans un plus grand détail par la voie qui vous portera les livres.

Adieu, ma bien chère fille, vous recevrez un gros paquet bientôt.



LETTRE 284^e

A LA SOEUR XAVIER TRONCHAIN, SUPÉRIEURE A PONDICHÉRY

Sœurs malades. Établissement de la rue de Valois ; amélioration dans plusieurs maisons. Projets pour Senlis. Soumission à la volonté divine. Écrire souvent ; mode d'envoi pour la correspondance. Vers à soie. Soumission, la paix en est le fruit.

Paris, 16 octobre 1834.

Ma bien chère fille,

.....

Nos chères filles revenues de Pondichéry sont toujours bien faibles ; la bonne Sœur Céleste aura bien de la peine à se guérir, cependant elle va mieux. Sœur Angadrème sera toujours une bonne fille sans tête... la communauté lui est utile : il en faut quelques-unes comme cela.

Nous commençons une grande maison à Paris, rue de Valois, 18, faubourg du Roule. Le but principal est l'instruction des religieuses destinées à l'éducation tant des pauvres que des riches. La maison est très convenable pour une communauté : des jardins, de l'eau ; nous pouvons loger 150 personnes ; la chapelle est charmante. Le bon Dieu veut bien nous regarder dans sa miséricorde en nous donnant le moyen de le servir avec fidélité pour réparer le temps perdu. Il est bien temps de commencer, car hélas ! qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Le Seigneur a eu égard à notre bonne volonté, et malgré notre ignorance il nous a donné un grand succès. Mais aujourd'hui qu'il nous donne les moyens d'instruire davantage celles qui sont destinées aux classes, nous serions coupables de ne pas répondre à ses desseins. Ainsi, ma chère fille, les Sœurs que vous recevrez dorénavant seront plus capables de remplir leur noble tâche. Nous avons de saints prêtres qui nous dirigent et qui forment une Société de Saint-Joseph destinée à nos maisons des colonies qui en ont si grand besoin ; nous faisons tous nos efforts pour leur procurer ce qui leur manque. Toutes ces maisons vont très bien : les pensionnats sont nombreux et les écoles gratuites encore davantage ; ces établissements s'améliorent chaque jour et corrigent les défauts de l'enfance de l'Ordre.

Nous n'aurons bientôt plus qu'un seul noviciat, sauf quelque exception de cas extraordinaire. Il sera placé à Senlis où nous venons d'acheter une grande et belle maison pour remplacer Bailleul dont le bail finit dans deux ans. On n'a pas voulu nous vendre cette dernière maison, nous n'avons pas voulu la louer à des conditions onéreuses et sans garantie. Tout le monde paraît

content de notre résolution ; nous serons plus utiles à Senlis : et puis, dans quatre heures on est à Paris. Les deux maisons de Paris et de Senlis concourront ensemble au bien général de l'Ordre.

Je suis bien aise que vous soyez restée à Pondichéry pour la bonne marche de l'établissement. Dieu s'est servi de vous pour y faire le bien, il veut que vous le continuiez encore ; ainsi, ma chère fille, répondez à ses desseins, gagnez des âmes à Dieu ; et puis, s'il vous veut en France, il se trouvera une Sœur pour vous remplacer, mais je ne la connais pas encore. Ma bonne sœur Rosalie vous aime comme sa fille privilégiée et ne tarit pas sur vos vertus. Elle préfère Pondichéry à Bourbon. Enfin, que vous dirai-je ? elle veut qu'un jour ses cendres reposent dans cette colonie auprès de celles qui vous ont précédées et qui sont déjà dans le séjour des bienheureux. La pensée de ne plus la revoir fait couler mes larmes. Ah ! quel sacrifice ! mais si Dieu le veut, ma soumission à sa divine volonté est sans restriction.

Ma bien chère fille, écrivez-nous souvent ; mettez toutes vos lettres dans les paquets de M. le Gouverneur, on nous les remettra au ministère. Adressez-les à M. le Directeur des Colonies, pour la Supérieure Générale de Saint-Joseph de Cluny, à Paris. J'ai vu M. le Gouverneur, il m'a paru vouloir nous obliger, je crois qu'il vous sera favorable.

Nous pourrions vous envoyer des Sœurs qui savent parfaitement soigner les vers à soie et filer. A Limoux, la maison en a eu cette année de magnifiques ; on doit vous en parler pour la plantation de mûriers de M. de Saint-Hilaire. Il me semble que cela pourrait occuper beaucoup de personnes et être utile au pays.

Adieu, ma bien bonne fille, mes amitiés à vos chères compagnes ; je me recommande à vos prières. Que je voudrais vous voir toutes ! mais... désir superflu !... Soumission, soumission, la paix en est le fruit. Nous avons 25 à 30 prises d'habit pour le 14 novembre prochain ; jugez de la belle cérémonie ! C'est Mgr l'Évêque de Beauvais qui la fera. Nous avons beaucoup de bons sujets.

Présentez mon respect à M. le Préfet apostolique. Notre maison de Saint-Affrique nous fournit des enfants bien pieuses et de saints prêtres.

Toute à vous, ma bien chère fille.



LETTRE 285^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

La maison de Paris. Meilleures dispositions des députés des Antilles. La Mère Fondatrice vient de faire une visite dans les communautés du Midi. Abbés et séminaristes africains. Parle des dernières Sœurs envoyées à la Martinique. Diverses nouvelles. Revient sur la question de la maison de Paris.

Paris, 18 octobre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

.....
La maison de Paris se prépare, on y met zèle et courage de toutes parts. Nous allons entrer en retraite à la fin de laquelle il y aura de 25 à 30 prises d'habit ou professions, la plus grande partie du Midi, élèves de notre chère Sœur Nathalie qui est très appréciée dans ce pays.

Nous voyons de temps en temps les députés des Antilles ; ils se rendent compte qu'on nous veut du bien au ministère et en sont mieux disposés. J'espère qu'on va rendre les appointements de nos Sœurs de la Basse-Terre ; cela est juste. Ensuite on demande que nous envoyions des maîtresses d'arts d'agrément pour la Guadeloupe. Je tiendrais aussi beaucoup à avoir les écoles pour les gens de couleur, surtout dans les quartiers. La maison de Paris sera d'un grand secours pour former les maîtresses en grand nombre ; et puis, on prend plus d'émulation là que partout ailleurs.

J'arrive du Midi, je suis restée un mois dans ma tournée, et encore je n'ai fait les choses qu'à moitié ; je ne suis restée à Cluny que vingt heures. Sœur Émilienne était chez sa mère qui

est dans un état de souffrance à faire pitié. La maison est toujours dans le malaise ; on n'y est pas heureux, les têtes ne marchent pas d'accord : la première est raide comme une barre, la seconde douce comme un agneau ; ses larmes sont ses armes, mais cela ne remédie à rien. Il faudrait que cette maison soit refondue, on ne peut pas la raccommoder... A Limoux, l'établissement est dans une grande prospérité ; des colonnes solides le soutiennent. J'ai fait la retraite avec beaucoup de ferveur. MM. les Aumôniers nous ont montré la vie religieuse dans son vrai jour ; je n'ai rien entendu de mieux et j'espère qu'elle portera des fruits durables. A la clôture, on a donné le saint habit à trois ferventes novices ; de ce nombre était une nièce de ma bonne Sœur Clotilde, qui donne de grandes espérances ; elle fait honneur à la bonne éducation qu'elle a reçue : une piété éclairée, des talents d'agrément d'une grande force, et puis le meilleur caractère possible. On vous la destine dans quatre ans ; elle passera une année à Paris pour perfectionner ses talents. La maison de Limoux est composée de 400 personnes au moins, et puis 200 élèves externes.

Nous avons trois abbés africains au séminaire de Carcassonne, on est très content d'eux sous tous les rapports ; deux dans un autre séminaire, et puis dix au petit séminaire. Tout cela, ma chère fille, roule sur vos bienfaits, sur le bon ordre de votre maison. Un jour, tous ces enfants feront notre consolation. Priez, mes bien chères filles, ah ! priez que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse en nous ; faisons tout pour sa gloire, il sera notre récompense.

J'espère que nos chères filles sont près de vous et que déjà vous les connaissez. Elles sont parties six mois trop tôt pour leur instruction, mais je prie ma bonne Sœur Onésime de les faire travailler en attendant qu'elles puissent vous être utiles. Dites-leur à toutes mille choses aimables ; qu'elles travaillent avec zèle et courage à se rendre utiles selon leurs petits moyens. Les Sœurs anciennes seront leurs modèles, leurs émules en tous genres, j'en suis persuadée ; le courage qu'elles ont toutes mis à remplir leur devoir, malgré leur faible santé, a été pour moi un

grand sujet de consolation. Qu'elles reçoivent l'assurance de ma satisfaction ; mais Dieu seul sera leur digne récompense.

.....
Oserai-je me rappeler au souvenir de notre chère et bien-aimée fille Mme Garout ? continue-t-elle à se trouver heureuse parmi nos chères enfants ? c'est le vœu sincère de sa toute dévouée Sœur Javouhey. J'ai vu, en passant à Toulouse, la famille Mac-Carthy qui arrivait de la Basse-Terre. Ils m'ont dit beaucoup de bien de la maison de Versailles ; ce sont des admirateurs de ma Sœur Léonce, ils m'ont appris avec plaisir le retour de ma bonne Sœur Scholastique. J'espère que cette maison qui vous coûte si cher rendra au centuple les sacrifices qu'elle nous coûte. On dit que les fièvres sont passées. Je crois aussi qu'il y a de nouveaux prêtres dont on dit du bien ; mes Sœurs pourront avoir un aumônier en attendant un de nos Pères de Saint-Joseph. Donnez-moi des nouvelles de Mme Lacroix ; est-elle heureuse ? je l'espère ; c'est une si bonne personne ! Le bon Dieu donnera des succès à son entreprise.

Adieu, ma bien bonne sœur et fille, je voudrais vous voir. Je suis mieux portante que vous ; je n'ai versé que des larmes de dévotion depuis mon retour en France. Voulez-vous que j'aille vous voir ?... Oui.

Allons, il faut finir en vous recommandant d'être mon interprète auprès de votre charmante secrétaire ; je l'aime de tout mon cœur. C'est ma Sœur Bathilde qui a fait ses commissions ; je la remercie beaucoup de son cadeau, je le conserverai. Nous sommes encore dans notre petite maison de Paris, mais nous habiterons la grande le mois prochain. Nous avons déjà huit dames pensionnaires.

Je finis. Adieu.



LETTRE 286^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Expéditions. Ses entreprises sont l'œuvre de Dieu. Détails sur Bailleul. Aumôniers pour les maisons des colonies. M. de Clausel. On désire des Sœurs à Saint-Domingue. Nouvelles de quelques Sœurs.

Paris, 23 octobre 1834.

Ma bien chère fille,

J'apprends que le bâtiment qui va à Pondichéry n'est pas encore parti; je me hâte de vous donner avis, par deux mots seulement, que les commissions que je vous avais adressées sont arrivées à la Martinique, comme vous le verrez par la lettre de notre bonne sœur que je vous envoie et qui vous fera grand plaisir. Je vais remédier à cette erreur le mieux que je pourrai. La petitesse de ma bourse met un peu d'obstacle à tout ce que je voudrais faire; cependant, soyez tranquille, je vais les expédier par Nantes, et vous les recevrez bientôt.

Tous nos travaux marchent grand train et nous font espérer une heureuse réussite. Beaucoup de pensionnaires se présentent, mais nous voudrions attendre quelques mois afin de perfectionner l'instruction des maîtresses qui, de leur côté, font tous leurs efforts pour se rendre dignes de la confiance qu'on nous accorde.

Nous aurons 33 novices qui prendront l'habit à Bailleul, le jour de la Saint-Martin. Dans ce nombre, 15 à 20 vont venir à Paris terminer leur éducation; elles feront dans deux ans des religieuses très capables. En ce moment nous faisons de grands sacrifices pour nous rendre propres à répondre à notre belle vocation. Le bon Dieu semble avoir tout exprès choisi le faible pour confondre le fort et faire connaître à tous son œuvre. Publiez partout et dites à tout le monde que c'est l'œuvre de Dieu et non la nôtre... Ma sœur Marie-Joseph m'a remis la charmante lettre que vous lui avez adressée; recevez ici notre vive reconnaissance de l'une et de l'autre pour tout ce que vous faites pour

la Congrégation ; et puis, écrivez-nous souvent par le ministère ; c'est facile et cela ne coûte rien. Ma sœur a, dans ce moment, 80 personnes à Bailleul, presque toutes sur les bras de la Providence ; tout cela va à merveille.

Nous travaillons à pourvoir d'aumôniers les maisons des colonies. Il y a bien des obstacles, mais si c'est l'œuvre de Dieu, il saura la faire réussir. Ce seront des Pères de Saint-Joseph, il me semble vous en avoir parlé ailleurs. Nous en avons quatre au grand séminaire et deux autres saints prêtres qui s'engagent par les mêmes vœux que nous ; plusieurs évêques soutiennent cette bonne œuvre.

Priez pour le pauvre M. de Clausel qui est malade ; on ne peut pas le voir. C'est la révolution qui lui a troublé l'esprit... on deviendrait fou à moins.

M. Baradère me parle souvent de vous ; il est l'apôtre de Saint-Domingue et voudrait emmener de nos Sœurs ; nous verrons plus tard.

Adieu ; votre sœur et amie.

P.-S. — Sœur Joseph va être petite Supérieure dans une campagne près de Cluny. Elles seront deux temporairement : l'une aura soin des malades et l'autre fera la classe aux enfants du village. C'est M. S. qui fait cette bonne œuvre. Sœur Céleste a bien de la peine à se remettre ; elle paraît bien portante, mais ne peut rien faire. C'est une bonne fille, j'espère qu'elle guérira. Sœur Angadrème est bien, mais cela ne lui donnera pas de la tête!... c'est une enfant.



LETTRE 287^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Affaire de Blaye. Bonne marche des maisons de Bailleul et de Paris. Changements qu'il serait nécessaire de faire à la maison de Cluny. Nouvelles des colonies. Sentiments à transmettre à plusieurs personnes.

Paris, 27 octobre 1834.

Ma bien chère fille,

J'ai attendu quelques jours afin de vous donner des nouvelles de l'affaire de Blaye. Nous avons reçu une lettre du commissaire de la Marine qui nous dit à présent qu'il faut la mainlevée des personnes qui ont quelque intérêt dans le naufrage (1). J'ai écrit au ministre de la Marine en envoyant les pièces et le priant de terminer cette affaire le plus vite possible. Je sais qu'on s'en occupe, nous attendrons.

Depuis mon retour, j'ai été passer huit jours à Bailleul; j'ai trouvé la maison composée de 80 personnes; celle de Paris en a 46. Il y aura 33 prises d'habit le 11 novembre, la retraite commencera le 2. Tout paraît bien disposé : ma sœur Marie-Joseph est heureuse d'avoir tant de monde sur les bras. Si vous voyiez comme toutes ses provisions sont faites ! Ma Sœur Emmanuel est une maîtresse des novices admirable; elle forme les jeunes personnes à la piété, elle leur parle de Dieu avec une facilité étonnante; puis elle est bonne maîtresse pour celles qui ne sont pas avancées. En général, cela va très bien; les élèves promettent beaucoup, on est étonné de leurs progrès. J'espère que le bon Dieu les bénira et que nous aurons de bonnes maîtresses pour remplacer les faibles dans les colonies, et même en France, dans les maisons où il y en a besoin.

A Cluny d'abord, il faudrait changer toutes les maîtresses et l'esprit de cette maison. Je ne veux pas dire pour cela qu'il n'y ait rien de bon; non, mais il y a quelque chose de défectueux..... Je vous le dis encore : un seul noviciat est nécessaire, sauf quelque exception.

Nous attendons impatiemment Sœur Élégie et Sœur Stanislas qui sont en route pour revenir; elles doivent passer à la Martinique, nous aurons des nouvelles sûres. Nos Sœurs de la Basse-Terre sont accablées, depuis un an, par des fièvres que rien ne

1. Il s'agit sans doute du naufrage de la « Bonne Madeleine » dans lequel périt Sœur Thècle Jardelle, en 1831. Il a été parlé de cet accident à propos du dévouement de la chère Sœur au Sénégal (Tome I, lettre 74^e, page 141).

peut guérir; on craint pour les jours de Sœur Léonce, elle est enflée des pieds à la tête, et cependant remplie de courage. Ma Chère Mère de la Martinique se porte à merveille; je lui ai fait part de la prise d'habit de notre chère Éliisa et lui ai dit qu'il fallait qu'elle reste à la Martinique jusqu'à ce que j'aie quelqu'un capable de la remplacer. J'ai aussi des nouvelles satisfaisantes de Bourbon et même du Sénégal. Les lettres sont des plus édifiantes par le bon esprit, le dévouement à l'esprit de l'Ordre.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles et les vôtres et à nos chères enfants. Présentez mon profond respect à M. Vidal; témoignez-lui ma vive reconnaissance pour tant de soins qu'il vous prodigue et dont Dieu seul doit être la récompense. Dites à M. Bouge que j'ai été bien fâchée de ne pas le voir avant mon départ de Limoux; il me tarde qu'il soit prêtre. Donnez-moi des nouvelles de nos enfants qui doivent entrer au séminaire.

Et vous, ma bien chère fille, je vous renouvelle ici l'assurance de mon plus sincère attachement qui durera autant que ma vie.

P.-S. — Donnez-moi des nouvelles de Lavelanet.



LETTRE 288^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Laisser faire la Providence. Conseils de charité; support des peines. Nouvelles de famille.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Paris, 30 octobre 1834.

Ma bien chère fille,

Vous devez être étonnée et peut-être fâchée de ce que je n'ai pu faire ce que vous désiriez. J'ai cru qu'il fallait laisser la Providence agir, d'autant que nous ne pouvions remédier à rien avant la retraite. Il me semblait aussi que vous pouviez vous aider mutuellement dans les trois maisons en attendant. Ici, ma bien

chère fille, nous sommes toutes occupées du bien général de la Congrégation.

Écrivez-nous à Bailleul pendant la retraite ; dites-moi ce que vous désirez les unes et les autres ; causez ensemble, ne demandez point de changements sans une absolue nécessité. Supportez les défauts des faibles, tâchez de les corriger ; ayez de la patience, nous en avons grand besoin ; faites ce qui vous répugne davantage, c'est le seul moyen d'être agréable à Dieu, d'attirer sur nous ses grâces les plus abondantes et d'avoir la paix de l'âme.

Faites une visite aux deux Supérieures vos compagnes, encouragez-vous à supporter les peines inséparables de vos emplois, tâchez d'avoir toujours les intentions les plus droites. Allons à Dieu dans la sincérité de notre cœur ; travaillons à notre sanctification et songeons que nous sommes encore chargées de la sanctification des personnes qui nous sont confiées.

J'ai vu ma Sœur Basile à Limoux, elle se porte bien ; c'est une bonne religieuse. Nos petits neveux vont très bien ; le plus jeune veut être prêtre et l'aîné cultivateur, on secondera leur vocation. Je n'ai pas vu Thérèse, elle était chez sa maman qu'on dit être souffrante ; je pense que ce n'est qu'une indisposition.

Adieu, ma bien chère fille, dites à ma Sœur Victoire et à ma Sœur Bernard mille choses aimables de ma part.

Toute à vous.



LETTRE 289^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Elle voudrait l'avoir un peu auprès d'elle. Sollicitude de la Mère Fondatrice pour former de bonnes maîtresses de classe. Divers départs pour les colonies. Affaire de Blaye. Parle avec éloge de Sœur Angélique ; s'informe de Sœur Rosalie Brenot.

Paris, 1^{er} décembre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

C'est après un grand déménagement que je vous écris. Je suis dans notre charmante solitude de la rue de Valois où je voudrais

vous voir pour un mois ou deux ; nous parlerions ensemble de ce qu'il serait le plus utile à la Congrégation de faire, pour répondre aux desseins de Dieu sur nous.

Nous verrons quelle méthode il faut adopter partout ou seulement pour les principales maisons de l'Ordre. Nous allons avoir 20 religieuses étudiantes, mais toutes n'ont pas la même capacité ; au lieu de 20, il en faudrait 50 qui resteraient à Paris au moins une année ; les plus jeunes pourront y rester deux années ; par ce moyen nous aurions de très bonnes maîtresses. Il est si pénible de faire des établissements avec des personnes qui ne sont pas capables de remplir leurs devoirs. Enfin nous nous réunirons à Pâques (1) ; ce sera le moment de prendre une détermination définitive pour ce qu'on reconnaîtra être le meilleur : en attendant nous ferons pour le mieux avec les moyens que Dieu met entre nos mains. Je vous ai acheté un joli ciboire, j'espère que vous en serez contente ; je vais le faire porter à la diligence. Dites-moi un peu comment vous avez fait à Lavelanet ; avez-vous été contente ?

J'ai envoyé ma Sœur Xavier de Cayenne à Saint-Affrique, je pense qu'elle fera très bien ; elle a reporté la soie à Lyon, on ne pouvait la vendre à Paris. Sœur Nathalie part pour Mana avec 13 religieuses de Saint-Affrique et deux prêtres, M. Lafond et son confesseur. Je viens de recevoir une lettre de Blaye au sujet de notre affaire ; malgré toute la bonne volonté du commissaire, je ne sais quand elle sera finie : c'est un embrouillement tel qu'on n'y connaît rien ; on n'est pas encore sûr que nous recevons quelque chose ; nous en serons peut-être pour les frais.

Dites-moi si vous êtes tranquille, si vous allez bien. Vos classes sont-elles nombreuses ? je le désire vivement. J'avais oublié de vous dire combien ma Sœur Angélique nous rend service ; elle dirige les Sœurs converses et elle est économe. Cela va très bien, car nous avons grand besoin d'économies, notre recette est bien mince cette année ; cependant j'ai grande confiance. Cette chère Sœur me prie de vous remercier de votre bon souvenir ; sa

1. En seconde assemblée capitulaire, tenue effectivement en avril 1835.

première lettre sera pour vous témoigner sa reconnaissance; elle présente son respect à MM. Vidal et Bouge. Ma bonne Sœur Rosalie (1) est-elle toujours contente? oui, je l'espère. Elle fera votre consolation et la mienne. Que je suis heureuse que le bon Dieu lui ait donné une si belle vocation!

Adieu, ma bien chère fille, écrivez-moi souvent et longuement. Toutes nos Sœurs des colonies vont bien. On se plaint toujours de votre paresse et de la mienne; il faut absolument nous corriger.

Présentez mes hommages respectueux à M. Vidal, sans oublier M. Bouge.

Votre meilleure amie.



LETTRE 290^e

A LA SUPÉRIEURE DE SAINT-MARCEL-LEZ-CHALÓN

Détails sur l'établissement de la rue de Valois. Lui annonce sa visite en mars prochain. Mlle Jeannin. Permission et conseils divers. Lui demande un service.

Paris, 1^{er} décembre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu votre lettre avec une grande satisfaction. Si je n'y ai pas répondu plus tôt, c'est parce que nous étions en déménagement. Nous sommes dans notre grande maison de Paris, solitaires comme à Saint-Marcel : grand jardin, de l'eau dans les cuisines et toutes les commodités qu'on ne trouve guère qu'à Paris. Nous pouvons loger 100 pensionnaires; déjà nous en avons quelques-unes de très bonnes, et beaucoup qui attendent que nous commencions. Notre but en établissant cette maison est de former de très bonnes maitresses. Nous allons réunir 30 jeunes religieuses qui seront le noyau précieux, la source pour répandre l'instruction dans tout l'Ordre.

1. Éliisa Brenot dont il a été parlé au 1^{er} volume.

Je me fais un vrai plaisir d'aller vous voir dans le courant de mars. Nous irons vous prendre pour aller au Chapitre à Cluny ; nous passerons un jour dans votre solitude pour causer de tout ce qui pourrait nous intéresser, ainsi que Mlle Jeannin, qui est toujours votre bonne mère et excellente amie. Tout le bien que vous m'en dites ne m'étonne pas, je l'ai toujours bien jugée. Le bon Dieu a voulu l'éprouver un moment, mais c'est pour la récompenser pendant toute l'éternité.

Je vous permets d'aller à Chalon pour vous confesser ; les Sœurs qui n'en ont pas besoin peuvent s'en dispenser. M. le Curé mérite toute notre confiance, ainsi soyez tranquille. Soignez votre santé, c'est bien mon intention ; aimez le bon Dieu de tout votre cœur et faites tout le reste.

Je vais vous demander un service, si cela vous est possible : je dois 200 francs à mon oncle Jean-Baptiste Javouhey, cultivateur à Chamblanc ; si vous pouvez les lui envoyer de suite, vous me ferez grand plaisir. Adressez-les à M. le Curé pour les lui remettre, puis écrivez-moi de suite.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.



LETTRE 291^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUEY, A LA MARTINIQUE

Établissement de la rue de Valois. Ardeur des Sœurs pour l'instruction. Communauté des prêtres de Saint-Joseph. Demande des nouvelles de quelques personnes. Sœur Onésime Lefèvre. Nouvelles de l'Inde. Au sujet des maitresses enseignantes. Encouragements aux Sœurs. Conseils relatifs à la pauvreté religieuse.

Paris, 9 décembre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai été empêchée de vous écrire par les embarras de notre déménagement. Nous sommes enfin logées dans notre belle maison de Paris, solitaires comme à Mana. Mon Dieu, que cette

maison me plaît ! il me semble que nous sommes à cent lieues de la capitale ; cependant nous sommes à deux pas des affaires, et puis nous avons toutes les ressources que nous pouvons désirer pour le spirituel et pour l'instruction de nos chères filles. J'espère qu'avant deux ans nous pourrons renouveler et perfectionner l'instruction dans toutes les maisons d'éducation de l'Institut. L'écriture sera des meilleures, les langues anglaise et italienne seront familières à presque toutes les premières maîtresses. Si vous voyiez comme toutes nos chères filles travaillent ; on n'a qu'à les retenir et à diriger leurs études ; elles ne se donnent aucun repos. Puis nous sommes cloîtrées ; on reçoit au parloir, et une fois par semaine, les parents des enfants. Tout est si bien disposé que rien ne pénètre à l'intérieur, à moins qu'on ne le veuille. La chapelle est tout ornée et prête pour dire la sainte messe ; les jardins sont charmants, nous avons de l'eau presque autant que vous, et, ce qui est mieux que chez vous, des salles de bains : huit baignoires séparées, avec des robinets d'eau chaude et froide ; une orangerie remplie de beaux grenadiers ; des fourneaux économiques pour la cuisine et des offices tout autour. Mais au bout de tout cela, 9.000 francs de loyer qui commenceront à courir en janvier prochain

M. Lafond, digne prêtre de Saint-Joseph, va partir avec un autre de la Société, comme lui. Ils vont commencer la communauté des prêtres de Saint-Joseph que nous attendons depuis si longtemps et qui doit contribuer à notre perfection par son bon esprit et son amour pour une règle qu'ils pratiqueront eux-mêmes.

Il me tarde de savoir comment vous trouvez votre préfet apostolique ; on lui a écrit pour vous recommander à lui ; j'espère que vous serez contente de lui et qu'il vous aura donné un bon aumônier en attendant un de nos Pères spirituels. Écrivez-nous par tous les bâtiments..... Dites à Sœur Onésime que nous ne pouvons pas avoir l'adresse de Mme Lefèvre ; son petit cadeau est toujours ici ; donnez-nous au moins l'adresse d'une de ses connaissances. Écrivez-nous toutes les deux. Comment vont vos petites classes externes ? combien avez-vous de pensionnaires et

d'orphelines ? quelles sont les Sœurs nouvelles que vous avez gardées près de vous ? Donnez-nous aussi des nouvelles de Mme Lacroix, de notre chère fille Mme Garout, et de la famille Avas, pauvres âmes affligées dont vous êtes le soutien.

J'ai reçu des nouvelles de ma sœur Rosalie qui réclame les livres égarés dont elle a un pressant besoin ; pour la consoler, je lui ai envoyé votre lettre, afin de lui faire voir que ce n'est pas ma faute et de lui faire prendre patience.

Les établissements de l'Inde vont assez bien, mais ils sont pauvres : ce ne sont presque que des classes gratuites, le nombre des payantes est le moindre. Cela s'améliorera et, dès qu'on pourra envoyer de très bonnes maitresses, les choses iront beaucoup mieux. Il faudrait au moins deux ans pour en former, à moins qu'elles n'aient une véritable vocation pour l'instruction et de l'attrait pour les enfants. Dans ce cas, on peut les employer avec confiance, elles profiteront de tout ce qu'elles enseigneront à leurs élèves ; mais vous direz comme moi que ce n'est pas le plus grand nombre. Dites à toutes nos chères filles que je les aime de tout mon cœur depuis qu'elles ont montré tant de courage pour remplir leur devoir. Ah ! qu'elles continuent, afin de former les arrivantes qui se trouvent au-dessous de ce qu'il faudrait. Je compte donc sur la grande charité des anciennes pour former les nouvelles, Dieu leur en tiendra compte.

Dans les demandes que vous aurez à faire cette année, prenez-vous-y de bonne heure, mais ne demandez que ce dont vous avez besoin. Ayez l'esprit d'ordre et de pauvreté pour ce qui nous regarde ; et puis, l'esprit d'économie pour les enfants. Cette qualité devient bien nécessaire aux créoles ; apprenez-leur qu'on peut être pauvre et heureux, qu'il faut être juste avant d'être généreux. J'aurais bien des choses à dire sur cet important article ; mais mes bien chères filles sauront y suppléer et s'en tireront mieux que moi.

Adieu, mes bien chères et bien-aimées filles, priez toutes pour votre Mère.



LETTRE 292^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Au sujet d'une Sœur atteinte de maladie mentale. Nomination d'un préfet apostolique pour le Sénégal ; éloge de ce prêtre. Conseils sur le calme. Espoir de faire du bien dans l'établissement de la rue de Valois.

Paris, 12 décembre 1834.

Ma bien chère fille,

Nos chères Sœurs sont arrivées à bon port, mais ce n'est pas sans peine, car on m'écrit de Brest qu'il a fallu mettre la pauvre malade à part et quelqu'un pour la garder. Cette pensée me fait la plus grande peine ; pourquoi n'avoir pas envoyé ma Sœur Pélagie la soigner à bord ? Je tremble d'y penser ; et puis, vous ne m'avez pas écrit un seul mot. Cette Sœur Flavie est-elle folle aussi ? pourquoi revient-elle ? me dira-t-elle la vérité ? Je crois qu'il ne faut pas que je finisse ma lettre avant d'avoir de plus amples informations. J'écris qu'elle se rend à Alençon, où je payerai la pension de la Sœur malade ; il faut espérer qu'elle se guérira. Elle était si bonne enfant, si bonne religieuse ! Pouvait-on se douter qu'elle deviendrait folle ? Nous prendrons des informations si elle l'avait déjà été ; en ce cas, elle serait passible de renvoi pour l'avoir caché.

Nos chères filles sont à notre maison d'Alençon ; nous laisserons ma Sœur Joséphine pensionnaire jusqu'à sa parfaite guérison ; sa compagne va à Rouen ; nous donnons l'avis d'examiner sérieusement sa vocation, et puis nous nous conduirons en conséquence.

Je vais vous annoncer une bonne et excellente nouvelle : on vient de nommer un saint prêtre pour préfet apostolique du Sénégal ; nous le connaissons, il est venu à Bailleul ces vacances dernières ; il était Supérieur du séminaire de Montpellier et Grand Vicaire. C'est par vocation qu'il va aux colonies ; j'espère qu'il emmènera avec lui un vicaire qui sera aumônier de l'hôpital. Je suis si heureuse d'un si bon choix que je voudrais que ma

lettre vous parvint bien vite pour vous consoler de vos peines et ranimer vos espérances. C'est lui qui vous portera ce dont vous avez besoin, puis les livres, chapelets et images qui sont tout prêts. Je vous prie d'écrire à Gorée pour y apprendre la bonne nouvelle.

Ma bien chère fille, je vous trouve toujours chagrine, mécontente, je dirai presque peu charitable. Mon Dieu, pourquoi vous tourmenter ainsi ? Croyez-vous faire plus de bien ? non, non, vous vous trompez. Conservez votre âme en paix ; ne vous troublez jamais pour les maux qui ne dépendent pas de vous ; vous feriez infiniment plus de bien si vous étiez plus calme, plus tranquille, sans vous étonner de rien. Mettez tout au pied de la croix en disant : « Seigneur, soutenez votre ouvrage, vous connaissez ma faiblesse, je n'ai de force qu'en vous... » et puis, allez.

Je vous écrirai longuement par M. le Préfet apostolique. Mille choses aimables à toutes nos chères filles ; priez pour moi qui suis toute à vous.

P.-S. — Nous sommes dans notre nouvelle maison depuis un mois. Nous avons déjà 41 pensionnaires, et 3 entrent la semaine prochaine ; 3 à 6 autres ont retenu leurs places. J'espère que nous ferons beaucoup de bien. J'ai reçu ce que votre charité nous a envoyé ; je prie Dieu d'être votre récompense. Tous nos établissements vont très bien ; nos Chères Mères jouissent d'une très bonne santé.

Adieu, encore une fois.



LETTRE 293^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Autorisation pour les premiers vœux. Vertus nécessaires aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Faire pour le mieux à la Guadeloupe. Sœur Léonce. Préfet apostolique de la Martinique. Son désir de leur voir de saints prêtres. Rentrée des Sœurs en France, en cas d'urgence seulement. Direction des Sœurs. Mgr de Beauvais.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Paris, 12 décembre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je reçois à l'instant votre lettre et toutes celles qui l'accompagnent avec une vive satisfaction, parce que je les attendais avec impatience ; je trouvais le temps bien long. Je suis heureuse d'apprendre que tout le monde est content. Dieu veuille bénir vos bonnes résolutions et vous accorder à toutes la grâce de la persévérance. Pour répondre plus vite à votre désir, nous vous autorisons à faire faire les vœux aux novices qui ont le saint habit depuis deux ans, si toutefois vous et votre chère assistante, ma bonne Sœur Onésime, êtes contentes d'elles, et que leurs compagnes rendent un bon témoignage de leur conduite (1) : voilà donc une affaire arrangée. Pour la prise d'habit des jeunes postulantes, je m'en rapporte de même à votre sagesse.

Je vous dis assez souvent les vertus nécessaires aux Sœurs de Saint-Joseph : désir ardent de la perfection, amour de la pauvreté, surtout de la sainte obéissance qui les trouve prêtes à aller partout où on les enverra ; grande simplicité et humilité. Je trouve aussi que les religieuses ne s'occupent pas assez de l'ordre dans la maison ; beaucoup se croiraient déshonorées en faisant ce que vous faites tous les jours ; c'est une grande erreur dont je voudrais bien les corriger. Si vous saviez comme il en coûte de s'y remettre en rentrant en France ! Je dois rendre justice à quelques-unes qui reprennent avec courage les travaux du ménage, comme avant de partir ; et, pour la nourriture, l'appétit assaisonne les mets les plus simples.

Quant aux changements avec la Guadeloupe, vous ferez pour le mieux. Assurez ma bonne Sœur Léonce que ma mauvaise humeur est bien passée ; elle ne dure jamais plus d'un quart d'heure ; il y a cependant des vérités dures que nous devons dire quelquefois, mais on doit les envisager du bon côté. Je crois lui avoir

1. Comme il a été dit déjà au 1^{er} volume (note de la lettre 31^e), toutes les dispositions voulues devaient être prises à l'égard de l'autorité ecclésiastique.

témoigné toute mon admiration pour le courage qu'elle a montré pendant cette triste maladie ; il me semble aussi l'avoir tranquilisée sur mes inquiétudes passées ; ma Sœur Onésime m'avait priée de le faire. J'ai reçu deux lettres de ma Sœur Léonce qui m'ont fait grand plaisir ; le bon Dieu a bien su ce qui lui était nécessaire, elle en a profité ; ainsi tout va bien.

Je n'ai pas encore la lettre qui renferme le billet du Père Guilier. J'ai reçu le duplicata de la traite de 4.000 francs sur Marseille ; ce serait bien mieux si vous pouviez avoir du papier sur Paris.

.....
Nous allons tâcher de vous former deux bonnes économes qui sachent bien faire la cuisine ou plutôt bien faire les provisions. Ah ! nous en avons de bien bonnes à Mana qui se trouveraient heureuses auprès de vous ; patience, patience !

J'ai envie de vous envoyer la lettre que je viens de recevoir de votre préfet apostolique, afin que vous profitiez de ses bonnes dispositions ; n'oubliez pas qu'il faut une grande prudence avec les hommes de ce caractère ; mais aussi, vous pouvez en tirer bon parti pour votre tranquillité. Je vais lui écrire pour lui faire mon compliment, ses vœux sont exaucés. Il me tarde de savoir comment le clergé recevra le nouveau chef. M. Girardon ne sera pas content et encore moins M. de Périgny ; ne manquez pas de me parler à ce propos dans votre première lettre.

Que je voudrais vous envoyer deux saints prêtres, l'un pour la Guadeloupe et l'autre pour vous ! Patience encore une fois ; nous en avons 5 au grand séminaire dont nous payons la pension et qui feront leur noviciat à Mana une année pour acquérir l'expérience de la direction. Dites-moi si vous ne vous étonnez pas de notre persévérance malgré toutes les calomnies que vous entendez contre une si belle œuvre. Ma chère fille, c'est l'œuvre de Dieu ; les hommes de terre et de boue n'y comprennent rien, toute la gloire lui en sera rendue au ciel.

Tant que les santés de nos chères filles ne réclameront pas impérieusement leur retour en France, je les engage à soutenir leur courage en continuant la bonne œuvre, pour nous donner le temps

d'instruire parfaitement les maitresses, afin de ne pas faire les choses à demi. Ainsi, mes bien chères filles, il nous faut dix-huit grands mois pour atteindre le but si désiré, et en travaillant beaucoup.

Je suis bien aise du retour de ma Sœur Stanislas ; en se formant à l'instruction, elle deviendra bien capable, nous vous la rendrons avec avantage. Je recommande ma Sœur Delorme à ma chère Sœur Onésime ; elle a une si bonne volonté qu'elle peut devenir bonne maitresse en travaillant surtout l'instruction religieuse, et puis l'écriture. Ma Sœur Michaud pourrait devenir économiste, mais nous en trouverons de meilleures. Tâchez de ne pas les laisser engourdir, secouez-les un peu ; il faut de l'activité pour se garantir du climat, ne pas trop s'écouter. Faites-les balayer, faire les lits ; qu'elles ne suivent pas les préjugés du pays, je les en supplie, ni pour la nourriture, ni pour l'ouvrage ; qu'elles soient toujours religieuses de Saint-Joseph et non des dames qui veulent s'en faire accroire. Je suis contente et heureuse de toutes les bonnes choses que vous me dites ainsi que ma chère Sœur Onésime. Nous sommes édifiées, mais soutenez d'aussi saintes résolutions, n'oubliez jamais les bonnes instructions de votre saint missionnaire. Écrivez-lui par toutes les occasions, en me recommandant à ses ferventes prières.

Je n'ai que de la satisfaction de tous nos établissements ; jamais l'union ne fut plus parfaite. Mais comme il faut une croix, l'évêque de Beauvais s'était imaginé qu'il pouvait nous donner un Supérieur temporel ; nous l'avons remercié poliment, en lui disant que les Statuts n'en voulaient pas (1). Il s'est fâché, puis il s'est un peu radouci. Nous en sommes là, je n'ai confiance qu'en Dieu, c'est son œuvre.

Adieu, toute à vous.

Ma bonne sœur Marie-Joseph jouit de la meilleure santé ; elle est toujours fervente et courageuse ; sa communauté fait la désolation de celles qui la quittent : elle gâte ses enfants.

1. On a pu voir, par les lettres précédentes, et l'on comprendra mieux encore par la suite dans quel sens la Vénérable entendait ces mots « Supérieur temporel ». Au reste la situation canonique des Ordres religieux modernes n'étant pas alors aussi clairement définie, on comprend que la bonne foi ait pu exister de part et d'autre.

13 décembre.

Ma bien chère fille,

.
Je rouvre ma lettre pour vous annoncer que M. Fourdinier (1) est bien malade, on craint pour ses jours ; c'est le Père Nicole qui le remplace. Je suis enchantée de la lettre du digne M. Martin. Mon Dieu ! que ne peut-il rester parmi nous, que de bien il pourrait faire ! Nous le seconderions de tous nos moyens ; enfin, que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse ! Il me tarde de voir arriver ma Sœur Élégie, je redoute beaucoup les voyages d'hiver, elle aurait dû attendre au mois d'avril, mais le bon Dieu les gardera ! Cette Sœur est charmante, mais elle a besoin de refaire son noviciat ; elle ne connaît plus l'alphabet de la vie religieuse ; je crains bien qu'elle ne se trouve pas heureuse en France, on l'a tant gâtée dans les colonies ! il lui sera bien difficile de se persuader qu'elle n'est pas une petite merveille.

Adieu, mes chères et bonnes filles, priez pour moi. Je vais écrire à M. Martin pour le prier de nous envoyer une lettre de recommandation pour Rome ; je désire y aller en mai prochain. Demandez-lui cette faveur pour moi. J'aurais bien des choses à dire pour le salut des colonies.

J'espère qu'avant deux ans la communauté de Paris sera au complet. Nous commençons à avoir des cours de langues étrangères, ce qui sera très avantageux pour les élèves et les maîtresses. Les députés de la Guadeloupe sont venus nous voir, ils ont paru très contents. Nos prospectus ne sont pas encore faits, mais nous pensons recevoir des demoiselles à l'instar de Saint-Denis ; nous serons chargées de l'éducation, des arts d'agrément, de l'entretien en entier, et la pension sera de 1.200 francs. Je crois que ces conditions conviendraient pour les colonies et pour beaucoup de parents en France ; la maison recevra 30 jeunes personnes. Lorsque les parents se chargeront des arts d'agrément et des langues étrangères, la pension sera de 800 francs. Il y aura 40 religieuses,

1. Parent et filleul de M. Bertout à qui il succéda, en 1832, dans la charge de Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit.

20 dames pensionnaires, 20 religieuses étudiantes, 40 sœurs converses, 2 sœurs portières, et moi par dessus.

L'aumônier ne demeurera pas dans la maison ; nous le payerons 1.200 francs, le médecin 1.200 francs ; le loyer sera de 9.000 francs. Ainsi, vous voyez qu'il faudra bien deux années pour former une si complète maison, et si vous ne nous aidez pas, nous y mettrions bien dix ans.

Si je vous disais que la maison de Senlis sera sur le même pied ; seulement, la pension sera moins chère. Nous y aurons des postulantes qui s'initieront d'abord aux pratiques de la vie religieuse ; on les formera aussi à la lecture, à l'écriture, au calcul et au travail. Après le temps convenu, elles prendront le saint habit ; alors celles qui seront destinées à l'instruction viendront à Paris suivre les cours. Mais, je le répète, il nous faudra dix-huit grands mois avant d'en envoyer aucune dans les colonies, à moins que ce ne soit pour d'autres emplois.

Vous voilà bien au courant de nos projets ; priez le Seigneur qu'il les bénisse s'ils sont pour sa gloire et le salut des âmes. Il vient d'entrer 3 pensionnaires, une dame Martin de la Martinique vient de retenir sa place, Mme de Saint-Germain avec trois enfants, une bonne tante et une femme de chambre. C'est beaucoup pour un jour.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 294^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Voyage à Rouen retardé. Recommande plusieurs Sœurs. Comment une Supérieure peut être heureuse dans l'accomplissement de sa charge. Sentiments d'humilité.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 28 décembre 1834.

Ma bien chère fille,

Il m'est impossible d'aller à Rouen avant le 15 janvier ; si ma sœur peut y aller, elle me fera bien plaisir, mais je n'ose pas y

compter. Songez à ma position en ce moment : le pensionnat commence le 1^{er} janvier, il me faut au moins dix jours pour mettre les choses un peu en train, ainsi ne m'attendez que vers le 10 janvier. D'ici là, gardez nos chères voyageuses, faites-les travailler comme si elles devaient toujours rester près de vous. Celle que je vous prie de mettre en emploi, c'est la Sœur qui vient du Sénégal ; si cela ne lui convient pas, c'est qu'elle n'est pas appelée à être fille de Saint-Joseph, elle pourra retourner dans sa famille à l'expiration de ses vœux. Tâchez de bien l'éclairer sur ses véritables intérêts. Pour la pauvre malade, je vous la recommande, ne la tracassez pas par des remèdes inutiles ; attendez-moi avant de prendre aucun parti. Que nos deux autres Sœurs fassent leur possible pour vous soulager et remplir vos intentions.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je désire vous savoir heureuse et contente dans l'accomplissement de vos devoirs. Agissez avec calme et résignation, attendez tout de Dieu, mettez toutes les peines inséparables de votre emploi au pied de la croix, conservez votre âme en paix.

Adieu, toutes mes bien chères filles, priez le Seigneur qu'il m'éclaire de ses divines lumières, afin que je ne m'é gare pas dans le chemin où je vous conduis, qu'il me pardonne mes péchés et nous donne à toutes sa sainte bénédiction.



LETTRE 295^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Divers détails. Situation de la maison de Paris.

Paris, 30 décembre 1834.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisir ; je trouvais le temps long, je désirais savoir comment votre petit établissement de

Lavelanet avait pris, et je vois avec plaisir que vous êtes contente du début, c'est beaucoup ; j'espère que vous en aurez de la satisfaction et que nos chères filles feront beaucoup de bien dans ce pays. Il me tarde encore de savoir comment va le pauvre Michel ; c'est bien pénible de voir mourir tous ces enfants sans pouvoir savoir d'où vient leur maladie (1). Celui-ci travaillait la terre, dira-t-on que c'est ce qui le rend malade ? et puis les autres, parce qu'ils ont cessé d'y travailler ? Dans tout cela, il n'y a que Dieu qui connaisse le secret ; pour nous, nous devons le remercier d'appeler à lui ces chers enfants avant qu'ils aient participé à la contagion du monde.

Je ne perds pas encore l'espérance que nous recevrons quelque chose du naufrage ; sinon tout, au moins une grande partie. J'ai encore été à la Marine, on paraît y mettre de l'intérêt, mais cela n'avance guère.

Sœur Élégie est à la Martinique, elle arrivera dans le courant de février ; je suis inquiète à cause des mauvais temps d'hiver, priez pour elle.

J'ai reçu des nouvelles du père de ma bonne Sœur Vincent ainsi que de son frère ; ils se portent bien l'un et l'autre. Il trouve qu'il n'a pas assez d'argent pour opérer son retour en France, cependant il fait assez bien ses affaires. Le fils ne me paraît guère avancé malgré les grandes dépenses qu'on fait pour lui ; ses frères seront bien au-dessus de lui pour leurs classes, mais il est bon garçon. Si j'avais reçu de l'argent, je vous en aurais envoyé pour habiller tous ces enfants ; mais patience. Tout le monde nous promet et rien n'arrive ; enfin il faut bien que cela vienne.

La maison de Paris couvre ses dépenses journalières, nous avons 11 pensionnaires, plusieurs demandes pour des dames et des enfants. Je serai bien heureuse quand cette maison ne coûtera rien à la Congrégation et qu'elle nourrira 40 religieuses ; j'ai la ferme confiance que ce sera à la fin de 1833 ; je vous en rendrai compte tous les trois mois.

Je vous remercie de nous avoir donné ma bonne Sœur Angé-

1. Il s'agit des Africains que la Vénérable faisait élever à Limoux.

lique ; c'est à elle que nous devons le succès des commencements de cette maison, et puis je ne suis pas sortie depuis que nous y sommes. J'espère bien qu'après le Chapitre de 1833 vous viendrez passer un mois avec nous ; cette pensée nous fait grand plaisir à toutes. Si ma bonne Sœur Rosalie pouvait faire le voyage avec vous, nous aurions bien de la joie de la voir ; je vous en parle de loin afin que vous preniez vos précautions.

Mille choses à toutes nos chères filles, qu'elles prient pour moi, je le fais pour toutes. Et vous, ma bien chère fille, soyez heureuse, c'est le plus ardent des vœux que je forme dans cette vie, et comptez sur le tendre et bien sincère attachement de votre Mère, tante et amie.

P.-S. — Je suis enchantée que vous ayez de l'eau, je verrai cela ces vacances. Hommages respectueux et pleins de reconnaissance pour le digne M. Vidal. Je n'oublie pas M. Bouge ; qu'il prie pour moi ; il dit la sainte messe, qu'il est heureux !



LETTRE 296^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La Mère Fondatrice est désolée que ses lettres n'arrivent pas. Regret plein d'humilité. Désir de revoir sa sœur. Préciser les demandes de sujets. Détails sur la maison de Paris. Pères de Saint-Joseph. Bonne opinion des autorités de Bourbon. Relâchement dans l'esprit de pauvreté. Donner chaque année l'état du personnel, des recettes et des dépenses.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, fin 1834.

Ma chère fille,

J'écris si souvent qu'il est impossible que mes lettres s'égarerent toutes ; cette pensée me désole. Je vois par la lettre de ma Sœur Xavier qu'elle ne reçoit de nos nouvelles que tous les trois ou quatre ans ; je vais vous envoyer la note de tout ce que j'ai écrit depuis mon retour, vous verrez si je suis en arrière. Pauvre

Sœur Xavier dont j'admire les vertus, moi qui voudrais toujours causer avec elle qui sait si bien dire.

J'ai quelque chose qui me trouble depuis quelque temps : je crois vous avoir écrit une lettre dans un moment de peine, et qui vous en aura causé. Je vous parlais de vos dépenses, du peu d'économie de certaine maison ; pardonnez-moi, ma bonne fille, vous pourriez bien mieux me gronder. Ah ! faites-le, je vous promets la plus parfaite docilité.

Je ne peux pas faire le sacrifice de ne vous revoir jamais dans ce monde. Quand je suis bien fervente, cela va tout seul ; mais deux jours après, je désire vous voir. Croyez-vous qu'en choisissant la meilleure saison, un beau navire de l'État, vous ne pourriez pas venir une année faire le choix des personnes dont vous avez besoin ? Mon Dieu, que nous aurions de choses à faire, à dire, pour améliorer et consolider l'œuvre dont Dieu nous a chargées !

Je ne crois pas pouvoir vous envoyer des Sœurs avant que votre Conseil colonial les demande. On est difficile pour les passages, et puis vous êtes au complet ; il faut que le Conseil demande « en augmentation ». Songez bien à faire entrer cela dans la rédaction de ces messieurs, et quand c'est en remplacement, demandez « en remplacement ». Que ce soit le plus tard possible pour des Sœurs enseignantes. Nous avons besoin de temps pour les instruire.

.....

Depuis que cette petite lettre est commencée, nous sommes dans notre belle maison, approuvées par Mgr l'Archevêque, ayant un aumônier qui vient nous dire la messe régulièrement ; il nous fait deux instructions par semaine. Un autre est le confesseur. Nous sommes solitaires comme dans les déserts de la Guyane, les jardins sont grands et parfaitement couverts. Nous allons avoir 12 orphelines du choléra, c'est le cadeau de Mgr l'Archevêque ; c'est ce qui nous vaut ses bonnes grâces, on ne peut les acheter trop cher.

Notre maison de Paris est actuellement composée de 20 Sœurs étudiantes, elles seront réunies le lendemain de la Saint-Joseph ;

ce sont des sujets distingués par leurs vertus et leurs capacités, c'est par elles que nous espérons perfectionner l'enseignement dans toute la Congrégation.

..... ,

Nous sommes très surchargées et très pauvres ; l'établissement des Pères de Saint-Joseph destinés à la direction spirituelle de toutes nos maisons nous coûte beaucoup ; mais nous avons un si grand besoin de saints prêtres qui aient l'esprit religieux qu'aucun sacrifice ne nous semble trop grand pour atteindre ce noble but. Le séminaire s'établit à Mana, nous avons la ferme conviction que le Saint-Siège établira là un prélat qui pourra procurer des prêtres pour les colonies. Cette pensée est hardie, mais c'est l'œuvre de Dieu, il ne la laissera pas imparfaite.

J'ai vu votre délégué qui m'a dit tout le bien possible de vous et de vos œuvres, j'ai été fort contente de lui ; nous nous sommes rencontrés au ministère chez nos amis et les siens ; je le verrai de temps en temps. J'ai vu aussi le Rapport de votre gouverneur qui rendait compte de sa visite des quartiers ; dans chaque endroit il fait remarquer le bien que les Sœurs de Saint-Joseph y font, il en rapporte la gloire à Mme Rosalie, et le reste... cela a fait grand plaisir au ministère.

Ma sœur Marie-Joseph a fait vos commissions à Nantes. Je vous prie de ne plus rien demander à personne qu'à nous ; mais payez exactement. Il me semble que vos maisons se sont bien relâchées pour l'esprit de pauvreté ; vos envois de Bourbon sont rares ; ceux de Pondichéry ont bien changé, et nos charges sont les mêmes.

Je voudrais connaître à quelles conditions vous recevez des postulantes ; dites-nous exactement, au moins tous les ans, l'état des maisons de votre dépendance, d'abord du personnel, puis des recettes et dépenses. Ma chère fille, c'est à vous d'établir cet ordre régulier qui doit distinguer notre Société de toutes celles qui existent, et qui la soutiendra.

La suite manque.



LETTRE 297^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Elle s'adresse à la Sœur Onésime Lefèvre, assistante, et recommande à ses soins la Chère Mère Marie-Thérèse. Règles de conduite pour le bon emploi du temps, l'esprit de pauvreté et de simplicité. Chapitre général à Cluny. Difficultés au sujet du noviciat. Économie et ordre dans la comptabilité.

Paris, commencement de 1835.

Le commencement, adressé à la Chère Mère Marie-Thérèse, manque.

. Nous avons enfin trouvé Mme Lefèvre, nous lui avons remis le petit cadeau de ma bonne Sœur Onésime. Cette feuille lui sera consacrée.

Ma bien chère fille,

Combien je vous sais gré des bons soins que vous donnez à ma chère sœur ! Si vous l'aviez laissée mourir, je serais morte aussi ; ainsi arrangez-vous, nous voulons partir ensemble. Je pense qu'elle ferait bien de se préparer à venir en France dans un an ; mais elle partira sur un grand bâtiment et dans la saison où l'on ne risque rien ; songez bien à tout cela ; avec elle reviendront les malades, nous les remplacerons avant ; il faut prendre patience encore une année.

Nos chères Sœurs des classes voudraient bien vous écrire souvent, mais elles sont si occupées qu'elles ont fait divorce avec tout ce qui n'est pas du devoir ; mais que cela ne vous empêche pas d'écrire, on est si content de recevoir vos lettres !

Il me vient en pensée que vous laissez les Sœurs trop libres de prendre tel ou tel livre sans savoir si cela sera utile ou non, si c'est par esprit de curiosité ou pour leurs classes ; je crains qu'elles ne passent beaucoup de temps à lire ce qui ne les regarde pas, veillez-y. Je trouve aussi qu'on ne craint pas d'employer pour Pierre et Paul les objets destinés au travail ; tout ce

que je vous envoie est pour être cédé aux élèves et non pas pour être employé par nous, c'est contre l'esprit de pauvreté. Ne permettez plus ces poupées, ces boîtes qu'on apporte toujours avec soi quand on revient; c'est abuser du bon cœur des enfants. Les choses simples qui ne coûtent rien, des productions du pays, passe encore; mais rien autre chose. Ayez l'esprit d'ordre et de pauvreté, et tâchez de l'inspirer à vos chères compagnes. Si vous saviez qu'il est difficile à celles qui reviennent de prendre cet esprit de simplicité! quand on l'a perdu, comme on souffre jusqu'à ce qu'on l'ait retrouvé!

Ma bonne Sœur Alexis est arrivée bien malade, mais elle va très bien au moral; c'est une excellente religieuse. Sœur Thérèse est arrivée bien portante, mais maussade, je pense que cela continue; la pauvre, elle attendra longtemps ce qu'elle désire. Sœur Élégie regrette beaucoup Cayenne, elle ne trouve pas d'emploi qui puisse lui aller; celui qui lui conviendrait, elle n'y convient pas, je ne sais comment cela s'arrangera. Elle m'a remis 95 francs en arrivant, et m'a dit qu'elle avait donné le reste à ma Sœur Constance... Voilà comment on administre! Que nous sommes malheureuses quand nous n'avons pas l'esprit de notre saint état! combien on souffre, et sans consolation! ô faiblesse humaine, que tu es grande et déplorable!

Nous aurons le Chapitre général à Cluny le 29 avril, sous la présidence de Mgr l'Évêque d'Autun (1). Celui-ci désirerait qu'il n'y eût qu'un noviciat et à Cluny; l'évêque de Beauvais le veut à Beauvais avec un Supérieur temporel qui dirige les recettes et les dépenses. L'archevêque de Paris pense que la suprématie lui revient de droit. Au milieu de toutes ces prétentions, je me repose en Dieu qui saura bien faire pencher la balance du côté qui me fera plaisir. Le but du Chapitre est de nommer les Conseillères. Nous avons attendu afin de nommer un Conseil près de celles qu'il doit diriger. Ce n'est pas facile, parce que celles sur qui se porteraient les suffrages se trouvent à la tête des principales maisons de l'Ordre. Je vous donnerai connaissance des résultats

1. Mgr d'Héricourt.

du Chapitre et comment tant de Grands s'accorderont (1).

M. Lagrange (2) vient d'arriver, j'ai bien le désir de vous l'envoyer ; il conviendra parfaitement à votre maison ; je lui trouve tant de bonnes qualités ! J'espère que M. le Préfet apostolique lui donnera volontiers mission pour la maison ; il va partir à nos frais. Si, contre toute espérance, il ne vous était plus utile, nous le ferions passer à la Guadeloupe ; cependant n'en parlez pas, s'il veut aller faire une année de noviciat à Mana, je pense que les choses ne seraient que mieux. Je vais étudier son caractère, afin de voir si c'est bien l'homme qui nous convient...

Je reprends ma lettre et pour continuer le même sujet. M. Lagrange est très bien, très bien.

J'attendais les factures, elles ne sont pas prêtes, je vais toujours vous adresser ce paquet ; dans quelques jours, je vous expédierai les factures des livres, je vous envoie celles de la mercerie.

Je pars pour Rouen faire vos emplettes de rouennerie ; elles partiront par le Havre et je vous écrirai encore ; mais ce que je ne peux assez vous recommander, c'est l'économie ; puis d'envoyer le montant de vos factures en disant : ceci est pour payer telle dette, ceci est pour la Congrégation, et dans vos états, écrivez : envoyé tant pour payer nos factures.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi qui suis toute à vous. Jamais je n'ai eu tant à écrire, je suis seule pour les affaires, tout le monde apprend « la méthode », ou bien elles ne sont pas capables de m'aider.

1. Dieu permit qu'elles s'accordassent si bien que la Vénérable fut livrée, comme elle le dit pittoresquement — Lettre 323° — « pieds et mains liés » à Mgr d'Autun. Chacun, en tout cela, voulait et croyait bien faire. La Mère Fondatrice, outre le mérite de la bonne intention, y trouva encore celui de longues et salutaires épreuves.

2. Prêtre du diocèse d'Autun.



LETTRE 298^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Réagir contre l'esprit d'indépendance. Transfert du personnel de Bailleul à Senlis. Chapitre général de la Congrégation. Maladie de la Chère Mère Marie-Thérèse.

Paris, commencement de 1835.

Le commencement manque.

Nous sommes dans un siècle d'égoïsme et d'indépendance ; tout entraîne vers ce torrent dévastateur ; il faut une grande grâce pour s'en garantir et une attention continuelle sur soi-même. Les jeunes religieuses ont une tendance naturelle à l'indépendance ; toutes les Sociétés le remarquent et s'en effrayent ; c'est à nous à combattre ces défauts par la pratique des vertus contraires. Je n'ai pas besoin de m'étendre beaucoup pour vous faire sentir ce que vous remarquez chaque jour ; mais ce n'est pas assez, il faut corriger. Il me semble que nous allons devenir meilleures.

Ma sœur Marie-Joseph va très bien ; elle nous envoie tous les quinze jours une voiture de provisions. Elle quittera Bailleul pour aller à Senlis dans le courant de cette année ; la maison sera terminée en juillet prochain, elle sera charmante et très commode pour un noviciat et un pensionnat, puis en quatre heures on va à Paris.

Le Chapitre général s'assemblera à Cluny le 29 avril ; il sera présidé par Mgr l'Évêque d'Autun. Il a pour objet la nomination des Conseillères ; nous avons le désir de mettre le Conseil à Senlis, et par conséquent une partie des Conseillères, le surplus à Paris, car que sert le Conseil reparté dans toutes les maisons de France les plus éloignées ? Je suis à moi-même, pour le moment, mon Conseil avec ma sœur Marie-Joseph qui est Assistante et Conseillère, et ma Sœur Bathilde qui est secrétaire honoraire sans appointements, et Conseillère ; je n'en fais pas moins ce que je crois pour le mieux. Je ne sais si je pourrai m'accoutumer aux cérémonies, mais pour le moment je n'y pense pas et tout va à

merveille. Si vous saviez combien la jalousie cherche à exercer ses funestes ravages ! prêtres, religieux, évêques, le diable n'a point de honte de chercher à les tromper tous pour essayer de nous nuire. Mais « si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ! »

Si vous perdez votre gouverneur, je crois bien que M. Jubelin le remplacera ; si cela est, vous n'aurez pas à vous plaindre.

Adieu, je vous quitte pour écrire par la première occasion au préfet apostolique qui partira dans un mois ; on dit beaucoup de bien de lui, je le verrai dans quelques jours. Adieu encore une fois.

Votre meilleure amie pour le temps et pour l'éternité.

P.-S. — Il me semble que j'ai trop de papier et qu'il faut encore causer. Eh bien ! vos lettres sont trop courtes, vous écrivez trop gros, vous ne prenez pas assez de temps pour causer avec moi. Et votre portrait que j'attends avec impatience pour le faire lithographier avec le mien ? Je vous en enverrai pour les maisons de Bourbon et de Pondichéry ; puis, nous en donnerons à toutes nos maisons de France et des colonies.

Ma bonne Chère Mère de la Martinique a été très malade ; elle se porte bien à présent, mais on craint pour ses jours. Comme je remercie le bon Dieu de nous l'avoir conservée ! Que serais-je devenue sans elle ? Je vais tâcher de la faire revenir pour une année, afin de remettre sa santé. Ah ! si vous pouviez nous venir rendre visite, que vous seriez aimable ! choisissez la meilleure saison pour faire ce petit voyage ; il faudrait arriver en France en août, partir de Bourbon en avril. Je ne connais pas assez les saisons de vos parages.

Pauvre M. Lauriot, il a fait naufrage à Saint-Nazaire. Tout l'équipage est sauvé et nos lettres aussi ; son bâtiment et son chargement étaient assurés. Je vais tout de même lui adresser nos commissions pour vous, il les fera partir, il est si obligeant ! il va sans doute acheter un autre bâtiment.

Adélaïde Vermot que vous n'avez pas oubliée va prendre le saint-habit le jour de la Saint-Joseph avec Joséphine Dailly ; toutes les deux sont d'excellents sujets et très instruites.



LETTRE 299^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Divers détails.

Paris, 19 janvier 1835.

Ma bien chère fille,

Je vous ai écrit par M. le Préfet apostolique que vous verrez avec plaisir ; vous serez enfin heureuse, je l'espère. Je suis fâchée de ne pouvoir vous envoyer aujourd'hui tout ce dont vous avez besoin ; je n'ai pu aller à Rouen pour les emplettes, je n'avais pas d'argent, je n'ai pu faire mieux. Mais, mes bien chères filles, prenez patience ; dans peu de jours, je vous ferai un nouvel envoi : des chapelets, de jolis livres, et puis des voiles, des robes et le reste. En m'écrivant, la première fois, ne manquez pas de me dire ce dont vous avez besoin, n'importe dans quel genre. S'il vous faut des Sœurs, priez M. le Gouverneur de faire de nouvelles demandes ; sans cela, il est très difficile d'en obtenir ; ainsi ne négligez pas cette recommandation.

.....
Avez-vous des livres d'office ? Vous ne m'en parlez pas.

Je devais partir ce soir pour Bailleul, je n'irai pas parce que je suis enrhumée. Il y a trois mois que je suis ici sans sortir, j'ai beaucoup à faire.

Toutes nos maisons vont très bien ; je suis on ne peut plus contente. Notre maison de Paris se monte assez vite, je ne m'attendais pas à autant de succès, j'en remercie le bon Dieu.

Dites à toutes nos chères filles que je les aime de tout mon cœur. Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, je suis toute à vous.



LETTRE 300^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Questions temporelles. Détails divers.

Paris, 28 janvier 1835.

Ma bien chère fille,

L'arrivée de ma Chère Mère Marie-Joseph m'a retardée de deux jours pour vous écrire ; elle vient de repartir avec deux postulantes et le jardinier. Elle se porte bien, toujours bonne et très bonne comme vous la connaissez. Nous avons lu ensemble vos lettres. Désirant vivement vous aider, nous attendons toujours l'argent du naufrage pour vous l'envoyer.

Il me semble que la maison de Limoux est la mieux de la Congrégation en France, elle s'améliore chaque jour. Tenez à ce que les petites maisons qui forment votre département vous rendent compte de leur administration tous les six mois afin que vous puissiez nous assurer qu'elles administrent bien.

Songez qu'à Bailleul il y a 70 personnes à nourrir, instruire et entretenir ; qu'il était temps d'apporter remède à un pareil inconvénient ! Il était nécessaire de transporter cette maison dans une ville où l'on pût avoir un pensionnat, une infirmerie et de nombreuses classes externes et gratuites. Vous êtes trop sage pour penser que cela se fait sans sacrifices ; pendant les deux premières années nous serons obligées d'en faire, mais aussi nos Sœurs seront utiles, on pourra voir de quoi elles seront capables avant de leur faire faire aux colonies de si longs voyages.

La maison de Paris remplira de même un but utile et selon l'esprit de notre sainte Congrégation... Si cela continue, nous ne pouvons qu'admirer la divine Providence, la remercier de tant de bienfaits.

J'ai cherché les dictionnaires italiens, on en veut 36 francs ; je les ai fait demander chez Hazard, ils ne coûteraient que 18 francs. Mais si dans huit jours on ne les trouve pas, je vous en enverrai de neufs. Je n'ai que le désir de faire ce qui vous

conviendra. Pour la chère Éliisa, ce que vous trouverez bien sera toujours approuvé de moi. Je suis fâchée de l'indisposition de ma bonne Sœur Basile, cela tient à son âge, j'espère qu'avec des soins ce ne sera rien. Si vous avez besoin d'une maîtresse, vous la choisirez lorsque vous viendrez à Pâques. Préparez toutes vos affaires, afin de pouvoir nous rester un mois, sans compter le temps du Conseil.

Réfléchissez bien à tout ce que je viens de vous dire. . . . Écrivez-moi si je n'avais pas bien compris et que vous ayez besoin d'autres choses que je puis faire.

Mille choses respectueuses et pleines de reconnaissance à M. Vidal ainsi qu'au digne M. Bouge. Il vient de partir un excellent prêtre pour le Sénégal, un second le suivra bientôt.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille. Dites à nos bien chères filles, Sœur Rosalie et Sœur Vincent, que leurs bonnes lettres m'ont fait grand plaisir. Je suis si accablée d'écritures et d'affaires que je n'ai pas un moment. Priez pour moi afin que je fasse la sainte volonté de Dieu.



LETTRE 301^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Inquiétudes sur sa santé. Lourdes charges. Questions diverses. Miracle obtenu par la médaille miraculeuse. Détails sur les maisons des colonies. Modérer les dépenses.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 7 février 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

La lettre de ma bonne Sœur Onésime qui m'a apporté sa traite est arrivée avant celle qui nous annonçait votre maladie, je remercie le bon Dieu de cette attention. La première du 27 décembre nous disait que vous descendiez de la campagne, je trem-

blais ; nous n'osions pas nous communiquer nos pensées. Songez à vous soigner ; il est juste que je parte avant vous, ou au moins partons ensemble pour un si grand voyage ; vous savez bien, ma chère fille, que j'ai besoin de vous pour me protéger près du bon Dieu, comme vous m'avez toujours soutenue près des créatures. Nous remercions le Seigneur de vous avoir rendu la santé, mais conservez-la. J'attends avec anxiété nos chères voyageuses ; je crains le mauvais temps sur les côtes, mais enfin Dieu protège les Sœurs de Saint-Joseph. Nous les ferons bien causer sur vos besoins, votre position ; tout nous intéresse. Mon Dieu, que je voudrais donc vous voir ! permettez-moi de faire un petit voyage d'un an seulement : je visiterai nos maisons d'Amérique, je resterai six mois dans chacune, et puis je reviendrai me préparer à mourir ; peut-être pourrions-nous revenir ensemble, qu'en dites-vous ? Vous voyez que je fais toujours des projets. A tout ceci se rattache une grande pensée, celle de faire la sainte volonté de Dieu, de répondre à ses desseins.

Aussitôt que ma Sœur Élégie sera arrivée, nous nous occuperons de vos commissions ; soyez modeste dans vos demandes de cette année à cause des charges énormes que nous causent le déplacement de Bailleul et l'acquisition de Senlis... mais aussi c'est une garantie pour la tranquillité de nos enfants qui deviennent tous les jours plus nombreux et plus intéressants. Ensuite l'établissement de la maison de Paris qui ne sera à charge que la première année. Déjà nous couvrons toute la dépense ordinaire par les recettes, et cependant nous sommes 23 religieuses ou novices. Il nous reste le loyer ; mais nous avons lieu d'espérer qu'avant la fin de l'année nous serons au pair ; ce sera pour moi une grande tranquillité, et puis en cas de guerre, il ne faut pas que la Congrégation soit aux expédients.

On fait des cours d'anglais comme de français à notre maison ; nous espérons y ajouter l'italien ; il me semble que ce ne serait pas trop mal de savoir un peu d'espagnol pour Saint-Domingue où nous aurons des Sœurs et peut-être des Frères avant peu ; je vous reparlerai de cette affaire dans une autre lettre. Je vous prie de me donner votre appréciation sur nos deux Sœurs

de Cayenne, parlez franchement d'après votre conscience ; puis celle de ma bonne Sœur Onésime, elle a eu le temps de les étudier, elle peut me dire tout ce qu'elle pense, ce n'est que pour moi et pour me guider dans l'emploi que je désire leur confier.

Je suis bien contente que vous ayez toujours votre digne aumônier. Ah ! conservez-le bien jusqu'à ce que le ciel vous en envoie un autre. Je suis enchantée des bonnes dispositions de M. le Préfet apostolique ; tâchez de conserver ses bonnes grâces. Il paraît que le clergé de la Martinique a pris son parti en brave, tant mieux ; je craignais qu'il en fût autrement et que les suites ne devinssent fâcheuses pour tous.

Je ne puis vous dire assez combien M. Duclary a mis d'obligeance pour tout ce dont vous l'avez chargé. Il est venu nous demander nos commissions, témoignez-lui vous-même ma vive reconnaissance. Je le charge pour vous de 200 médailles miraculeuses (1) ; vous ne sauriez croire combien on y a de confiance en France ; je vous envoie les petits livres qui vous mettront au courant de cette dévotion. La médaille guérira nos chères filles de la Guadeloupe de leur mauvaise fièvre. Trois miracles se sont opérés chez nous par son intercession ; à Bailleul on en a dressé procès-verbal, chanté la grand'messe où les habitants de la paroisse ont assisté pour la guérison de la nièce de ma Sœur Onésime, celle de ma Sœur Emmanuel et Michel Roger (2), un de nos Africains agonisant. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, j'en aurais tant à dire ; mon Dieu ! qu'elle conserve votre santé !

M. de Beuze est venu nous voir plusieurs fois pour me prier de vous recommander ses petits enfants ; voyez si sur le

1. On sait que cette médaille fut révélée, en 1830, à la Vénérable Catherine Labouré, fille de la Charité, lors d'une apparition miraculeuse de la Sainte Vierge ; mais elle ne fut frappée qu'en 1832 sur l'autorisation de Mgr de Quélen, Archevêque de Paris. — La Vénérable Fondatrice s'empressa de la propager dans sa Congrégation, elle eut toujours une grande dévotion à Marie conçue sans péché et s'adressait souvent à elle pour obtenir des grâces.

2. Michel Roger obtint une guérison si parfaite par la médaille miraculeuse qu'il vécut jusqu'en 1904. Il rendit le dernier soupir à Mana en bénissant le nom de sa vénérée protectrice.

nombre vous ne pourriez pas faire quelque chose. Combien vous êtes bonne de tant vous gêner pour nous aider ! mais pour vous encourager, je vous dirai que Dieu sera votre récompense, puis vous voyez prospérer la Congrégation.

Il me semble que le projet de la Guadeloupe est bon ; la pension n'y perdra rien, mais il faudra plus de monde ; nous en préparons. Qu'il faut de temps pour faire des maitresses et surtout de bonnes religieuses ! Partout on ne voudrait rien de médiocre, rien que du bon. Oui, cela serait bien à désirer, mais le bon Dieu veut que nous souffrions en ce monde pour l'aimer davantage et être récompensées dans l'éternité. Pour votre demi-pension ou externat, ne pourriez-vous pas vous servir des bâtiments qui sont en dehors du côté des orphelines ? Il me semble qu'il en coûterait peu de les bien approprier et décorer. La récréation serait à des heures différentes, de manière que la cour pourrait servir pour les unes et les autres. Examinez bien ce que je vous dis. Vous tâchez de reculer encore d'une année vos grandes réparations, vous enverrez à Mana la note du bois dont vous auriez besoin, on vous en ferait un chargement. Il faut nous entendre afin que tout le monde ne fasse pas de grosses dépenses en même temps. La Guadeloupe n'est pas encore au bout, car j'ai reçu une grande lettre de ma pauvre Sœur Léonce qui avoue ses torts et ses ennuis.

Il serait à désirer d'être affranchie d'un côté avant de vous embarrasser de l'autre. Ma sœur Rosalie a acheté « un château » 25.000 francs et doit faire face à ses affaires. Pondichéry donne toutes ses économies pour soutenir de pauvres missionnaires dévorés par la famine depuis deux ans, c'est une grande pitié !

Malgré ce que je viens de vous dire, si vous prévoyez la nécessité de faire la dépense dont vous me parlez, je dois l'approuver : charité bien ordonnée commence par soi-même. Depuis longtemps, vous faites plus que l'Évangile ne commande... Oh ! qu'il y a peu de personnes qui vous ressemblent !

Adieu, ma bien chère fille, priez pour votre amie et sœur. Mille choses aimables à ma bonne Sœur Onésime. Qu'elle continue de m'écrire le plus souvent possible pour vous en éviter la peine, je

lui écrirai bientôt, aussitôt l'arrivée des voyageuses. Adieu encore une fois.

Je vous prie d'envoyer 400 médailles miraculeuses à ma Sœur Léonce avec deux ou trois livres de la médaille et le petit billet ci-joint.



LETTRE 302^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Arrivée des Sœurs. Formation des Sœurs enseignantes. Prise d'habit. Approbation de Mgr l'Archevêque de Paris.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 24 février 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Combien les dernières lettres qui me rassurent sur l'état de votre santé m'ont fait plaisir ! Je crains toujours que vous ne vous ménagiez pas assez ; ah ! soignez votre santé qui nous est si nécessaire ; et puis, si vous mourez, je veux mourir aussi, ainsi arrangez-vous, nous partirons ensemble.

Nos chères Sœurs arrivées depuis huit jours ont bien de la peine à se remettre ; elles sont si maigres que cela fait pitié. Les plus fatiguées sont parties ce matin pour Bailleul au nombre de cinq. Elles sont arrivées huit en même temps, quatre nouvelles de Mana, ce sont les moins malades, elles seront bientôt en état de travailler. Déjà Sœur Stanislas prend des leçons de français et de musique, mais il lui faut deux ans avant d'enseigner. J'ai la ferme confiance d'avoir de très bonnes maîtresses dans quinze à dix-huit mois. Si vous voulez des Sœurs pour d'autres emplois, nous vous en enverrons. Répondez promptement, le ministre en demande quatre, mais je voudrais avoir votre réponse avant de les envoyer. Je pense que ma bonne Sœur Augustine de Mana est près de vous ; je crois qu'elle conviendra parfaitement pour

les orphelines, elle a beaucoup d'ordre et d'activité, elle aime les enfants, ce sont des qualités essentielles pour cet emploi.

Le jour de la Saint-Joseph nous allons donner l'habit à dix jeunes personnes bien choisies qui, pour la plupart, ont des moyens et sont déjà bien avancées. Adélaïde Vermot et Joséphine Dailly sont du nombre ; elles reviendront toutes ici à Paris.

.

Nous avons pour notre maison l'approbation de Mgr l'Archevêque de Paris ; un aumônier qui est d'une régularité parfaite et un saint confesseur ; que nous sommes heureuses de ne plus sortir, notre chapelle est si jolie !

La fin manque.



LETTRE 303^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Annonce d'un envoi de livres.

Paris, 23 février 1835.

Vous recevrez par cette lettre, ma bien chère fille, l'assurance que je m'occupe de vous activement. Nous vous adressons le dépôt de livres nécessaires à Bourbon et à Pondichéry, espérant que vous serez exacte à envoyer le montant de tout ce que vous céderez, avec le détail des livres cédés ou employés, afin que tous les six mois on vous en fasse passer pour compléter le dépôt. Vous nous ferez vos observations sur ce qui ne conviendrait pas pour le pays, comme aussi sur ce qui conviendrait le mieux.

Je vais vous écrire par le ministère, j'espère que ma lettre suivra de près cet envoi. Ne faites pas languir nos chères filles de Pondichéry, envoyez-leur grandement ce dont elles ont besoin ; vous ne les soignez pas comme elles le désirent, cependant vous les aimez beaucoup. Je vous en reparlerai dans ma prochaine lettre.

Adieu, tâchez de bien tirer parti des livres, ne les cédez pas à crédit, renvoyez l'argent tous les six mois, ne mettez pas cet

argent avec les dons de la communauté. La maison de Paris va bien, nous avons la sainte messe depuis huit jours.

J'attends votre portrait avec bien de l'impatience. Adieu, toute à vous.



LETTRE 304^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Retard de son voyage à Rouen.

Paris, 26 février 1833.

Ma chère fille,

Ne vous fâchez pas, cela n'est jamais permis. J'ai cru partir hier pour aller vous voir et mille obstacles sont venus me barrer le passage, je crois que vous le comprendrez comme moi. Huit Sœurs sont arrivées des colonies et treize viennent de partir pour Brest. Celles des colonies sont presque toutes malades, de manière que nous venons de monter un dortoir comme infirmerie; puis MM. les Grands Vicaires de Paris viennent de nous accorder la sainte messe, ainsi votre neuvaine a eu son heureux effet; ensuite, c'est la fin de février, il faut payer ses dettes. Ce ne sera que vers le 10 que j'irai vous voir, parce que je dois être à Bailleul le 19, où l'on donnera le saint habit à grand nombre de novices. Nous avons, pour les colonies, des demandes à l'infini de toutes sortes de marchandises et peu d'argent pour payer : vous voyez que l'embarras est grand !!...

Écrivez-moi de suite le prix des voiles, mais je veux qu'on donne six mois pour payer, afin qu'on ait le temps de recevoir l'argent ; surtout point de voiles où il y a du coton. Nous aurions besoin de deux pièces de cotonne bleu clair pour Bailleul, mais de première qualité ; envoyez-les le plus tôt possible ; n'achetez que ce que je vous demanderai, parce que l'année est trop difficile.

Je n'écris qu'à vous, faites part de mes pensées à nos chères filles du collège et de Darnétal ; qu'elles ménagent bien. Quant à

tout ce que vous désirez pour vos Sœurs, nous n'y pouvons rien pour le moment, attendez-moi et nous verrons ensemble ; faites pour le mieux en attendant. Les santés sont déplorables partout.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 305^e

A M. L'ABBÉ GONDIN, CURÉ DE CHABEUIL

Épreuves. Maison de Paris. Transfert de Bailleul à Senlis. Chapitre à Chuny.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Paris, 27 février 1835.

Mon bien digne Père,

Il est bien temps de venir réclamer toute votre indulgence pour avoir tant tardé à vous répondre. J'étais si peinée, si tourmentée par nos deux évêques de Paris et de Beauvais, que j'attendais une décision pour vous en faire part. Mgr de Beauvais voulait absolument nous donner un Supérieur temporel, nous n'avons pas voulu l'accepter, il s'est fâché et a écrit à Mgr l'Archevêque de Paris contre nous ; ce dernier ne voulait pas autoriser notre établissement. Enfin, après nombre de neuvaines et de supplications, on vient de nous accorder la messe et la sainte Réserve... Grâces à Marie conçue sans péché.

Nous voilà avec une belle maison à Paris et qui va très bien. Lorsque vous viendrez, nous vous donnerons l'hospitalité avec un bien grand plaisir. Vous serez content de la maison et de son utilité ; son but principal est l'instruction des religieuses destinées à l'éducation, elles seront toujours au nombre de 20 comme étudiantes ; le pensionnat sera porté à 30, les dames, de 15 à 20 ; pour directrices des études et des emplois, 10 ; pour la tenue de la maison, 10 Sœurs converses. C'est ainsi que nous serons au complet ; les jardins sont charmants.

Il faut encore vous dire que le bail de Bailleul finit cette année ; nous quittons le pays pour aller à Senlis où nous avons acheté une grande maison pour le noviciat. Elle pourra être utile à l'instruction des pauvres et des riches, car elle a des secours pour la religion plus que dans un village comme Bailleul. Vous voyez, mon bon Père, que j'ai eu de l'ouvrage et quelques tracas ; aujourd'hui il me semble que tout va bien et très bien.

Actuellement, parlons de nos chers Africains. L'affaire marche (1) mais n'est pas finie ; le gouvernement a bien de la peine à nous accorder une parfaite indépendance de toute administration séculière, et moi je suis persuadée que sans cela il n'est pas possible de réussir. Cependant, M. Lafond vient de partir pour Mana avec deux Frères, dont l'un va bientôt être prêtre, une maladie qu'il a eue au séminaire l'ayant retardé ; d'autres se préparent à le suivre. Enfin, si c'est l'œuvre de Dieu, elle réussira ; cette seule pensée me rassure contre des raisons qui trouveraient bien des choses incohérentes et difficiles à concilier. Ma Sœur Tharsille (2) est nommée Supérieure de cette belle et grande entreprise ; elle m'attendra pour revenir, car je n'y resterai qu'une année, mais je ne partirai pas avant un an. Ma Chère Mère de la Martinique viendra me remplacer pendant cette année d'absence.

Je n'ai pas reçu une seule ligne de nos Sœurs de Chabeuil, cela m'étonne et me fait bien de la peine...

Le Chapitre se tiendra à Cluny le 29 avril, il sera présidé par Mgr l'Évêque d'Autun en personne. C'est pour nommer le Conseil, nous nous y rendrons la semaine de Pâques ou le lendemain de la Quasimodo. Chacun a ses prétentions. Paris voudrait le noviciat général, Beauvais voudrait le conserver et Cluny ne voudrait pas le laisser aller... moi je le désire à Senlis pour qu'il ne soit pas à Paris. Mais en tout la sainte volonté de Dieu, je ne m'effraye de rien, ma confiance en Dieu fait mon repos.

Adieu, mon bon Père, écrivez-moi longuement et souvent. Croyez à mon profond respect joint à la confiance entière avec laquelle je suis...

1. Il s'agit de l'œuvre projetée de la libération des noirs, à Mana.

2. Religieuse à laquelle s'intéressait M. Gondin.

LETTRE 306^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Au sujet du préfet apostolique du Sénégal.

Paris, 8 mars 1833.

Ma bien chère fille, Sœur Madeleine,

Cette lettre vous sera remise par un de nos Pères qui se rend à Mana sur « l'Abondance », qui doit s'arrêter à Saint-Louis. Je désire qu'il puisse descendre à terre pour vous voir, vous consoler ; mais j'espère que déjà la plus grande de vos peines n'existe plus depuis l'arrivée de M. le Préfet apostolique ; c'est un saint homme qui prendra l'intérêt de vos âmes à cœur. Il connaît la Congrégation, il nous a rendu de grands services dans des temps difficiles, ayez toute confiance en lui, il le mérite sous tous rapports.

J'ai reçu les trois billets que vous m'avez envoyés, recevez mes remerciements et Dieu vous en récompensera. J'espère qu'aussitôt que vous aurez reçu M. le Préfet apostolique, vous serez plus tranquille et vos chères Sœurs plus heureuses ; j'attends avec impatience les lettres qui m'en donneront l'assurance, ne me les faites pas trop désirer.

J'ai adressé à M. Calvé, à Bordeaux, une malle pour vous ; je souhaite apprendre que vous l'avez reçue. J'attendrai aussi votre lettre pour faire partir les 4 Sœurs que vous demandez. Si ma bonne Sœur Thérèse voulait encore rester, elle me ferait grand plaisir, surtout si sa santé le lui permet. Il me semble que vous allez être si heureuse que vous bénirez votre sort. Mon Dieu, que je le désire !

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi.



LETTRE 307^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Départs de Sœurs ; indications au sujet de celles à envoyer à Paris.

Paris, vendredi 20 mars 1833.

Ma chère fille,

Pourquoi tant d'inquiétudes pour rien ? Je me porte à merveille, soyez tranquille ; le bon Dieu soutient les Sœurs de Saint-Joseph d'une manière particulière.

Je ne suis restée que trois jours à Bailleul ; après six mois, ce n'est pas trop. Je suis venue faire la Saint-Joseph à Paris où je resterai quelque temps. Ma Sœur Appoline, parente de Sœur Marie, prendra jeudi prochain la voiture des messageries « N.-D.-des-Victoires » ; elle partira le matin, s'il y a une voiture de jour ; s'il n'y en a pas, elle partira le soir pour arriver le vendredi à 5 heures du matin. Prenez donc vos mesures d'avance ; la Sœur de Darnétal, qui quitte Beauvais, est une excellente Sœur de voile. Sœur Thérèse, de la Martinique, ira remplacer la petite Sœur qui doit s'embarquer pour Bourbon ; j'ai la ferme confiance que vous serez contente. Je crois qu'on aurait envie de ne vous envoyer les Sœurs qu'à Pâques, car vous pouvez attendre, vous êtes bien assez de monde. Pour les 3 Sœurs qui doivent venir, vous les enverrez quand vous voudrez ; mais il faut retenir les trois places d'avance dans le coupé pour partir le soir ; vous payerez leurs places et puis vous leur donnerez de quoi payer le fiacre qui les amènera avec leurs effets. Vous savez que les 3 Sœurs sont : Sœur Rosalie, Sœur Honorine et la petite Sœur qui a peur des malades. Envoyez-nous vos deux cuillers d'argent, nous en avons plus besoin que vous. Mille choses aimables à toutes nos chères filles. Adieu, toute à vous.



LETTRE 308^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Envoi de livres. Approbation de la maison de Paris. Prochain départ de Sœurs. Projet du retour de la Chère Mère Marie-Thérèse. Prospérité de la Martinique. Nouvelles des Sœurs de Pondichéry. Famille du cousin Javouhey.

Paris, 22 mars 1835.

Ma bien chère fille,

Je veux vous écrire si souvent que vous ne me ferez plus de reproches. Si quelques-unes de mes lettres se perdent, vous en recevrez toujours la plus grande partie. Je viens de faire expédier pour Nantes, à l'adresse de M. Lauriot, une caisse contenant les livres dont la facture ci-jointe monte à une somme assez considérable. Vous verrez que c'est pour Pondichéry et Bourbon ; ne manquez pas de faire passer à Pondichéry le plus tôt possible la partie qui leur est nécessaire

Je désirerais que nous ayons une maison à Nantes pour recevoir et envoyer les commissions dans les colonies ; c'est légèrement que j'ai cette pensée.

Nous avons enfin obtenu l'approbation de la maison de Paris. Nous avons le Saint-Sacrement, deux messes tous les jours, on vient nous confesser, tout cela va très bien. Les pensionnaires suffisent pour couvrir la dépense, et nous sommes 40 religieuses. Toutes travaillent avec un zèle admirable ; vous serez très contente des premières maitresses que nous vous enverrons, mais il faut attendre un peu qu'elles aient achevé leurs études. Il n'en sortira plus d'ici qu'elles n'aient fini les cours d'instruction.

Mes Sœurs Alexis et Marceline, qui jouissent d'une belle santé, demandent à aller finir leur carrière à Bourbon, dans la pratique des œuvres de charité, et auprès de leur Chère Mère Rosalie ; ce sont deux excellentes religieuses ; je serai tranquille sur le compte des jeunes Sœurs pendant la traversée. Je vous en enverrai au moins 8, dont 6 maitresses et bonnes religieuses.

J'ai souvent pensé que vous ne deviez pas être trop facile

pour recevoir des religieuses créoles ; vous savez combien leur santé est délicate. Il ne faut pas les recevoir sans dot ni sans la condition d'être prêtes à passer en France ou dans une autre colonie. Il ne faut jamais qu'il y en ait plus d'un quart sur le personnel de la maison ; ceci est bien essentiel.

On m'a dit que la pension Raoul était bien tombée ; il faut faire des efforts pour gagner la confiance des parents, de manière que vous puissiez compléter l'éducation des jeunes filles. Nous vous enverrons des sujets capables de vous seconder pour cela. Pour bien faire, il faudrait des religieuses qui soient restées cinq ans à la Martinique, qui passent un an à Paris pour suivre les cours et repartent aussitôt ; ceci demande deux ans encore. Mais vous vous en tirerez bien avec celles qui partiront.

J'ai grande envie de faire revenir ma Chère Mère de la Martinique pour passer deux ans en France et retourner à son poste ; sa santé le réclame. Je vais écrire pour qu'elle revienne avec la station navale, ce qui ira jusqu'à septembre ou octobre. Ma Sœur Onésime la remplacera par intérim ; elle est pour ma sœur une amie véritable, bonne religieuse, très instruite, capable de bien administrer. La maison va très bien, le pensionnat a beaucoup augmenté, mais on paye mal. On a établi une classe externe qui est nombreuse et qui donne un bon résultat ; c'est pour préparer les élèves au pensionnat. Mes Sœurs jouissent de la plus entière confiance, elles vont nous donner 5 jeunes pensionnaires.

Vous recevrez par M. le Préfet apostolique deux pièces de voiles et deux de scapulaires. Il me semble que chaque maison devrait un peu moins dépenser à Bourbon. Envoyez davantage et demandez de même ; faites à chacune sa part ; dites en envoyant : cette somme est pour avoir ou payer telle chose ; cette autre est pour la Congrégation qui élève nos Sœurs et les soigne quand elles ne peuvent plus rien faire. Toutes nos infirmes sont de Bourbon et de Pondichéry ; celles des autres colonies se guérissent promptement et reprennent courage.

Je viens des Missions étrangères où l'on m'a donné des nouvelles rassurantes de Sœur Xavier ; que je désire que sa santé se rétablisse ! C'est une si bonne religieuse qui fait le bien de toutes

manières. Ces messieurs m'ont dit que la vénérable Sœur B., la carmélite, a jeté le froc ; elle a quitté en novembre, elle est chez sa sœur à Paris. Elle n'a pas osé venir nous voir parce que je lui avais prédit ce qui lui est arrivé. Pauvre tête ! Mon Dieu, que notre choix ne tombe plus jamais sur de pareils sujets ; nous sommes bien difficiles, et cependant on nous trompe encore.

Je crois que les deux noviciats n'en feront plus qu'un qui sera de deux années à Senlis, et puis une année au moins à Paris pour celles destinées à l'éducation. Nous aurons un Chapitre général le 29 avril prochain, présidé par Mgr l'Évêque d'Autun ; je vous écrirai ce qui y sera décidé. Le Conseil y sera nommé pour cinq ans.

Ma chère fille, je ne sais que vous dire au sujet du cousin Javouhey (1). Les deux jeunes fils (2) ont fait de bonnes études au petit séminaire de notre maison de Limoux et à présent il faut se décider pour une vocation. L'ainé est entré dans une maison d'imprimerie il y a trois mois. Il mange et couche chez nous, on est très content de lui. Son frère paraît se décider pour l'état ecclésiastique ; il va entrer au petit séminaire de Carcassonne comme professeur ; il prend la soutane, Dieu veuille qu'il ne la quitte jamais ! ce sont de bons enfants, mais pas assez ouverts. Leur sœur Antonine (3) est excellente religieuse ; voilà pour ceux dont nous sommes chargées. La maman a une bonne situation ; mais la personne qui s'occupe d'elle vient de mourir et elle désirerait changer de maison ; elle trouvera quand elle voudra parce qu'elle est bien estimée. Il me semble que les deux qui sont chez vous (4) ne sont pas si aisés à caser ; vous devriez parler à M. le Gouverneur pour faire travailler Pierre dans les bureaux de l'administration ou bien comme surnuméraire, je crois qu'il manque d'énergie de caractère ; cependant, s'il veut revenir, vous pourriez le faire partir avec quelqu'une de nos Sœurs sur un

1. M. Louis Javouhey, fils aîné de Jean-Baptiste Javouhey.

2. Jules et Auguste.

3. Devenue plus tard la R. Mère Vincent-de-Paul.

4. Le père, M. Louis Javouhey et son fils Pierre qui mourut à Mana en 1842.

bâtiment de l'État, je pourrai demander ici son passage. Tous ces enfants vont se trouver bientôt de la conscription. Je voudrais bien qu'ils entrent au séminaire ; mais c'est Dieu qui fait les vocations ! Pour le papa Javouhey, je ne sais que dire ; s'il ne fait pas grand'chose là-bas, il ferait aussi bien de revenir. J'ai entre les mains les 500 francs que nos Sœurs ont apportés, ma cousine me les a laissés en dépôt ; il aurait dû envoyer tous les six mois autant, mais dans les colonies on ne sent pas le prix de l'argent

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, je suis toute à vous.



LETTRE 309^e

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE, A LA MARTINIQUE

Premier envoi de Sœurs à la Trinidad. Diverses expéditions. M. l'abbé Lagrange.

Paris, 23 mars 1833.

Ma bien chère fille Onésime,

Je reçois à l'instant votre paquet de la Guadeloupe, je vais vous répondre de suite pour vous tranquilliser sur tout ce qui fait le sujet de votre inquiétude que je trouve bien fondée. Ceci est pour vous deux, ma bonne Chère Mère Marie-Thérèse et vous.

Ne pourriez-vous pas envoyer à la Trinidad les deux premières Sœurs ? nous leur adjoindrions une Supérieure ; et puis nous vous enverrions par les bâtimens de septembre six bonnes maîtresses. Pour une fondation, il faut des âmes de bonne volonté. Si elles avaient besoin de revenir en France passer quelques mois, vous les feriez partir de suite ; alors nous vous enverrions immédiatement deux maîtresses, les quatre autres partiraient comme je viens de vous le dire. Il faut, avant tout, prendre des informations pour savoir qui fera les premiers frais de l'établissement de la Trinidad, quelles en seront les ressources,

si on suppose qu'il y aura beaucoup d'élèves, quel genre d'élèves, afin d'envoyer les sujets d'après les besoins. Vous ne me dites rien de tout cela, c'est pourtant essentiel.

Je reprends cette lettre.

On vient de me donner des renseignements sur la Trinidad ; il paraît que c'est une colonie importante. On demande au moins six Sœurs de voile avec deux Sœurs converses. Il faudrait que les Sœurs réunissent le complément de l'éducation, c'est un peu difficile pour cette année, cependant je ne reviens pas sur ce que j'ai dit plus haut. Préparez les voies, priez M. Martin de nous éclairer, de nous diriger, et soyez sûres que nous le seconderons de notre mieux. Nous allons nous occuper avec un nouveau zèle à préparer des sujets.

.....

Mes bien chères filles, demandez moins et plus souvent ; il y a encore des articles dont vous ne parlez pas et que je voudrais vous indiquer : pour la chaussure, tant pour vous que pour les élèves, vous ne m'avez pas dit si vous étiez contentes des souliers que je vous ai envoyés ; la toile et la rouennerie doivent être parties, les voiles, les scapulaires, tout cela partira en trois temps, mais le tout par le Havre ; ce sera sur deux bâtiments parce qu'une partie part de Paris et l'autre de Rouen. J'ai la douce confiance que vous serez contentes de notre choix, nous avons tâché de le compléter le mieux possible. Vous verrez pour les livres ; faites-nous l'inventaire de tout ce que vous avez en ouvrages classiques, histoires, piété, et puis à côté ce que vous désirez pour compléter l'assortiment.

Je vais faire partir cette lettre sans préjudice de celle que je vous écrirai dans quelques jours pour vous faire passer les factures et pour causer avec vous. Nos chères Sœurs sont tellement occupées qu'elles n'ont pas fini leurs lettres qui partiront dans l'autre paquet. Ma bonne Sœur Basilide a mal aux yeux ; nos Sœurs de Cayenne vont bien, Sœur Élégie est à Bailleul ; Sœur Stanislas suit les études et apprend la musique. Ah ! si Sœur Élégie avait voulu faire de même... mais elle n'a pas assez d'humilité et de grandeur d'âme, je la plains.

M. Lagrange veut partir pour les colonies ; il a fait toutes les soumissions respectueuses à Monseigneur qui ne veut pas le lui permettre. Demandez à M. le Préfet apostolique s'il lui donnera des pouvoirs. C'est un saint prêtre qui prêche très bien, qui est très instruit. Répondez-moi de suite. Il était missionnaire du diocèse d'Autun ; il a toute la correspondance de son évêque en sa faveur. Ne manquez pas d'en parler ou d'en écrire à M. le Préfet apostolique et de me répondre par le premier bâtiment.

Adieu, mes bien bonnes filles, priez pour moi qui suis toute à vous.

J'attends des nouvelles de vos santés avec impatience. Je vais arranger les choses de manière que ma Chère Mère Marie-Thérèse vienne passer la mauvaise saison en France, mais il n'en faut rien dire ; il faudra qu'on sache que ce n'est que pour quelques mois.



LETTRE 310^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

*Fondation de la Trinidad. Les Sœurs de Mana. Sœur Augustin.
Divers envois.*

Paris, 29 mars 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Le jour où j'ai reçu votre lettre, j'en ai mis un paquet au ministère qui est presque la réponse à celles que je reçois aujourd'hui avec tant de plaisir. Oui, ma bien chère fille, il faut faire l'établissement dirigé par M. Martin. Ce digne missionnaire me comprend mieux que personne ; aussi qu'il compte sur nous pour seconder son zèle et son amour pour le bien. Il me semble que ma bonne Sœur Émilienne conviendrait pour une semblable entreprise ; elle a de la piété, de l'instruction, tout me fait croire qu'elle réussira ; mais il lui faudrait deux compagnes, l'une pour la classe et l'autre comme économme, c'est un emploi bien important. Si vous aviez

au moins deux Sœurs élevées à Mana, c'est là qu'il y en a de bonnes ! elles conyiendraient parfaitement. Le moment viendra où elles pourront se réunir à vous ; vous voyez par l'activité de ma chère Sœur Augustin qu'elles ne se laissent pas amollir même par le climat. Sœur Joseph qui était à Mana va très bien, elle a beaucoup de moyens et fait de grands progrès dans les études ; ce sera une des bonnes maîtresses dans un an. Si nous pouvons en avoir 20 par année, bientôt les maisons seront renouvelées dans toute la Congrégation.

Dites à ma bonne Sœur Augustin que je n'ai rien contre elle, seulement elle m'écrivait des lettres trop dures sur mon cher Mana ; je la plaignais d'attribuer aux hommes ce qui était l'œuvre de Dieu, mais tout cela est passé. Je la félicite d'être près de vous ; qu'elle vous aide pour vos chères petites orphelines, elle a tout ce qu'il faut pour leur être extrêmement utile.

Je viens de voir Mlle Arton pour la rouennerie ; les ballots partiront cette semaine, la librairie, la mercerie aussi. Je vous adresserai les factures et vous en trouverez dans les caisses ou ballots. Je vous le répète, j'espère que vous serez contente des envois. Vous enverrez à la Guadeloupe ce que vous jugerez nécessaire ; mais je vous demande en grâce de ne plus payer pour elles sans une grande nécessité, car il est nécessaire que chaque maison rende compte de son administration, d'abord à vous, ma bien chère fille, puis vous m'enverrez les rapports tous les trois ou six mois, ou dans l'année, et toujours dans les paquets du ministère. Vos dernières lettres nous sont très bien arrivées de suite, dites-le à ma bonne Sœur Onésime. C'est M. de Beuze qui vous remettra celle-ci avec d'autres.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 311^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Demande l'envoi des votes pour le Chapitre général ; elle donne un modèle.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Paris, 1^{er} avril 1835.

Ma bien chère fille,

Je vous engage à ne mettre aucun retard à m'envoyer au plus tard le 20 de ce mois les votes des cinq Conseillères. Je partirai pour Cluny dans la semaine de Pâques, priez le bon Dieu qu'il répande ses lumières et ses grâces sur cette assemblée qui doit s'occuper du bonheur et du perfectionnement de la Congrégation.

Je vous mets sur l'autre page le modèle de votes de cinq religieuses ; vous plierez votre papier comme celui-ci est plié ; vous m'écrirez une lettre dans laquelle vous renfermerez les votes sous pli cacheté et vous mettrez l'adresse.

Ma bien chère fille,

Je vous envoie ci-joint la liste des personnes dans laquelle vous pouvez choisir les Conseillères. Écrivez sur une petite feuille de papier comme celle-ci ; vous mettrez :

D'après ma conscience je nomme pour Conseillères les Sœurs qui suivent : Sœurs. ,

Je prie le Seigneur de leur donner les lumières nécessaires au bien spirituel et temporel de la Congrégation.



LETTRE 312^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Lui envoie des lettres de convocation pour le Chapitre général.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Paris, 1^{er} avril 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je vous adresse les lettres de convocation pour votre département ; ayez l'extrême bonté de les faire parvenir, afin qu'on vous envoie les votes avant Pâques et que vous puissiez partir le mardi de Pâques pour vous rendre à Cluny où vous nous trouverez le 26 au plus tard. Partez un jour plus tôt pour vous reposer à moitié chemin ; arrangez-vous pour passer un mois à Paris et à Bailleul, sans oublier Fontainebleau, nous verrons tout cela dans un mois. Si ma Sœur Basile ne peut rien faire et si vous croyiez que de l'amener lui fit du bien, je vous laisse libre de faire ce que vous jugerez pour le mieux. Nous avons reçu les billets de 3.000 francs du naufrage ; ils seront à terme lorsque vous serez près de nous ; vous pouvez y compter, tous les procès sont finis.

Mille choses aimables à nos bien chères filles ; mon profond respect à M. Vidal, priez-le de vous remplacer pendant votre absence, il s'y prêtera autant qu'il en aura le temps, j'en suis sûre.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi. Je suis accablée d'ouvrage, vous le croirez sans peine.



LETTRE 313^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Envoi de Sœurs. Fondation de la Trinidad. Rapports avec le clergé. M. Lagrange. Chapitre général. Embarras des visites. M. de Beuze.

Paris, 15 avril 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Cette lettre ne vous trouvera sans doute pas à la Martinique ; peut-être êtes-vous partie avec le bon M. Martin pour visiter la Trinidad ; c'est donc avec votre digne remplaçante que je vais causer sur tout ce qui nous intéresse.

D'abord je vais vous dire que je suis bien décidée à vous envoyer six Sœurs suppléantes dont quatre converses et deux Sœurs de voile, tant pour vous que pour la Guadeloupe, mais il me semble qu'il faudrait ne les envoyer qu'en octobre ; et s'il en faut pour la Trinidad, nous pourrions adjoindre cinq ou six bonnes religieuses qui n'auraient pas la perfection de notre méthode, mais qui en sauraient assez pour aider une première maîtresse à l'établir à la Martinique et à la Guadeloupe. Vous feriez les changements que vous croiriez nécessaires, et celles qui auraient besoin de changer d'air auraient la facilité d'aller en mission, ce qui serait un double bienfait.

J'ai vu aujourd'hui les députés des Antilles, nous nous rencontrons assez souvent au ministère, et nous causons comme de bons amis. Je leur ai parlé des projets de la Trinidad, cela leur a fait grand plaisir, ils m'ont dit d'en écrire au ministre et qu'ils donneront les meilleurs témoignages sur le bien que peuvent faire ces établissements. En attendant je vais me mettre en mesure pour vous préparer les sujets.

J'ai encore rencontré au ministère le Supérieur des Missions étrangères qui a paru bien affligé de ce qu'il a appris de la Guadeloupe sur le clergé. M. Quénédi, ancien curé, devait repartir, mais à cause de tous ces rapports, on s'oppose à son embarquement. Je recommande à Dieu toutes ces choses et à vous grande prudence.

Je suis contente que vous soyez bien avec M. le Préfet apostolique. Demandez-lui s'il peut donner des pouvoirs au bon et digne M. Lagrange. Son évêque ne veut pas lui permettre d'aller dans les colonies ; il a fait toutes les soumissions possibles pendant deux ans, il a toute sa correspondance qui prouve en sa

faveur, mais il est venu sans exeat parce qu'il croit que c'est sa vocation. C'est un excellent prêtre ; il prêche très bien et est très instruit. Si M. le Préfet apostolique ne peut lui donner des pouvoirs, il ira à la Trinidad près de l'évêque ; écrivez-moi par le premier bâtiment.

Vos livres et les marchandises doivent être arrivés près de vous, j'ai encore autre chose à vous envoyer, mais ce ne sera que le mois prochain.

Nous allons nous rendre au Chapitre général qui doit avoir lieu le 29 avril, à Cluny. Il sera présidé par Mgr l'Évêque d'Autun ; on dit qu'il apporte des dispositions hostiles... nous verrons. Pour moi, j'y vais avec grande confiance, ma confiance est en Dieu ; c'est son œuvre que j'ai l'honneur de faire, il saura la défendre de la malice des hommes. Je vous donnerai avis de tout ce qui se passera. On va renouveler le Conseil et changer quelques Sœurs de fonctions, j'ignore le reste.

Je viens de retenir le coupé de la diligence pour ma sœur Marie-Joseph, Sœur Bathilde et moi, quel joli voyage ! la saison est charmante, que n'êtes-vous avec nous !

Ah ! si j'avais un peu plus de temps, comme je vous écrirais plus longuement ! mais je suis si occupée d'affaires, de visites de causeuses, que je n'ai pas un moment. Et puis, figurez-vous qu'on s'imagine que je fais tout ce que je veux ; je suis la bête curieuse pour bien du monde. Les plus grands génies de l'époque nous montrent un intérêt qui m'embarrasse très souvent. M. et Mme de Lamartine sont de nos vrais amis ; leurs connaissances veulent aussi nous connaître, tout cela me gêne bien quelquefois. Ah ! mon Dieu, quand serai-je dans les forêts de la Guyane, occupée de Dieu et de ses noirs enfants !

M. de Beuze qui vous remettra ce paquet, veut nous envoyer quatre ou cinq de ses enfants ou parents ; j'ai promis de les recevoir pour 800 francs chacun par année, il payera les leçons d'arts d'agrément et l'entretien, tout le reste est à notre charge. Je crois devoir faire une faveur, parce que ce sont des enfants bien intéressants sous tous les rapports. Si vous nous envoyiez quelques malades, des vôtres ou de la Guadeloupe, elles se char-

geraient de nous les amener, avec une domestique pour les soigner.

Je vais finir parce que c'est le mercredi-saint. Adieu, toute à vous, votre amie et votre sœur.



LETTRE 314^e

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

Envoi de Sœurs.

Paris, 22 avril 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je vous renvoie ma bonne Sœur Hélène, avec une parfaite conviction que je fais la volonté de Dieu. Ne soupçonnez pas facilement, du moins éclairez-vous, j'espère qu'elle n'est pas coupable; elle serait perdue loin de vous, vous lui êtes d'une absolue nécessité, vous le savez bien.

Je vous envoie notre bonne Sœur Marie de la cuisine; c'est une Sœur forte et bonne ouvrière, vous pouvez la mettre à tout, elle est pieuse.

Prenez les moyens que vous jugerez prudents pour nous envoyer le 10 du mois de mai, au plus tard, mes Sœurs Alexis et Marceline; elles partiront pour Bourbon avec M. le Préfet apostolique et quatre prêtres; j'espère qu'elles y seront heureuses, elles pourront mourir là-bas paisiblement.

J'ai payé leurs places. Je suis très pressée, adieu, je pars demain.

La nouvelle de la mort cruelle de M. le Curé nous désole, surtout de ce que nous nous trouvons mêlées à cela. Quel malheur! pauvre Sœur Victoire, elle en voit de toutes les couleurs, mais Dieu la récompensera de tant de peines qu'on ne peut ni prévoir...

La fin manque.



LETTRE 315^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La rassure sur son départ et lui fait plusieurs recommandations.

Paris, 27 mai 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier apportée par M. X. que je n'ai pas encore vu parce qu'il ne fait que d'arriver, et j'apprends que le bâtiment qui emmène nos Sœurs va partir. Je veux seulement vous rassurer sur les inquiétudes que vous avez au sujet de mon départ (1). Ne craignez pas, ma bonne fille, le bon Dieu ne demande rien de nous que ce qui doit faire sa gloire et notre salut; il n'a besoin de personne pour faire son œuvre et il saura bien arranger toutes choses. Soyez toujours calme et prête à faire sa sainte volonté.

Faites donc approuver par le Conseil colonial le cadre de ses employées tant pour l'instruction que pour les malades de la colonie de Bourbon, afin qu'on puisse le rétablir à la Marine, où il faut qu'il soit nominativement; mettez les Sœurs créoles « en remplacement » et les Sœurs françaises « en augmentation » du cadre; et puis il faut qu'il soit toujours dit qu'une Sœur une telle est « en remplacement »; Sœur une telle « partie pour cause de santé », et toujours le faire approuver. Que ce soit une pièce que je puisse présenter au ministre; jusque-là les frais de départ et de mutation ne seront pas payés.

Dès que j'aurai causé avec votre bon ordonnateur, je vous dirai ce que nous avons fait pour réparer la sottise de votre acquisition (2). Ma chère fille, le moment ne pouvait être plus mal choisi; vous vous êtes laissé tromper, que cela vous serve à l'avenir. J'attends votre munificence pour nous aider à soutenir le poids dont nous nous sommes chargées pour l'instruction générale de la Congrégation qui en avait besoin.

1. Projet de départ pour la Guyane.

2. Il s'agit de « ce château » dont il a été question à la lettre 301^e, écrite à la Mère Marie-Thérèse à la Martinique, et datée du 7 février 1835.

« L'Isère » partira en septembre ; si nous pouvons vous envoyer quatre Sœurs pour l'éducation, nous le ferons ; notre choix sera bon, j'ai tout lieu de l'espérer. Vous pourrez nous renvoyer les Sœurs les plus malades. Si le bâtiment ne part pas de suite, je vous écrirai.

Pardonnez ce brouillon, je suis malade d'un gros rhume, je me suis levée pour vous écrire, je m'en trouve bien. Adieu, soyez tranquille, heureuse, c'est le vœu le plus ardent de votre sœur et meilleure amie.



LETTRE 316^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Quelques détails.

Paris, 16 juillet 1835

Mes bien chères filles,

Je ne vous envoie pas de Sœurs en ce moment, parce que je crains la mauvaise saison ; ensuite il n'y a pas de bâtiment du Roi. Mais ne vous inquiétez pas, je vous enverrai de bonnes et excellentes compagnes aussitôt qu'il me sera possible. Nous venons d'avoir à Bailleul une grande profession de 20 religieuses qui sont toutes très bien sous tous rapports. Nous sommes 40 religieuses maintenant dans notre nouvelle maison de Paris ; M. Lafond a dû vous en parler. Tout va bien ici, je puis en dire à peu près autant de toutes nos maisons de France, mais nous avons grandement à faire, surtout ici, pour une maison qui commence avec tant de monde ; enfin la Providence est là pour l'avenir, ayons confiance.

Nous avons reçu des nouvelles de Bourbon, de la Martinique et autres colonies ; toutes sont satisfaisantes. Priez le bon Dieu qu'il continue à répandre sur notre Congrégation sa sainte bénédiction. Soyez aussi bien courageuse ; vous voyez que le bon Dieu ne vous abandonne pas, il vous a envoyé un bien digne ecclésiastique ; suivez ses excellents conseils pour le salut de vos âmes.

Soyez toujours très unies, remplissez bien vos devoirs, et vous serez tranquilles et heureuses.

Je n'ai que fort peu de temps aujourd'hui, je vous écris à la hâte, je le ferai plus longuement par les Sœurs.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi et croyez-moi toujours avec le plus tendre attachement.

Votre toute dévouée.

P.-S. — J'oubliais de vous dire que j'ai reçu avec un bien grand plaisir les 3.000 francs que vous nous avez envoyés, ils sont arrivés bien à propos. Je les ai partagés entre ma Chère Mère Marie-Joseph et ma Sœur Clotilde. Cette dernière est venue passer quelques jours ici; elle est repartie ce matin pour Limoux. Vous remettrez les lettres à M. Moreille, je lui ai écrit un petit mot à la hâte aussi. Vous lui présenterez de nouveau mon respect.



LETTRE 317^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

L'exhorte à la patience. Nouvelles de M. Lafond. Diverses questions traitées précédemment. Moyens de bien supporter les peines de la vie. Départs de Sœurs.

Paris, 21 juillet 1835.

Ma bien chère fille,

Il se présente une nouvelle occasion pour le Sénégal, j'en profite pour vous engager de nouveau à prendre patience encore quelque temps pour les Sœurs; il m'est impossible de les embarquer par ce temps-ci, ce serait les exposer; mais aussitôt que la saison le permettra, je m'empresserai de vous les envoyer. Elles seront bonnes compagnes et je pense que vous serez contente d'elles.

Je viens de relire votre lettre; je n'avais pas remarqué d'abord que M. Lafond n'était pas descendu à Saint-Louis; j'en suis fâchée, parce qu'il nous aurait donné verbalement de vos nouvelles. Nous venons d'apprendre son arrivée à Cayenne.

Je vous disais, je crois, dans ma dernière lettre, que nous venons d'avoir à Bailleul une profession de 20 religieuses, toutes ferventes comme des séraphins ; elles sont ici maintenant pour se former dans un nouveau genre d'enseignement généralement adopté par les meilleurs pensionnats de Paris

J'ai écrit au bon M. Moreille, je bénis le Seigneur de vous avoir envoyé un si saint homme. Rappelez-moi à son souvenir en lui présentant mon respect. Je ne vous envoie pas de règlement, vous recevrez le tout par les Sœurs. Je n'ai point d'autres nouvelles à vous apprendre en ce moment. Toutes les maisons de la Congrégation vont bien, je les recommande à vos bonnes prières. Je vous recommande aussi beaucoup l'union, la paix et l'amour de votre saint état ; avec cela vous supporterez facilement les peines et les contrariétés inséparables de notre pauvre vie.

Adieu, mes bien chères filles, soyez bien courageuses et croyez-moi

Votre toute dévouée.

Je veux aussi écrire moi-même (1) un mot sur cette lettre qui, j'espère, vous parviendra. J'ai bien à faire, croyez-le, ma chère fille, et puis la croix, vous le savez, ne laisse pas marcher sans son appui.

Si, contre toute espérance, Sœur Thérèse devait revenir, il faudrait envoyer ma bonne Sœur Bernard pour la remplacer ; j'attends de ses nouvelles, donnez-lui-en des nôtres. Sœur Honorine, la compagne de Sœur Xavier, est partie pour Bourbon, ainsi que les Sœurs Alexis et Marceline, ces deux dernières étaient restées précédemment six ans à Bourbon.

Adieu, toutes mes bien chères filles, priez pour moi qui suis toute à vous.

1. Les lignes précédentes avaient été écrites sous la dictée de la Vénérable.



LETTRE 318^e

A LA SŒUR MARIE-THÉRÈSE GRIFFAUT

Maitresse des Novices à Cluny.

Conseils relatifs à sa charge. Costume des novices.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Paris, 25 juillet 1833.

Ma bien chère fille,

J'étais étonnée et peinée de ne pas avoir de nouvelles ni de vous ni de vos chères enfants ; mais enfin j'en ai reçu, je vous en remercie. Continuez à prendre des notes sur chacune d'elles, que le cahier qui les renferme ne soit vu de personne, sinon des Conseillères ; que chacune des jeunes aspirantes ait sa page où ses vertus et ses défauts soient enregistrés chaque mois ou chaque semaine ; une fois écrits, on ne les effacera pas, mais on rachètera le mal par le bien.

Je crois que vous feriez bien d'écrire à leurs parents afin qu'ils sachent qu'elles prendront le voile blanc pour la Sainte-Thérèse. Il faudra faire les voiles blancs de la même forme et de la même longueur que nos voiles noirs ; vous les ferez en jaconas. Chaque novice doit en avoir au moins six ; la longueur cinq quarts d'aune (1), largeur comme nos voiles, avec un ourlet d'un travers de doigt tout autour et la marque de chacune. Les tabliers seront noirs ou bleus comme vous le préférerez. Les robes de dimanche seront en laine, la ceinture noire ; elles porteront le chapelet, pas de scapulaire. Les tabliers pourraient être à pièce ou à bavette, poche intérieure.

Voilà, ma bien chère fille, ce que je vous prie de communiquer à ma bonne Sœur Émilienne, et de vous entendre, afin que tout soit fait avec ordre et selon les bonnes intentions de Monseigneur. Je suis extrêmement occupée, priez pour moi afin que

je fasse la sainte volonté de Dieu. J'espère vous voir aux vacances, cela me fera bien plaisir ; dans le cas contraire, soyez sûre que ce sera pour moi un grand sacrifice. Mille choses aimables à nos chères filles, surtout à celles confiées à vos soins. Ne m'oubliez pas auprès de ma Sœur Émilienne, du Père Gérard et de M. le Curé.



LETTRE 319^e

A LA SŒUR EUPHROSINE CLAIRMONT, SUPÉRIEURE A MORAS

Maison de Paris. Détails divers. Chapitre de Cluny.

Paris, 30 juillet 1833.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu votre aimable lettre avec un véritable plaisir, je trouvais que vous étiez longtemps à m'écrire. Oui, la fête a été charmante, grande cérémonie religieuse, et puis distraction comme vous savez. Dieu veuille bénir cette nouvelle maison de Paris et qu'elle soit pour le bonheur de la Congrégation ; j'espère qu'elle donnera de saintes religieuses et de bonnes maîtresses.

Bientôt nous pourrons vous envoyer une troisième maîtresse ; si vous aviez quelque bonne postulante, cela vous aiderait en attendant. Quant à celle dont vous me parlez, je ne sais pourquoi on ne l'a pas admise, elle était bonne ; mais si elle n'écrit pas de nouveau à Cluny avant, on ne pourra la recevoir. Faites-la donc écrire et, d'après la réponse, elle fera ce qu'on lui dira.

J'espère vous voir cet automne, j'irai dans le Midi et je passerai à Chabeuil ; vous dire quand, je n'en sais rien. Je suis contente que vous soyez bien logée, cela vous donnera le moyen d'agrandir le cercle du bien que vous pouvez faire. Je désire fort voir M. Gondin pour causer avec lui de notre dernier Chapitre ; nous avons rencontré beaucoup de personnes qui sont loin d'approuver le résultat. J'ai remis le tout entre les mains de Dieu, je veux ne faire que sa sainte volonté.

Adieu, mes bien bonnes filles, priez pour moi.

LETTRE 320^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Prochain envoi de Sœurs. Tentative d'assassinat sur le Roi. Prolongation du séjour aux Antilles de la Mère Marie-Thérèse.

Paris, 1^{er} août 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai la douce confiance que vous êtes de retour de votre voyage (1); il me tarde bien de savoir si vous êtes contente, et enfin si vous avez cru voir les moyens de travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes, je le désire ardemment. Nous faisons tous nos efforts pour vous préparer de dignes collaboratrices; j'ai tout lieu de croire que vous serez satisfaite du choix et même du nombre; plusieurs seraient parties par ce bâtiment sans la crainte de la mauvaise saison. Le ministre de la Marine nous a dit qu'il était plus sage d'attendre le mois d'octobre.

Vous apprendrez avec plaisir que notre chère Sœur Léontine (2) se prépare à partir; ce sera une bonne acquisition; elle est très instruite, jouissant d'une bonne santé. Ma Sœur Émilie dont la santé s'améliore chaque jour demande à retourner reprendre sa mission près de ses chères enfants. Il y en a d'autres très bonnes qui les accompagneront.

Je viens de faire expédier les livres qui étaient restés au magasin du libraire avec la caisse de mercerie; jugez de mon chagrin, moi qui les croyais entre vos mains depuis six mois! Je crains qu'il n'y ait quelque chose de gâté; j'y ajoute votre dernière demande pour les petits ouvrages, ce qui vous fera plaisir... Vous me dites que vous m'envoyez la note de ce qui manque à l'envoi de Rouen, et je ne l'ai pas reçue; vous l'aurez oubliée...

Nous avons eu une grande peur: le Roi a manqué d'être assas-

1. A la Trinidad où l'on négociait pour fonder une maison.

2. Sœur Léontine Fontaine. C'est à elle que la Congrégation devra les Annales historiques si intéressantes pour l'Institut.

siné ; 34 personnes ont péri du coup qui lui était préparé : plusieurs généraux, gardes nationaux et des personnes inoffensives ont reçu la mort en cherchant le plaisir de le voir de plus près. Il y a 800 personnes d'arrêtées, dit-on, qui appartiennent au parti républicain et carliste, mais le premier est le plus soupçonné ; hélas ! quand tout cela finira-t-il ? Dieu le sait ! Pendant que les partis s'entrechoquent, occupons-nous à faire le bien ; apprenons à la jeunesse qui nous est confiée la vanité des choses de la terre, puisqu'elles ne peuvent rendre heureux ni le roi sur le trône, ni le conquérant à la tête des armées, ni ceux qui cherchent les honneurs, les plaisirs dans la possession de tout ce que le monde a de plus séduisant ; non, non, tous ne seront heureux qu'en cherchant leur bonheur dans la pratique de la loi de Dieu que nous devons nous efforcer d'enseigner à nos chères enfants ; celles-ci du moins font l'espérance de la religion qui gémit sur la désertion de ceux qui tous les jours l'abandonnent.

J'espère vous voir en allant à Cayenne. Sera-ce bientôt ? Je ne le sais pas encore, mais ce ne sera pas avant avril prochain. Si j'arrivais à Cayenne auparavant, cela ne m'empêcherait pas d'aller vous trouver le plus tôt possible.

Je pense comme vous deux que notre Chère Mère Marie-Thérèse ne doit pas encore revenir si sa santé ne l'exige ; il me semble que ma bonne Sœur Onésime aurait trop de peine ; ainsi, ma bien chère fille, nous vous laissons encore deux ans perfectionner votre œuvre ou plutôt l'œuvre de Dieu. Il faut que les Sœurs qui doivent aller vous rejoindre soient habituées, que vous ayez vu comment tout ira avant de songer à votre retour. Cependant vous êtes bien désirée, je promets à tout le monde que nous reviendrons ensemble. Puisse le ciel être favorable à nos vœux !

Ma bien chère Sœur Onésime, si vous saviez comme vos lettres nous font plaisir vous nous écririez le plus souvent possible. Qu'il me tarde que vous me racontiez ce que vous avez recueilli du voyage à la Trinidad ; il me semble que la première lettre nous l'apprendra.

J'espère que vous n'aurez plus rien à payer pour la Basse-Terre et que quand vous aurez soldé les factures de ce que nous vous expédions, vous songerez à notre loyer que vous avez promis de payer et puis à tant de novices qu'il faut nourrir, de professeurs en tous genres, que sais-je? beaucoup d'embarras. Mais aussi grande confiance en la divine Providence qui nous éprouve quelquefois, mais qui ne nous abandonne jamais. Oui, oui, c'est l'œuvre de Dieu, il saura la soutenir envers et contre tout.

Adieu, toute à vous.

Votre meilleure amie.



LETTRE 321^e

A MGR D'HÉRICOURT, ÉVÈQUE D'AUTUN

Expose son inquiétude au sujet de l'unité de noviciat à Cluny exigée par Sa Grandeur. Importance d'avoir un noviciat à proximité de Paris. Renvoie à Dieu tout le bien qui a été fait dans la Congrégation. Demande un nouvel examen de la question relative au noviciat.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Août 1833.

Monseigneur,

Les modifications aux Statuts de notre Congrégation, telles qu'elles ont été proposées à Autun en avril dernier, surtout pour ce qui concerne l'Article II, portant qu'il ne devra plus exister qu'une seule maison de noviciat, n'ont pas cessé d'être pour moi le sujet d'une pénible inquiétude et d'un véritable trouble de conscience. Les représentations qui m'ont été adressées à cet égard de divers côtés ne sont pas de nature à calmer les répugnances et les craintes que je n'ai pu vous dissimuler dès le premier moment.

Permettez-moi de croire que des scrupules si sincères, si persévérants sont dignes de l'indulgence, de la compassion, du moins, d'un prélat que sa force et sa sagesse rendent généreux, et placent au-dessus des impressions, des préjugés peut-être, contre de pauvres femmes qui ont besoin de toute leur confiance

dans la direction qu'elles ont suivie jusqu'à présent et que Dieu semble avoir béni.

Si la Congrégation a obtenu quelques succès qui lui ont donné, avec la grâce de Dieu, de faire un peu de bien, elle le doit en partie aux ressources que lui ont fournies jusqu'à présent ses établissements dans les colonies; car mon expérience, mes sentiments me donnent la ferme conviction que le sort de ces établissements serait en danger si une maison principale et de noviciat n'était pas conservée à proximité de Paris. Il n'existe vraiment pas de motifs assez graves, assez pressants surtout, pour s'exposer à compromettre de si grands avantages.

Dans ma juste humilité, je sens, plus que je ne pourrais le dire, que je n'ai rien fait par moi-même pour la prospérité de notre Congrégation; que tout nous vient de la bonté divine et que je n'ai été qu'un instrument indigne et passif de la volonté sainte et providentielle de Dieu.

Je fais abnégation de toute pensée personnelle; mais il me semble qu'abandonner, changer légèrement et si vite les voies que Dieu nous a ouvertes et qui nous ont si bien réussi, c'est de notre part de la témérité et presque de l'ingratitude. Monseigneur, soyez bon comme il convient aux forts; compatissez à notre faiblesse, descendez jusqu'à notre infirmité et consentez, dans votre bienveillance, à ce que nous ne précipitions rien.

La responsabilité que vous voulez m'imposer est, quant à présent, au-dessus de mes forces; permettez que mes Sœurs la partagent avec moi, que le Conseil et un Chapitre général examinent de nouveau et décident la question.

Le Saint-Esprit ne refusera pas, sans doute, à nos prières, de nous éclairer et de lever les scrupules de nos consciences. Un retard dans l'approbation ministérielle que vous vous proposez de demander ne peut avoir aucun inconvénient.

Provisoirement, dans le désir de vous prouver combien il me serait doux de me conformer en tout à vos intentions, je pourrai à ce qu'il ne soit plus reçu de novices que dans la maison de Cluny.

Sœur JAVOUHEY,
Supérieure Générale.

LETTRE 322^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Fondation de la Trinidad. Envoi de bonnes maîtresses. Questions temporelles. Mana. Association projetée des Pères de Saint-Joseph. Chapitre général et Mgr d'Héricourt.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 9 août 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Ma lettre n'étant pas encore partie, je reçois la vôtre qui me comble de consolation. Que vous me faites plaisir en me racontant tout cela ! Je vois que cette affaire (1) sera le noyau d'un grand bienfait de la Providence pour ce pays. Il me semble que vous portez bien haut le prix des pensions ; je crains que ce ne soit un obstacle au bien général. Si quelque personne voulait aider l'établissement, il faudrait qu'elle le fît en créant des bourses pour des enfants moins riches ou des demi-bourses ; les parents payeraient la moitié et les bienfaiteurs l'autre ; mais ne recevez jamais de libéralités purement gratuites. Nous travaillons de toutes nos forces à vous préparer les sujets en nombre et en qualité, j'ai la ferme confiance que vous serez contente du choix.

C'est la mauvaise saison qui retarde le premier envoi ; le second suivra de près. Nous avons une très bonne maîtresse de musique que nous voudrions bien vous envoyer à la Trinidad, elle demeure chez nous depuis huit mois ; elle est pieuse et possède un caractère parfait. Je lui offre en votre nom 1.500 francs d'appointements, puis, sur 13 élèves, elle en aurait une pour elle. Dites-moi de suite si cet arrangement vous convient, elle partirait avec nos Sœurs. Pour le dessin, ce sera une religieuse du second envoi ; nous prendrons une bonne maîtresse d'ou-

1. L'établissement à la Trinidad.

vrage à Fontainebleau et puis la bonne Sœur Émilie qui se porte à merveille; elle est contente d'aller rejoindre ses chères enfants.

Nous avons fait partir, il y a quinze jours, une grande caisse qui renferme ce que vous attendez depuis si longtemps et qui était resté en magasin chez le libraire; c'est une faute, il s'en repent; je lui pardonne parce que c'est un brave homme. . .

Vous ne me dites pas quels livres il faudra pour Port-d'Espagne, s'il faut vous envoyer un piano et de la musique et puis trouvera-t-on dans le pays tout ce qui est nécessaire pour monter une maison? Est-ce bon marché, ou bien est-ce cher? combien coûte le loyer? tout cela m'intéresse beaucoup. Mon Dieu, comment ferons-nous avec tous ces commencements en même temps?

Si j'avais pu prévoir, nous n'aurions pas fait bâtir à Senlis une maison qui nous coûtera 60.000 francs, nous en aurions bien loué une autre pour quelques années; mais où aurions-nous placé le pauvre Bailleul qu'il fallait quitter? nous avons payé le quart et nous avons deux ans pour payer le reste. La maison de Paris pourra se suffire à la fin de l'année. Nous y sommes heureuses, tranquilles comme dans le désert de Mana; la pension n'augmente pas vite; mais nous sommes à la veille des vacances, ainsi patience; pour les dames, c'est au grand complet. Notre nombre de religieuses est de 42, cela va bien.

Nous venons de recevoir de Mgr d'Autun, pour M. Lagrange, la permission d'aller aux colonies; il l'a accordée à notre demande; n'importe, nous l'avons, il partira plus heureux. C'est un bon prêtre, il fera beaucoup de bien à Mana où il va se rendre sous peu avec d'autres personnes pour notre grande affaire. Il est probable que j'irai y passer une année pour opérer avec plus de succès; c'est en moi que le gouvernement a confiance, je dois y répondre; il a accordé tout ce que j'ai demandé; nous serons maîtresse absolue; il n'y aura aucun agent militaire ni du gouvernement. C'est M. Lagrange, que je fais nommer officier de l'état civil, afin d'avoir trois prêtres à Mana payés par le gouvernement. Mgr d'Autun me donne la permission pour deux ans.

M. le Curé de Bailleul désire partir pour Mana avec M. Lagrange, ils seraient en nombre suffisant pour commencer l'association des Pères de Saint-Joseph ; M. Thièbe demande aussi à en faire partie. Il faut que Dieu fasse connaître sa sainte volonté, autrement, je ne sais que dire ; je sens tout le bien que ferait une pareille Société, mais les hommes sont si inconstants qu'à la moindre difficulté ils se découragent. Une fois que le bon Dieu aura parlé, il n'y aura plus rien à dire. Priez et faites prier afin que tout tourne à sa gloire et au salut des âmes. Ces messieurs partiront vers octobre ou novembre, et moi, vers février ou mars ; d'ici là, je vous écrirai souvent.

Ne craignez pas d'entrer dans des détails minutieux sur la Trinidad, tout est bon pour m'éclairer. Et puis, ne sortez pas de cette règle : tout le spirituel regarde les évêques, les préfets apostoliques ; le temporel regarde les Supérieures et le Conseil ; ne sortons pas de là, n'importe dans quel pays. C'est notre union qui fait notre force ; tant que nous ne ferons qu'un, nous irons bien et la Congrégation se soutiendra.

Je vais vous parler du Chapitre général dans lequel on m'a surprise, mais non pas abattue. Ma confiance est en Dieu, je ne suis qu'une machine que sa bonté a bien voulu employer ; je lui jure fidélité jusqu'à la mort, je suis sûre de vous trouver prête à nous soutenir. Monseigneur a agi avec toute la finesse d'un diplomate : promesses, menaces, tout a été employé ; je pourrais ajouter ruse, mais ce mot ne convient pas à l'évêque. Du moins il caractérise parfaitement les procédés employés par l'homme.



LETTRE 323^s

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Établissement de la Trinidad. Difficultés avec Mgr d'Autun.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 15 août 1833.

Ma bien chère fille,

Je reçois à l'instant le paquet qui renferme vos états de recettes et de dépenses, et la lettre de ma bonne Sœur Pélagie qui me confirme ce que vous m'avez dit ; oui, je la crois capable parce qu'elle se défera d'elle-même, et c'est avec plaisir que j'ai reçu la petite lettre de ma bonne Sœur Onésime que je croyais déjà à la Trinidad.

Je suis étonnée que Monseigneur occupe votre maison au lieu de la mettre en état de vous recevoir ; je crains que cette maison ne devienne une charge pour la Martinique ; à peine êtes-vous sortie des embarras de la Basse-Terre que vous voilà avec la charge de la Trinidad. Et cependant, nous avons grand besoin de vous, au moins pour deux ans. Vous avez fait pour le mieux, le bon Dieu bénira toujours l'entreprise ; si vous attendez le mois de janvier pour commencer, nos Sœurs seront arrivées, vous serez plus en nombre et cela ira mieux. Ici les Sœurs redoublent d'efforts pour acquérir les connaissances nécessaires afin de vous être utiles. J'espère que vous serez bien contente, car il serait difficile de trouver de meilleures filles.

Il faut pourtant me décider à vous parler de nos tracasseries avec notre digne évêque d'Autun. Dans le dernier Chapitre il a voulu se faire nommer notre Supérieur général et faire des règlements en conséquence ; il me les a communiqués, j'ai dit que j'étais contente de nos Statuts, que je ne signerais jamais ceux qu'il me proposait... il a prié, supplié pour m'engager à le faire ; ne gagnant rien, il a ordonné. J'étais seule, j'ai signé... Sortie de là, je n'osais en parler ; vingt heures se passent... on allait pro-

céder à la nomination des Conseillères. J'envoie chercher M. le Curé, je réunis le Conseil à 6 heures du matin et je fais part de ce qui s'est passé la veille ; chacun se regarde, M. le Curé me dit : « Qu'avez-vous fait ! »

Les détails de cette affaire fatiguant la Vénérable, elle charge sa secrétaire de continuer sa lettre et de faire le compte rendu du Chapitre d'avril :

« Les Articles proposés à ma Chère Mère par Mgr l'Évêque d'Autun vous sont envoyés ci-joints. Elle les signa, comme elle vous le dit plus haut, sans en parler au Conseil qui n'en fut instruit que le lendemain, en présence de M. le Curé. Les Conseillères demandèrent aussitôt à voir Sa Grandeur pour protester contre l'acceptation de ces Articles, ou du moins pour en demander l'ajournement, afin que la question fût examinée par le Chapitre général qui, dans cette circonstance, n'avait été convoqué et n'avait voté que pour la nomination des Conseillères, et non pour des dispositions dont il n'avait nulle connaissance.

Monseigneur ayant la pensée bien arrêtée de ne pas quitter sans avoir atteint son but, fit quelques concessions, modifia certains Articles sur les objections qui lui furent faites, et d'après l'impulsion donnée par ma Chère Mère au Conseil, celui-ci accepta. Des motifs graves pour le moment forcèrent ma Chère Mère Générale à condescendre à ces innovations. Depuis, elle a vivement regretté d'avoir signé, et cependant ce ne fut point un acte de faiblesse, car vraiment elle s'y trouva forcée par la crainte des chances qui pouvaient résulter d'une opposition soutenue. Puis Monseigneur eut l'air d'y mettre tant de bienveillance et d'intérêt !... Il promit si bien à ma Chère Mère de ne pas entraver la marche qu'elle suivait et qui avait eu jusqu'à présent de si heureux succès que tout engagea ma Chère Mère et le Conseil à faire des concessions qui, d'après les protestations réitérées de Sa Grandeur, ne paraissaient pas d'une grande importance et que l'on croyait n'être presque que pour la forme. Cependant, à travers l'esprit conciliant de Monseigneur, ma Chère Mère Générale crut apercevoir une arrière-pensée qui n'a cessé de l'agiter

et de lui causer beaucoup d'inquiétude. Ce pressentiment et l'espoir que la divine Providence ménagerait quelque moyen de changer « les dispositions arrêtées à Cluny » ont empêché ma Chère Mère de les envoyer aux colonies. Les maisons principales de France en ont eu connaissance, et toutes se sont empressées de protester contre une innovation, non seulement inutile, mais dont les conséquences pouvaient devenir très funestes, comme vous le comprenez.

Depuis l'époque du Chapitre, quelques lettres ont été échangées entre ma Chère Mère Générale et Sa Grandeur qui a gardé le silence sur le nouveau projet qu'il méditait. Ce projet a pour but de faire approuver par le ministre l'Article VIII « des dispositions arrêtées à Cluny », comme étant la chose essentielle pour affermir l'autorité de Monseigneur sur la Congrégation. Ce projet d'Ordonnance signé par les évêques d'Autun et de Beauvais a été présenté à la signature de ma Chère Mère Générale qui, cette fois-ci, a refusé sa sanction. La pièce dont il s'agit a été renvoyée à Autun avec une lettre où ma Chère Mère expose, avec autant d'humilité que de franchise, ses répugnances motivées à changer la marche suivie jusqu'à ce jour dans la Congrégation.

Ma Chère Mère dit aussi avec raison que, n'avoir pas de maison principale à proximité de Paris, c'est s'exposer à compromettre l'existence des établissements des colonies ; qu'enfin Monseigneur doit permettre que le Conseil et un Chapitre général examinent de nouveau et décident la question.

Nous pensons que Sa Grandeur ne pourra s'opposer à ce désir et qu'il y accédera. Dans ce cas, ma Chère Mère Générale se propose de faire valoir la nécessité de demander l'assentiment des Supérieures des établissements des colonies, ce qui est bien juste.

La Vénérable reprend alors la plume :

Que tout ceci ne vous tourmente pas, parce que le bon droit est de notre côté ; Monseigneur veut arriver à être administrateur temporel, tandis qu'il ne doit l'être qu'au spirituel, ainsi que tous les évêques et préfets apostoliques. Notre Congrégation doit

être gouvernée par la Supérieure Générale aidée du Conseil dans tout ce qui est administration temporelle... Monseigneur m'a forcée à signer ce qu'il n'avait pas le droit d'exiger... il le sent bien puisqu'il me demande de nouveau ma signature pour réclamer l'approbation du Conseil d'État, qu'il n'obtiendra pas. Si les choses en étaient là, vous verriez autant de Sociétés qu'il y aurait de diocèses et de colonies. Pour que l'unité se conserve, il faut que les Statuts approuvés restent ce qu'ils sont ; tout ce qu'on fera contre sera au détriment du bonheur de la Congrégation.

Je vous envoie la lettre de nos trois maisons de Rouen ; je vous prie d'en causer sérieusement avec notre bien-aimée fille Sœur Onésime. Admettez à votre conseil celles que vous jugerez convenable, et écrivez-moi de manière à ce que votre réponse puisse être communiquée aux autorités ecclésiastiques et civiles. Je voudrais que vous puissiez savoir le sentiment de ma bonne Sœur Léonce et de ma bonne Sœur Scholastique là-dessus. Faites faire un double de ce que je vous adresse, puis envoyez-le-leur par la première occasion.



LETTRE 324^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Inquiétude au sujet des santés. Difficultés avec Mgr d'Autun. Envoie à la Mère Clotilde la copie de la lettre adressée à Sa Grandeur.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 20 août 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Nous attendions votre lettre avec bien de l'impatience, craignant pour vous les fatigues de ce long voyage, surtout accompagnée d'une malade et d'une enfant. Je craignais qu'on ne vous donnât pas cette chère petite et que vous en eussiez du chagrin ;

je suis bien contente qu'elle soit près de vous. Je trouve que vous avez bien fait d'envoyer notre cher neveu dans son pays, j'espère que l'air natal lui fera plus de bien que tous les remèdes. Nous avons beaucoup d'inquiétude pour vos santés à cause du choléra qui vous serre de toutes parts ; nous en sommes menacés comme vous ; il y a eu cinq cas dimanche dernier dans un seul hospice ; puis, tout le monde éprouve un malaise indéfinissable ; il faut tout remettre entre les mains de Dieu, les hommes n'y peuvent rien. J'ai le plus grand désir d'aller vous voir au mois d'octobre ; si cependant la maladie est toujours dans le Midi, cela ne serait pas prudent, surtout n'ayant aucune nécessité que mon désir.

J'ai reçu une nouvelle Ordonnance de Mgr l'Évêque d'Autun qui me fait dire de la signer pour la faire approuver du gouvernement. Je vous envoie copie de la lettre que je lui ai adressée (1) pour motiver mon refus. Nous allons le fâcher, mais que faire ? il faut réparer la faiblesse que j'ai montrée au Chapitre, et nous en tenir à nos Statuts approuvés en 1827. Tout ce qui y serait changé serait et deviendrait la source de trouble et de chagrin pour la Congrégation. J'ai écrit à ma Chère Mère de la Martinique pour lui faire part de tout ce qui se passe ; je voudrais qu'elle pût venir passer ici une année. Je vous supplie de lui écrire, elle me dit que votre silence lui fait beaucoup de peine ; écrivez-lui avant huit jours ; je vais en faire autant à Bourbon dans les mêmes intentions, faites-le aussi.

Nous vous enverrons vos étoffes bleues dès que je serai décidée à partir pour la Guyane ou à rester ici ; j'y joindrai les petites choses que vous m'avez laissées. J'espère recevoir de vos nouvelles plus souvent à cause du choléra et puis de la guerre.

1. Celle qui a été donnée plus haut, lettre 321°.



LETTRE 325^e

A M. L'ABBÉ GONDIN, CURÉ DE CHABEUIL

Difficultés avec Mgr d'Autun. Prochain départ de la Vénérable pour Mana. Bonne marche des maisons de France. Attitude de Mgr de Beauvais.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 9 septembre 1835.

Mon bon Père,

Vos reproches sur mon silence me sont sensibles parce qu'ils sont mérités. J'ai cependant à vous dire que c'est l'embarras d'expliquer la position singulière dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis de Mgr l'Évêque d'Autun et à laquelle je ne peux me soumettre parce qu'elle change notre Ordre.

Voici : il veut être notre Supérieur général, qu'il n'y ait qu'un noviciat, et à Cluny ; qu'il ne se fasse aucun changement sans son approbation, qu'on lui rende compte de l'administration temporelle, etc., etc... que sais-je ? toutes les suites de la supériorité générale. Nous avons résisté en Chapitre et en particulier ; mais après tous les débats, j'ai été forcée de signer, mais avec la résolution de ne rien faire contre nos Statuts approuvés. Depuis ce moment, j'ai écrit à Monseigneur qu'il n'était pas possible de rien changer à nos Statuts et que ce qu'il exigeait bouleverserait la Congrégation. Voilà où nous en sommes, les détails seraient trop longs.

Je voudrais faire un voyage en poste dans le Midi avant mon départ pour les colonies qui aura lieu dans trois mois, peut-être avant.

Le gouvernement nous remet 500 noirs pour les instruire et les préparer à la liberté dans deux ans. J'emmène 12 religieuses et 2 prêtres, un troisième est déjà parti. Nous avons une entière liberté pour les instruire ; aucun blanc ne sera admis dans l'établissement sans notre autorisation. C'est une absence de dix-huit mois ; pendant ce temps on ne pourra rien changer. Je laisse

tout en bon état ; le bon Dieu fera connaître sa sainte volonté sur son œuvre.

Le diocèse de Rouen va très bien, nous avons 30 religieuses et nous venons d'y fonder une quatrième maison. C'est ma sœur Marie-Joseph qui me remplace. La maison de Paris va bien, nous y sommes 80 ; 30 Sœurs partiront pour les colonies dans six mois, elles y sont attendues avec impatience. On voudrait multiplier les établissements tant on en sent le besoin. Je suis contente de toutes nos maisons ; c'est un adoucissement à beaucoup de tracasseries ; j'espère que cela passera et que le bien en résultera. Si je vais dans le Midi, je ferai en sorte de vous indiquer le jour de mon passage à Valence ; une heure me suffirait pour en dire bien long, je raconte si mal par écrit ! Ainsi, pardonnez-moi. Venez plutôt passer huit jours à Paris, M. Bonnot serait bien heureux de vous voir ; il demeure à Senlis où nous allons transporter la maison de Bailleul ; tout est prêt. Il est plus que probable que Mgr de Beauvais (1) nous obligera d'aller à la paroisse pour nous punir de ne pas consentir au renversement de notre chère Congrégation. Il nous a abandonnée, vendue pieds et poings liés à Mgr d'Autun ; j'espère que son successeur revendiquera ses droits et ne sera pas fâché que nous les lui ayons conservés.

Nous sommes bien heureuses à Paris, notre solitude ressemble plutôt à une grande campagne qu'à une maison au centre de la capitale. Nous avons deux messes tous les jours ; notre curé est un excellent homme qui nous aime.

Je laisse une feuille à nos enfants qui veulent vous dire chacune leur petit mot. Adieu, mon bon Père, venez à Paris vers le 10 octobre, nous ferons cinq jours de retraite. Adieu encore, mon bon Père.

Toute à vous.

1. Mgr Lemercier.



LETTRE 326^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Départs pour les colonies. Prise d'habit. Divers détails.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 23 septembre 1835.

Ma bien chère fille,

J'arrive de Senlis bien fatiguée, cependant je voudrais que cette lettre partît pour vous tranquilliser. Vous ne nous avez pas dit si le choléra a des suites ou s'il est passé ; oh ! qu'il me tarde de le savoir ! Et puis, ma chère Sœur Basile Montet est-elle près de vous ? J'irai dans la première quinzaine d'octobre à Cluny, je ferai mon possible pour envoyer une Sœur à Chalabre et une à Moras. Nous ne pouvons pas encore en détacher de Paris sinon pour les colonies : 5 sont parties lundi pour le Sénégal, 10 partiront le 6 et le 8 octobre pour la Guadeloupe, la Martinique et la Trinidad ; ensuite, les premiers jours de novembre, 14 pour Mana avec 2 prêtres. Plaiguez-moi d'avoir tant à faire et priez pour moi.

Mgr d'Autun n'a pas dit un mot depuis ma lettre ; vous pouvez donc donner le saint habit à vos postulantes, selon les formalités accoutumées. Vous verrez à ce sujet Mgr de Carcassonne qui n'a, ce me semble, d'ordre à recevoir de personne dans son diocèse.

Pour l'acquisition du terrain de l'hôpital, faites tout dans l'intérêt général de l'établissement ; si vous avez besoin d'une procuration, je vous l'enverrai. Pour les petits Javouhey, nous avons fait plus qu'ils n'avaient droit d'attendre et que notre position ne nous permettait. Nous les avons mis en état de se suffire à eux-mêmes, qu'ils ne comptent plus sur nous désormais. Leur mère pourrait leur trouver une situation ; j'ai 500 francs à elle pour subvenir à leur apprentissage. C'est tout au plus si ces

messieurs n'auront pas de reproches à nous faire ; je laisse tout à votre sagesse, faites pour le mieux.

Sœur Élégie m'écrit qu'elle s'ennuie beaucoup dans le Midi, qu'elle ne peut y rester ; je la laisse libre mais je la plains... je voudrais connaître votre opinion sur son compte, écrivez-moi promptement.

Adieu, mille choses aimables à tous ceux qui nous intéressent ; mes respects à M. Vidal. Si j'étais petit oiseau, j'irais souvent près de vous. Adieu.



LETTRE 327^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, AU SÉNÉGAL

Quelques détails.

Paris, 27 septembre 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'espère que nos chères filles ne feront pas comme les dernières, qu'elles ne partiront pas sans nos lettres. Dans tous les cas, je vais vous dire bonjour en courant.

J'ai reçu vos lettres avec les billets qui y étaient joints ; je vous en remercie, ils me servent pour le voyage de vos chères filles. Vous allez être bien contente en voyant notre bonne Sœur Léonie ; nous faisons un grand sacrifice en nous séparant d'elle, mais c'est pour le bon Dieu et pour vous. Les Sœurs qui doivent revenir profiteront de la belle saison, toutefois il ne faudrait pas les faire arriver en France avant le mois d'avril à cause du froid.

J'irai peut-être vous voir en allant à Cayenne ; quel plaisir j'éprouverais ! nous prendrions avec nous une vingtaine de jeunes négresses pour leur donner la liberté et puis les établir quand elles seraient instruites. Ma Sœur Léonie vous dira tout cela. Je vous écrirai longuement dans quelques jours et je vous ferai part de tous nos projets.

Je pense que la petite Sœur Xavier conviendra pour remplacer ma bonne Sœur Bernard ; c'est dommage qu'elle perde son temps là où elle est. Je laisse tout à votre sagesse.

Adieu, ma bien bonne fille, je suis toute à vous.



LETTRE 328^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Sollicitudes et préoccupations. Affaire d'Autun. Récitation de l'office en latin. Fondation à la Trinidad. Questions temporelles. Nouvelles des communautés de France. Préfet apostolique.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 11 octobre 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je commence par me justifier de ma négligence apparente et j'espère que vous avez reçu la preuve de mon exactitude ; je ne passe pas deux mois sans vous écrire, ainsi ne me grondez plus. Voyez la différence qu'il y a entre nous deux, j'ai vingt lettres à faire pendant que vous n'en avez qu'une ; et puis mille petits embarras que vous ne connaissez plus, telles que des inquiétudes de savoir où je prendrai de quoi m'acquitter de telle ou telle charge indispensable pour le bien général ; des visites répétées de maisons, de personnes qui souvent ne me plaisent guère ; enfin des projets qui me semblent venir de Dieu, puisqu'il les fait réussir, malgré les oppositions et contre toute espérance : voilà, ma chère fille, ce qui mérite indulgence et pardon. Je vous demande grâce pour une année de séjour dans notre chère solitude de Mana, où je vais faire le bonheur d'un grand nombre de créatures, nos semblables, quoiqu'ils aient la peau noire. Lorsque vous recevrez cette lettre, probablement je serai parmi eux ; mais je vous expédierai de bien bonnes Sœurs avant mon départ ; ainsi je vous écrirai de nouveau.

Vous avez reçu MM. les prêtres et les religieux en même temps ; vous devez être contente, car ils m'ont paru très bien. M. le Préfet apostolique vous a dit que Mgr d'Autun voulait être Supérieur général (spirituel et temporel), mais cela n'a pu s'effectuer ; la majorité de la Congrégation (1) a réclamé pour qu'il ne soit rien changé aux Statuts approuvés, sinon dans le spirituel qu'il faut toujours perfectionner. Nous avons fait des sommations respectueuses à Monseigneur en lui montrant que le schisme suivrait de près de pareilles mesures qui détruiraient l'unité de la Congrégation ; les choses en sont restées là par l'impossibilité de faire autrement. A mon retour, nous verrons s'il est possible d'accorder les deux pouvoirs sans leur faire de mal. Je vous donnerai de plus amples détails par nos Sœurs.

On doit dire l'office en latin, sans y être obligée sous peine de péché, puisqu'il n'est pas de précepte ; nous vous enverrons de petits bréviaires.

Ma sœur de la Martinique vient de faire un nouvel établissement à la Trinidad, colonie anglaise à trois jours de sa colonie. Les autorités ecclésiastiques et civiles ont vivement réclamé cette maison pour l'éducation qui est si négligée dans un pays pourtant très riche, mais peu religieux. On commence avec une bonne Supérieure et 4 Sœurs très capables, en attendant celles qui se préparent à partir, au nombre de 10. Il en faudrait bien 15 pour les trois établissements des Antilles ; mais comme nous désirons que notre méthode s'établisse dans toute la Congrégation, il faut que les sujets y soient formés avant de partir. Bourbon sera bien partagé, nous tâcherons de vous en envoyer au moins 6, et dans ce nombre 2 premières maîtresses.

A présent parlons un peu de vos affaires. Tâchez de ne pas faire bâtir ; c'est le gouvernement ou la colonie qui doit vous loger ; ainsi qu'ils vous fassent les réparations nécessaires ; une fois que vous aurez commencé à vos frais, ils compteront toujours sur vous. Vous savez combien la France a besoin de vos économies pour soutenir la Congrégation et surtout notre indépen-

1. C'est-à-dire l'unanimité des maisons de France, celles des colonies n'ayant pu être consultées.

dance. Il faudrait que les sujets fissent cinq ans de noviciat, dont deux à Paris, pour perfectionner leur instruction religieuse et scientifique; après cela, on pourrait les employer avec succès. Mais vous savez bien, ma chère fille, que Dieu, dans sa miséricordieuse sagesse, semble n'appeler que des pauvres pour enseigner sa loi aux riches; nous sommes obligées de faire à peu près les frais et ils ne sont pas petits. Nous ne sommes pas accoutumées à compter sur d'autres que sur notre chère Congrégation; c'est à notre bonne administration que nous devons nos succès. Ceci n'échappe pas même à nos antagonistes qui en sont dans l'admiration, et moi j'en rapporte toute la gloire à Dieu qui nous inspire.

N'attendez jamais la réponse ou un accusé de réception pour nous envoyer vos aumônes; il ne se perd rien. Envoyez aussitôt que vous avez du disponible, d'abord pour payer vos commissions et puis pour les besoins de la Congrégation. Je vous enverrai des voiles, soyez tranquille, ma chère fille.

Vous trouvez que je ne parle pas des Sœurs qui sont mortes... ne croyez pas que je sois indifférente pour mes enfants; mais pourquoi rouvrir des plaies encore saignantes? et puis elles sont au ciel, elles prient pour nous.

M. Bédier est excellent, je l'aime beaucoup; il voyage en ce moment. C'est avec lui que nous arrangerons vos affaires de maison; je crois que vous ne devez pas vous en inquiéter, tout ira pour le mieux.

Nous allons très bien en général et les Sœurs sont remplies de courage et de zèle pour leur avancement spirituel et leur instruction. Jamais plus agréable société. A la rentrée, il y aura quelques pensionnaires de plus.

Nous irons à Senlis le mois prochain; la maison est charmante. On sera mieux qu'à Bailleul parce qu'on y sera plus utile, et puis c'est une ville; ensuite c'est notre maison pour les malades, infirmes de corps et d'esprit, cette dernière maladie si commune de nos jours! Rouen a quatre maisons composées de 30 religieuses, il y en a 33 à Saint-Yon, la maison est toute remplie.

Dans vos moments libres, écrivez à vos anciennes Sœurs, mais toujours sous le couvert du ministre de la Marine, cela vient très bien. Vous pouvez nous envoyer de gros paquets, rue de Valois-du-Roule, 18, Paris. J'espère que vous avez reçu la grande caisse de livres que nous vous avons adressée, avec les observations qui y étaient jointes ; vous en ferez passer à Pondichéry. M. Thisson m'a dit qu'il en envoyait aussi, que j'attende de nouveaux ordres pour un second envoi.

Jamais il n'a été question de nommer M. le Préfet apostolique de Pondichéry à Bourbon ; je pense qu'on lui aurait rendu un mauvais service en l'envoyant dans cette colonie. J'ai dit que je le croyais un peu tracassier ; il en a la réputation, ce n'est pas un crime d'ailleurs, il y en a bien d'autres qui le sont. Je le révère comme un saint, mais je ne désirerais pas vivre sous ses lois. Présentez mon respect à M. votre Préfet apostolique à qui je crois bon caractère ; dites-lui que notre affaire des noirs a parfaitement réussi ; à Dieu seul en soit la gloire !

Faites passer ma lettre à Pondichéry le plus tôt que vous pourrez. Je voudrais bien répondre à nos chères filles qui m'ont écrit, mais j'ai tant à faire que je vous prie d'être mon interprète auprès de toutes. Je les aime de tout mon cœur, dites-le-leur bien. Donnez-moi des nouvelles de nos chères voyageuses, dites-leur mille choses aimables.

Si vous voulez nous envoyer du café, que ce soit par le Havre ou par Nantes, par un capitaine de votre connaissance.

Les cousins Javouhey sont à même de marcher seuls : l'un entre dans une imprimerie, l'autre sera professeur dans un séminaire ; ils sont bons, et c'est tout. Il faudrait trouver une situation à celui qui est auprès de vous. Dites au père, mon cousin, mille choses aimables, je voudrais qu'il fût heureux, sinon en ce monde, du moins dans l'éternité.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 329^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Marche à suivre pour les affaires. Prospérité du noviciat. Œuvre de Mana. Installation de la Chère Mère Marie-Joseph à Paris.

Paris, 4 novembre 1833.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

C'est par M. Bédier que cette lettre vous arrivera ; j'espère qu'elle vous trouvera en bonne santé, gaie et remplie de l'esprit de Dieu et de notre saint état. Ce bon monsieur, je l'ai peu vu ; nous avons tant à faire l'un et l'autre que nous ne pouvions nous rencontrer ; n'importe, je l'ai jugé bon et excellent, je suis enchantée qu'il retourne près de vous pour votre maison. Vous pouvez passer l'acte en votre nom pour la communauté, en disant qu'on le régularisera dès que vous en aurez l'autorisation du gouvernement. C'est ainsi que nous faisons pour toutes les acquisitions, en attendant plus de sûreté dans les affaires politiques. Le grand point, c'est de la payer ; puis faites faire les réparations et agrandissements par la colonie ; ils doivent vous loger et vous donner les classes ; ils ne refuseront pas de faire ces dépenses dans votre maison qu'ils auraient dû payer en totalité. Mais je vous supplie de ne plus faire de fortes dépenses.

Nous avons un nombreux noviciat ; six bonnes Sœurs se préparent à partir par un des premiers bâtiments de l'État ; je désirerais bien que ce ne fût qu'en mars ou avril, mais s'il le faut plus tôt, elles partiront. Je vous assure que vous serez contente : ce sont de très bonnes maîtresses, qui enseigneront avec un grand succès. J'ai pensé qu'il fallait un très bon choix, parce que, recevant des postulantes à Bourbon, il faut qu'elles soient soutenues par celles qui viennent de la Maison-Mère ; il en sera de même de toutes celles que nous vous enverrons. J'espère que vous ne m'accusez plus d'indifférence. Moi, indifférente pour vous et vos chères filles ! moi qui suis tentée d'aller vous voir

pour vous éviter la peine de venir et puis pour admirer vos travaux et m'éclairer de vos lumières dont j'ai grand besoin.

Vous savez que je vais passer deux ans à notre cher Mana ; le gouvernement nous confie les noirs qui ont droit à la liberté dans trois ans, afin de les instruire et de les préparer à ce bienfait dont on fait un si grand abus chez les peuples civilisés. Au reste, M. Bédier vous en parlera et pourra vous communiquer ce que le gouvernement en a écrit à la colonie de Bourbon. Ma chère fille, je crois remplir un grand devoir en faisant ce voyage ; il en coûte à la nature, mais quand Dieu parle, est-ce à nous à raisonner ? C'est son œuvre, il la soutiendra, la Congrégation marchera vers son but. Dieu la comble de bienfaits dans tous les genres.

Ma bonne sœur Marie-Joseph est auprès de nous ; la voilà installée à Paris comme une mère au milieu de ses enfants. Elle ne veut se mêler que de la direction des religieuses, de l'ordre intérieur de la maison, elle est trésorière. Il y a ma bonne Sœur Bathilde pour la direction des études ; ma Sœur Stanislas Rivoire, qui est un ange de paix et de délicatesse exquise, est chargée de faire les honneurs de la table, et de plus, elle est secrétaire de ma sœur Marie-Joseph ; après cela, il y a une très bonne économe, de bonnes cuisinières dont on n'est pas toujours content parce qu'elles ne dépensent pas assez, de l'avis de celles qui sont à table, mais bien souvent trop au jugement de celle qui paye... La maison est presque au complet pour les grandes pensionnaires ; ce sont elles qui la soutiennent. Je laisse le soin à ma Chère Mère Marie-Joseph de vous parler de notre bel établissement de Senlis.

Ma bien chère fille, je vous prie d'aider de tous vos moyens ma bonne sœur Marie-Joseph pendant mon absence, elle aura de la besogne ; nous sommes obligées de soutenir un nombreux noviciat presque sans fortune ; il faut garder les sujets plusieurs années si l'on veut leur donner une formation suffisante, et puis nous avons un grand nombre d'infirmes. De tout cela je ne me plains pas, mais il faut y pourvoir.

J'attends avec impatience le résultat du projet de Poulo

Pinang ; je ne crois pas à sa réussite. Il me semble que les personnes pieuses de ce pays réussiront mieux, elles en parlent la langue, elles en connaissent les usages ; il faudrait tout au plus quelqu'un pour aider à commencer. J'ai écrit beaucoup de choses sur lesquelles on ne me répond pas.

A présent, parlez-moi de votre nouveau clergé, êtes-vous contente ? Écrivez-moi longuement et souvent. Nous avons une grande provision de voiles à vous envoyer par nos Sœurs ; ainsi patience !

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 330^e

A M. L'ABBÉ GONDIN, CURÉ DE CHABEUIL

Sévérité de Mgr d'Autun. Elle accepte la postulante dont il lui a parlé. Charges de la Congrégation. Bonne marche des maisons.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 6 novembre 1835.

Mon bien digne Père,

Cette lettre est pour vous dire que je pars incessamment pour la mission que le ciel semble me confier. Je désire faire la sainte volonté de Dieu et rien de plus. Mgr l'Évêque d'Autun est toujours plus sévère ; je ne réponds presque rien et je m'en tiens aux anciens Statuts auxquels nous ne voulons rien changer. Nous venons d'apprendre que Sa Grandeur vient de déposer la Supérieure Générale de la Providence de Màcon, ce qui me donne la juste mesure de ce qu'il veut de moi. L'Évêque de Beauvais revient à de meilleurs sentiments à notre égard ; le noviciat sera à Senlis avant peu.

Je laisse ma sœur Marie-Joseph avec un Conseil de plusieurs religieuses qui conduiront la Congrégation selon les Statuts et Règlements en vigueur. Si la jeune personne dont vous me parlez

va bien, que vous ayez confiance en sa vocation, vous pouvez l'envoyer à Paris. Il serait à désirer qu'elle apportât au moins une année de pension ; l'acquisition de Senlis est une charge, et puis il faut deux années pour que la maison de Paris se suffise à elle-même.

Écrivez-moi longuement, entrez dans tous les détails que vous croirez utiles à notre position. Je regrette beaucoup de ne pas avoir le plaisir de vous voir, mais que faire, sinon d'offrir à Dieu les sacrifices de ce qui nous serait le plus cher ? Je vous prie de donner de mes nouvelles à nos chères filles de Moras. Je vais passer vingt-quatre heures à Cluny ; si je trouve une Sœur qui mérite ma confiance, je la leur enverrai, qu'elles soient tranquilles.

Nous allons faire un établissement dans la ville de Gournay, c'est une maison de charité qui demande cinq religieuses. Toutes nos maisons de France vont très bien, celles des colonies encore mieux sous tous les rapports. Elles ont toutes les secours de notre sainte religion par des hommes qui ont l'esprit de leur état, c'est une grande consolation. Je n'ose plus me mêler du choix des prêtres à envoyer, il faut qu'ils s'adressent à M. le Supérieur du Saint-Esprit ; toutes mes prières n'ont pas abouti à grand'chose.

Adieu, mon bon Père, priez pour moi qui suis avec un profond respect

Votre toute dévouée.



LETTRE 331^e

A LA SŒUR MARIE-THÉRÈSE GRIFFAUT, A CLUNY

Lui demande des prières et la rassure contre les peines qui l'attendent.

Paris, 5 décembre 1835.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu votre lettre avec plaisir et j'attends vos livres pour mettre au roulage ce que je vous ai promis. Je partirai dans dix

ou douze jours ; vous prierez bien pour moi, cette douce pensée me rassure contre tous les dangers.

Je crois, ma chère fille, que vous aurez des peines et que je vous serai à toutes un sujet de tentation. Ayez confiance, ces peines passeront et l'œuvre de Dieu se perfectionnera au milieu des épreuves ; c'est dans ces circonstances qu'on connaît le fond des cœurs ; je compte sur la fidélité du vôtre pour soutenir et encourager tout ce qui vous entoure.

Adieu, ma bien chère fille, toute à vous. Dites à ma bonne Sœur Basile qu'elle se trompe ; on laisse Cluny. Dès que nous ferons un hôpital, nous l'appellerons. Adieu.



LETTRE 332^e

A LA SUPÉRIEURE DE SAINT-MARCEL-LEZ-CHALON

Quelques mots pour la rassurer.

Paris, 9 décembre 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je crains que vous ne soyez en peine à mon sujet ; tranquillisez-vous, je jouis d'une bonne santé, pleine d'espérance que le bon Dieu soutiendra son œuvre. Mais le moment est arrivé : Monseigneur lance ses foudres contre nous ; prenons patience, gardons le silence, prions et tout ira bien. On ne vous peut rien, puisque vous allez à la paroisse.

Je vous prie de recevoir pensionnaire chez vous la petite nièce d'Annette ; ses parents vous payeront 200 francs par an, tâchez de vous en arranger.

Adieu, ma bien chère fille, toute à vous.



LETTRE 333^e

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

Lui demande son autorisation pour se rendre à la Guyane. Soumet l'approbation, d'abord reçue de Mgr d'Autun, puis son opposition pour des affaires qu'elle explique.

Paris, décembre 1835.

Monseigneur,

Une œuvre de charité d'une haute importance exige que je me rende très prochainement à la Guyane française.

S. Exc. le Ministre de la Marine a bien voulu confier à la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph la mission de créer, sur les bords de la Mana, un établissement destiné à recevoir les noirs provenant de capture pour contravention aux lois prohibitives de la traite des nègres. Là, ces malheureux devront être préparés par des habitudes religieuses, morales et laborieuses, à jouir, avec profit pour eux et pour la société, de la liberté définitive qui sera acquise à la plupart d'entre eux en 1837.

Je joins à cette lettre la décision de S. Exc. le Ministre de la Marine, du 18 septembre dernier. Elle vous fera connaître la nature des devoirs que cette difficile entreprise impose à la Congrégation et à la Supérieure Générale. L'expérience que j'ai des colonies et surtout de la Guyane, fait désirer au gouvernement que je me dévoue personnellement à l'exécution de ce charitable projet et que je me charge moi-même du soin de fonder l'établissement. La religion et mon désir de soulager de déplorables infortunes m'ont fait accepter avec bonheur ce pénible devoir. Un bâtiment m'attend à Brest, j'ai reçu l'ordre de partir. Pour entreprendre ce voyage, j'ai besoin de l'autorisation de Votre Excellence, et je la prie de vouloir bien me l'accorder.

Conformément à l'Article X de nos Statuts, j'ai demandé l'avis de Mgr l'Évêque d'Autun (1); tout me faisait espérer qu'il me

1. Mgr d'Héricourt, après avoir autorisé la Vénérable, lors du Chapitre du 29 avril, à quitter de nouveau la France pour y remplir sa mission à la

serait favorable. En effet, précédemment, j'avais eu l'honneur d'entretenir Sa Grandeur des vues que S. Exc. le Ministre de la Marine avait daigné jeter sur la Congrégation et sur moi, et j'en avais recueilli des témoignages de satisfaction et d'encouragement. Cependant Mgr l'Évêque, par sa lettre du 3 de ce mois, que je joins ici, s'oppose à mon départ. Les affaires non terminées auxquelles cette lettre fait allusion ne sont autres que des modifications auxquelles j'avais donné une adhésion provisoire et incompétente, mais que la Congrégation tout entière et moi-même mieux éclairée, ne pouvons adopter. J'en sou mets la copie à Votre Excellence qui pourra juger si notre opposition n'est pas fondée, au moins sur beaucoup de points, et si, dans tous les cas, c'est une affaire assez urgente pour arrêter l'exécution d'une entreprise que réclame le vœu de l'humanité, non moins impérieusement que les intentions bienfaisantes et peut-être aussi les nécessités politiques du gouvernement.



LETTRE 334^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Différend avec Mgr d'Autun. Maison de Paris. Dispositions du clergé. Nouvelles des colonies. Retour prochain de la Chère Mère Marie-Thérèse. Départ de la Vénérable pour la Guyane. Elle recommande les abbés africains. Souvenir à ses filles.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 11 décembre 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai attendu longtemps pour vous écrire; c'était pour vous donner connaissance de ce qui serait décidé pour mon voyage

Guyane, ne semblait rien moins que disposé à maintenir cette permission. Toutefois, les engagements étant pris avec le gouvernement et les préparatifs de départ faits, la R. Mère réalisa son projet et s'abandonna à la Providence. (Vie de la R. Mère, par le P. Delaplace. Tome II, page 223.)

par Mgr d'Autun. Il est en correspondance avec le ministre des Affaires ecclésiastiques qui lui conteste l'autorité temporelle qu'il veut s'attribuer sur nous. Cette affaire ira au Conseil d'État. Ne vous inquiétez nullement; tous les évêques préfèrent nos anciens Statuts qui leur donnent l'autorité spirituelle et la surveillance temporelle chacun dans son diocèse. Vous avez le bonheur d'être près d'un saint évêque qui ne vous tracassera pas, jouissez-en longtemps. Dieu bénira le bien que vous êtes appelée à faire. Si on vous appelle à Cluny, excusez-vous sur mon absence momentanée et sur vos nombreuses occupations, le bon Dieu fera le reste. Les Statuts que Mgr l'Évêque d'Autun a faits sont regardés comme non avenus, on dit que c'est un abus d'autorité.

Ma Chère Mère Marie-Joseph est aussi contente et résignée qu'il est possible de l'être dans une pareille tempête. Ma Chère Mère de la Martinique arrivera bientôt pour aider à nous tirer du mauvais pas où nous a jetées l'abus du pouvoir dans le dernier Chapitre. Soyez persuadée que le bon Dieu fera connaître sa volonté et qu'il soutiendra son œuvre. Faites pour le mieux pendant mon absence; qu'on donne l'habit à vos postulantes aux conditions régulières ordinaires sans aucun scrupule. Allons, ma bien chère fille, une année est bientôt passée. Je laisse la Congrégation dans une grande prospérité; elle n'a d'ennemi de son repos que Mgr l'Évêque d'Autun. Ses pouvoirs ne s'étendent réellement qu'à son diocèse, puisqu'ils ne sont que spirituels; les temporels sont dans les mains de la Supérieure Générale et de son Conseil.

La maison de Paris va très bien; toutes les chambres sont remplies; les enfants nous arrivent plus doucement, elles sont 14, dont 8 à pension complète, et les autres avec remise sur le prix. M. le Curé est pour nous un bon père, il nous soutient envers et contre tout, il en est de même du bon curé de Cluny (1), de ceux de Bailleul et de Senlis; ainsi, courage!

Mgr le Cardinal de Rouen (2) vient d'approuver deux maisons de notre Ordre dans son diocèse: un hôpital à Gournay,

1. M. Rocaut.

2. Le prince de Croy.

où Sœur Eudoxie de Cluny est Supérieure, un autre dans un bourg près de Rouen.

Je viens de recevoir des nouvelles de ma sœur de la Martinique; sa santé va très bien, elle reviendra en France en avril. Bourbon va bien, ma sœur Rosalie est très contente; Pondichéry de même. On demande des Sœurs de tous côtés, les besoins des colonies se font sentir chaque jour davantage. Je n'ai qu'une chose à vous recommander, c'est de ne pas vous faire de peine; tâchez de conduire votre petite administration avec calme et tranquillité et de souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Il me semble que vous pourriez si bien ne pas vous faire de chagrin! Vous êtes environnée de personnes qui vous aiment, qui désirent vous faire plaisir à tout prix. Allons, soyez gaie; la tristesse, l'ennui n'avancent à rien.

Je viens de recevoir l'ordre de partir malgré la défense de Mgr d'Autun. Cette affaire a mis en mouvement plusieurs ministres qui ne connaissaient que les anciens Statuts. Je pars mercredi matin et je laisse tout le monde de la maison tranquille. Ce voyage ne sera pas long; déjà je vois mon retour.

J'ai un vif regret de ne pouvoir écrire à notre digne protecteur M. Vidal. Oh! dites-lui qu'il recevra une longue lettre sur notre grande affaire. J'ai fait part de ses observations à la mère des fils Javouhey; je lui ai dit qu'il fallait qu'elle s'occupe de ses enfants...

Dites aussi à ce bon M. Vidal que les tracasseries de Mgr l'Évêque d'Autun me font reculer devant tout bien à faire qui n'est pas directement pour les Sœurs de Saint-Joseph. Pourquoi faut-il que ce ne soit pas Mgr de Carcassonne qui soit à Autun! Vous êtes bien heureuse d'avoir de si bons conseils.

Je vous recommande nos chers Africains. Oh! qu'ils deviennent de saints prêtres pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Je leur écrirai du Sénégal; je vais y acheter des esclaves pour leur donner la liberté en les rendant bons chrétiens.

Mille choses aimables à ma chère Élisabeth, à Sœur Vincent et à toutes nos chères filles. Je vous donnerai de mes nouvelles souvent, faites de même. Je vous laisse sous la protection de notre

bon Père saint Joseph, de la Très Sainte Vierge qui vous consolent dans toutes vos peines et en adoucissent les amertumes.

Adieu, croyez à mon tendre et bien sincère attachement qui durera autant que ma vie.

Votre tante et amie.



LETTRE 335^e

A LA SOEUR ÉMILIENNE BOTTON, SUPÉRIEURE A CLUNY

La vénérée Mère lui annonce son départ; fait ses adieux et donne, avec ses encouragements, des avis pour la conduite à tenir pendant son absence.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 13 décembre 1835.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre bonne lettre, c'est que je savais que vous étiez chez votre mère, et puis je voulais attendre que mon départ fût fixé.

Je viens de recevoir l'ordre de partir, par le ministre des Affaires ecclésiastiques, conformément aux Statuts approuvés et qui nous ont servi de règle temporelle jusqu'à ce jour. J'en donne connaissance à M. le Curé qui en causera avec vous. Je vous le répète donc de nouveau : prenez courage, Dieu vous aidera ! Que M. le Curé soit votre intermédiaire entre Monseigneur et vous ; aussitôt que vous aurez des sujets qui auront fait leurs deux ans de noviciat, vous demanderez permission pour faire faire leurs vœux, et souvenez-vous de ne permettre à aucune de faire des vœux pour plus d'un an. Regardez Monseigneur comme Supérieur spirituel et non temporel ; reportez-vous toujours aux anciens Statuts ; les nouveaux sont sans force et comme non venus.

Je vous engage à envoyer à Rully (1) une Sœur converse qui

1. Localité de Saône-et-Loire.

puisse faire la cuisine et le petit jardin. La Supérieure se rend à Paris, j'ai nommé Sœur Timothée pour la remplacer provisoirement, j'espère que cela pourra aller ainsi jusqu'à nouvel ordre. Si vous aviez quelqu'un pour remplacer la Supérieure de Chauffailles, elle viendrait de même passer six mois à Paris pour s'instruire davantage. Je lui ai écrit, j'attends sa réponse; avisez celle qui pourra la remplacer et indiquez-la-moi.

J'espère que ma Chère Mère de la Martinique viendra en avril ou mai, ainsi ne vous tourmentez pas. Le temps s'écoule bien vite, nous serons bientôt à la fin de notre course! pourvu que nous soyons fidèles à la mission que Dieu nous a confiée! Dieu était le maître de choisir des rois, des évêques ou des prêtres pour établir, gouverner et diriger cette Congrégation; il n'a voulu que de pauvres filles ignorantes pour leur inspirer sa volonté sainte, afin qu'elles ne puissent se glorifier de rien et que les hommes reconnaissent le doigt de Dieu en lui en rapportant la gloire.

Je m'arrête là; adieu, mes bien chères et bien-aimées filles. Lorsque vous recevrez cette lettre je serai en route pour aller où le Seigneur m'appelle pour sa gloire et le salut de tant de malheureux. Dites tous les jours en communauté un Souvenez-vous et ô Marie conçue sans péché à mon intention.

Mille choses aimables à la bonne et excellente Mère Nonin, à toutes les dames de l'hôpital, à toutes nos chères novices, à toutes nos bien chères filles. Je leur souhaite à toutes une humilité profonde et la grâce de faire en tout la sainte volonté de Dieu. Pour vous, ma bien chère fille, je compte sur votre parfait dévouement; Dieu vous a associée à son œuvre, soyez fidèle jusqu'à la mort. Je n'en dis pas moins à notre chère fille Marie-Thérèse (1); aidez-vous mutuellement, l'union fait la force; sans cette union, la Congrégation touche à sa ruine.

Adieu, je pars, en vous remettant entre les mains de notre bon Père saint Joseph et de la Très Sainte Vierge.

Je serai toujours à vous.

1. Sœur Marie-Thérèse Griffaut, maîtresse des novices, à Cluny.

LETTRE 336^e

AUX SŒURS DE CLUNY

Dernier adieu.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 18 décembre 1833.

Mes bien chères et bien-aimées filles,

C'est encore moi qui veux vous dire adieu au moment de monter en voiture. Peut-être ne vous reverrai-je jamais ! priez pour moi, c'est un devoir que vous remplirez toujours avec affection, je le sais.

Je vous prie de rappeler de suite la Sœur que vous avez envoyée à Rully, pour éviter un plus grand mal ; mettez-en une autre à sa place qui puisse faire la classe. Je compte sur votre dévouement.

Mille choses affectueuses à toutes nos chères filles, en particulier à ma chère fille Marie-Thérèse. Sœur Timothée peut rester Supérieure. Mon respect à M. le Curé.

Adieu à toutes... je pars.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME SECOND

	Pages
NOTE PRÉLIMINAIRE	3
LETTRE 44 <i>bis</i> faisant partie du 1 ^{er} volume. — A M. Léonor Javouhey, Maison de la Providence, Barrière des Martyrs, 90, à Paris.	
L'invite à venir la retrouver à Rochefort	7
LETTRE 162 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul-sur-Thérain.	
La Révérende Mère Fondatrice étant arrivée à Cayenne vers le 10 août 1828, n'y resta que le temps de pourvoir aux affaires de la colonisation de Mana ; mais avant de partir à ce poste, elle écrivit à la Mère Marie-Joseph une lettre que la Sœur Élégie, Supérieure des Sœurs de Cayenne, était chargée de compléter et d'expédier par la première occasion favorable	9
LETTRE 163 ^e . — A M. Millot, ordonnateur de la Guyane, à Cayenne.	
Arrivée à Mana vers la fin d'août avec sa nombreuse communauté et M. l'abbé Mariani, prêtre de Cayenne, la Vénérable s'empresse d'écrire à l'Ordonnateur de la Guyane	10
LETTRE 164 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, Supérieure à Bailleul.	
Les colons amenés d'Europe par la Mère Fondatrice, l'avaient rejointe à Mana peu après son arrivée. Elle écrit à sa sœur ses premières impressions et donne des détails sur la situation . . .	11
LETTRE 163 ^e . — A M. Millot, ordonnateur de la Guyane, à Cayenne.	
Détails sur l'œuvre et installations à faire.	13
LETTRE 166 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.	
La vénérée Mère compte sur elle pour donner surtout de ses nouvelles. Détails sur Mana. Intérêt qu'elle porte aux noirs. Affaires temporelles	14

- LETTRE 167^e. — Probablement à la Sœur Séraphine Roussot, Supérieure à Fontainebleau.
Détails sur Mana : hôpital ; maison d'éducation ; offices divins. 16
- LETTRE 168^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, Supérieure à Limoux.
La Vénérable a attendu en vain des réponses à ses lettres. Elle voudrait la savoir heureuse et tranquille. Détails sur Mana. Désir d'y avoir de bons prêtres. Questions temporelles. 18
- LETTRE 169^e. — Probablement à la Sœur Séraphine Roussot, à Fontainebleau.
L'œuvre de Mana est vraiment l'œuvre de Dieu. Détails sur le pays. Occupations de la Vénérable ; elle demande qu'on lui écrive. 20
- LETTRE 170^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Sa reconnaissance envers Dieu. Nouvelles de la colonie de Mana. Saint-Marcel, Angers, Paris. Famille de Saint-Germain. Conseils et détails divers. 22
- LETTRE 171^e. — A M. le baron Roger, directeur des Colonies.
Au sujet d'un plan de colonisation pour Mana, à présenter au X
ministre de la Marine. Éloge de l'établissement de la Martinique. 26
- LETTRE 172^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Voyage de la vénérée Mère aux Antilles. Affaires temporelles. Ses sollicitudes touchantes pour les Africains et le Sénégal. Prendre conseil en affaires. Communiquer aux principales maisons un extrait des nouvelles qu'elle donne. Saint-Pierre et Miquelon. Elle encourage et excite à la confiance 26
- LETTRE 173^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Départ pour France de la Supérieure de la Martinique. Maison de Cluny. Établissements des Antilles. Demande qu'elle lui écrive. Projet de départ de son frère. Besoin de nouveaux colons 30
- LETTRE 174^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Départ de la Supérieure de la Martinique. Nouvelles sollicitudes de la Vénérable pour le petit séminaire africain. 32
- LETTRE 175^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
La vénérée Mère parle de la Sœur Louise, Supérieure de la Martinique. Intérêt que lui inspire la maison de Limoux. Recommande de faire la visite des établissements de France ; esprit religieux à inculquer aux Sœurs dans ces visites 33

LETTRE 176 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. Départ effectué de la Supérieure de la Martinique. Espoir de propager le bienfait de l'instruction à toutes les classes de la so- ciété. Conseils pour conserver son autorité. Annonce d'un envoi .	34
LETTRE 177 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. Dévouement de leur frère pour la Congrégation. Mesures à prendre si leur père mourait avant le retour en France de la Vénérable.	36
LETTRE 178 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, Supé- rieure à la Martinique. La Vénérable a quitté la Martinique pour se rendre à la Gua- deloupe. C'est de la Basse-Terre qu'elle envoie quelques nouvelles à sa sœur. Elle lui parle de la mort de M. Javouhey, leur père, et conseille à la Mère Marie-Thérèse de réprimer l'esprit de raillerie	36
LETTRE 179 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. La vénérée Mère est à la veille de repartir pour Mana. Établis- sement de Versailles à la Guadeloupe. Sollicitude pour son petit séminaire africain. Faire dire des messes pour leur père décédé .	38
LETTRE 180 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. La vénérée Fondatrice est de retour à la Guyane. Elle annonce le prochain départ de leur frère pour France. Détails sur la col- onie de Mana. Conseils de prudence. Nouvelles diverses.	39
LETTRE 181 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux. Retour de la Vénérable à la Guyane. Former les Sœurs con- verses à la piété et à l'amour du travail. Désignation de fonctions pour quelques Sœurs.	40
LETTRE 182 ^e . — A M. le baron Roger, directeur des Colonies. Entrevue de la vénérée Mère avec le gouverneur du Sénégal. Ressources qu'offre l'esprit d'association et de communauté. Ses appréciations sur la colonisation de Mana. Ses projets pour l'extension des œuvres.	41
LETTRE 183 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. La Vénérable veut affermir son entreprise avant de rentrer en France ; elle fait part à sa sœur de ses projets sur l'œuvre de Mana. L'entretien de plusieurs Sœurs. Affaires de famille. Rapport au ministre de la Marine. Désire des prêtres. Confiance en Dieu. Ne pas se fier aux apparences religieuses.	44
LETTRE 184 ^e . — A M. Léonor Javouhey, son neveu, à Chamblanc. Au sujet de la mort de M. Javouhey, père de la Vénérable. Affaires de famille.	47

LETTRE 183^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

La vénérée Mère lui envoie un ouvrier menuisier. Elle ira à la Martinique avant de rentrer en France. Propositions qui lui sont faites pour Cayenne

X
48

LETTRE 186^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.

Retard du départ de M. Pierre Javouhey. Départ de plusieurs colons défectueux. Vertus des Sœurs de Mana. Souci des affaires temporelles. Nécessité de la souffrance sur la terre.

X
49

LETTRE 187^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane.

La vénérée Mère lui exprime sa reconnaissance et son désir de recevoir sa visite. Le commandant a dû l'entretenir de tout ce qui concerne Mana. M. Cordet. Elle lui demande sa recommandation pour le voyage de deux Sœurs aux Antilles

50

LETTRE 188^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.

Satisfaction que lui donnent les Sœurs de Mana. Attente de l'arrivée du préfet apostolique et du gouverneur. Désire un monastère de Trappistes dans la solitude de Mana. Recommande les enfants auxquels elle s'intéresse. Écrire à Bourbon. Parle de quelques Sœurs

X
51

LETTRE 189^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane.

La Vénérable le remercie de sa visite et le prie de s'intéresser à l'œuvre de Mana auprès de S. Exc. le Ministre de la Marine . .

X
54

LETTRE 190^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane.

Dans la lettre précédente, la vénérée Mère se proposait d'envoyer à M. Jubelin qui venait de visiter Mana, la « substance » des Rapports qu'elle avait adressés naguère au ministère, en février et mars 1829, note qui devait être transmise par M. Jubelin à la direction des Colonies, et dont la teneur suit

X
55

LETTRE 191^e. — A la Sœur Madeleine Collonge, Supérieure à Saint-Louis (Sénégal).

Attachement de la vénérée Mère pour le Sénégal. Ses conseils pour bien remplir sa charge. Séminaire africain. Mot à transmettre à Sœur Victoire. Regrets à exprimer à M. le Préfet apostolique

58

LETTRE 192^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

Inquiétude de la Vénérable pour ses filles de la Martinique. Elle donne et demande des nouvelles

60

- LETTRE 193^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Nouveaux détails. Espérance d'avoir un prêtre à Mana. Visite de Sœur Louise dans les maisons de France. 62
- LETTRE 194^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
La Vénérable est heureuse de savoir les Africains à Limoux. Projet de son retour en France. Nouvelles de Mana. Éloge des Sœurs qui travaillent avec elle. Intérêt spécial à quelques élèves de Limoux. 63
- LETTRE 195^e. — A M. le baron Roger, à Paris.
Détails sur Mana. Dévouement des Sœurs. M. Jubelin. Séjour des Africains à Limoux 65
- LETTRE 196^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane.
Rapport sur l'état de la colonie de Mana. 66
- LETTRE 197^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Frais de déplacement. Zèle et dévouement des Sœurs à Mana. X
Grande sécheresse. La croix fait son bonheur. 71
- LETTRE 198^e. — Probablement à la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Affaires temporelles. 73
- LETTRE 199^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Le retour de la vénérée Mère en France est retardé. Elle désapprouve une acquisition et comprend les charges de la maison de Limoux. La Mère Clotilde doit demeurer dans sa communauté. Renseignements sur Mana. Projets pour les Africains. Elle recommande Florence, parle d'Élisa et d'Antonine. M. Figeac 73
- LETTRE 200^e. — Probablement à la Supérieure d'un des établissements de la Guyane. b
La Vénérable la félicite de son éloignement du monde, l'exhorte au bon exemple. Se pardonner mutuellement. S'accoutumer à la nourriture du pays. Conseils pour la santé. Ses intentions relatives à la culture des terres. Ordre et économie 76
- LETTRE 201^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, Supérieure à Bourbon. X
Réflexions sur les événements publics. Détails sur Mana. Questions diverses. Départ de leur frère pour France. Désire la voir à Cayenne. S'informe de plusieurs Sœurs. Achat d'une maison à

Senlis. Situation des Sœurs et de la religion à Cayenne et à la Guyane. Divers projets pour étendre le bien dans la Guyane. . .	78
LETTRE 202 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.	
Affaires temporelles. Courage des Sœurs; mort de Sœur Caroline. Conseils d'administration. Cayenne, Sinnamary. M. Avas. Rêves d'avenir. Effusions de reconnaissance envers Dieu et de charité pour ses Sœurs.	82
LETTRE 203 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.	
La Vénérable est sans nouvelles de France. Inquiétudes au sujet de la Guadeloupe. Elle projette de passer à la Martinique en rentrant en France. Affaires temporelles.	85
LETTRE 204 ^e . — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane.	
Surprise et douleur de la Vénérable en apprenant la révolution de 1830. Elle remet tout entre les mains de la Providence . .	87
LETTRE 205 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.	
Révolution de juillet; ses inquiétudes pour la religion. Est heureuse d'être à Mana. Recommande la prudence. Conseils divers. Craint une persécution religieuse. Confiance en Dieu	88
LETTRE 206 ^e . — A M. l'abbé Figeac, à Limoux.	
Réflexions au sujet de la révolution de juillet 1830. Elle voit l'action de la Providence dans l'établissement de Mana. Projet de translation du séminaire africain. Elle remet tout entre les mains de Dieu. Ses craintes relativement aux prêtres. Direction à donner aux Africains	90
LETTRE 207 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.	
Arrivée à Cayenne de quatre Sœurs venant de France. Elle annonce son prochain départ pour la Martinique	92
LETTRE 208 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.	
Affaires temporelles. Peine du silence de la Mère Clotilde. Ses craintes pour Limoux	93
LETTRE 209 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.	
La vénérée Mère lui envoie deux Sœurs. Impression peu satisfaisante au sujet de la Guadeloupe	94

LETTRE 210^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.

Est privée de nouvelles. Perte du bâtiment « la Bretonne ». Inquiétude pour les maisons de France ; Mana sera un asile sûr pour la pratique de la religion. État où se trouve la colonie de Mana. Elle ne veut autre chose que la sainte volonté de Dieu. Expose ses difficultés pécuniaires. Parle des améliorations faites dans l'établissement. Annonce son retour en France. Encouragements. Parle de quelques Sœurs

94

LETTRE 211^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

La Vénérable désire avoir de ses nouvelles plus souvent. Elle voit la position de la France bien en noir et s'attache davantage à sa solitude. La fièvre jaune sévit au Sénégal. Nouvelles de sa sœur Rosalie. Sentiments de résignation. Affaires temporelles. Demande qu'on lui vienne en aide pour le règlement de comptes des colons. L'engage à aller à la Guadeloupe pour régler les affaires de cette maison. Profiter de l'occasion du Père Cormier pour écrire à Bourbon. Changements de Sœurs. La prie de prendre connaissance de sa lettre à la Chère Mère Marie-Joseph. Diverses recommandations

97

LETTRE 212^e. — Aux Sœurs de Mana et de l'Acarouany.

Il tarde à la Vénérable de retourner dans la solitude de Mana. Tableau des misères de la vie ; bonheur d'avoir quitté le monde. Elle exhorte les Sœurs à vivre en la sainte présence de Dieu, les excite à la charité envers le prochain et à l'humilité.

101

LETTRE 213^e. — A Mlle Pauline Pradiès, à l'Acarouany

103

LETTRE 214^e. — A la Sœur Fébronie Boituzet, à l'Acarouany.

L'appelle à Mana avec plusieurs Sœurs. L'exhorte à se préparer à bien faire ses pâques

104

LETTRE 215^e. — A la Sœur Fébronie Boituzet, à l'Acarouany.

Elle lui annonce sa prochaine visite

104

LETTRE 216^e. — A la Sœur Fébronie Boituzet, à l'Acarouany.

La remercie de son envoi. L'encourage et lui fait diverses recommandations

105

LETTRE 217^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.

La vénérée Mère ne voit pas la nécessité de sa présence en France pour le moment, belles paroles à ce sujet. Elle attend la tournure que vont prendre les événements ; désire que Mana soit utile à la Congrégation et aux ministres du Seigneur. Elle veut rester pour terminer le payement des colons et laisser moins de peine à celle qui la remplacera. Dernières nouvelles de France ; sentiments de confiance en Dieu

106

- LETTRE 218^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. X
Annonce l'envoi de ses lettres précédentes. Parle des événements de la Martinique. Soumission à la volonté de Dieu. Personne ne peut la remplacer en Guyane; elle restera donc encore à Mana. Conseils de prudence pour la réception des Sœurs. Avantages de la solitude. On est riche quand on ne veut rien. Envoi d'un dépôt. 107
- LETTRE 219^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Malheurs de la Martinique. Nouvelles affligeantes de France; mesures de prudence. Envoi à faire à Cayenne. Écrire aux Sœurs de la Basse-Terre. Ne point faire de dépenses extraordinaires. . . X 109
- LETTRE 220^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey et aux Sœurs de France.
Incertitude au sujet des événements. Comment se manifeste la volonté de Dieu. S'abandonner à la Providence. Privations spirituelles. Désir de partager les peines et les embarras de ses filles . 111
- LETTRE 221^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Motif qui la retient à Mana. Savoir profiter des avertissements qui résultent des événements. Conseils relatifs aux vocations. Être prêtes à aller partout où nous veut la Providence. Ne laisser personne voyager sans nécessité. Elle écrit à Bourbon. Difficultés provenant du gouvernement; elle ira à Paris traiter des affaires. Règlement d'affaires de famille 112
- LETTRE 222^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Veiller à garantir les Sœurs de l'esprit mondain. Écrire à la Guadeloupe. Questions matérielles 114
- LETTRE 223^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Elle s'occupe de régler les comptes des colons, parle d'affaires. Dieu lui donne autant de forces que de peines. 115
- LETTRE 224^e. — A M. Tabourot, directeur des Colonies, à Paris.
Coup d'œil rétrospectif sur les trois années d'essai de colonisation à Mana. État des cultures et du personnel. 116
- LETTRE 225^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane. X
Position des colons à la fin de leur engagement. Deux familles désirent s'établir à la petite Terre-Rouge. Demande d'objets de première nécessité pour former des habitations. 118
- LETTRE 226^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane.
Elle s'excuse de ne lui avoir pas répondu avec plus de détails. État du personnel 119

- LETTRE 227^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
 Questions temporelles. 120
- LETTRE 228^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
 Affaires temporelles. 121
- LETTRE 229^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
 Départ de deux Sœurs converses. Elle ne peut encore quitter
 Mana. Ruses du démon pour renverser l'œuvre de Dieu. Souhaite
 de voir Sœur Onésime retourner à la Martinique. Les colons vont
 bien. Les vivres sont en abondance. Sentiments de confiance en
 Dieu 121
- LETTRE 230^e. — A M. Tabourot, directeur des Colonies, à Paris.
 Longue attente d'une réponse à son Rapport. Projette un
 voyage en France. Lui demande sa recommandation auprès du
 ministère 123
- LETTRE 231^e. — A M. Jubelin, gouverneur de la Guyane. X
 Remercie de la concession de Mana faite à la communauté.
 Désire la visite du gouverneur. Fait plusieurs demandes relatives
 au personnel et au placement des lépreux à l'Acarouany. Questions
 d'intérêt local 126
- LETTRE 232^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Mar-
 tinique.
 Plaisir que lui font ses lettres. Sœur Théodosie. Elle approuve
 les changements faits à la Guadeloupe. Promesse d'aller la voir
 en se rendant en France. La colonie va bien ; éloge du fils
 Javouhey. Crainte inspirée par les malheurs arrivés à la Barbade. 128
- LETTRE 233^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
 Elles ont un prêtre à demeure. Régularité et paix régnant à
 Mana. Bonheur de la solitude, état prospère de l'établissement.
 Elle pense à ses enfants de Limoux. Il faut faire des provisions
 pour le ciel. Abandon entre les mains de Dieu. 130
- LETTRE 234^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
 S'estimer heureuse d'avoir part à la croix ; mort prématurée
 de Florence. Demande des nouvelles d'Antonine et d'Élisa. Éloge
 du zèle de M. Violot. Elle pourrait recevoir 50 jeunes séminaristes.
 Reconnaissance envers Dieu 132
- LETTRE 235^e. — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil.
 Désire avoir de ses nouvelles ; elle plaint ceux qui sont obligés
 de rester dans le tourbillon du monde. Parle de la mort édifiante
 de Sœur Gonzague. Son regret de ce qu'il ne donne plus ses soins

- spirituels à ses filles. Elle le prie avec instance de lui amener ses chers Africains 134
- LETTRE 236^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
M. l'abbé Violot. Désir de voir sa sœur venir partager sa solitude. Construction d'une église. Craintes pour les jeunes Africains. Réduire les dépenses. Sœur Bathilde 136
- LETTRE 237^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Florence. Détachement des biens de la terre. Au sujet de son remplacement à Mana. Bienfait de la solitude. Réflexions diverses. X 138
- LETTRE 238^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Ne pas se tourmenter au sujet de Mana, la colonie prospère. Elles sont heureuses. Construction de l'église. Demandes diverses. X 140
- LETTRE 239^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Profiter du navire qui vient à Mana ; demande de diverses choses. Annonce de son arrivée prochaine ; inquiétude au sujet de la France X 141
- LETTRE 240^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Remerciements. Les attaques des ingrats ne la découragent pas. Elle pourra bientôt se rendre en France, mais désire revenir mourir dans sa chère solitude. Nouvelles 142
- LETTRE 241^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Envoi de bois. Elle la tranquillise au sujet de son absence de Mana. Affaires diverses. Bonheur qu'elle aura à la revoir. Nouvelles X 143
- LETTRE 242^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Bonnes nouvelles de la colonie. Son voyage en France. Demande son avis au sujet d'une remplaçante de la Chère Mère Rosalie. Sentiments d'humilité 147
- LETTRE 243^e. — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal.
Lui parle du nouveau gouverneur M. de Saint-Germain. Annonce son départ pour France et le retour de la Chère Mère Rosalie. Affaires. Nouvelles diverses. 149
- LETTRE 244^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Inquiétude au sujet des Sœurs de France. Épidémie de choléra. Retour de Sœur Théodosie. M. Violot. 152

- LETTRE 245^e. — A M. Tabourot, directeur des Colonies, à Paris.
Elle le prie de s'intéresser à la demande faite au ministère par M. Bertout au sujet de M. l'abbé Violot. 154
- LETTRE 246^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Nouvelles de France; zèle et dévouement des Sœurs pendant le choléra. Tristesse que lui causent les événements politiques. Rentrée de Sœur Théodosie. Mort de Mme Schmaltz. Questions financières. 155
- LETTRE 247^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.
Elle la prie de presser l'affaire de M. l'abbé Violot 157
- LETTRE 248^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Elle lui annonce son arrivée en janvier prochain. Commencement d'un hôpital pour les lépreux. On prie la Mère Fondatrice d'arriver pour le Chapitre général électif. Son regret de quitter la solitude 157
- LETTRE 249^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Elle exprime sa satisfaction au sujet de l'établissement du Petit Versailles. La prie de ne pas oublier les besoins de la Chère Mère Marie-Joseph. Projet d'ouvrir des écoles pour les enfants de couleur. Elle se reproche de n'avoir pas assez perfectionné les premiers membres de la Congrégation. 159
- LETTRE 250^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Joie de se retrouver au milieu de sa famille religieuse. Réformes à faire dans l'Institut. La maison de Brest va très bien 161
- LETTRE 251^e. — A la Mère Théophile Montet, Supérieure à Rouen.
Lui annonce son arrivée. 162
- LETTRE 252^e. — A M. l'abbé Josserand, à Autun.
Lui annonce son retour en France. Le prie d'en informer Mgr d'Autun. Elle va visiter toutes les maisons de France et s'en entretiendra ensuite avec Sa Grandeur 163
- LETTRE 253^e. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.
Lui donne avis de l'ouverture du Chapitre général. Modèle du billet de vote pour l'élection d'une Supérieure Générale. 163
- LETTRE 254^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Nouvelles de son voyage. Bon accueil qu'elle reçoit partout. Retraite, bonnes dispositions des Sœurs. Chapitre général à Cluny.

- M. l'abbé Castelli est chargé d'établir à la Martinique des écoles primaires 164
- LETTRE 255^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Elle retrouve les amis de la Congrégation bien disposés pour elle. Visite des maisons du Midi ; la Mère Clotilde. Se défier des religieuses qui n'ont pas l'esprit de leur état. Réunions pour former de bonnes maitresses. Projet et commencement d'une association de prêtres dans le but de travailler au salut des noirs et à la direction religieuse de la Congrégation. Éloge des Chères Mères Marie-Thérèse et Marie-Joseph. Chamblanc 167
- LETTRE 256^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Ne pas douter de son attachement. Lui annonce plusieurs envois. Mort de son frère. Instruction à Bailleul. Cluny. Bon état des maisons de Normandie. Nouvelles de Mana X 171
- LETTRE 257^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
Nouveau gouverneur. Projet d'écoles pour les enfants de couleur. On prépare des maitresses pour la Martinique et la Guadeloupe. Pères de Saint-Joseph, projets de séminaires. Au sujet de la mort de son frère. Établissement de Saint-Affrique. Bien spirituel qui résulte des retraites. Recommandation concernant la Basse-Terre. Sur le vœu de pauvreté 173
- LETTRE 258^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Esprit intérieur et d'oraison. Sœurs créoles des colonies. La Chère Mère Marie-Thérèse ne peut être remplacée à la Martinique. Noviciat principal à Bailleul. Nouvelles de ses nièces Éliisa et Antonine 175
- LETTRE 259^e. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.
Avis divers. Excellents conseils aux Supérieures. Commissions. 178
- LETTRE 260^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Elle attend l'assurance de son retour de l'Inde. Congrégation du Saint-Esprit. Pères de Saint-Joseph. État du clergé aux colonies. Mana, libération des noirs. Projets de villages. Instruction des novices. Satisfaction du gouverneur de Bourbon. Précautions à prendre pour les voyages. X 180
- LETTRE 261^e. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.
Tirer parti des mauvaises têtes. Charité pour les faibles. Elle se rend à Chamblanc. Commissions diverses 183
- LETTRE 262^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Parle de son voyage ; ses deux nièces ; reconnaissance envers son frère. Affaires diverses. M. Vidal 184

LETTRE 263 ^e . — A la Mère Onésime Lefèvre, à la Martinique. Elle enverra les Sœurs à la belle saison. Nouveau préfet apostolique et nouveau gouverneur. Conserver les fruits de la retraite; prêcher partout la simplicité et la bonne volonté	185
LETTRE 264 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux. Arrivée à Saint-Affrique.	187
LETTRE 265 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Nouvelles diverses.	187
LETTRE 266 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Nouvelles et commissions diverses. Son voyage à Brest est différé.	188
LETTRE 267 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. La Mère Fondatrice ne veut rien négliger pour faire l'œuvre de Dieu. Formation des noviciats en France. Bail de la maison de Bailleul. Éloge de Sœur Xavier. Ne rien faire venir de Paris que par la communauté. Qualités à trouver dans les Supérieures. Resserrer les liens de la charité entre les membres de la Congrégation. MM. Pastre et Minot. Bonne marche de la Martinique. Parle de Poulo-Pinang. Envoi son portrait lithographié. Maisons d'Amérique; nouveau plan pour Mana. Nouveau ministre de la Marine. Questions diverses.	189
LETTRE 268 ^e . — A la Sœur Marie-Thérèse Griffaut, Supérieure intérimaire à Cluny. Quelques détails	193
LETTRE 269 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Elle s'adresse d'abord à Sœur Théodosie et lui demande de venir à Paris	194
LETTRE 270 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux. Mort de jeunes Africains. Conseils pour les classes. M. l'abbé Figeac. Visite au nouveau ministre. La Vénérable regrette sa solitude de Mana	195
LETTRE 271 ^e . — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal. Conseils de prudence. Encourager les arrivantes. Sœur Saint-Augustin. Secours de la Providence. La Vénérable fera de nouvelles démarches auprès des Supérieurs ecclésiastiques et au ministère. Bienveillance de M. Fabre	197
LETTRE 272 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux. Annonce son départ pour Lyon. Approbation du petit séminaire africain par Mgr l'Évêque de Carcassonne.	199

LETTRE 273 ^e . — A la Sœur Séraphine Roussot, à Fontainebleau. En lui envoyant une image	200
LETTRE 274 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique. Arrivée de la Mère Fondatrice à Brest ; placement des Sœurs. Méthode d'enseignement. Sa peine au sujet d'une Supérieure. Esprit de pauvreté et de simplicité. Ne pas beaucoup compter sur les secours du gouvernement. Nouvelles diverses. Affaires. . . .	200
LETTRE 275 ^e . — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies. Se met à la disposition du gouvernement pour préparer la libération des noirs	203
LETTRE 276 ^e . — A la Sœur Marie-Thérèse Michaud, à Brest. Elle l'exhorte à un sacrifice généreux	205
LETTRE 277 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Elle l'autorise à aller visiter sa famille	205
LETTRE 278 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. Annonce l'arrivée des Sœurs de Bourbon. Intérêt que porte à l'Institut M. de Saint-Simon. Accuse réception d'un envoi fait par la Chère Mère, et l'en remercie. Charges nombreuses de la Congrégation. Prise d'habit d'Élisa Brenot. Instruction des Sœurs. Le noviciat se fait mieux. Elle remercie Dieu	206
LETTRE 279 ^e . — A la Sœur Rosalie Michelot, Supérieure à Briecomte-Robert. Elle s'excuse d'un retard de voyage	208
LETTRE 280 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Lui trace une ligne de conduite pour le changement d'une Sœur	208
LETTRE 281 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. But de la maison de la rue de Valois. Faire bon accueil au gouverneur de Pondichéry. Exprime de l'inquiétude au sujet des dispositions du préfet apostolique. Acquisition de la maison de Senlis	209
LETTRE 282 ^e . — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil. Exprime le désir de le voir à Paris. Parle de la maison de la rue de Valois. Ses projets au sujet des noviciats. Affaires d'Amérique. Réclame des papiers. Entrée de trois jeunes Africains au séminaire	210

- LETTRE 283^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Prise d'habit à Limoux. Maison principale à Senlis. Établissement de Paris 212
- LETTRE 284^e. — A la Sœur Xavier Tronchain, Supérieure à Pondichéry.
Sœurs malades. Établissement de la rue de Valois ; amélioration dans plusieurs maisons. Projets pour Senlis. Soumission à la volonté divine. Écrire souvent ; mode d'envoi pour la correspondance. Vers à soie. Soumission, la paix en est le fruit. 213
- LETTRE 285^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
La maison de Paris. Meilleures dispositions des députés des Antilles. La Mère Fondatrice vient de faire une visite dans les communautés du Midi. Abbés et séminaristes africains. Parle des dernières Sœurs envoyées à la Martinique. Diverses nouvelles. Revient sur la question de la maison de Paris. 216
- LETTRE 286^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Expéditions. Ses entreprises sont l'œuvre de Dieu. Détails sur Bailleul. Aumôniers pour les maisons des colonies. M. de Clausel. On désire des Sœurs à Saint-Domingue. Nouvelles de quelques Sœurs 219
- LETTRE 287^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Affaire de Blaye. Bonne marche des maisons de Bailleul et de Paris. Changements qu'il serait nécessaire de faire à la maison de Cluny. Nouvelles des colonies. Sentiments à transmettre à plusieurs personnes 220
- LETTRE 288^e. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.
Laisser faire la Providence. Conseils de charité ; support des peines. Nouvelles de famille 222
- LETTRE 289^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.
Elle voudrait l'avoir un peu auprès d'elle. Sollicitude de la Mère Fondatrice pour former de bonnes maîtresses de classe. Divers départs pour les colonies. Affaire de Blaye. Parle avec éloge de Sœur Angélique ; s'informe de Sœur Rosalie Brenot 223
- LETTRE 290^e. — A la Supérieure de Saint-Marcel-lez-Chalon.
Détails sur l'établissement de la rue de Valois. Lui annonce sa visite en mars prochain. Mlle Jeannin. Permission et conseils divers. Lui demande un service. 225

LETTRE 291^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

Établissement de la rue de Valois. Ardeur des Sœurs pour l'instruction. Communauté des prêtres de Saint-Joseph. Demande des nouvelles de quelques personnes. Sœur Onésime Lefèvre. Nouvelles de l'Inde. Au sujet des maitresses enseignantes. Encouragements aux Sœurs. Conseils relatifs à la pauvreté religieuse 226

LETTRE 292^e. — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal.

Au sujet d'une Sœur atteinte de maladie mentale. Nomination d'un préfet apostolique pour le Sénégal ; éloge de ce prêtre. Conseils sur le calme. Espoir de faire du bien dans l'établissement de la rue de Valois 229

LETTRE 293^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

Autorisation pour les premiers vœux. Vertus nécessaires aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Faire pour le mieux à la Gadeloupe. Sœur Léonce. Préfet apostolique de la Martinique. Son désir de leur voir de saints prêtres. Rentrée des Sœurs en France, en cas d'urgence seulement. Direction des Sœurs. Mgr de Beauvais. 230

LETTRE 294^e. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.

Voyage à Rouen retardé. Recommande plusieurs Sœurs. Comment une Supérieure peut être heureuse dans l'accomplissement de sa charge. Sentiments d'humilité. 235

LETTRE 295^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.

Divers détails. Situation de la maison de Paris 236

LETTRE 296^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.

La Mère Fondatrice est désolée que ses lettres n'arrivent pas. Regret plein d'humilité. Désir de revoir sa sœur. Préciser les demandes de sujets. Détails sur la maison de Paris. Pères de Saint-Joseph. Bonne opinion des autorités de Bourbon. Relâchement dans l'esprit de pauvreté. Donner chaque année l'état du personnel, des recettes et des dépenses 238

LETTRE 297^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

Elle s'adresse à la Sœur Onésime Lefèvre, assistante, et recommande à ses soins la Chère Mère Marie-Thérèse. Règles de conduite pour le bon emploi du temps, l'esprit de pauvreté et de simplicité. Chapitre général à Cluny. Difficultés au sujet du noviciat. Économie et ordre dans la comptabilité 241

LETTRE 298 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. Réagir contre l'esprit d'indépendance. Transfert du personnel de Bailleul à Senlis. Chapitre général de la Congrégation. Maladie de la Chère Mère Marie-Thérèse.	244
LETTRE 299 ^e . — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal. Divers détails.	246
LETTRE 300 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux. Questions temporelles. Détails divers.	247
LETTRE 301 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique. Inquiétudes sur sa santé. Lourdes charges. Questions diverses. Miracle obtenu par la médaille miraculeuse. Détails sur les maisons des colonies. Modérer les dépenses.	248
LETTRE 302 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique. Arrivée des Sœurs. Formation des Sœurs enseignantes. Prise d'habit. Approbation de Mgr l'Archevêque de Paris	252
LETTRE 303 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. Annonce d'un envoi de livres	253
LETTRE 304 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Retard de son voyage à Rouen	254
LETTRE 305 ^e . — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil. Épreuves. Maison de Paris. Transfert de Bailleul à Senlis. Chapitre à Cluny.	255
LETTRE 306 ^e . — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal. Au sujet du préfet apostolique du Sénégal.	257
LETTRE 307 ^e . — A la Mère Théophile Montet, à Rouen. Départs de Sœurs ; indications au sujet de celles à envoyer à Paris	258
LETTRE 308 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. Envoi de livres. Approbation de la maison de Paris. Prochain départ de Sœurs. Projet du retour de la Chère Mère Marie-Thérèse. Prospérité de la Martinique. Nouvelles des Sœurs de Pondichéry. Famille du cousin Javouhey.	259
LETTRE 309 ^e . — A la Mère Onésime Lefèvre, à la Martinique. Premier envoi de Sœurs à la Trinidad. Diverses expéditions. M. l'abbé Lagrange.	262

LETTRE 310 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique. Fondation de la Trinidad. Les Sœurs de Mana. Sœur Augustin. Divers envois	264 X
LETTRE 311 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul. Demande l'envoi des votes pour le Chapitre général; elle donne un modèle.	266
LETTRE 312 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux. Lui envoie des lettres de convocation pour le Chapitre général.	267
LETTRE 313 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique. Envoi de Sœurs. Fondation de la Trinidad. Rapports avec le clergé. M. Lagrange. Chapitre général. Embarras des visites. M. de Beuze	267
LETTRE 314 ^e . — A Mère Théophile Montet, à Rouen. Envoi de Sœurs.	270
LETTRE 315 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. La rassure sur son départ et lui fait plusieurs recommandations	271
LETTRE 316 ^e . — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal. Quelques détails.	272
LETTRE 317 ^e . — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal. L'exhorte à la patience. Nouvelles de M. Lafond. Diverses questions traitées précédemment. Moyens de bien supporter les peines de la vie. Départs de Sœurs.	273
LETTRE 318 ^e . — A la Sœur Marie-Thérèse Griffaut, Maitresse des Novices à Cluny. Conseils relatifs à sa charge. Costume des novices	275
LETTRE 319 ^e . — A la Sœur Euphrosine Clairmont, Supérieure à Moras. Maison de Paris. Détails divers. Chapitre de Cluny	276
LETTRE 320 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique. Prochain envoi de Sœurs. Tentative d'assassinat sur le Roi. Prolongation du séjour aux Antilles de la Mère Marie-Thérèse . .	277
LETTRE 321 ^e . — A Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun. Expose son inquiétude au sujet de l'unité de noviciat à Cluny exigée par Sa Grandeur. Importance d'avoir un noviciat à proxi-	

mité de Paris. Renvoi à Dieu tout le bien qui a été fait dans la Congrégation. Demande un nouvel examen de la question relative au noviciat	279
LETTRE 322 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Mar- tinique.	
Fondation de la Trinidad. Envoi de bonnes maitresses. Ques- tions temporelles. Mana. Association projetée des Pères de Saint- Joseph. Chapitre général et Mgr d'Héricourt.	280 X
LETTRE 323 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Mar- tinique.	
Établissement de la Trinidad. Difficultés avec Mgr d'Autun. . .	284
LETTRE 324 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.	
Inquiétude au sujet des santés. Difficultés avec Mgr d'Autun. Envoie à la Mère Clotilde la copie de la lettre adressée à Sa Gran- deur.	287
LETTRE 325 ^e . — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil.	
Difficultés avec Mgr d'Autun. Prochain départ de la Vénérable pour Mana. Bonne marche des maisons de France. Attitude de Mgr de Beauvais.	289 X
LETTRE 326 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.	
Départs pour les colonies. Prise d'habit. Divers détails	291
LETTRE 327 ^e . — A la Sœur Madeleine Collonge, au Sénégal.	
Quelques détails.	292
LETTRE 328 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Sollicitudes et préoccupations. Affaire d'Autun. Récitation de l'office en latin. Fondation à la Trinidad. Questions temporelles. Nouvelles des communautés de France. Préfet apostolique. . . .	293
LETTRE 329 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Marche à suivre pour les affaires. Prospérité du noviciat. OEuvre de Mana. Installation de la Chère Mère Marie-Joseph à Paris	297
LETTRE 330 ^e . — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil.	
Sévérité de Mgr d'Autun. Elle accepte la postulante dont il lui a parlé. Charges de la Congrégation. Bonne marche des maisons.	299
LETTRE 331 ^e . — A la Sœur Marie-Thérèse Griffaut, à Cluny.	
Lui demande des prières et la rassure contre les peines qui l'attendent.	300

LETTRE 332 ^e . — A la Supérieure de Saint-Marcel-lez-Chalon.	
Quelques mots pour la rassurer	301
LETTRE 333 ^e . — A M. le Ministre des Affaires ecclésiastiques.	
Lui demande son autorisation pour se rendre à la Guyane. Soumet l'approbation d'abord reçue de Mgr d'Autun, puis son opposition pour des affaires qu'elle explique.	302 X
LETTRE 334 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.	
Différend avec Mgr d'Autun. Maison de Paris. Dispositions du clergé. Nouvelles des colonies. Retour prochain de la Chère Mère Marie-Thérèse. Départ de la Vénérable pour la Guyane. Elle recommande les abbés africains. Souvenir à ses filles.	303 X
LETTRE 335 ^e . — A la Sœur Émilienne Botton, Supérieure à Cluny.	
La vénérée Mère lui annonce son départ ; fait ses adieux et donne, avec ses encouragements, des avis pour la conduite à tenir pendant son absence.	306 X
LETTRE 336 ^e . — Aux Sœurs de Cluny.	
Dernier adieu.	308



